



EXPERTS ET SOLUTIONS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE  
rdcenvironment.be - contact@rdcenvironment.be

# Mise en œuvre d'un mécanisme de REP pour les textiles

## Rapport final



### Auteurs

Mélanie COPPENS  
Isabelle DESCOS  
José Rafael DULBECCO  
Tom HUPPERTZ  
Frédéric MICHEL  
Sandrine PESNEL

### Contact

+32 2 420 28 23  
contact@rdcenvironment.be

### Document pour

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

### Date

Mai 2023

# Table des matières

Table des matières .....	2
Liste des tableaux .....	5
Liste des figures .....	8
Liste des abréviations .....	12
<b>1 Contexte et objectifs .....</b>	<b>13</b>
<b>2 Méthodologie .....</b>	<b>14</b>
2.1 Définition des textiles .....	14
2.2 Trois missions .....	15
2.2.1 Mission 1 – Etat des lieux de la gestion des textiles usagés en Belgique et en France et note stratégique pour la Région wallonne .....	15
2.2.2 Mission 2 - Etude et préparation à la mise en œuvre d'un mécanisme de REP .....	16
2.2.3 Mission 3 - Consultation des acteurs et intelligence collective .....	17
<b>3 Mission 1 – Gestion actuelle des textiles usagés et note stratégique pour la Région wallonne 18</b>	
3.1 Gestion actuelle des textiles usagés en France .....	18
3.1.1 Objectifs de la REP française .....	18
3.1.2 Champ de la REP française .....	19
3.1.3 Organisation de la filière française .....	23
3.1.3.1 Les metteurs en marché .....	23
3.1.3.2 Les détenteurs de points d'apport volontaire et les collectivités .....	28
3.1.3.3 Les opérateurs de tri .....	31
3.1.3.4 L'éco-organisme .....	35
3.1.3.5 Budget de l'éco-organisme .....	37
3.1.4 Conclusion .....	39
3.1.4.1 Chiffres clés - synthèse .....	39
3.1.4.2 Risques de la filière .....	40
3.1.4.3 Analyse AFOM de la filière française des TLC des ménages .....	41
3.2 Gestion actuelle des textiles usagés en Belgique .....	44
3.2.1 Collecte (collecte sélective et collecte dans OMB) .....	44
3.2.1.1 Vêtements, linges de maison et chaussures des ménages .....	44
3.2.1.2 Autres textiles des ménages et textiles des professionnels .....	55
3.2.2 Tri et fin de vie .....	56
3.2.2.1 Vêtements, linges de maison et chaussures des ménages .....	56
3.2.2.2 Autres textiles des ménages et textiles des professionnels .....	70
3.2.3 Gouvernance .....	70
3.3 Aperçu de la gestion actuelle des textiles usagés en Europe .....	71
3.3.1 Données clés .....	71
3.3.2 Position des Etats Membres concernant une REP Textiles .....	74
3.4 Analyse transversale .....	76
3.4.1 Analyse transversale quantitative des 3 régions en Belgique et de la France .....	76
3.4.1.1 Collecte .....	76
3.4.1.2 Tri et débouchés .....	78
3.4.2 Analyse de l'efficacité en Région wallonne .....	80
3.4.3 Analyse de l'efficience en Région wallonne .....	81
3.4.4 Analyse transversale qualitative pour l'ensemble de la Belgique .....	82
3.5 Note stratégique pour la Région Wallonne sur la filière textile .....	86

3.5.1	Champ des textiles et analyse qualitative des connaissances disponibles pour ces textiles	86
3.5.2	Actions possibles pour répondre aux points faibles identifiés .....	89
3.5.3	Instruments permettant de mettre en œuvre les actions .....	95
3.5.4	Instruments et objectifs d'amélioration de la filière textile .....	100
3.5.5	Conclusions et recommandations.....	102
<b>4</b>	<b>Mission 2 – Etude et préparation à la mise en œuvre d'un mécanisme de REP .....</b>	<b>104</b>
4.1	Caractérisation de l'amont et de l'aval de la filière textile des ménages .....	104
4.1.1	Champ .....	104
4.1.2	Mises en marché .....	104
4.1.2.1	Méthodologie .....	104
4.1.2.2	Données françaises .....	104
4.1.2.3	Données de l'étude européenne du JRC .....	105
4.1.2.4	Données PRODCOM .....	106
4.1.2.5	Estimations des données belges à partir des différentes sources .....	107
4.1.3	Marché de la seconde main avant la collecte sélective et sans passage par un centre de tri	108
4.1.4	Diagramme des flux pour la filière (amont et aval) des vêtements, linge de maison et chaussures des ménages en Belgique.....	111
4.2	Evaluation des impacts environnementaux, économiques et sociaux de la mise en place d'une REP textiles .....	116
4.2.1	Méthodologie.....	116
4.2.1.1	Points d'attention et limites.....	116
4.2.1.2	Scénarios étudiés.....	117
4.2.1.3	Principes généraux de modélisation .....	119
4.2.2	Impacts considérés et données et hypothèses par maillon de la filière.....	121
4.2.2.1	Gisements de la filière.....	121
4.2.2.2	Transport - pour toute la filière.....	126
4.2.2.3	Tri.....	130
4.2.2.4	Traitement.....	131
4.2.2.5	Fonctionnement de la REP .....	142
4.2.3	Résultats.....	144
4.2.3.1	Volet environnemental .....	144
4.2.3.2	Volet économique .....	148
4.2.3.3	Volet social .....	150
4.2.4	Analyse de sensibilité des paramètres influents.....	151
4.2.4.1	Volet environnemental .....	152
4.2.4.2	Volet économique – prix de textiles neufs.....	157
4.2.4.3	Volet social - Allocation du trajet pour déposer les textiles .....	158
4.2.5	Conclusions .....	159
<b>5</b>	<b>Conclusions et recommandations.....</b>	<b>160</b>
5.1	Conclusions .....	160
5.2	Recommandations .....	163
5.2.1	Pour les pouvoirs publics .....	163
5.2.2	Pour l'organisation de la REP .....	165
<b>6</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>170</b>
6.1	Annexe - Etat des lieux de la REP en France .....	170
6.1.1	Réglementation.....	170
6.1.2	Historique.....	171
6.1.3	Les metteurs en marché.....	171
6.1.3.1	Rôle.....	171

6.1.3.2	Reporting vers l'éco-organisme et contrôle.....	172
6.1.3.3	Données économiques.....	173
6.1.4	Les détenteurs de points d'apport volontaire et les collectivités.....	173
6.1.4.1	Rôle.....	173
6.1.4.2	Reporting vers l'éco-organisme .....	174
6.1.4.3	Données économiques.....	174
6.1.5	Les opérateurs de tri .....	175
6.1.5.1	Rôle.....	175
6.1.5.2	Reporting vers l'éco-organisme et contrôle.....	175
6.1.5.3	Données économiques.....	175
6.1.6	Recommandation de Re_fashion si une REP devait être créée en Belgique .....	178
6.1.7	Nomenclature des produits éligibles à la REP.....	178
6.1.8	Exigences de Re_fashion concernant l'éco-modulation durabilité.....	188
6.2	Annexe - Consignes de tri des textiles dans les parcs à conteneurs.....	193
6.3	Annexe - Analyse des actions possibles pour faire face aux freins identifiés pour la filière textile belge.....	196
6.3.1	Production.....	197
6.3.2	Collecte.....	202
6.3.3	Tri .....	205
6.3.4	Réutilisation .....	207
6.3.5	Recyclage.....	214
6.3.6	Gouvernance .....	217
6.3.7	Synthèse des actions à mettre en place.....	217

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Textiles considérés dans cette étude .....	14
Tableau 2 : Estimation des volumes non-TLC triés en 2019 (Source : Re_fashion) .....	21
Tableau 3 : Part des invendus bruts pour les TLC français (en euros) .....	21
Tableau 4: Répartition des invendus bruts français par canaux de revente (en euros) .....	22
Tableau 5 : Solutions possibles référencées par Re_fashion pour les invendus textiles .....	22
Tableau 6 : Barème d'éco-contribution Re_fashion 2021.....	24
Tableau 7 : Résultats de l'accompagnement R&D (source rapport d'activité Re_fashion 2020- .....	37
Tableau 8 : Budget de l'éco-organisme (source : rapport d'activité Re_fashion 2020).....	38
Tableau 9 : Caractéristiques principales des acteurs de la filière française.....	39
Tableau 10 : Chiffres et résultats clés de la filière française par maillon.....	39
Tableau 11 : Analyse AFOM de la filière française des TLC des ménages.....	41
Tableau 12 : Estimations du nombre de bulles à textiles dans les 3 régions en Belgique en 2020 .....	46
Tableau 13 : Acteurs de collecte des textiles en Région de Bruxelles-Capitale .....	50
Tableau 14 : Principaux collecteurs de textiles des ménages en Région flamande en 2020 .....	51
Tableau 15 : Chiffres d'affaires des textiles de seconde main vendus par les différentes boutiques des cinq principales EES pour la revente des textiles en Belgique (Source : étude COMEOS – mars 2022).....	57
Tableau 16 - Tonnages collectés, réemployés, recyclés et éliminés en Région wallonne par les entreprises agréées réutilisation en 2019 et 2020 .....	59
Tableau 17 - Tonnages collectés, réemployés, recyclés et éliminés par les entreprises agréées réemploi en Région de Bruxelles-Capitale en 2019 et 2020 .....	59
Tableau 18 - Performance de la filière Textile en 2019 - source RESSOURCES.....	61
Tableau 19 - Performance de la filière Textile en 2020 - source RESSOURCES.....	61
Tableau 20 : Pays européens ayant mis en place ou ayant prévu la mise en place d'une REP textiles	74
Tableau 21 : Synthèse transversale des points forts et faibles de la gestion des textiles en fin de vie tout au long de la chaîne de valeur en Belgique.....	82
Tableau 22 - Spécificités par région en Belgique pour certains points de l'analyse transversale des points forts et faibles de la gestion des textiles en fin de vie (Sources des données : cf. section 3.2).	84
Tableau 23 : Textiles considérés dans la mission 1 .....	86
Tableau 24 : Analyse qualitative des types de textiles en Belgique.....	87
Tableau 25 – Typologie d'instruments selon Peter John en 6 catégories.....	95
Tableau 26 : Tableau des principaux avantages et inconvénients des instruments proposés .....	98
Tableau 27 : Analyse de l'impact des instruments sur les enjeux de la gestion des déchets textiles	101
Tableau 28 : Données françaises de mises en marché des vêtements, linges de maison et chaussures en 2019.....	104

Tableau 29 : Estimation de la consommation apparente européenne des vêtements et du linge de maison des ménages en 2019 (Source : JRC) .....	105
Tableau 30 : Détail de l'estimation de la consommation apparente européenne des vêtements et du linge de maison des ménages en 2019(Source : JRC) .....	105
Tableau 31 – Données PRODCOM pour les vêtements, linges de maison et chaussures des ménages .....	107
Tableau 32 : Synthèse : estimation de la mise en marché des TLC en Belgique.....	107
Tableau 33 - Principales hypothèses définissant les trois scénarios étudiés .....	118
Tableau 34 - Catégories d'impacts étudiées pour le volet environnemental .....	119
Tableau 35 - Estimation des tonnages collectés de textiles en 2025.....	121
Tableau 36 - Taux de collecte sélective pour les trois scénarios étudiés.....	121
Tableau 37 - Estimation des tonnages de textiles collectés sélectivement en 2025 .....	122
Tableau 38 - Estimation des tonnages de textiles collectés non sélectivement avec les OMB en 2025 .....	122
Tableau 39 - Estimations des gisements collectés par habitant en Belgique en 2025 .....	123
Tableau 40 - Données considérées pour le transport pour les 3 scénarios étudiés .....	126
Tableau 41 - Données considérées pour la collecte non sélective des textiles et l'élimination des textiles pour les 3 scénarios étudiés .....	127
Tableau 42 - Données considérées pour la collecte sélective des textiles pour les 3 scénarios étudiés .....	128
Tableau 43 - Données considérées pour le tri des textiles pour les 3 scénarios étudiés.....	130
Tableau 44 - Données considérées pour la réutilisation locale et à l'export des textiles pour les 3 scénarios étudiés.....	132
Tableau 45 - Données considérées pour le recyclage en chiffons d'essuyage pour les 3 scénarios étudiés .....	136
Tableau 46 - Données considérées pour le recyclage en effilochage pour les 3 scénarios étudiés ...	139
Tableau 47 - Données considérées pour l'élimination des textiles pour les 3 scénarios étudiés.....	142
Tableau 48 - Données considérées pour le fonctionnement de la REP pour les trois scénarios étudiés .....	143
Tableau 49 - Recommandations pour fixer des objectifs SMART .....	164
Tableau 50 : Bilan économique des éco-contributions (source : Rapport d'activité Re_fashion 2020) .....	173
Tableau 51 : Résultats sur la sensibilisation au geste de tri (source : rapport Re_fashion 2020).....	174
Tableau 52 : Soutiens au tri en 2019 et 2020 (source : rapport d'activité Re_fashion 2020).....	176
Tableau 53 : Nomenclature des produits éligibles à la REP TLC en France.....	178
Tableau 54 : Actions possibles en vue de lever les freins de la filière au niveau de la production ....	197
Tableau 55 : Actions possibles en vue de lever les freins de la filière au niveau de la collecte.....	202
Tableau 56 : Actions possibles en vue de lever les freins de la filière au niveau du tri .....	205

Tableau 57 : Actions possibles en vue de lever les freins de la filière au niveau des débouchés de réutilisation .....	207
Tableau 58 : Mesures possibles en vue de lever les freins de la filière au niveau des débouchés de recyclage.....	214
Tableau 59 : Synthèse des actions proposées et effets synergiques .....	218

## Liste des figures

Figure 1 : Organisation de la REP TLC en France (source : ADEME) .....	23
Figure 2 : Typologie des contributeurs en 2020 (source : rapport d'activité Re_fashion 2020).....	25
Figure 3 : Evolution de la mise en marché en nombre de pièces (source : Re_fashion, Observatoire économique de la filière, 2016-2019) .....	26
Figure 4 : Répartition du nombre de pièces mises en marché par catégorie de barème (source : Rapport d'activité Re_fashion 2020).....	27
Figure 5 : répartition des éco-modulation (source : Rapport d'activité Re_fashion 2020) .....	27
Figure 6 : Evolution des tonnages collectés tracés en France (source : observatoire Re_fashion 2016-2019).....	29
Figure 7 : Evolution du nombre de points d'apport volontaires conventionnés (Source : Re_fashion).....	30
Figure 8 : Nombre de PAV par habitant en 2019 (Source : Re_fashion).....	30
Figure 9 : Répartition des opérateurs de tri œuvrant pour la filière française en Europe (source : Observatoire économique 2016-2019) .....	32
Figure 10 : Evolution des tonnages triés (source : Observatoire de la filière TLC) .....	33
Figure 11 : Part du tonnage trié par rapport à la collecte tracée (source : Observatoire de la filière TLC) .....	33
Figure 12 : Débouchés des centres de tri en 2020 (source : Rapport d'activité Re_fashion 2020) .....	34
Figure 13 : Moyens de collectes actuels des textiles (vêtements, chaussures et linges de maison) dont les ménages veulent se séparer en Belgique .....	45
Figure 14 : Collecteurs des vêtements, chaussures et linges de maison des ménages en Belgique (source : Ressources - présentation Séminaire REP Textile – 15-09-2021).....	48
Figure 15 : Textiles des ménages collectés sélectivement en Région wallonne - par mode de collecte en 2020 (Source : Région wallonne).....	49
Figure 16 : Quantités de textiles collectés sélectivement dans les parcs à conteneurs en 2020 en Région wallonne par intercommunale (Source : Région wallonne <sup>42</sup> ) .....	49
Figure 17 : Collecte sélective des vêtements, linges de maison et chaussures des ménages en 2020 (en tonnes) .....	53
Figure 18 : Collecte sélective des vêtements, linges de maison et chaussures des ménages en 2020 (en kg/hab) .....	53
Figure 19 : Evolution des vêtements, linges de maison et chaussures des ménages collectés sélectivement entre 2013 et en 2020 dans les trois régions en Belgique (en kg/hab).....	53
Figure 20 : Quantité de textiles estimés dans les OMB (kg/hab) – Source : caractérisations des OMB réalisées par chaque région .....	54
Figure 21 : Quantité de textiles collectés sélectivement et dans les OMB (kg/hab) .....	55
Figure 22 : Evolution des performances de la filière Textile des membres de Ressources en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale de 2009 à 2020 .....	62
Figure 23 – Flux de textiles en fin de vie en Région flamande en 2019 <sup>60</sup> .....	63

Figure 24 : Textiles collectés par « De Kringwinkel » entre 2010 et 2019 <sup>60</sup> .....	64
Figure 25 : Débouchés pour les vêtements, linges de maison et chaussures des ménages collectés sélectivement en 2019 par les collecteurs inscrits auprès de l'OVAM, les membres de Ressources en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale, les centres agréés réemploi collectant et traitant des textiles en RBC et les centres agréés réutilisation collectant et traitant des textiles en RW.....	65
Figure 26 : Comparaison entre la mise sur le marché de textiles neufs et la collecte sélective de textiles usagés sur une même année dans plusieurs pays européens <sup>78</sup> .....	71
Figure 27 : Evolution de la collecte sélective dans plusieurs pays/ régions européens <sup>78</sup> .....	72
Figure 28 : Débouchés des textiles des ménages collectés dans plusieurs pays européens pour différentes années <sup>78</sup> .....	72
Figure 29 : Capacités de tri estimées dans plusieurs pays européens <sup>78</sup> .....	73
Figure 30 : Quantité de textiles collectés sélectivement et dans les OMB dans les 3 régions en Belgique, au total en Belgique et en France en 2019. (Kg/hab).....	76
Figure 31 : Evolution de la collecte sélective des vêtements, linges de maison et chaussures des ménages entre 2013 et en 2020 dans les trois régions en Belgique et en France.....	77
Figure 32 : Nombre d'habitants par bulle à textiles dans les 3 régions en Belgique et en France .....	78
Figure 33 : Nombre de bulles par km <sup>2</sup> .....	78
Figure 34 : Débouchés pour les vêtements, linges de maison et chaussures des ménages collectés sélectivement en 2019 par les collecteurs inscrits auprès de l'OVAM, les membres de Ressources en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale, les centres agréés réemploi collectant et traitant des textiles en RBC, les centres agréés réutilisation collectant et traitant des textiles en RW et les opérateurs en France .....	79
Figure 35 : Tonnage moyen par bulle à textiles en 2020 dans les 3 régions en Belgique et en France	81
Figure 36 : Tonnage réutilisé localement rapporté au nombre de boutiques des EES en 2020 en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale.....	82
Figure 37 : Synthèse des actions possibles pour améliorer la filière textile en Belgique .....	91
Figure 38 : Synthèse des actions possibles pour améliorer la filière textile en Belgique - ZOOM 1 (légende) .....	92
Figure 39 : Synthèse des actions possibles pour améliorer la filière textile en Belgique - ZOOM 2 (2 premiers objectifs) .....	93
Figure 40 : Synthèse des actions possibles pour améliorer la filière textile en Belgique - ZOOM 3 (3 derniers objectifs) .....	94
Figure 41 : Répartition des ventes de seconde main en Belgique (en €) – Source étude Shopperware pour COMEOS.....	108
Figure 42 : Evolution des parts de marché des canaux de vente de seconde main en Belgique (en €) – Source étude Shopperware pour COMEOS.....	109
Figure 43 : Types de canaux privilégiés par les acheteurs pour la seconde main – Source étude Shopperware pour COMEOS .....	110
Figure 44 : Evolution du chiffre d'affaires des marketplaces Vinted et Adevinta – Source étude Shopperware pour COMEOS .....	110
Figure 45 - Diagramme de Sankey global (amont + aval) de la filière totale (vêtements, linge de maison et chaussures des ménages) en Belgique en 2019.....	113

Figure 46 - Diagramme de Sankey de l'amont de la filière des vêtements, linge de maison et chaussures des ménages en Belgique en 2019.....	114
Figure 47 - Diagramme de Sankey de l'aval de la filière des vêtements, linge de maison et chaussures des ménages en Belgique en 2019.....	115
Figure 48 - Périmètres financier et sociétal .....	120
Figure 49 - Estimation des tonnages par débouché des textiles collectés pour les 3 scénarios étudiés au total et par type de textiles (vêtements, linge de maison, chaussures) .....	124
Figure 50 - Estimation de la répartition des débouchés de l'ensemble des textiles collectés sélectivement pour les 3 scénarios étudiés .....	125
Figure 51 - Estimation de la répartition des débouchés des vêtements, du linge de maison et des chaussures collectés sélectivement pour les 3 scénarios étudiés .....	125
Figure 52 - Transports considérés dans l'évaluation.....	126
Figure 53 -Applications considérées pour le recyclage en effilochage ainsi que la localisation de ces recyclages.....	138
Figure 54 – Interprétation des valeurs des résultats environnementaux, économiques et sociaux pour les 3 scénarios étudiés .....	144
Figure 55 – Impact des scénarii au fil de l'eau, A et B sur le réchauffement climatique .....	144
Figure 56 – Impact des scénarii au fil de l'eau, A et B sur l'eutrophisation (eau douce).....	145
Figure 57 – Impact des scénarii au fil de l'eau, A et B sur l'épuisement des ressources fossiles .....	145
Figure 58 – Différence d'impacts entre les scénarii d'évolution (A et B) et le scénario au fil de l'eau : changement climatique (a), eutrophisation (eau douce) (b) et épuisement des ressources fossiles (c) .....	147
Figure 59 – Bilan financier en M€ par maillon et pour la filière Textile au global Belgique .....	148
Figure 60-Impacts économiques en Belgique .....	149
Figure 61 – Impacts sociaux en Belgique .....	150
Figure 62 – Paramètres influents sur les résultats.....	151
Figure 63 - Exemple d'un graphique pour les analyses de sensibilité.....	152
Figure 64 – Influence du taux de substitution des TLC lors de la réutilisation sur le réchauffement climatique (scénario au fil de l'eau) .....	153
Figure 65 – Influence du taux de substitution des TLC lors de la réutilisation sur le réchauffement climatique (scénario au fil de l'eau) .....	153
Figure 66 – Influence du taux de substitution des TLC lors de la réutilisation locale sur le réchauffement climatique (Delta A et Delta B).....	154
Figure 67 – Influence du taux de substitution des TLC lors de la réutilisation à l'export sur le réchauffement climatique (Delta A et Delta B).....	155
Figure 68 – Influence de la part des tonnages exportés pour réutilisation mais qui sont directement éliminés (mise en CET) et donc pas réutilisés dans les pays importateurs sur le réchauffement climatique (Delta A et Delta B).....	156
Figure 69 – Influence du taux de substitution des feutres sur le réchauffement climatique (Delta A et Delta B).....	157
Figure 70 - Analyse de sensibilité des résultats économiques par rapport au prix des textiles neufs	158

Figure 71 - Analyse de sensibilité des résultats du volet social par rapport à l'allocation du trajet pour déposer les textiles.....	159
Figure 72 - Possibilités des flux physiques, financiers, d'informations et autres (contrôle, obligations/guidances) d'une REP .....	169
Figure 73 : Caractéristiques des audits des adhérents en 2019 et 2020 (source : rapport d'activité Re_fashion 2020).....	172
Figure 74 : Résultats des audits 2019-2020 (source : rapport d'activité Re_fashion 2020) .....	173
Figure 75 : Coût net moyen du tri (tous centres de tri confondus) (source : Observatoire économique 2016-2019) .....	176

## Liste des abréviations

---

CSR	Combustible solide de récupération
EES	Entreprises de l'économie sociale
EPI	Équipement de protection individuelle
HT	Hors taxes
IC	Intercommunales
PAV	Point d'apport volontaire (terme utilisé en France pour désigner les lieux ou conteneurs spécifiques dans lesquels les textiles sont déposés)
R&D	Recherche et développement
RBC	Région de Bruxelles-Capitale
REP	Responsabilité élargie du producteur
RF	Région flamande
RW	Région wallonne
TLC	Textiles, linge de maison et chaussures (terme utilisé par la filière REP française)

## 1 Contexte et objectifs

---

Au travers de la directive (UE) 2018/851 du Parlement et du Conseil du 30 mai 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets, il est réaffirmé la nécessité de la couverture des coûts de la gestion des déchets et l'encouragement au réemploi et à la réutilisation des produits et à la mise en place de systèmes promouvant les activités de réparation, de réemploi, de réutilisation et de recyclage en particulier pour les textiles.

Le Plan d'action en faveur de l'économie circulaire pour une Europe plus propre et plus compétitive prévoit que la Commission Européenne fixe les orientations sur la collecte sélective des déchets textiles. La nouvelle Directive cadre déchets<sup>1</sup> oblige les États membres à assurer une collecte sélective des textiles d'ici à 2025.

Dans ce cadre, la Belgique, au travers de ses trois Régions, a mis en place plusieurs réglementations et plans (ex : PWD-R) afin d'améliorer la gestion des déchets des ménages et des entreprises et d'atteindre des objectifs de réduction de la production et d'augmentation de la valorisation matière. Les différents plans des trois régions comprenant la gestion des ressources et des déchets ont formalisé la réflexion déjà existante destinée à développer le réemploi et le recyclage des produits non soumis à une Responsabilité Elargie du Producteur, dont les textiles.

La Responsabilité Elargie du Producteur (REP) est un instrument de politique publique qui participe à l'atteinte des objectifs des différentes Régions en engageant les producteurs à soutenir l'écoconception, la collecte séparative, la réparation, le réemploi, la réutilisation, le recyclage par l'intermédiaire d'objectifs de moyens et de résultats et participe donc au développement de l'économie circulaire.

Dans ce cadre, la Région wallonne a souhaité lancer une étude de préfiguration de la mise en place d'un mécanisme de REP ou autre mécanisme pour les textiles. Les principaux objectifs de l'étude sont de fournir les éléments suivants :

- Déterminer le champ d'application de la REP et analyser le secteur d'activité des producteurs qui seraient soumis à une REP au travers d'une caractérisation de l'amont ;
- Identifier et caractériser le gisement en fin de vie et notamment réaliser un aperçu du circuit de fin de vie des textiles ;
- Réaliser un état des lieux des filières actuelles de collecte et de traitement des textiles usagés ;
- Proposer des scénarios de REP ou autres mécanismes de gestion des textiles usagés et les évaluer d'un point de vue économique, technique, environnementale et social ;
- Partager l'ensemble des réflexions avec les acteurs de la filière.

---

<sup>1</sup> Directive modificative (UE) 2018/851

## 2 Méthodologie

### 2.1 Définition des textiles

Le Règlement Européen 1007/2001<sup>2</sup> définit un produit textile par : tous les produits qui, à l'état brut, semi-ouvrés, ouvrés, semi-manufacturés, manufacturés, semi-confectionnés ou confectionnés, sont exclusivement composés de fibres textiles, quel que soit le procédé de mélange ou d'assemblage mis en œuvre. En particulier la réglementation considère comme produit textile :

- Les produits qui comprennent au moins 80 % de leur poids en fibres textiles ;
- Les recouvrements, dont les parties textiles représentent au moins 80 % de leur poids, de meubles, de parapluies, de parasols et, sous la même condition, les parties textiles des revêtements de sol à plusieurs couches, des matelas et des articles de camping ainsi que les doublures chaudes des articles chaussants et de ganterie ;
- Les textiles incorporés à d'autres produits dont ils font partie intégrante en cas de spécification de leur composition.

Le champ des textiles se base sur une typologie prenant en compte :

- L'origine des déchets (ménages ou professionnels) ;
- Les caractéristiques des produits.

Le tableau ci-dessous présente les différents textiles à considérer dans le cadre de cette étude. A noter que la mission 1 présentera les données identifiées relatives à ces différents textiles, mais l'ensemble de ces textiles ne seront pas d'office intégrés dans la démarche d'analyse tout au long de l'étude.

Tableau 1 : Textiles considérés dans cette étude

	Ménagers	Professionnels
Vêtements	X	Uniformes, EPI <sup>3</sup>
Linge de maison	Draps, linges de toilette, serviettes : linge plat	Linge plat du secteur Horeca, des hôpitaux...
Chaussures	X	X
Maroquinerie	X	
Bagages, sacs	X	
Voilages-rideaux	X	X
Moquettes	X	X
Décoration textile <sup>4</sup>	X	
Ameublement textile y inclus couettes, oreillers, édredon...)	X	X
Jouets	X	
Non-tissés		Usages industriels variés
Chiffons	X	X

<sup>2</sup> Source : Règlement Européen 1007/2001 relatif aux dénominations des fibres textiles et à l'étiquetage et au marquage des produits au regard de leur composition en fibres.

<sup>3</sup> Equipements de Protection Individuelle

<sup>4</sup> Produits ayant pour fonction de décorer un lieu d'habitation, de commerce, de bureaux ou d'accueil du public, de protéger ou décorer des éléments d'ameublement ou une ouverture, le sol ou les murs, d'occulter la lumière ou de briser le vent. Ne sont pas inclus les revêtements de sol fixes (moquettes), le linge de maison, ni les produits textiles extérieurs relevant des aménagements et objets du jardin

	Ménagers	Professionnels
Chutes de production		X
Invendus		X

Certains flux n'ont pas été considérés car ils font partie intégrantes d'autres secteurs ou de produits sur lesquels il existe déjà des instruments de gestion de leurs déchets :

- Textiles dans les véhicules (il existe en Belgique une filière REP) ;
- Textiles dans les matelas (il existe en Belgique une filière REP).

De même les produits textiles intermédiaires (fils, tissus) n'étant pas des produits finis, ne sont pas considérés dans l'étude.

## 2.2 Trois missions

Cette étude comporte 3 missions :

1. Etat des lieux de la gestion des textiles usagés en Belgique et en France et note stratégique pour la Région wallonne ;
2. Etude et préparation à la mise en œuvre d'un mécanisme de REP ;
3. Consultation des acteurs et intelligence collective.

Les sections ci-dessous présentent les objectifs et les moyens qui ont été mobilisés pour réaliser les 3 missions.

### 2.2.1 Mission 1 – Etat des lieux de la gestion des textiles usagés en Belgique et en France et note stratégique pour la Région wallonne

Les principaux objectifs de la mission 1 sont de :

- Réaliser une analyse critique de la gestion des textiles usagés dans les trois régions de Belgique et en France ;
- Mettre en perspective cette analyse par rapport au contexte de la Région wallonne en apportant une attention particulière à l'économie sociale ;
- Etablir une note stratégique pour la Région wallonne sur les pistes d'amélioration de la gestion des textiles usagés sur base des expériences des trois Régions et de la France notamment en termes d'efficacité et d'efficience ;
- Identifier d'éventuelles pistes alternatives à l'outil REP textiles pour tout ou partie du gisement.

Par ailleurs, un aperçu de la gestion actuelle des textiles usagés en Europe est présenté, suite à la demande des membres du Comité de Pilotage lors de la réunion de démarrage.

Les sources d'information pour la réalisation de cette mission sont les suivantes :

- Revue bibliographique ;
- Entretiens téléphoniques avec des acteurs clés de la filière :
  - ADEME
  - Bruxelles Environment
  - Centexbel
  - COMEOS
  - COPIDEC
  - Creamoda
  - Denuo
  - DSD

- Eurofrip
- Febelsafe
- Fedustria
- Herwin
- Interafval
- Kringwinkel Antwerpen
- OVAM
- Petits Riens
- Procotex
- Recytex
- Ressources
- Re\_Fashion
- RReuse
- UVCW

### 2.2.2 Mission 2 - Etude et préparation à la mise en œuvre d'un mécanisme de REP

Le Cabinet a choisi que la mission 2 porte sur une REP obligatoire pour les vêtements, le linge de maison et les chaussures des ménages.

Les principaux objectifs de la mission 2 sont de :

- Caractériser l'amont et l'aval de la filière Textile, et plus précisément les vêtements, le linge de maison et les chaussures des ménages ;
- Evaluer l'impact de la mise en place d'une REP pour cette filière Textile, notamment via l'analyse des deux scénarios :
  - D'un point de vue environnemental : les impacts et bénéfices environnementaux de la collecte, du réemploi, de la réutilisation et du recyclage ou du traitement des déchets ;
  - D'un point de vue économique : les coûts et recettes de collecte, de tri et de traitement (réutilisation, recyclage, élimination) des textiles ;
  - D'un point de vue social : les besoins en emplois supplémentaires et le désagrément du temps passé par les citoyens pour aller déposer les textiles vers les PAV.

Les scénarios ont été choisis par le Cabinet, après une réunion de travail avec les acteurs de la filière.

En effet, le 20 septembre 2022, les acteurs de la filière ont participé à un groupe de travail ayant pour objectif de proposer une description précise des deux scénarios à étudier (objectifs, moyens pour atteindre ces objectifs et résultats attendus), sur base d'une proposition formulée par la Région wallonne, notamment :

- Un scénario A « intermédiaire », visant à améliorer la situation existante, principalement en aval de la filière (collecte, réutilisation, tri, valorisation) => développer une REP à l'aide d'un seul accord interrégional permettant de ce fait de mobiliser seulement des moyens régionaux
- Un scénario B « idéal » visant à améliorer non seulement l'aval de la filière, mais également l'amont, à savoir la production de textiles. => mobiliser en plus le niveau fédéral permettant d'agir davantage sur le levier de la production au travers notamment des approches « produits », mais aussi sur la fiscalité.

Il n'y avait pas un consensus des acteurs sur le choix de départ des scénarios proposés par la Région wallonne.

À la suite de cette journée de travail, une proposition a été formulée dans le compte rendu et les acteurs avaient ensuite 3 semaines pour envoyer leurs commentaires.

À la suite de la proposition rédigée dans le compte rendu du GT n°1 du 20 septembre 2022, aux retours envoyés par les participants et à une discussion en interne à la Région, le Cabinet a décidé d'étudier deux scénarios axés sur les compétences régionales<sup>5</sup> favorisant la réutilisation locale et l'extension graduelle du recyclage :

- Scénario 1 : multiplier par deux la réutilisation locale et objectif minimum de recyclage à définir ;
- Scénario 2 : multiplier par quatre la réutilisation locale et objectif maximum de recyclage à définir.

Autre précision apportée par le Cabinet : cette politique doit être accompagnée par le relevé des instruments permettant une discrimination positive en faveur des EES et viser au minimum le maintien dans les emplois du secteur. Les producteurs devront financer les contrôleurs luttant contre les filières illégales et le nettoyage autour des bulles à textiles.

Lors d'un deuxième groupe de travail organisé le 16 décembre 2022, les paramètres incertains et influents sur les résultats de l'analyse environnementale, économique et/ou sociale ont été présentés aux acteurs de la filière. Un sondage a été réalisé lors de cette réunion concernant ces paramètres. A la grande majorité des questions, la grande majorité des répondants ont exprimé n'avoir pas d'avis.

### 2.2.3 Mission 3 - Consultation des acteurs et intelligence collective

La mission 3 est une mission transversale tout au long de l'étude, qui vise à informer et à recueillir les avis des parties prenantes de la filière Textile afin de nourrir les missions 1 & 2, notamment à travers :

- Des entretiens téléphoniques ;
- Deux groupes de travail afin de :
  - Présenter l'avancement du projet avec un focus sur le panorama de l'amont et de l'aval de la filière et brainstormer sur les scénarios à étudier en mission 2 ;
  - Présenter les résultats de l'analyse économique, environnementale et sociale.
- La transmission des rapports.

Cette troisième mission ne fait donc pas l'objet d'un rapport en tant que tel.

---

<sup>5</sup> Le scénario B est hors champ de l'étude car le levier est limité à l'échelle régionale. Des recommandations ont toutefois été proposées (cf. (Recommandation 2 p.169) et pourront tout de même faire l'objet de discussions dans le cadre de l'introduction d'un système de gestion pour les textiles

## 3 Mission 1 – Gestion actuelle des textiles usagés et note stratégique pour la Région wallonne

### 3.1 Gestion actuelle des textiles usagés en France

#### Note :

#### 1) Différence Réemploi / Réutilisation en France

- **Réemploi** : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus ;
- **Réutilisation** : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

Le réemploi et la réutilisation se distinguent donc par le passage ou non du bien en fin de vie par le statut de déchet. A la différence de la notion de réemploi, les activités de réutilisation se distinguent par l'utilisation d'un produit usagé en tant que « déchet ».

Pour la filière textile, le réemploi est par exemple l'échange entre particuliers de vêtements ou le dépôt en boutique pour revente. La réutilisation implique le passage de vêtements par un centre de tri.

#### 2) Définition valorisation matière

En France, la valorisation matière est définie comme : opération de traitement des déchets regroupant les actions de **réutilisation**, de **recyclage** et **autres types de valorisation matière** telles que des combustibles de substitution (ex. : **combustibles solides de récupération**) ou des matières de remblaiement (cf. « Lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets », MEDDE, p. 29-30).

#### 3.1.1 Objectifs de la REP française

Les objectifs inscrits dans la réglementation sont :

- Objectif général :
  - **50 % des tonnages mis en marché doivent être détournés des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** à horizon 2019 (maintenant 2022) ; à date, le gisement mis en marché était évalué à 600 000 t.  
Note : ce chiffre est basé sur une estimation à partir des mises en marché déclarées à Re\_fashion. C'est un point sensible car les mises en marché déclarées se font par pièce ; il convient donc d'allouer un poids moyen par pièce. Re\_fashion a mené une étude sur le poids des pièces en 2016 pour convertir ces données de mises en marché en tonnages ; une nouvelle étude est en cours de finalisation en 2022. Notons de plus qu'aucune estimation des free-riders n'est prise en compte.
  - Objectif de 4,6 kg / hab. / an soit 1 Point d'Apport Volontaire (PAV) / 500 habitants en moyenne nationale ;
- **95 % de valorisation matière** (réutilisation, recyclage et autres types de valorisation matière) **et moins de 2 % de déchets éliminés** (incinération sans récupération d'énergie ou mise en CET (ou décharge)) ;

Note : Le choix de l'éco-organisme était d'accompagner tous les acteurs sans distinction de la réutilisation ou de recyclage, pour pousser le tri. Les opérateurs de tri ont insisté sur le fait de laisser chaque acteur libre d'orienter son choix davantage vers la réutilisation ou le recyclage.

- Obligation principale de **contribuer financièrement au tri des déchets de TLC** par des soutiens ;
- **Objectif de prévention quantitative et qualitative** (allongement de la durée de vie, réduction des substances nocives et perturbateurs de recyclage) à intégrer dans des éco-modulations<sup>6</sup> ;
- **R&D** (budget de 500 000 € moyen annuel).

### 3.1.2 Champ de la REP française

Le champ de la REP est défini ainsi : **les produits textiles d'habillement, les chaussures ou le linge de maison neufs destinés aux particuliers** et, à compter du 1er janvier 2020, **les produits textiles neufs pour la maison, à l'exclusion de ceux qui sont des éléments d'ameublement** ou destinés à protéger ou à décorer des éléments d'ameublement.<sup>7</sup>

L'annexe 6.1.7 précise les inclusions et exclusions. Le nombre de catégories de produits est très important au regard de la diversité des produits couverts par la REP.

Certaines inclusions / exclusions ont fait explicitement l'objet de discussions :

- **Non-inclusion des déchets professionnels**

Les raisons identifiées sont d'abord historiques : les acteurs de la filière étaient des acteurs de la réutilisation après collecte auprès des particuliers ; or la réutilisation est difficilement possible pour les textiles professionnels (vêtements type uniformes ou vêtements d'image).

Par ailleurs certains flux étaient déjà orientés vers le recyclage spontanément comme les déchets de blanchisserie industrielle (fabrication de chiffons d'essuyage).

Plus récemment, **FRIVEP**© (Filière de Réemploi et de Recyclage Industrielle des Vêtements Professionnels) a été lancée en 2016 comme un engagement pour la croissance verte.

Les acteurs engagés sont l'association ORÉE, qui anime et coordonne le projet pour le compte des partenaires ; le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de l'Économie et des Finances ; les donneurs d'ordre - pourvoyeurs de gisements professionnels : SNCF, La Poste, La Ville de Paris, GRDF et ESF (École du Ski français), les ministères des Armées et de l'Intérieur et l'ONF (Office national des forêts) ; les industriels - collecteurs, trieurs, tisseurs et recycleurs : Texéco Moncorgé, Sympatex, Bilum, TDV Industries, Synergies TLC, Buitex ; d'autres partenaires techniques et financiers : la Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés d'Ile-de-France et le CETI (Centre européen des Textiles Innovants).

Actuellement cette filière conduit plus des programmes de travail comme :

- La **caractérisation du gisement, estimée à 15 000 t**,
- La recherche d'améliorations techniques de tri, de démantèlement et de recyclage/valorisation de possibilité de recyclage (expérimentations),
- Le développement d'un guide d'éco-conception des vêtements professionnels<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> L'efficacité est assez faible au vu des incitations apportées actuellement, cf. §3.1.3.2B p.23.

<sup>7</sup> Source : Article L 541-10-1 Code de l'Environnement

<sup>8</sup><https://refashion.fr/eco-design/sites/default/files/fichiers/Livret%20d%27%C3%A9co-conception%20des%20v%C3%AAtements%20professionnels.pdf>

#### ■ Exclusion des déchets de maroquinerie :

Les articles de maroquinerie en cuir ou en tissu (sacs, besaces, sacoches, serviettes, bagagerie, portefeuilles, porte-monnaie, ceintures en cuir, bracelets, trousse de voyage, articles de gainerie, étuis, etc.) sont exclus du périmètre, bien que ces produits se retrouvent régulièrement dans les collectes de TLC. Une étude a été menée pour étudier la possibilité de les intégrer, mais cela n'a pas été jugé pertinent. L'étude n'est pas disponible et les acteurs interrogés n'ont pu justifier la raison.

A noter que la nomenclature NACE définit la maroquinerie comme incluant en complément des articles de maroquinerie en cuir ou en tissu, la bagagerie et les articles de voyage en plastique (valise en polypropylène, polycarbonate, ...).

#### ■ Une discussion récente sur l'inclusion des produits de déco textiles (rideaux et voilages)

Les rideaux et voilages des ménages vont être exclus de la REP TLC.

- Dans la Loi sur la transition écologique et la croissance verte de 2015, il était prévu que ces flux soient dirigés vers la REP TLC. Cependant, le cahier des charges de l'éco-organisme, qui ne les identifiait pas, n'a pas été modifié / clarifié. L'éco-organisme a cependant appelé aux versements de contributions pour les mises en marché 2020 et 2021 des rideaux et voilages et verse des soutiens aux opérateurs de tri pour ces produits triés sur la même période.
- La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 prévoit l'extension de la filière de Responsabilité Élargie du Producteur des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) aux « éléments de décoration textile » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cependant, le périmètre des éléments de décoration textile n'est pas clairement défini dans la loi AGEC. L'amendement n°CD1695 qui a introduit cette extension ne fournit pas non plus de définition des éléments de décoration textile mais liste des exemples : rideaux, voilages, tapis d'intérieur ou d'extérieur et accessoires utilisés pour leur pose. Les critères utilisés pour justifier la sélection de ces flux peuvent cependant permettre d'esquisser une définition des éléments de décoration textile pertinents à intégrer dans l'extension de la REP DEA :
  - Ces flux « ne sont actuellement couverts par aucune filière à responsabilité élargie des producteurs » ;
  - Les déchets qui en sont issus « sont le plus souvent jetés dans les ordures ménagères » et sont « éliminés par incinération ou mis en décharge » bien que recyclables ;
  - « Ces produits, à destination des ménages ou des professionnels, sont généralement commercialisés dans des enseignes d'ameublement » ;
  - « Leur collecte pourrait être assurée dans les points de collecte des éco-organismes agréés de la filière qui peuvent réceptionner ces déchets (...) volumineux » ;
  - Cela vient « compléter (...) l'extension du champ de la REP TLC à l'ensemble des produits finis en textile pour la maison à l'exclusion de ceux qui sont des éléments d'ameublement ou destinés à protéger ou à décorer des éléments d'ameublement ».

**Les rideaux et voilage ne devraient donc plus faire partie des produits soumis à la REP TLC mais plutôt intégrés à la REP Ameublement.**

Un décret à paraître devrait préciser la définition des éléments d'ameublement à l'article R. 543-240 du code de l'environnement et « **l'organisation en cas de collecte des éléments de décoration textile par les dispositifs liés à la filière REP des textiles d'habillement, des**

chaussures ou du linge de maison neufs destinés aux particuliers et des produits textiles neufs pour la maison (filrière prévue au 9° de l'article L. 541-10-1.) »<sup>9</sup>

Cela sous-entend que la filière Mobilier pourrait financer la filière TLC pour les volumes collectés.

#### ■ Part des déchets exclus de la REP entrant tout de même dans les centres de tri

Re\_fashion demande aux opérateurs de tri de mesurer les fractions non-TLC reçues dans les centres de tri. Ces fractions représentent 16 000 t soit 5 % des tonnages entrants et se répartissent, en 2019, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Tableau 2 : Estimation des volumes non-TLC triés en 2019 (Source : Re\_fashion)

Catégories non TLC	%
7.1. Textiles professionnels valorisés en réutilisation	Faible
7.2. Textiles d'ameublement (voilages, rideaux) valorisés en réutilisation	14 %
7.3. Oreillers, traversins, couettes valorisées en réutilisation ou recyclage	33 %
7.4. Autres articles non TLC valorisés en réutilisation (ex : jouets, maroquinerie, peluches, livres, bibelots, ustensiles...)	35 %
7.5. Articles non TLC éliminés	1 %
7.6. Emballages valorisés en recyclage	17 %
Total	100 %

#### ■ Les invendus des metteurs en marchés

Les invendus sont des produits non vendus par le circuit de distribution initialement envisagé. Avant d'être donnés ou détruits, les invendus non alimentaires bruts sont valorisés par les canaux de vente<sup>10</sup> (ventes privées (37 %) ; soldeurs (25 %) ; grossistes en déstockage (25 %)). Les débouchés de ces canaux

Ce qui ne peut pas être valorisé par ces canaux correspond aux invendus résiduels (13 %). Pour les produits textiles et chaussures ; les chiffres disponibles sont présentés ci-dessous :

Tableau 3 : Part des invendus bruts pour les TLC français (en euros)

Part des invendus en valeur (%)	Invendus bruts	Invendus résiduels
Vêtements	9 %	0,2 %
Linge de maison	3 %	0,4 %
Chaussures	3 %	0,2 %

La répartition des débouchés d'invendus bruts dans les différents canaux de revente sont les suivantes :

<sup>9</sup> Source : <https://www.vie-publique.fr/consultations/283481-projet-decret-decoration-textile-rep-producteurs-elements-dameublement#:~:text=La%20loi%20relative%20%C3%A0%20la,textile%20%C3%A0%20comp-ter%20de%202022.&text=Il%20compl%C3%A8te%20notamment%20la%20d%C3%A9finition,pr%C3%A9cis%C3%A9e%20%C3%A0%20l'article%20R>

<sup>10</sup> Les pourcentages suivants représentent la part occupée par différentes voies de destination des invendus bruts en valeur, pour tous types d'invendus non alimentaires (source : Agence du Don en Nature, ADEME, 2014).

Tableau 4: Répartition des invendus bruts français par canaux de revente (en euros)

	Vêtements	Linge de maison	Chaussures
Ventes privées	57 %	23 %	37 %
Soldeurs	26 %	38 %	26 %
Grossistes	17 %	38 %	37 %

Selon les données disponibles, en France<sup>11</sup>, aujourd'hui le devenir des invendus résiduels est pour moitié du don, pour moitié de la destruction. La ventilation des débouchés des invendus résiduels par canaux de vente (ventes privées, soldeurs et grossistes en déstockage) n'est pas connue.

L'éco-organisme de la filière TLC considère que n'étant pas commercialisés, ces invendus ne sont pas soumis à contribution. Il n'est donc à ce jour par demandé d'éco-contribution pour les invendus et ce point n'est pas réellement clarifié par l'éco-organisme. Ce n'est cependant pas l'avis de l'ADEME :

D'une part car l'Article R543-214 du code de l'environnement précise la définition de producteur pour la filière REP TLC comme « toute personne physique ou morale qui, à titre professionnel, soit fabrique en France, soit importe ou introduit pour la première fois sur le marché national des produits mentionnés au présent article destinés à être cédés **à titre onéreux ou à titre gratuit à l'utilisateur final par quelque technique de vente que ce soit ou à être utilisés directement sur le territoire national.** »

Dans le cas où ces produits sont cédés sous la marque d'un revendeur ou d'un donneur d'ordre dont l'apposition résulte d'un document contractuel, ce revendeur ou ce donneur d'ordre est considéré comme producteur.

Ainsi, l'article précise que les produits textiles d'habillement, chaussures, linge de maison neuf destinés aux particuliers sont couverts par la REP lorsqu'ils sont destinés à être cédés à titre onéreux ou à titre gratuit à l'utilisateur final, ce qui comprend bien les invendus.

De plus, l'article L. 541-15-8 prévoit que les producteurs (au sens de fabricant, pas au sens de la REP), importateurs et distributeurs sont tenus de **réemployer, de réutiliser ou de recycler leurs invendus**. Les invendus sont, à quelques exceptions près (ex : les produits stockés au niveau du fabricant destinés initialement à l'export), des produits qui ont été mis sur le marché national. S'il s'agit de produits invendus soumis à la REP, que ces invendus fassent l'objet d'un don ou d'un recyclage, la contribution à la REP devra être versée pour gérer la fin de vie de ces produits.

A ce jour, Re\_fashion a publié une liste des solutions possibles pour le devenir de ces produits :

Tableau 5 : Solutions possibles référencées par Re\_fashion pour les invendus textiles

Solution	Méthodes de traitement			
	Dons	Réutilisation	Recyclage/Effilochage	Upcycling
Agence du Don en Nature	X	X		X
Comerso	X	X		X
Dons Solidaires	X			
Ouateco			X	
Tissons la Solidarité				X
WeTurn			X	

Ce sont donc de nouveaux volumes pour lesquels les acteurs de la filière doivent trouver des débouchés de réemploi ou de valorisation, avec une traçabilité. Les marques de textiles et chaussures seront concernées par cette obligation dès le 1er janvier 2022.

<sup>11</sup> Source : Agence du Don en Nature, ADEME, 2014

Les invendus bruts représentent<sup>12</sup> 4,1 % du chiffre d'affaires du secteur du textile français, soit une valeur marchande estimée de 1,7 Md€.

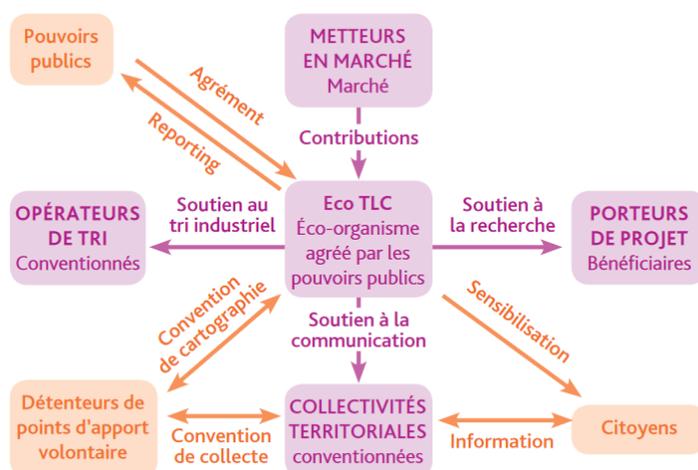
### 3.1.3 Organisation de la filière française

Les différents acteurs de la filière sont :

- Les metteurs en marché ou producteurs, regroupant les fabricants, distributeurs, importateurs (y inclus grossistes, soldeurs...)
- Les collectivités territoriales et leurs citoyens,
- Les détenteurs de points d'apports, un point d'apport est une adresse où déposer les TLC usagés,
- Les opérateurs de tri,
- Les pouvoirs publics,
- Les industriels utilisateurs de matières recyclées (tous secteurs),
- L'éco-organisme.

L'organisation de la filière et des acteurs est présentée ci-dessous.

Figure 1 : Organisation de la REP TLC en France (source : ADEME)



#### 3.1.3.1 Les metteurs en marché

##### A. Barème

###### a. Barème amont de base

Le barème est fonction de la taille des pièces. Les types de pièces sont définies selon leur taille. Le site de Re\_fashion présente une typologie de produits et les classe selon leur taille.

Le tableau ci-dessous présente le barème correspondant aux mises en marché 2021 à verser en 2022, par type de pièces :

<sup>12</sup> ADEME, 2021. Etude des gisements et causes des invendus non alimentaires et de leurs voies d'écoulement. 158 pages.

Tableau 6 : Barème d'éco-contribution Re\_fashion 2021

	Très Petites pièces (TPP)	Petites pièces (PP)	Moyennes pièces (MP)	Grandes pièces (GP)
Textiles	0,6 c EUR / pièce	1,1 cEUR / pièce	2,1 cEUR / pièce	6,3 cEUR/ pièces
Linge de maison	1 c EUR / pièce	1,9 cEUR / pièce	3,4 cEUR / pièce	7,1 cEUR/ pièces
Chaussures	1,6 c EUR / pièce	2,9 cEUR / pièce	4,5 cEUR / pièce	6,3 cEUR/ pièces

Note : Pour une mise en marché inférieure à 5 000 pièces/an ou inférieure à 750 000 € de chiffre d'affaires/an, les adhérents sont éligibles à la contribution forfaitaire minimum de 120 € hors taxe.

A noter que les entreprises peuvent connaître le poids des produits commercialisés, mais il est plus simple pour elles de faire des déclarations à partir de ventes qui se font à la pièce et non au poids.

a. Eco-modulations du barème amont

A ce jour trois éco-modulations sont proposées :

- **Durabilité** (abaissement de 50 % de la contribution) : respect de seuils spécifiques tirés de tests normalisés adaptés aux différents types de TLC (stabilité dimensionnelle<sup>13</sup>, limitation du boulochage...)

Les preuves à fournir sont les résultats de tests.

Note : à ce stade, seules certaines catégories de produits sont couvertes par cette éco-modulation : pantalons en jeans, pantalon de ville, hauts type pull en tricot, hauts type chemise en chaîne et trame, chaussettes, socquettes et collants, maillots de bain, chaussures homme, chaussures femme, linge de lit.

- **Intégration de fibres ou matières recyclées issues de TLC (min 15%)** : abaissement de 50 % de la contribution
- **Intégration de fibres issues de déchets de production TLC (min 30 %)** : abaissement de 25 % de la contribution

Pour les 2 dernières contributions, les attestations possibles peuvent être des certificats (labels GRS, RCS, RCC<sup>14</sup>) ou des attestations des fournisseurs.

Note : il n'est pas possible de combiner ces éco-modulations.

Une étude a été conduite en 2021 pour le Ministère de la transition Ecologique et l'ADEME afin d'identifier d'autres voies d'éco-modulations pour la filière. Des propositions ont été faites concernant :

- La performance environnementale en lien avec l'affichage environnemental,
- La labellisation des produits textiles (Ecolabel, GOTS...),
- La durabilité des produits (en complément de l'approche déjà existante pour de nouvelles catégories),

<sup>13</sup> Exemple de critères de durabilité pour le pantalon en jeans :

- Respect de la stabilité dimensionnelle selon l'ISO 5077 après 1 lavage selon le code d'entretien (seuil : <3%),
- Résistance à l'abrasion (méthode martindale) ISO 12947-2 sur produit fini (seuil >30 000 cycles),
- Résistance à la déchirure selon ISO 13937-2 sur produit fini (seuil > 20 N)

L'ensemble des critères sont présentés en annexe

<sup>14</sup> Global Recycled Standard (label le plus exigeant : contenu en recyclé > 50% + exigences sociales environnementales et chimiques), Recycled Claim Standard (contenu en recyclé), Recycled content certification

- La réduction / limitation de certains perturbateurs de recyclage (tels que les boutons, les fermetures éclair, élasthannes, mélange de matières ...).

Fin 2022, le cahier des charges du nouvel agrément pour la filière TLC en France a été oublié et propose de nouvelles éco-modulations à savoir des primes :

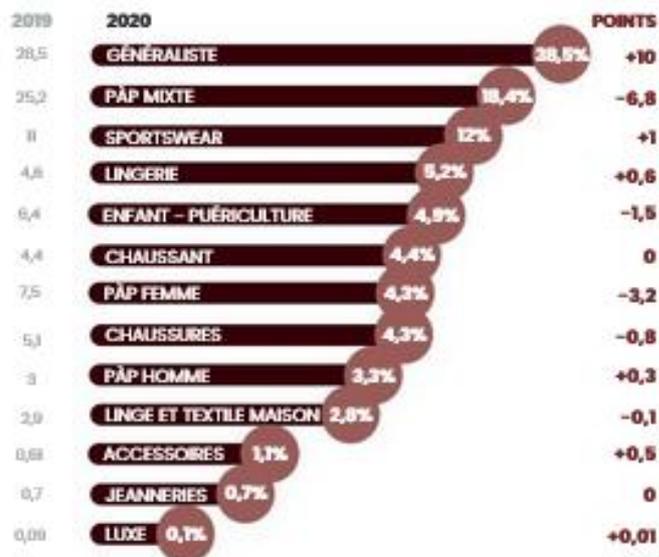
- **À la durabilité**<sup>15</sup> (0.07 à 0.7 € / pièce selon le nombre de pièces vendues)
- **À la certification** : Ecocert, Oekotex, Made in Green, Bluesign, Fairtrade, Ecolabel Européen, Bioré, GOTS (0.03 à 0.3 € / pièce selon le nombre de pièces vendues)
- **À l'incorporation en recyclé post consommateur** collecté ou soutenu par un éco-organisme REP agréé pour TLC selon un critère de proximité (1000 € /t)
- **À l'incorporation en recyclé post consommateur boucle ouverte** collecté ou soutenu par un éco-organisme REP agréé **hors résine plastique de grade alimentaire** (500 € /t)

## B. Résultats

### a. Nombre de contributeurs : 1 200 metteurs en marchés – 4 000 marques

Une typologie des contributeurs a été établie par Re\_fashion :

Figure 2 : Typologie des contributeurs en 2020 (source : rapport d'activité Re\_fashion 2020)



La variabilité et la représentation des entreprises sont importantes : la filière est caractérisée par un nombre important d'entreprises mettant en marché des volumes relativement faibles.

- Entreprises mettant moins de 1 million de pièces sur le marché en France<sup>16</sup> :
  - 5 % des pièces mises sur le marché,
  - 86 % des adhérents d'Eco TLC,
- Entreprises mettant plus de 1 million de pièces sur le marché en France<sup>17</sup> :
  - 95 % des pièces mises sur le marché,
  - 14 % des adhérents d'Eco TLC.

<sup>15</sup> Mêmes types de critères que présentés plus haut dans le rapport (basés sur des tests).

<sup>16</sup> Source : Répartition des adhérents d'Eco TLC en fonction du nombre de pièces mises sur le marché (données 2019)

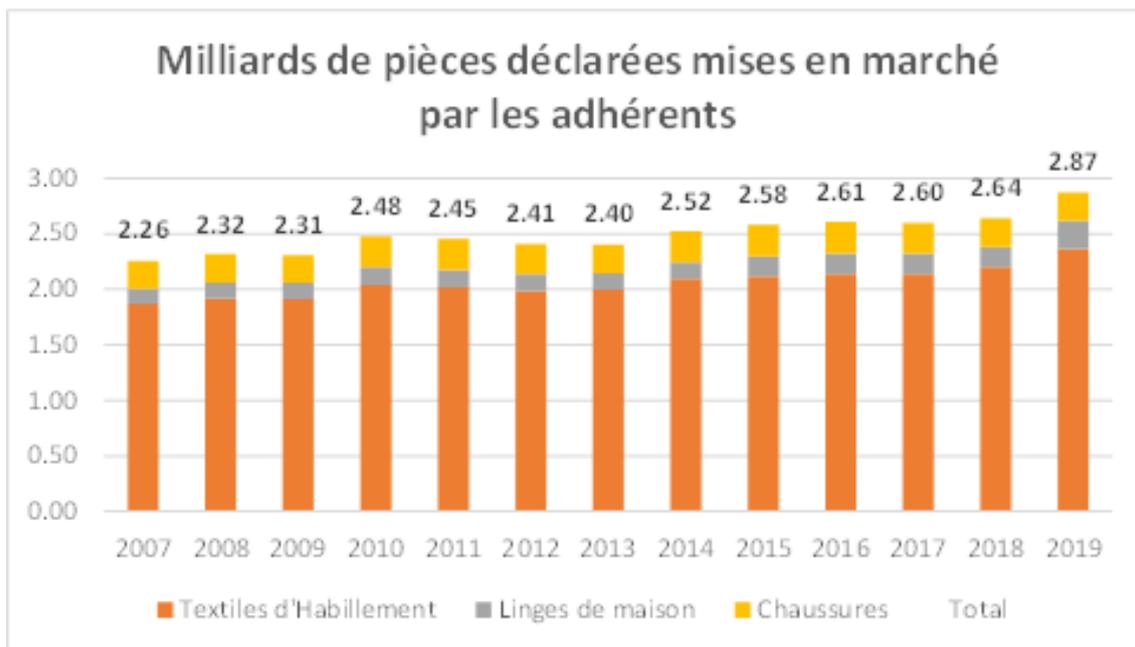
<sup>17</sup> Idem

**a. Quantités mises en marché**

Les données de gisement sont fournies en nombre de pièces.

Une estimation des tonnages est faite sur la base d'une caractérisation des poids moyens par type de pièce. La dernière étude date de 2016. Une étude est en cours, qui pourrait revoir ces poids à la hausse (résultats prévus pour mi 2022) et par conséquent entraîner des conséquences sur les résultats (baisse du taux de collecte).

Figure 3 : Evolution de la mise en marché en nombre de pièces (source : Re\_fashion, Observatoire économique de la filière, 2016-2019)

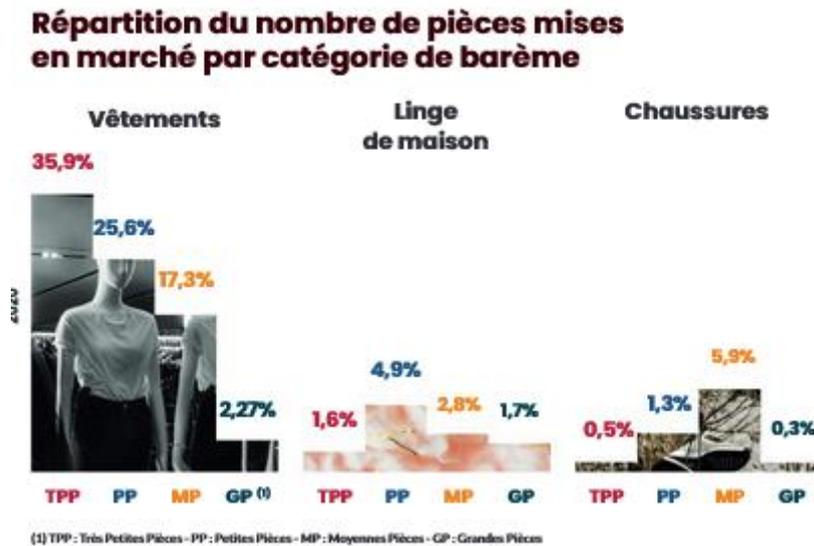


L'estimation de cette mise en marché était de 2,4 milliards de pièces en 2020, soit **517 200 t soit 7,7 kg/hab/an**.<sup>18</sup>

Environ 80% de ce tonnage représente des textiles d'habillement, 11 % du linge de maison et 8 % des chaussures.

<sup>18</sup> Source : population INSEE 2020 67064 millions.

Figure 4 : Répartition du nombre de pièces mises en marché par catégorie de barème (source : Rapport d'activité Re\_fashion 2020)



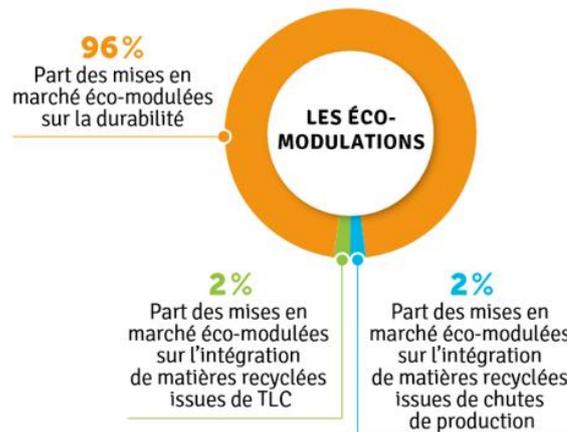
#### b. Mobilisation des éco-contributions

En 2019, les éco-modulations représentaient 57 millions de pièces en 2019 (2,87 milliards de pièces mise en marché).

Au regard du nombre de pièces mises en marché, cela représente **1,9 % des pièces** qui perçoivent une éco-contribution.

La répartition entre les éco-modulations était la suivante :

Figure 5 : répartition des éco-modulation (source : Rapport d'activité Re\_fashion 2020)



Les catégories de produits dont le taux de produits éco-modulés est significatif sont :

- Les jeans (5%),
- Les chaussures (4%),
- Les bottes (3%),
- Les T-shirts (3%),
- Les pulls (2%).

Lors de l'étude sur l'éco-modulation certains contributeurs ont indiqué que le processus de déclaration était trop fastidieux (nombre de preuve à fournir par produit générant une forte charge administrative pour les entreprises) et qu'ils ne sollicitaient pas la modulation bien qu'ils puissent y prétendre.

### 3.1.3.2 Les détenteurs de points d'apport volontaire et les collectivités

#### A. Barème

- Détenteurs de point d'apport

Il n'existe pas de soutien direct aux détenteurs de point d'apport volontaire. Toutefois, les opérateurs de tri ne disposent d'un soutien que pour les tonnages provenant de points d'apport conventionnés.

- Soutien aux collectivités

Les collectivités bénéficient d'un soutien à la communication de 0,1 €/hab. si le nombre de points d'apport représente plus de 1 PAV / 2 000 hab.

Note : le soutien est partiel en dessous de ce niveau.

#### B. Résultats

##### a. Caractéristiques des acteurs :

- **Nombre d'acteurs de la collecte : 340 entités détentrices de points d'apports** (179 conventions) pour environ 46 000 PAV

Les types de point d'apport se répartissent de la façon suivante :

- Des antennes locales d'associations caritatives (26 % des tonnages) ;
- Des points d'apport volontaire (PAV) sur la voie publique (46% des tonnages) ;
- Des PAV sur les espaces privés et boutiques (15% des tonnages) ;
- Des déchèteries (12% des tonnages)<sup>19</sup>.

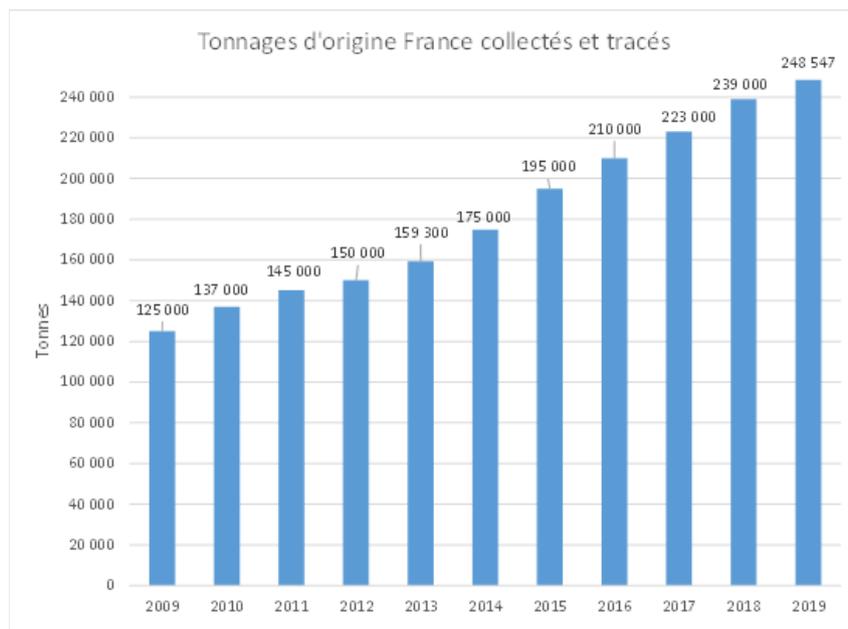
- **Nombre de collectivités engagées : 535 collectivités couvrant 47 370 000 habitants (2020)**

---

<sup>19</sup> Note : du fait des arrondis, le % total est de 99%.

b. Résultats de la collecte sélective des TLC :

Figure 6 : Evolution des tonnages collectés tracés en France (source : observatoire Re\_fashion 2016-2019)



En 2019, pour 648 000 tonnes déclarées comme étant mises en marché, 248 547 tonnes ont été collectées soit 38 % de la mise en marché<sup>20</sup>. La collecte séparée actuelle représente donc **82% de l'objectif fixé pour 2019 en tonnage (300 000 t<sup>21</sup>), 76% en pourcentage (50 %)**. Notons que ces chiffres ne prennent pas en compte les éventuels free-riders.

c. Résultats de la collecte non-sélective

Outre la collecte sélective des textiles via les points d'apport volontaire, des textiles usagés sont également collectés par les collectivités avec les ordures ménagères résiduelles.

Aucun suivi de ces quantités n'est réalisé. Cependant, ce gisement dans les ordures ménagères résiduelles a été estimé en 2017 selon l'étude MODECOM de caractérisation nationale<sup>22</sup>. L'étude montre que sur une production de 254 kg/hab en 2017, 3% de cette production était du textile (non sanitaire), soit **7,7 kg/hab./an**. Note : la méthode ne précise pas s'il s'agit uniquement des TLC ciblés par la REP, mais indique toutefois que les textiles sanitaires ne sont pas pris en compte. Pour une population de 66,9 millions d'habitants en 2017, cela représente un flux d'environ **515 000 tonnes** collectées et traitées en mélange avec les ordures ménagères.

Sachant qu'en 2017 la mise en marché représente 624 000 tonnes et que 223 000 tonnes ont été collectées sélectivement, la part des textiles usagés dans les ordures ménagères résiduelles pourrait être de 401 000 tonnes. Sur base de cette hypothèse, le surplus d'environ 114 000 tonnes de textiles dans les ordures ménagères résiduelles en 2017 représenterait les quantités stockées à domicile (dans des armoires) des ménages des textiles mis en marché les années antérieures, voire quelques déchets professionnels. Cela sous-entendrait donc qu'il existerait un stock important dans les armoires, ou une sous-estimation du gisement mis en marché.

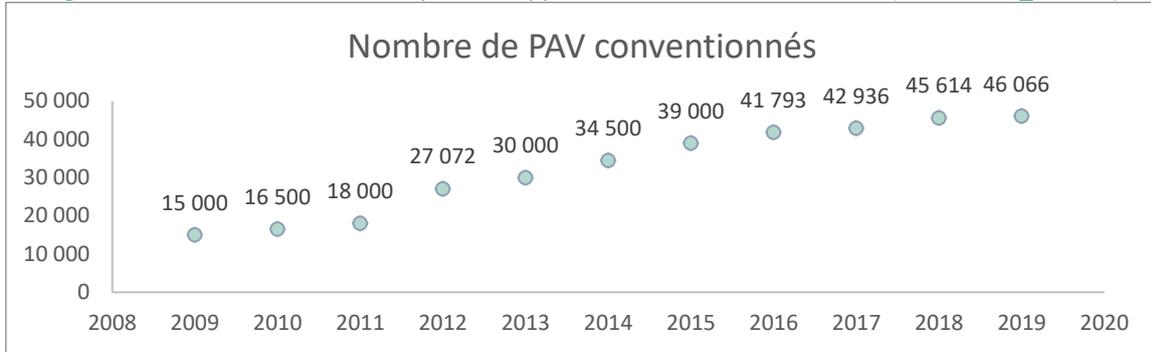
<sup>20</sup> Rapport d'activité 2019 – Eco TLC / Re\_fashion

<sup>21</sup> Pour rappel, ce chiffre est tiré d'une projection des tonnages à horizon 2019 à 600 000 t de mises en marché déclarées. Cela montre donc que soit l'estimation était sous-estimée, soit la mise en marché en tonnage a augmenté plus vite qu'attendu.

d. Résultats du maillage

Le nombre de PAV identifiés a fortement augmenté entre 2009 et 2019 (+300 %), et progresse plus lentement sur la période 2016-2019 (+10%). Cette croissance correspond à la fois au développement de nouvelles adresses et à l'identification des PAV déjà existants jusque dans les années 2012 (passage en collecte tracée). Désormais ce sont les nouvelles implantations qui contribuent à cette hausse.

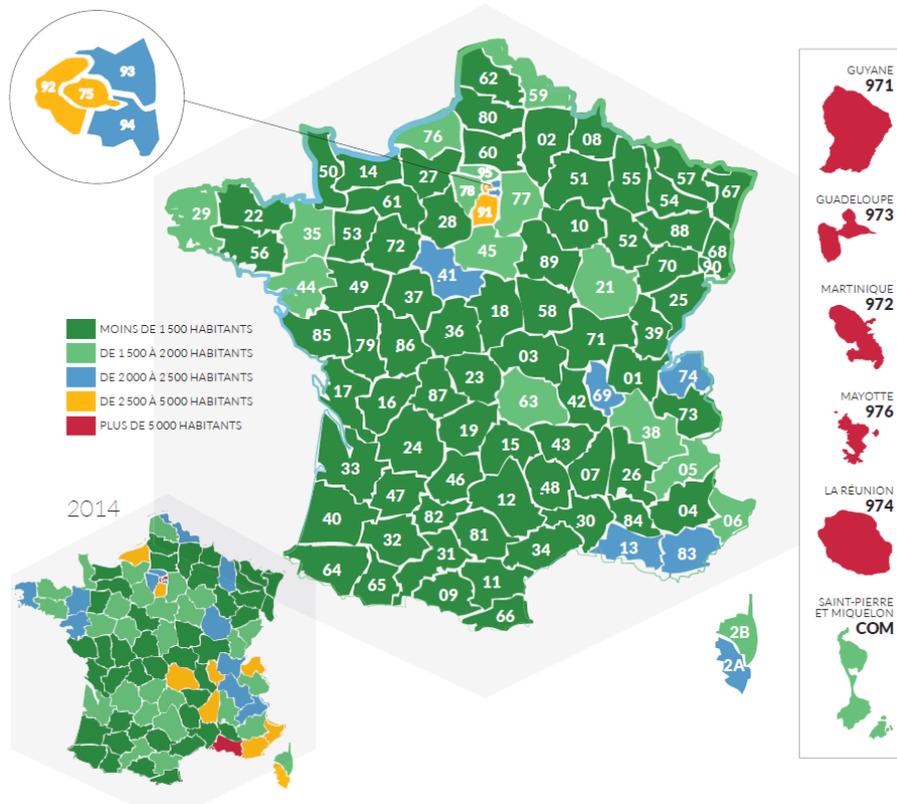
Figure 7 : Evolution du nombre de points d'apport volontaires conventionnés (Source : Re\_fashion)



Note : il reste encore une part de collecte non tracée au regard de collecteurs opportunistes qui ne se déclarent pas auprès de l'éco-organisme. Re\_fashion conduit une veille avec les collectivités et les opérateurs de tri pour améliorer la traçabilité.

La figure suivante indique la couverture du territoire en PAV par nombre d'habitants en 2019. Globalement l'ensemble du territoire métropolitain a un taux de couverture d'un PAV pour 2 000 habitants au plus (hormis quelques départements).

Figure 8 : Nombre de PAV par habitant en 2019 (Source : Re\_fashion)



Le maillage de la collecte est en bonne voie car il y a de moins en moins de zones non couvertes et la cible du cahier des charges de **45 000 PAV sur l'ensemble du territoire (soit 1 pour 1 500 habitants en moyenne)** est atteinte en 2019 avec **46 066 PAV** (soit en moyenne **1 PAV pour 1 440 habitants**<sup>23</sup>).

### 3.1.3.3 Les opérateurs de tri

#### A. Barème

Le barème de soutien auprès des opérateurs de tri se décompose en :

##### ■ Un soutien de pérennisation des structures

Les conditions d'éligibilité sont :

- Contractualisation avec l'éco-organisme,
- Taux de valorisation : minimum 90 % valorisation matière (réutilisation, recyclage et autres types de valorisation matière), et 20 % recyclage,
- Taux d'élimination : maximum 5 % d'élimination,

Le soutien est défini ainsi dans le cahier des charges :

- ❖ **Soutien à la valorisation matière** (réutilisation, recyclage et autres types de valorisation matière) : **65 € / t avant 2021**

**Note : Depuis 2021, un soutien différencié a été défini entre la réutilisation et le recyclage (80 €/t pour la réutilisation, 180 €/t pour le recyclage)<sup>24</sup>**

- ❖ **Soutien à la valorisation énergétique : 20 € / t**

##### ■ Un soutien complémentaire de développement par l'investissement pour inciter la croissance des tonnages par centre.

Les conditions d'éligibilité sont :

- Augmentation de la capacité du tonnage trié entre deux années ;
- Justification des investissements en équipement ;
- Justification d'embauche ou de la formation de personnel en difficulté de l'emploi d'au moins 15 % des emplois créés ;

Ce soutien est au maximum de 125 € / t développée.

##### ■ Un soutien complémentaire au tri matière pour développer le recyclage (100 € / t)

Ce soutien consiste en la mise en place d'un processus de tri et de moyens dédiés pour répondre à des cahiers des charges spécifiques de recycleurs (tri par matières ou par couleur par exemple). Ce soutien a été peu mobilisé par des acteurs, uniquement pour expérimenter des tris plus fins en vue du recyclage (tri matière ou matière et couleur).

<sup>23</sup> Note : la population a évolué ce qui change le ratio d'habitants / PAV.

<sup>24</sup> Arrêté du 2 mars 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043328534>)

## B. Résultats du tri et de la valorisation

### a. Caractéristiques des opérateurs de tri

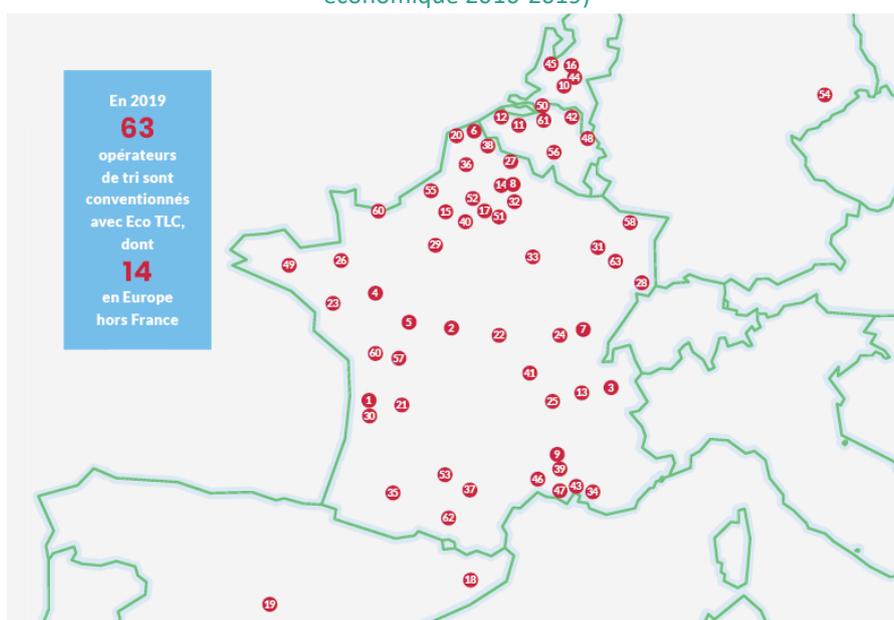
#### ■ Nombre d'acteurs du tri : une soixantaine d'opérateurs de tri

- Centres français / centres étrangers

Certains opérateurs sont basés en France tandis que d'autres sont basés hors de France mais trient de la matière française (et non française) et bénéficient ainsi des soutiens de Re\_fashion au prorata des tonnages d'origine française entrants.

Ainsi en 2019, **20 % des centres de tri (14 centres) sont situés hors de France (dont 7 en Belgique et 2 en Région wallonne) et trient environ 17% des tonnages de TLC français.** En moyenne 20% des approvisionnements de ces centres sont des TLC français.

Figure 9 : Répartition des opérateurs de tri œuvrant pour la filière française en Europe (source : Observatoire économique 2016-2019)



#### ■ Une activité des trieurs parfois plus large que la seule activité de tri

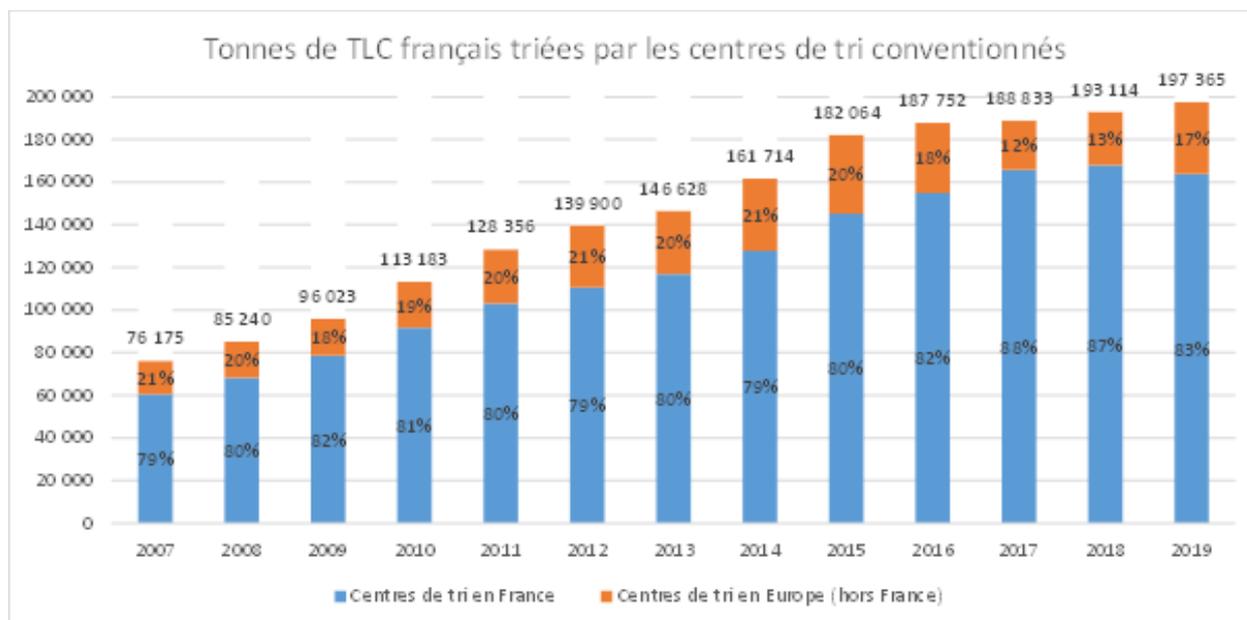
Les opérateurs exercent parfois l'activité de collecte ou encore l'activité de revente de la crème (pour quelques pourcents des quantités triées).

### b. Résultats du tri

#### ■ Tonnages

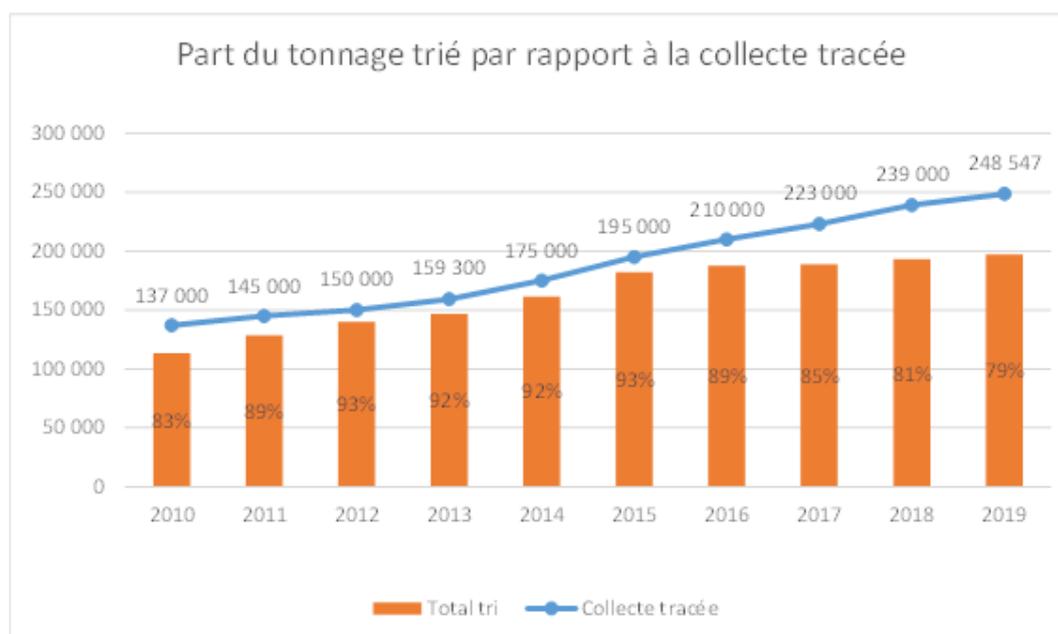
Le graphique suivant présente l'évolution des tonnages triés. Les tonnages partant au tri ont plus que doublé depuis la création de la filière.

Figure 10 : Evolution des tonnages triés (source : Observatoire de la filière TLC)



Cependant il demeure un écart important entre les tonnages triés et les tonnages collectés tracés. Cet écart semble s'être creusé ces dernières années. La collecte via les associations est de plus en plus et de mieux en mieux connue. C'est-à-dire qu'elle existait auparavant sans être tracée. La collecte qui n'est pas acheminée dans un centre de tri conventionné fait l'objet, soit d'un réemploi direct<sup>25</sup>, soit d'un négoce direct à l'export vers des centres de tri non conventionnés, soit pour une faible part en élimination.

Figure 11 : Part du tonnage trié par rapport à la collecte tracée (source : Observatoire de la filière TLC)



<sup>25</sup> Le réemploi s'entend comme une approche sans passage par une installation de tri des déchets textiles., contrairement à la réutilisation.

## ■ Débouchés

Les figures ci-dessous présentent le devenir des TLC vers les différents débouchés en sortie des centres de tri en 2020 et leur évolution au cours de l'histoire de la filière.

Figure 12 : Débouchés des centres de tri en 2020 (source : Rapport d'activité Re\_fashion 2020)

### La deuxième vie des textiles et chaussures <sup>(1)</sup>



Depuis 2007, les parts de TLC français triés qui partent en réutilisation et en recyclage (effilochage ou essuyage) **restent stables au global**, respectivement aux alentours de 60% et 33%.

Depuis 2017, l'objectif de **95 % de valorisation matière** (réutilisation, recyclage et autres types de valorisation matière) **pour la filière est atteint**. Rappelons que la valeur requise individuellement par centre de tri pour disposer de soutiens financiers est d'au moins 90% de valorisation matière (réutilisation, recyclage et autres types de valorisation matière) dont au moins 20 % de recyclage.

## ■ Résultats concernant la réutilisation

Les flux de réutilisation sont majoritairement exportés (à 95%) mais parfois avec plusieurs intermédiaires avant la destination finale. Les opérateurs de tri utilisent des négociants vers différents pays. Une partie part vers un export européen où les produits sont massifiés avant de trouver des exutoires en Afrique ou Asie principalement.

Deux approches existent concernant l'export de ces produits :

- Une approche où le tri est relativement simplifié (préparation d'un produit appelé mêlé) permettant un tri plus grossier, conditionné en balles de 500 kg).
- Une approche où le tri de meilleure qualité est conditionné sous forme de plus petites balles (50 kg) caractérisée par une homogénéité de produit (une catégorie : pantalon en velours, T-shirts en coton, chemises hommes...).

Les 5 % restant sont les flux à la plus haute valeur ajoutée et sont vendus au travers de réseaux de boutiques classiques, à vocation caritative ou sur des marchés forains.

### ■ Résultats du recyclage :

71 % du flux destiné au recyclage part à l'effilochage et 29 % à l'essuyage (production de chiffon par une coupe)

- L'effilochage est généralement dépendant de cahiers des charges de différents acteurs (secteurs de l'automobile, de la matelasserie) qui exigent des seuils particuliers en termes de matière (limitation de certaines matières synthétiques). Certains TLC nécessitent plus de traitement préalable pour éliminer les points durs (boutons, fermetures éclair). Plus la matière est pure, plus sa valeur est élevée et mieux elle est valorisée.
- L'entreprise Le Relais a développé un débouché en isolant thermique et acoustique.
- A ce jour une partie infime du débouché effiloché part à destination de la filature (boucle fermée) avec également des exigences en termes de matière et de longueur de fibre imposant, dans certains cas un effilochage préservant (défibrage).

Il existe peu de recyclage en France à l'état de développement industriel.

En France, Re\_fashion a référencé 8 effilocheurs en 2021 (Amarande, Buisson Effilochage, Buitex Recyclage, Filature du parc, Minot Recyclage Textile, Ouatec, Robert Levy, Texcelis), susceptibles de préparer la matière pour différentes utilisations.

Re\_fashion travaille au développement de projets au travers d'appels à projets sur le recyclage chaque année (le challenge innovation) et la mise en place d'une liste des applications possibles pour le recyclage des TLC<sup>26</sup>.

Les difficultés de recyclage portent principalement sur l'hétérogénéité des produits (multi-matières, avec des points durs...), les difficultés de massification des flux et de maintien d'une constance de produit dans le temps.

### ■ Résultats de la valorisation énergétique par CSR

Le débouché de valorisation énergétique par CSR a fortement augmenté depuis 2016 et représente 9,1 % des débouchés en 2020. Cela est lié au développement d'un soutien de 20 €/t depuis 2016. La valorisation énergétique s'effectue principalement chez l'opérateur belge VanHeede.

#### 3.1.3.4 L'éco-organisme

##### A. Rôle

L'éco-organisme a pour rôle de s'assurer que les contributions permettent d'assurer la gestion des TLC et de veiller à ce que les acteurs de la filière atteignent les objectifs qui lui sont assignés.

Outre toutes les actions d'accompagnement des différents acteurs de la filière, l'éco-organisme joue un rôle en propre en termes de communication et développement de la R&D.

- En termes de communication, l'éco-organisme développe des actions de sensibilisation et met à disposition des supports pour les collectivités.

Il développe également la sensibilisation des adhérents à l'éco-conception.

- En termes de R&D, l'éco-organisme a lancé un défi innovation afin de financer des actions visant à développer des dispositifs permettant d'améliorer la valorisation (amélioration du tri via différentes techniques et expérimentations de recyclage).

<sup>26</sup> [https://recycle.refashion.fr/wp-content/uploads/2021/04/Carto-Textiles\\_Refashion\\_FR\\_4.pdf](https://recycle.refashion.fr/wp-content/uploads/2021/04/Carto-Textiles_Refashion_FR_4.pdf)

- Enfin l'éco-organisme mène des études pour continuer à améliorer son fonctionnement (traçabilité, suivi des free-riders, en vue d'améliorer la filière (éco-modulation, suivi des coûts de la filière et des performances...), telles que : Audits, Bilans économiques et environnementaux, études spécifiques sur un sujet de la filière.

## B. Gouvernance

Pour réaliser l'ensemble de ces missions, l'éco-organisme a développé plusieurs groupes de travail autour des thématiques suivantes :

- Comité Barème : évolutions du barème des contributions payées par les metteurs en marché.
- Comité Communication : opérations communes interacteurs.
- Comité Eco design : supervise le développement et l'animation de la plateforme d'éco-conception Eco design.
- Comité Scientifique : instance d'expertise et d'évaluation qui aide Re\_fashion à faire évoluer la filière vers une économie circulaire.
- Comité Maillage : supervise les problématiques liées à la collecte des TLC usagés.
- Comité Tri Matières : identifie et valide les processus et conditions pour qu'une action de tri matières supplémentaire au tri standard soit réalisable techniquement et viable économiquement pour répondre à une demande du marché en matière recyclée.
- Comité observatoire : assure un suivi partagé de l'évolution des activités de tri et de valorisation des déchets des textiles usagés, de leurs coûts et de leurs impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Les comités de concertation réunissent en priorité les différentes parties prenantes sur les sujets qui les concernent. La Loi AGEC prévoit que dans le prochain agrément un Comité dit des Parties Prenantes rassemble l'ensemble des acteurs concernés.

Note : à ce jour, il n'y a pas de rapports publiés issus de ces groupes de travail.

## C. Reporting de l'éco-organisme vers les pouvoirs publics

L'éco-organisme remet annuellement aux pouvoirs publics ;

- Un rapport d'activités,
- Un rapport de l'observatoire économique.

## D. Résultats

### ■ Communication

L'éco-organisme a effectué un travail de communication digitale important, en refaçonnant ses sites et réseaux sociaux.

Il a également lancé la campagne #RRR (Réparons Réutilisons Recyclons) avec des marques et des acteurs de la seconde main. Pour sa deuxième édition en 2020 ce sont près de 100 acteurs qui se sont mobilisés et se sont engagés dans une charte d'engagement à promouvoir les étapes phares d'une consommation et d'un usage plus responsable des textiles et chaussures.

Divers évènements ponctuent également l'activité de la filière : remise de trophée, Fashion Green Days ou autres participations qui visent à sensibiliser et mobiliser les producteurs de vêtements.

2019 a également marqué l'implication forte de l'éco-organisme dans les projets d'affichage environnemental et notamment avec sa présence dans le Secrétariat technique du PEFCE Appareil and Footwear qui est la méthode européenne de calcul de l'empreinte environnementale des produits.

A destination du grand public, l'éco-organisme dispose également d'un site <https://refashion.fr/citoyen/fr> pour donner des éléments sur les lieux de collecte et les gestes utiles à avoir (réparer, réutiliser, recycler).

Enfin, il a dédié un module « Recycle » sur son site Web (<https://recycle.refashion.fr/>), dédié au recensement des matières issues du recyclage des TLC et à la promotion de solution de recyclage et à la mise en relation des acteurs de la filière.

## ■ R&D

Tableau 7 : Résultats de l'accompagnement R&D (source rapport d'activité Re\_fashion 2020-

Etudes et projets de R&D	2009	2014	2019	2020
NOMBRE DE PROJETS R&D SOUTENUS DEPUIS 2010	0	18	52	55
MONTANT DES SOUTIENS CUMULÉS ENGAGÉS SUR LA R&D DEPUIS 2010	0	1,8 M€	4,2 M€	5 M€

De nombreux projets ont été accompagnés et suivis, qui portent sur la préparation des matières au recyclage, l'incorporation de matières issues du recyclage, l'éco-conception de produits de la filière TLC. A ce stade, sur 55 projets accompagnés depuis 2010,

- 6 ont été abandonnés,
- 14 ont eu des résultats probants mais n'ont pas encore de développement industriel,
- 20 sont en cours,
- 15 sont en cours de développement industriel (exemples : fils de laine recyclée de même qualité que le vierge, défibrage de coton/polyester pour tissage / filature, recyclage de vêtement coton / polyester comme charge de renforcement dans la formulation de matière plastiques, chaussure éco-conçue à tige tricotée, conception de chaussures favorisant le désassemblage des composants pour recyclage, fil de coton recyclé provenant de jeans usagés, isolants acoustiques dans l'automobile à partir de TLC, résines plastiques à partir de fibres synthétiques...)

## ■ Etudes

L'éco-organisme mène des études récurrentes comme : les audits des contributeurs et des opérateurs, le bilan de l'observatoire économique, environnemental et social de la filière.

Il mène parfois également des études plus ponctuelles.

### 3.1.3.5 Budget de l'éco-organisme

Le budget global de l'éco-organisme est présenté ci-dessous :

Tableau 8 : Budget de l'éco-organisme (source : rapport d'activité Re\_fashion 2020)

	2019		2020	
	Montant M€	% des charges	Montant M€	% des charges
<b>Recettes</b>	<b>30,06</b>		<b>36,82</b>	
Contributions	25,55		34,56	
Autres produits dont reprise sur provisions	4,51		2,26	
<b>Charges</b>	<b>30,12</b>		<b>36,84</b>	
Soutien au tri	16,02	63%	16,99	49%
Soutien aux collectivités	4,57	18%	4,091	12%
Soutien à la R&D	0,8	3%	0,73	2%
<i>Soutien</i>	<i>21,39</i>	<i>84%</i>	<i>21,81</i>	<i>63%</i>
<i>Achats externes</i>	<i>1,23</i>	<i>5%</i>	<i>1,54</i>	<i>4%</i>
Communication	0,49	2%	0,74	2%
Etude	0,74	3%	0,8	2%
Charges de fonctionnements divers	7,5	29%	13,49	39%
<b>Résultat</b>	<b>-0,06</b>		<b>-0,02</b>	

On observe qu'entre 63 % et 84 % des produits (dont les contributions représentent 98 %) sont affectés aux soutiens.

Ces pourcentages devraient être calculés en enlevant dans la ligne des charges de fonctionnement et divers, ci-dessus, les dotations à provision pour charges futures qui représentent 5,5 M€ en 2019 et 9,8 M€ en 2020.

L'éco-organisme affiche un déficit annuel de 60 000 € en 2019 et de 20 000 € en 2020. Cependant, cette perte n'est pas significative par rapport aux montants engagés (< 0,2 %).

### 3.1.4 Conclusion

#### 3.1.4.1 Chiffres clés - synthèse

Les chiffres clés de la filière TLC pour 2020 de Re\_fashion sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 9 : Caractéristiques principales des acteurs de la filière française

Types d'acteurs	Caractéristiques
Metteurs en marchés	1200 metteurs en marché, 4000 marques Atomisation importante : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 86 % des adhérents d'Eco TLC mettent en marché moins de 1M pièce</li> <li>○ Ils représentent 5 % des pièces mises sur le marché</li> </ul>
Détenteurs de PAV	340 entités détentrices de points d'apports (179 conventions) 535 collectivités (47 M hab)
Centres de tri	70 centres 14 à l'étranger dont 7 en Belgique

Tableau 10 : Chiffres et résultats clés de la filière française par maillon

Maillons de la filière	Résultats	Détail	Objectif	Atteinte des objectifs
Mise en marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2,4 Mds pièces</li> <li>• Estimé à 517 000 t</li> <li>• 7,7 kg / hab / an</li> </ul>	66 % vêtements 19 % linge de maison 15 % chaussures		
Collecte sélective	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 204 000 t</li> <li>• 3 kg / hab / an</li> </ul>	40 %	50 % de la mise en marché	Non atteint
Maillage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 46 000 PAV</li> <li>• 1 PAV / 1 440 hab</li> </ul>	71 % conteneurs sur espace privé/ public 13 % déchèterie 11% associations 3% boutiques 3 % dépôts ponctuels	1/ 1500 hab	Atteint
Collecté dans les OMB	7,7 kg/ hab/ an	Part élevée probable de stock de mises en marché des années antérieures		
Débouchés de tri	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 57 % réutilisation</li> <li>• 33 % recyclage</li> <li>• 9 % CSR</li> <li>• 0,4 % élimination</li> </ul>	Réutilisation locale estimée à 5 % <sup>27</sup> 71 % du recyclage en effilochage, 29 % en essuyage	95 % de valorisation matière (réutilisation, recyclage et autres types de valorisation matière)	Atteint

<sup>27</sup> Soit 2,8 % du total collecté

### 3.1.4.2 Risques de la filière

Certains risques identifiés concernant l'évolution de la filière sont :

- La dégradation de la qualité des TLC collectés

Cette dégradation est liée au fait que l'éco-organisme communique sur la collecte de l'intégralité des textiles en fin de vie, qu'ils soient destinés à la réutilisation ou au recyclage. Si historiquement l'ensemble des citoyens se mobilisaient sur les textiles réutilisables (via la collecte auprès d'opérateurs caritatifs), désormais les textiles usés font aussi partie des collectes et ne peuvent plus être destinés à la réutilisation.

Par ailleurs, le développement d'acteurs de la vente d'occasion (type Vinted...) fait retirer du flux des collecteurs et trieurs des gisements de bonne qualité.

Cette baisse de la qualité pose question sur l'évolution du coût net du tri car le revenu des trieurs provient majoritairement de la réutilisation.

*« Rentabiliser l'activité qui consiste à ne vider que les placards est un métier connu et maîtrisé par les professionnels, tandis que celui qui consiste à transformer les articles textiles et chaussures non-réutilisables en nouvelles matières premières est un métier à mettre au point et dont l'équilibre économique reste à financer à partir d'investissements dans une industrie de recyclage forte en Europe » (Source : Re\_fashion 2022).*

- La fermeture de certains marchés d'exportation

Certains pays ont pendant un temps refusé d'accueillir des produits de réutilisation sur leur territoire afin de favoriser le développement de filières textiles nationales. Ces fermetures peuvent poser ponctuellement des difficultés d'écoulement pour les opérateurs pour lesquels la réutilisation est principalement envoyée à l'export. De ce fait, des stocks peuvent s'accumuler.

- La difficulté de mise en place de filière de recyclage pérennes

Si en France, la recherche de débouchés pour le recyclage fait l'objet de nombreux projets de R&D, il n'existe pas de solution de taille industrielle en France et en Europe.

Par ailleurs certains recyclages dont le tri en amont est intensif en main d'œuvre présentent un intérêt dans des pays où le coût de la main d'œuvre est faible (Asie, Afrique) - (ex : tri des matières et couleurs, tri plus fin pour la réutilisation). Ce manque de compétitivité de la France/Europe demeure un frein intrinsèque difficile à lever.

La France, et certains acteurs (petits metteurs en marché) souhaitent cependant se positionner sur une industrie locale de recyclage des TLC.

Ces éléments pourraient concourir à accentuer le déficit des opérateurs de tri.

## 3.1.4.3 Analyse AFOM de la filière française des TLC des ménages

Tableau 11 : Analyse AFOM de la filière française des TLC des ménages

Forces	Faiblesses
<b>COLLECTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une harmonisation des messages de collecte rendus possible via la REP</li> <li>- Un maillage et une traçabilité amont bien organisés grâce à un travail de concert entre l'éco-organisme, les collectivités et les détenteurs de points d'apport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains acteurs de la collecte opportunistes (collecte en porte à porte ou PAV "pirates" voire vol de marchandises lorsque les cours de la crème augmentent)</li> <li>- Réseau de collecte globalement insuffisant (1 PAV / 2 000 hab) par rapport aux recommandations de Ressources (1 PAV / 1 000 hab)</li> </ul>
<b>TRI</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'emplois locaux pérennes, mise à l'emploi de personnes en étant éloignées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une activité intensive en main d'œuvre ce qui peut générer un manque de compétitivité par rapport à d'autres régions du monde</li> <li>- Des recettes insuffisantes pour couvrir les coûts nets moyens du tri en raison de la qualité de l'entrant, ce qui génère le besoin d'un soutien pour certains centres de tri</li> <li>- Une hétérogénéité des modèles économiques des centres de tri ne permettant pas d'identifier aisément des optimisations transversales</li> <li>- Un secteur concentré rendant la gouvernance plus difficile</li> <li>- Une technologie d'identification des matières (ex : tri optique) pas encore au point, ce qui génère de faibles quantités de préparation au recyclage</li> </ul>
<b>REUTILISATION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une filière historique pour la réutilisation avec des acteurs référents et connaisseurs de leur métier</li> <li>- Une filière s'appuyant sur la réutilisation en premier lieu, qui est le plus haut dans la hiérarchie des déchets et le plus rémunérateur</li> <li>- Des niveaux de réutilisation et de recyclage élevés permettant d'atteindre les objectifs fixés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La baisse de la qualité des textiles collectés pour la réutilisation rendant ce débouché moins rentable économiquement</li> <li>- Un faible taux de réutilisation locale en France</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'activités économiques environnementalement bénéfiques</li> </ul>	
<b>RECYCLAGE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des acteurs volontaires pour localisation du recyclage et la création de solutions en France / Europe, porteurs d'innovation</li> <li>- Des propositions de solutions de recyclages par des opérateurs de tri</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le coût élevé du tri, une barrière pour le recyclage</li> <li>- Des TLC intrinsèquement difficiles à recycler (manque d'homogénéité, présence de points durs difficilement enlevables)</li> <li>- Une partie infime du débouché effiloché part en recyclage en boucle fermée</li> <li>- Une traçabilité jusqu'au bout de la chaîne (recycleur final parfois très éloigné), difficile à établir</li> <li>- Risques liés à la difficulté de tracer les substances chimiques présentes dans les produits à recycler</li> </ul>
<b>METTEURS EN MARCHÉ</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelques acteurs se mobilisant sur l'intégration de TLC recyclé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manque de données fines sur les tonnages réellement mis en marché (estimation sur base d'un poids moyen par pièce) et sur les free-riders.</li> <li>- Une lenteur de prise en compte de leur rôle dans la filière liée à un manque de priorisation par les pouvoirs publics des objectifs d'éco-conception et d'éco-modulation et à la faiblesse du montant des éco-contributions par rapport aux prix des produits (en cours d'amélioration via le nouvel agrément publié en novembre 2022)</li> <li>- Une lourdeur administrative qui peut dissuader les producteurs de se mobiliser pour demander des allègements de contributions.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>COLLECTE</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encore beaucoup de TLC à aller capter dans les OMR et dans les placards des ménages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une augmentation des quantités collectées synonyme d'une diminution de la qualité des vêtements pour la réutilisation et d'une diminution de la proportion de textile rémunérateur</li> </ul>

TRI	
- Une dilution de plus haute valeur (e.g. hors France) par les TLC français avec des flux permettant aux centres hors France d'être en bénéfice	-
RÉUTILISATION	
- Plus de réutilisation locale possible par ouverture de magasins de seconde main	- Une vulnérabilité au marché de la réutilisation (export)
RECYCLAGE	
- Une prise de conscience des metteurs en marché réduisant les entraves au recyclage (réduction du multi-matières ou de certains perturbateurs au recyclage). - Des projets de R&D à transformer en projets industriels	- Une baisse de la qualité de la collecte entraînant la réduction du potentiel de recyclage - Manque de massification des tonnages afin de favoriser le développement de nouvelles installations industrielles de recyclage
METTEURS EN MARCHE	
- Un contexte réglementaire obligeant à l'affichage environnemental et mobilisateur des metteurs en marché notamment sur la durabilité (-> réutilisation), l'éco-conception (-> recyclabilité) voire la collecte	- Absence de législation imposant l'éco-conception des textiles -

## 3.2 Gestion actuelle des textiles usagés en Belgique

### 3.2.1 Collecte (collecte sélective et collecte dans OMB)

#### 3.2.1.1 Vêtements, linges de maison et chaussures des ménages

##### A. Obligations et consignes de tri à la source

En Région wallonne et en Région flamande, les communes sont obligées de collecter sélectivement les textiles des ménages. Les spécificités par région sont précisées ci-dessous.

##### A.1 Région wallonne

La collecte sélective des textiles fait partie du service minimum pour les déchets ménagers (AGW du 5 mars 2008<sup>28</sup> art.3). Les modalités d'organisation de cette collecte sont clarifiées par l'AGW du 23 avril 2009<sup>29</sup>. Le texte précise que :

- « L'opérateur collecte des déchets textiles ménagers sur le territoire de la commune dans le but premier de les **réutiliser ou de les recycler** »
- Et que « par déchets textiles ménagers, on entend les **vêtements** (textile et cuir), la **maroquinerie** (chaussures, sacs), la **litterie**, le **linge de maison** (rideaux, draperies, nappes, serviettes) et **autres matériaux textiles dont les ménages souhaitent se défaire** ».

**En pratique** cependant, le service organisé par les collecteurs ayant établi des conventions avec les communes (cf. ci-dessous) est **restreint aux vêtements et au linge de maison réutilisables, en bon état et secs (non mouillés)**. L'obligation prévue n'est donc pas organisée en pratique.

##### A.2 Région de Bruxelles-Capitale

Actuellement, il n'y a pas d'obligation de collecte sélective des textiles en Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, la législation prévoit déjà celle-ci d'ici à 2025 dans l'Ordonnance déchets, en vigueur au 1er janvier 2025.

Les consignes de collecte des bulles textiles de l'économie sociale sont uniquement les textiles en bon état en vue de la réutilisation.

##### A.3 Région flamande

Il y a une obligation de collecter les textiles sélectivement pour les communes via a minima<sup>30</sup> :

- Soit 1 bulle pour 1 000 habitants ;
- Soit une collecte en porte-à-porte 4 fois par an.

En 2019, le message de tri à la source des déchets textiles a été modifié en Région flamande. Auparavant, la collecte de textiles était souvent limitée aux vêtements et aux chaussures réutilisables. Pourtant, les textiles usés sont également précieux pour le recyclage. C'est pourquoi, en concertation avec le secteur, l'OVAM a modifié le message de tri pour les déchets textiles. Depuis 2019, les vêtements, chaussures, serviettes, draps et autres matériaux usagés sont désormais collectés de manière sélective, en plus des vêtements et chaussures réutilisables.

**Note :** les textiles mouillés ou sales sont toujours exclus.

---

<sup>28</sup> Arrêté du Gouvernement wallon relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents

<sup>29</sup> Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les modalités de gestion de la collecte des déchets textiles ménagers

<sup>30</sup> Conformément au point 5.1.3.4 du plan d'exécution relatif aux déchets ménagers et aux déchets commerciaux assimilés (*Uitvoeringsplan huishoudelijk afval en gelijkaardig bedrijfsafval*)

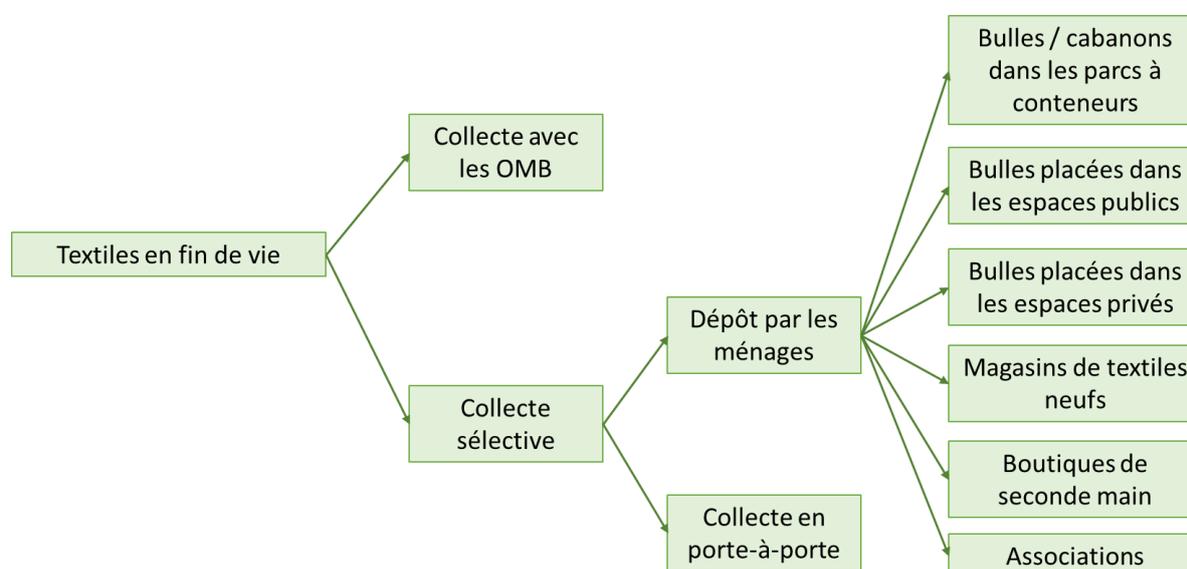
L'OVAM a communiqué cette modification de consigne de tri à la source auprès des communes et des collecteurs (envoi d'une lettre), mais il n'y a pas eu de communication répétée. Le respect des consignes de tri n'est pas contrôlé.

Certains acteurs interviewés pensent que le nouveau message de tri n'est pas encore bien appliqué par tous les collecteurs et n'est pas bien connu par tous les citoyens.

## B. Moyens de collecte

La figure ci-dessous présente les différents moyens de collecte actuels des textiles pour les ménages qui veulent s'en séparer.

Figure 13 : Moyens de collectes actuels des textiles (vêtements, chaussures et linges de maison) dont les ménages veulent se séparer en Belgique



Le mode de collecte le plus utilisé en Belgique est le dépôt par les ménages dans les bulles à textiles se trouvant dans l'espace public (cf. données présentées après pour la Région wallonne et la Région flamande).

Plusieurs acteurs interviewés ont indiqué qu'il y avait des problèmes de collecte illégale via notamment : des bulles sans autorisation des communes en Région flamande, des bulles par des acteurs autres que les EES reconnus en Région wallonne, des pillages dans les bulles ou avant le passage du collecteur pour la collecte en porte-à-porte.

Note : selon les EES qui collectent les textiles en Région wallonne, les collectes illégales<sup>31</sup> s'élèvent entre 10 à 15% de l'ensemble du gisement potentiel de collecte (5 000 à 7 500 tonnes pour la Région Wallonne)<sup>32</sup>. Ces estimations reposent sur des constats dressés au début des années 2010 quand plusieurs « chasses » aux opérateurs illégaux ont été menées, mais selon ces acteurs, ces estimations sont encore d'actualité.

<sup>31</sup> Ceci prend en considération les bulles pirates (dont les opérateurs agissant sans convention), les collectes porte-à-porte illégales et les vols dans les bulles des opérateurs légaux.

<sup>32</sup> Source : Ressources

Par ailleurs, les acteurs soulignent un problème d'OMB ou autres déchets indésirables qui sont déposés dans les bulles à textiles à front de voirie. Cela peut contaminer tout le flux de la bulle et constitue un frein important à la réutilisation potentielle des textiles de ces bulles.

Le tableau ci-dessous présente les estimations du nombre de bulles à textiles dans l'espace public dans les 3 régions en Belgique.

Tableau 12 : Estimations du nombre de bulles à textiles dans les 3 régions en Belgique en 2020

Région	Nombre de bulles <sup>33</sup>	Nombre de bulles / habitants <sup>34</sup>	Nombre de bulles / km <sup>2</sup>
Région wallonne	3 802	1 bulle / 959 habitants	0,2
Région de Bruxelles-Capitale	368	1 bulle / 3 310 habitants	2,3
Région flamande	~ 10 250	1 bulle / 650 habitants	0,8

Note :

- Il s'agit du nombre de bulles à textiles dans les parcs à conteneurs et dans les autres espaces publics et privés.
- 7 communes wallonnes ne sont pas desservies par des bulles à textiles en 201935.
- Selon Ressources la proportion de bulles de grande capacité est la plus importante en Région de Bruxelles-Capitale.

Toutes les bulles des membres de Ressources en Belgique sont géolocalisées sur le site de Ressources : <https://www.res-sources.be/fr/bulles/>. Nous n'avons pas identifié de géolocalisation pour d'autres bulles à textiles en Belgique.

Selon Ressources, un ratio optimal pour les bulles à textiles serait estimé à 1 bulle pour 1 000 habitants<sup>36</sup>. Sur base de cette estimation, le maillage des bulles à textiles semble suffisant en Région wallonne et en Région flamande, mais pas en Région de Bruxelles-Capitale. Cependant, la densité de population de la Région de Bruxelles-Capitale (7 501 hab/km<sup>2</sup>) est nettement supérieure à celle des deux autres régions (216 hab/km<sup>2</sup> en Région wallonne et 487 hab/km<sup>2</sup> en Région flamande)<sup>37</sup>. Il semble donc nécessaire de regarder également la distance moyenne que doivent parcourir les habitants pour avoir accès à une bulle à textiles, mais cet indicateur n'est pas disponible. A défaut, il est donc intéressant de regarder le nombre de bulles au km<sup>2</sup>. On observe que cet indicateur est plus élevé en Région de Bruxelles-Capitale (2,3) par rapport aux deux autres régions (0,2 en Région wallonne et 0,8 en Région flamande) et cela semble donc cohérent.

Selon l'UVCW<sup>38</sup>, les communes wallonnes ne souhaitent pas la multiplication de bulles sur leur territoire car :

<sup>33</sup> Sources : RW : estimation Région wallonne au 31/12/2020

RBC : Ressources : nombre de bulles des membres de Ressources au 31/12/2020

RF : entretien téléphonique avec l'OVAM (Wouter Dujardin) le 14/04/2022 – Estimation basée sur certaines déclarations faites à l'OVAM et certaines hypothèses de l'OVAM

<sup>34</sup> Statbel Population au 1er janvier 2020 : Région de Bruxelles-Capitale : 1 218 255 ; Région flamande : 6 629 143 ; Région wallonne : 3 645 243

<sup>35</sup> SPW- DIGPD - Sandrine Chaboud

<sup>36</sup> Source : PWD-R mars 2018

<sup>37</sup> Source : Statbel 2020

<sup>38</sup> Source : entretien téléphonique avec l'UVCW (Arnaud Ransy) le 9/05/2022

- Ce n'est pas agréable au niveau urbanistique ;
- Les bulles engendrent de la malpropreté (dépôts sauvages, débordement...).

Pour remédier à ce problème, en Région flamande, de plus en plus de bulles à textiles sont installées dans les lieux publics fréquentées par les citoyens, tels que les maisons communales, les bibliothèques, les écoles...

Note : la gestion des bulles à textiles conditionne la qualité des produits à traiter. Afin d'assurer une bonne qualité il est important notamment de vider régulièrement les bulles et d'effectuer un contrôle régulier sur le terrain afin :

- D'éviter des déchets non textiles dans les bulles ;
- D'éviter des dépôts sauvages autour des bulles, qui donnent une image négative pour le geste de tri ;
- De limiter les quantités de produits mouillés ;
- De limiter les pratiques de pillage par des collecteurs illégaux.

La fréquence de collecte / vidage des bulles varie en fonction notamment de la densité urbaine et des types de lieux. Pour les membres de Ressources actuellement :

- en RW : en moyenne passage 1 fois par semaine, mais dans certaines zones, passage 1 fois tous les 15 jours et dans d'autres zones plusieurs fois par semaine.
- En RBC : en moyenne plus de 2 fois par semaine, mais dans certains lieux 1 fois par semaine et dans d'autres 5 fois par semaine en fonction des besoins constatés.

La collecte en porte à porte est moins utilisée que la collecte en bulles pour les textiles et ce pour différentes raisons, notamment :

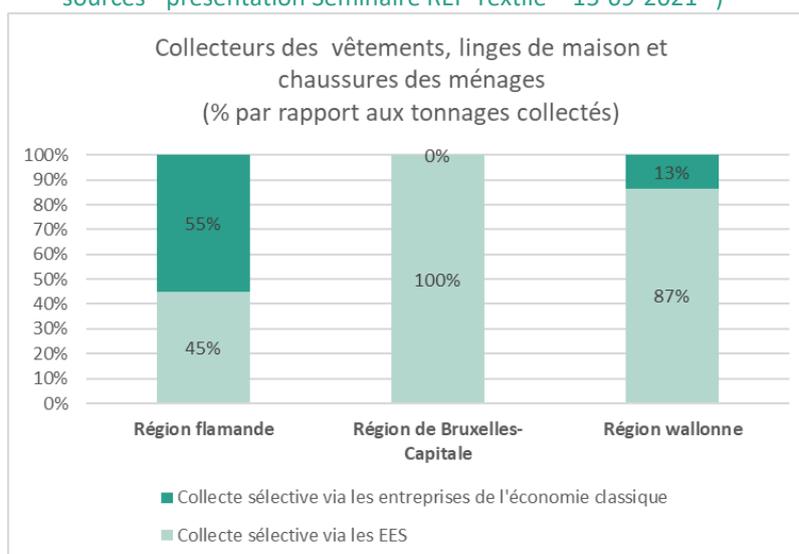
- Elle est plus coûteuse que la collecte via les bulles à textiles ;
- Elle demande beaucoup d'effort compte tenu de la logistique à mettre en place ;
- Du vol peut avoir lieu avant le passage des acteurs conventionnés.

### C. Acteurs

Pour répondre à leurs obligations de collecte sélective des textiles, les communes font appel à des prestataires de collecte. Il peut s'agir d'entreprises de l'économie sociale (EES) ou d'entreprises de l'économie classique. L'organisation (contrats/conventions) avec ces prestataires varie d'une région à l'autre (cf. sections ci-dessous pour les spécificités de chaque région).

La figure ci-dessous présente les estimations de Ressources concernant la répartition (par rapport aux tonnages collectés sélectivement) des types de collecteurs des textiles des ménages en Belgique en 2019.

Figure 14 : Collecteurs des vêtements, chaussures et linges de maison des ménages en Belgique (source : Ressources - présentation Séminaire REP Textile – 15-09-2021<sup>39</sup>)



Note : selon les déclarations faites sur Brudaweb, 0,5% du gisement des textiles ménagers et non ménagers collectés provient des collecteurs de l'économie classique en Région de Bruxelles-Capitale en 2020.

### C.1 Région wallonne

La collecte de textiles usagés en porte-à-porte ou par le biais de points d'apports volontaires autres que les parcs à conteneurs doit faire l'objet d'une convention entre le collecteur et la commune sur le territoire de laquelle la collecte est opérée<sup>40</sup>. Il s'agit d'une convention d'une durée de 2 ans renouvelable. Chaque commune peut décider avec quels opérateurs elle travaille. Selon l'UVCW<sup>41</sup>, les communes sélectionnent généralement uniquement les entreprises d'économie sociale. Dans ce cadre il n'y a aucun transfert financier pour cette collecte. Actuellement, les principaux collecteurs sont Terre, Oxfam Solidarité et Les Petits Riens.

Par ailleurs, la collecte via des points d'apports volontaires dans les parcs à conteneurs est gérée par les intercommunales (IC). La sélection des collecteurs par les IC se fait sur appel d'offres. En 2022 :

- 3 IC travaillent avec Terre ;
- 3 IC travaillent avec Caritas ;
- 1 IC travaille avec Verplacke ;
- 1 IC travaille avec Recytex.

Le type de textiles acceptés dans les parcs à conteneurs varie en fonction des IC (vêtements, chaussures, autres...), le point commun étant que les textiles doivent être propres et non dépareillés. Certaines IC acceptent le linge de maison par exemple et d'autres pas : cf. Annexe - Consignes de tri des textiles dans les parcs à conteneurs p.196.

<sup>39</sup> Estimation Ressources sur base de différentes sources :

RW et RBC : données EES = données calculées de Ressources et données des entreprises de l'économie classique = estimations Ressources

RF : données EES = données de Herwin et des 2 entreprises sociales principales (WMH et SHO) et les données de l'économie classique = OVAM

<sup>40</sup> Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les modalités de gestion de la collecte des déchets textiles ménagers du 23 avril 2009 : <https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2009/04/23/2009202296/2009/11/28?doc=14503>

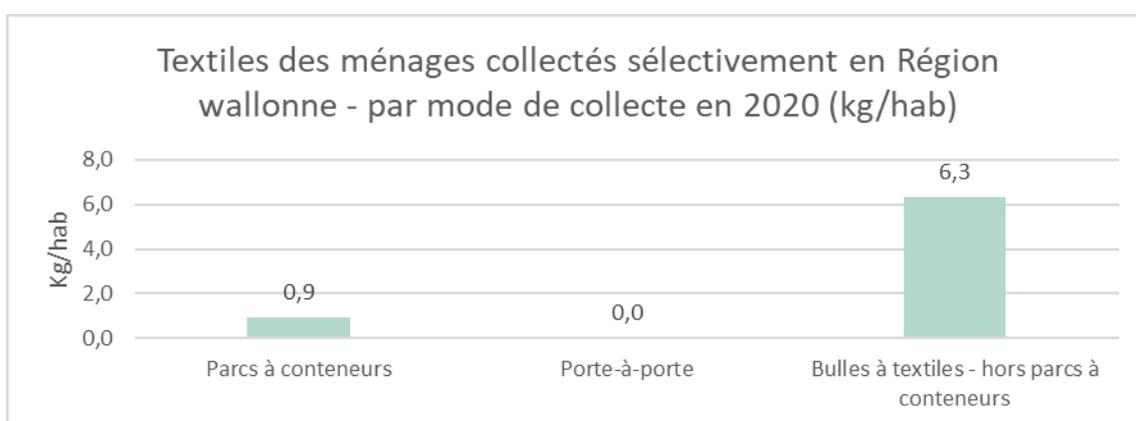
<sup>41</sup> Source : entretien téléphonique avec l'UVCW (Arnaud Ransy) le 9/05/2022

Pour les IC qui travaillent avec Terre, les cabanons / bulles dans les parcs à conteneurs sont mis à disposition sans rétribution pour la collecte. Pour les IC qui travaillent avec Curitas, Recytext et Verplancke, ces acteurs de l'économie classique rétribuent la reprise du textile à hauteur de 50 à 80 €/tonne.

La figure ci-dessous indique les quantités de textiles collectés sélectivement par habitant en 2020 en fonction du mode de collecte. Il ressort que :

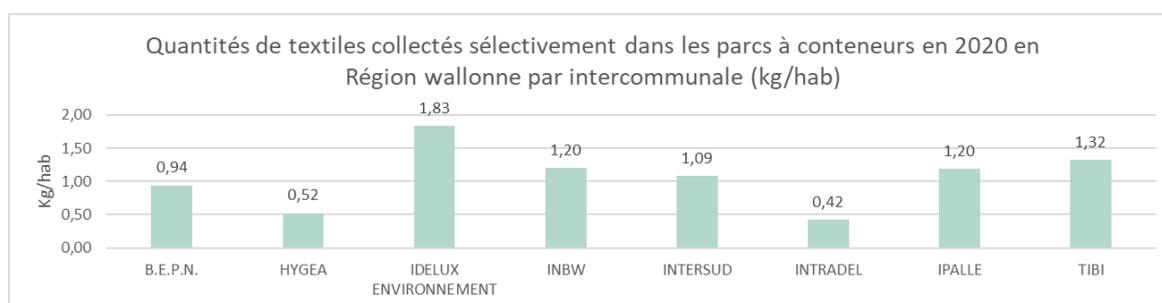
- 87 % des textiles sont collectés via les bulles à textiles hors parc à conteneurs ;
- 13 % des textiles sont collectés via les parcs à conteneurs ;
- Il n'y a plus de textiles collectés en porte-à-porte.

Figure 15 : Textiles des ménages collectés sélectivement en Région wallonne - par mode de collecte en 2020 (Source : Région wallonne<sup>42</sup>)



La figure ci-dessous présente les quantités de textiles collectés sélectivement par habitant dans les parcs à conteneurs en 2020 en Région wallonne par intercommunale.

Figure 16 : Quantités de textiles collectés sélectivement dans les parcs à conteneurs en 2020 en Région wallonne par intercommunale (Source : Région wallonne<sup>42</sup>)



Les différences pourraient s'expliquer par la variation de différents facteurs d'une intercommunale à l'autre, par exemple au niveau :

- Du nombre de bulles et de leur maillage hors parcs à conteneurs ;
- Du champ des textiles autorisés dans les parcs à conteneurs.

<sup>42</sup> Données de la Région wallonne accessible via le lien suivant : [http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme\\_dgrne/visiteur/frames\\_affichage\\_document2.cfm?origine=1730&id-File=1730&thislangue=FR&pere=196](http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme_dgrne/visiteur/frames_affichage_document2.cfm?origine=1730&id-File=1730&thislangue=FR&pere=196)

## C.2 Région de Bruxelles-Capitale

Concernant les bulles à textiles installées sur le domaine public, les communes signent des conventions avec les opérateurs, sur base d'une demande proactive de l'opérateur auprès des communes. Il n'y a aucun transfert financier pour cette collecte.

Concernant les bulles à textiles dans les parcs à conteneurs, c'est un marché qui est réservé aux acteurs de l'économie sociale. Actuellement, la gestion de ces bulles est attribuée selon une concession par l'ABP à l'ASBL Les Petits Riens pour 4 ans.

En Région de Bruxelles-Capitale, il y a une obligation de déclarer les gisements de déchets collectés sur Brudaweb.

Les principaux collecteurs en Région de Bruxelles-Capitale sont Les Petits Riens, Terre et Oxfam. Le tableau ci-dessous présente d'autres acteurs de la collecte des textiles en Région de Bruxelles-Capitale en fonction du mode de collecte (cf. 3<sup>ème</sup> colonne « Collecte\* »).

Tableau 13 : Acteurs de collecte des textiles en Région de Bruxelles-Capitale<sup>43</sup>

Acteurs	Statut	Collecte*	Recyclage	Bulles	Magasins
Petits Riens	Asbl	A, C, D		220	25
Terre	Asbl	A, C, D	Chiffons	41	2
Oxfam	Asbl	A, C, D		51	7
La Poudrière-Emmatis	Asbl	A, D		0	2
Rouf	Asbl	A	Création vêtements	0	1
L'Armée du salut	Asbl	A		0	1
Croix Rouge	Asbl	A		?	?
Convivial	Asbl	A		0	1

\*A = Dépôts à l'atelier / centre de tri ; C = Conteneurs ; D = Enlèvements à domicile

## C.3 Région flamande

Les communes et/ou les intercommunales contractualisent avec des prestataires pour effectuer la collecte sélective des textiles en Région flamande via les bulles à textiles sur le domaine public, les collectes en porte-à-porte et/ou les collectes via les parcs à conteneurs :

- Certaines communes contractualisent à 100 % via des marchés publics et la collecte est donc réalisée par un seul collecteur privé, qui rétribue la commune pour cette collecte
  - Pour les emplacements sur le domaine public : estimation moyenne de 500 à 1 500 € / emplacement<sup>44</sup> ;
  - Pour la collecte dans les parcs à conteneurs, la rétribution financière est soit par conteneur soit par tonne collectée.

<sup>43</sup> Source : Ressources, 2017

<sup>44</sup> Hypothèse RDC Environnement sur base des coûts indiqués par des acteurs interviewés en avril 2022

- Certaines communes contractualisent une partie via des marchés publics, mais gardent un certain nombre d'emplacements (gratuits) et/ou une collecte en porte-à-porte pour les EES.

En Région flamande, il y a généralement 20 à 30 emplacements par commune sur le domaine public pour des bulles à textiles.

Tous les collecteurs de textiles doivent être inscrits auprès de l'OVAM et avoir une contractualisation avec la commune (cf. ci-dessus). En 2020, il y avait une trentaine de collecteurs de textiles en Région flamande. Il y a une forte concurrence sur le marché de la collecte en Région flamande, de sorte qu'il est de plus en plus difficile et de plus en plus coûteux pour les entreprises de collecter et de placer leurs bulles à textiles sur l'espace public, car un seul collecteur privé est retenu par commune via les marchés publics.

Les 5 principaux collecteurs (en termes de tonnages collectés) sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Note : La typologie « EES » est estimée sur base de la définition en Région wallonne (Art. 1 Décret 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale) : *« Entreprises réalisant des « activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement coopératives et/ou à finalité sociale, des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par l'ensemble des principes suivants :*

*1° finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit ;*

*2° autonomie de gestion ;*

*3° processus de décision démocratique ;*

*4° primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.*

*Par son action, elle permet d'amplifier la performance du modèle de développement socio-économique de l'ensemble de la Région wallonne et vise l'intérêt de la collectivité, le renforcement de la cohésion sociale et le développement durable ».*

Tableau 14 : Principaux collecteurs de textiles des ménages en Région flamande en 2020<sup>45</sup>

Collecteur	Type de collecteur	Moyen de collecte	Tonnage	% du tonnage collecté en Région flamande
VICT	Entreprise de l'économie classique	Bulles à textiles	18 964	35%
Kringloopcentra	EES	Bulles à textiles	12 818	24%
Curitas	Entreprise de l'économie classique	Bulles à textiles	6 443	12%
Wereldmissiehulp	EES	Bulles à textiles	4 906	9%
Salvatoriaanse Ontwikkelingshulp	EES	Bulles à textiles	2 321	4%
<b>Sous total des 5 plus gros collecteurs</b>	-	-	<b>45 452</b>	<b>84 %</b>

<sup>45</sup> Source : OVAM

Selon les données transmises à l'OVAM par les collecteurs et la définition d'EES en Région wallonne (Art. 1 Décret 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale : cf. ci-dessus) :

- 55 % des textiles des ménages collectés en Région flamande sont collectés par des collecteurs de l'économie classique, contre 45 % par des EES ;
- La répartition des modes de collecte des textiles des ménages est la suivante en Région flamande :
  - 10 % via les parcs à conteneurs ;
  - 89 % via des bulles à textiles, hors parcs à conteneurs ;
  - 1 % via une collecte en porte-à-porte.

## D. Tonnages collectés

### D.1 Tonnages collectés sélectivement

Les figures ci-dessous présentent les textiles des ménages collectés sélectivement en 2020 dans les 3 régions en Belgique (en tonnages et en kg/hab).

Selon les acteurs interviewés, il s'agit de vêtements, linges de maison et chaussures. Cependant, aucun suivi n'a été identifié concernant la composition des textiles collectés sélectivement.

Ces données sont issues :

- Région wallonne : statistiques de la Direction des Infrastructures de Gestion des Déchets<sup>46</sup>
- Bruxelles-Capitale : entretien téléphonique avec Bruxelles Environnement (Céline Rigole) le 21/04/2022
- Région flamande : huishoudelijk afval en gelijkaardig bedrijfsafval 2019, OVAM, 2020

Note : ces données de collecte sélective ne comprennent pas les vêtements collectés par la grande distribution / les magasins de vêtements neufs. Selon plusieurs acteurs interviewés, ces quantités sont marginales aujourd'hui. Les membres du comité de pilotage de cette étude ont cependant indiqué que de plus en plus de chaînes de magasins se lancent dans la vente de seconde main via la collecte en magasin. Il peut s'agir uniquement de textiles de la marque, mais également de textiles d'autres marques. A ce jour, cela concerne surtout les vêtements d'enfants. Ces reprises en magasin permettront aux consommateurs d'avoir des solutions plus faciles pour revendre / acheter de la seconde main via les magasins en Belgique, ce qui favorise une réutilisation locale. Selon une étude menée par CO-MEOS les consommateurs sont demandeurs. Cela pourrait déstabiliser les acteurs de l'économie sociale en place.

---

<sup>46</sup> [http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme\\_dgrne/visiteur/frames\\_affichage\\_document2.cfm?origine=1730&idFile=1730&thislangue=FR&pere=196](http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme_dgrne/visiteur/frames_affichage_document2.cfm?origine=1730&idFile=1730&thislangue=FR&pere=196)

Figure 17 : Collecte sélective des vêtements, linges de maison et chaussures des ménages en 2020 (en tonnes)

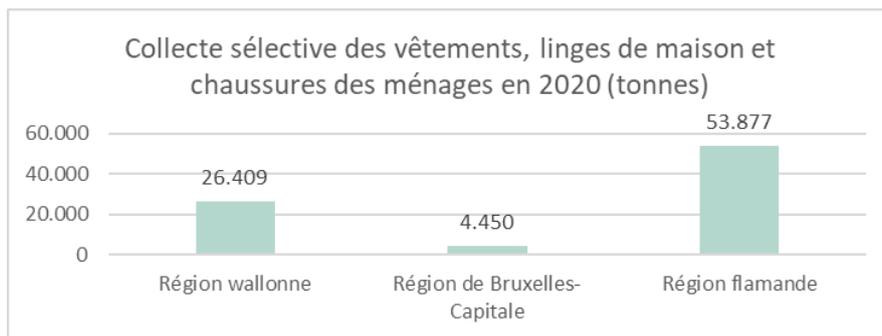
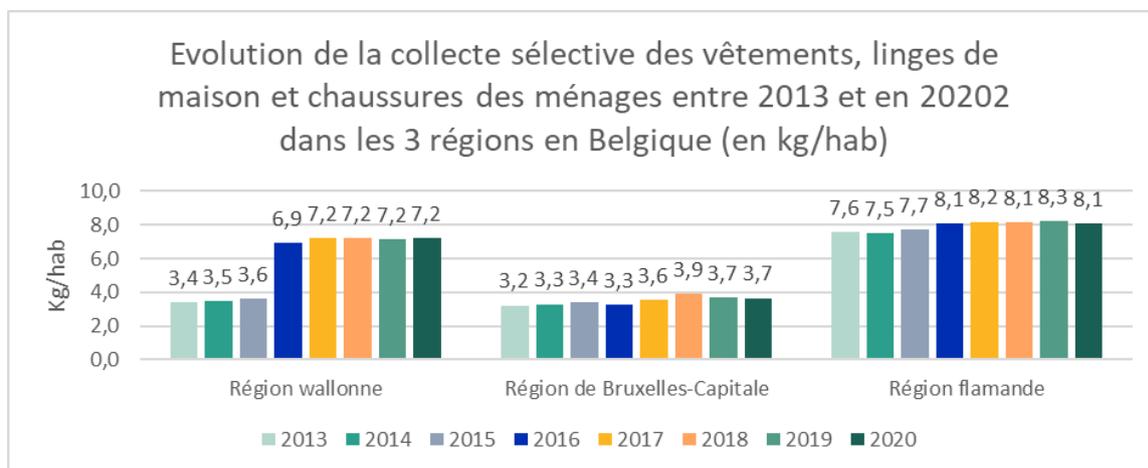


Figure 18 : Collecte sélective des vêtements, linges de maison et chaussures des ménages en 2020 (en kg/hab)



La figure ci-dessous présente les évolutions des vêtements, linges de maison et chaussures des ménages collectés sélectivement entre 2013 et en 2019 dans les trois régions en Belgique.

Figure 19 : Evolution des vêtements, linges de maison et chaussures des ménages collectés sélectivement entre 2013 et en 2020 dans les trois régions en Belgique (en kg/hab)



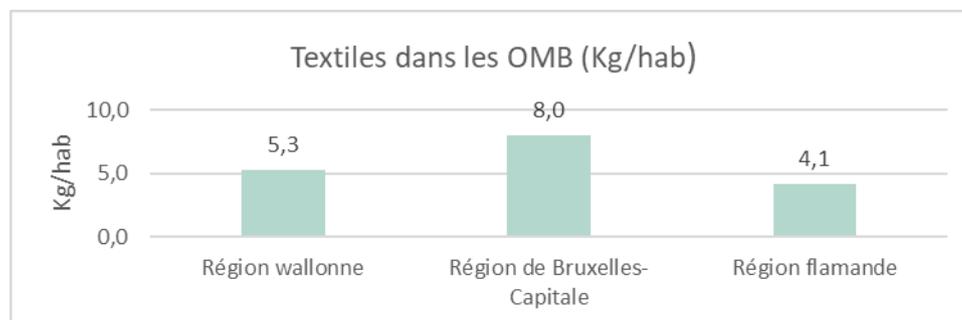
De la figure il ressort que :

- La plus grande augmentation est observée entre 2015 et 2016 en Région wallonne : les quantités collectées ont presque doublé. Cette augmentation est liée à un doublement des quantités collectées via les bulles à textiles.
- Sur la période 2013-2020, les quantités collectées ont augmenté de :
  - 115 % en Région wallonne ;
  - 14 % en Région de Bruxelles-Capitale ;
  - 7 % en Région flamande.

## D.2 Tonnages collectés non sélectivement avec les OMB

La figure ci-dessous présente les dernières estimations des quantités de textiles (non sanitaires) présents dans les OMB dans chaque région. Ces estimations sont issues de caractérisations des OMB réalisées par chaque région<sup>47</sup>. Au total, cela représente 55 872 tonnes de textiles des ménages collectés avec les OMB en Belgique.

Figure 20 : Quantité de textiles estimés dans les OMB (kg/hab) – Source : caractérisations des OMB réalisées par chaque région



En Région wallonne, la part des textiles potentiellement réutilisables présents dans les OMB a également été estimée : 4,5 kg / hab<sup>47</sup>. Le caractère « réutilisable » a été évalué par les trieurs réalisant la caractérisation des déchets, mais ne signifie pas que les textiles ont effectivement été réutilisés. **Cependant, cette estimation est à prendre avec prudence** car il existe une grande différence par rapport à 2009 (0,2 kg/hab. en 2009 contre 4,5 kg hab. en 2017). Le rapport de cette caractérisation indique que la différence avec 2009 peut s'expliquer par :

- Celle qui nous semble la raison principale : le fait que les trieurs n'ont pas analysé spécifiquement si les vêtements étaient déchirés ou non (sauf lorsque cela était clairement visible). En 2009, **l'aspect réutilisable avait été évalué systématiquement par l'ASBL Ressources, ce qui avait éliminé une grosse proportion des textiles.**
- L'aspect subjectif du caractère réutilisable du déchet : les trieurs avaient pour consigne de se poser la question suivante : « L'objet était-il réutilisable avant que l'habitant ne s'en débarrasse ? » Le caractère « réutilisable » est peut-être interprété différemment selon l'opérateur de tri.

## E. Total tonnages collectés (sélectivement et non sélectivement avec les OMB)

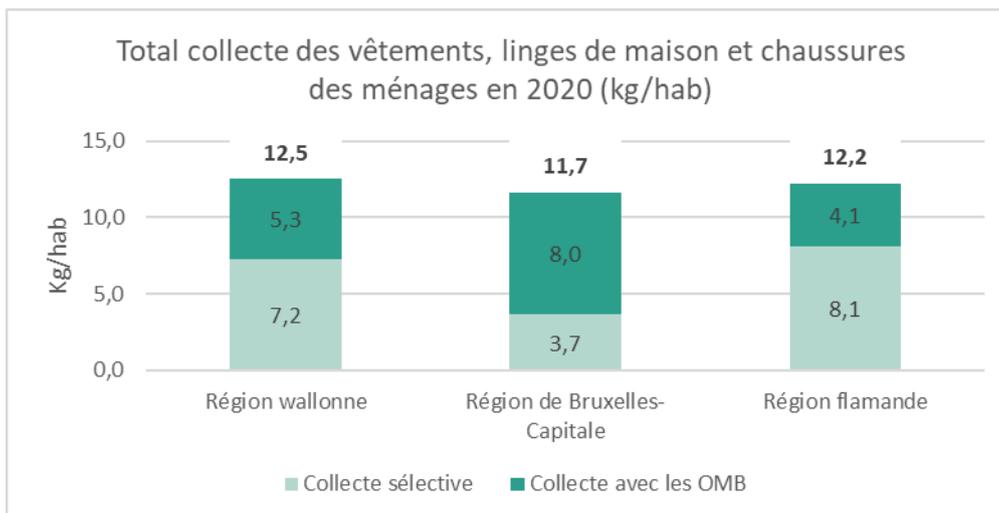
La figure ci-dessous présente les quantités totales de vêtements, linges de maison et chaussures des ménages collectés en 2020 dans les 3 régions en Belgique.

<sup>47</sup> Région wallonne : Analyse de la composition des ordures ménagères brutes et des déchets organiques collectés sélectivement en Wallonie - Année 2017-2018, DSD, 2019

Région flamande : entretien téléphonique avec l'OVAM (Wouter Dujardin) le 14/04/2022

Région de Bruxelles-Capitale : entretien téléphonique avec Bruxelles Environnement (Céline Rigole) le 21/04/2022

Figure 21 : Quantité de textiles collectés sélectivement et dans les OMB (kg/hab)



La part des textiles collectés sélectivement par rapport à la quantité totale collectée s'élève à :

- 58 % en Région wallonne ;
- 31 % en Région de Bruxelles-Capitale ;
- 66 % en Région flamande.

### 3.2.1.2 Autres textiles des ménages et textiles des professionnels

Peu d'information ont pu être identifiées concernant la collecte des textiles des professionnels et des textiles des ménages hors vêtements, linges de maison et chaussures. Les parties suivantes présentent donc une photographie incomplète, sur base des informations disponibles.

#### A. Obligation de collecte

En Région wallonne, les textiles non souillés produits ou détenus par les entreprises et personnes morales de droit public font l'objet d'une obligation de tri à la source au-delà de 500l/semaine (AGW du 05 mars 2015<sup>48</sup>).

En Région de Bruxelles-Capitale, l'obligation de la collecte sélective des textiles des entreprises est prévue d'ici à 2025 dans le Brudalex (adoption prévue pour 07/2022).

En Région flamande, les textiles des professionnels doivent être collectés séparément.

#### B. Acteurs

Selon plusieurs acteurs interviewés, le linge plat des professionnels est principalement collecté via les blanchisseries et dans une moindre mesure par les centres de tri des vêtements, linges de maison et chaussures des ménages.

<sup>48</sup> Arrêté du Gouvernement wallon instaurant une obligation de tri de certains déchets

Selon l'OVAM la collecte sélective des textiles professionnels est généralement réalisée par des gros collecteurs de déchets privés (Ex : Renewi, Veolia) et les acteurs sont donc différents de ceux pour la collecte des vêtements, linges de maison et chaussures des ménages.

### C. Tonnages

Aucun chiffre officiel n'a été identifié pour la collecte des textiles des professionnels, ni pour des textiles des ménages hors vêtements, linges de maison et chaussures.

L'OVAM a cependant estimé qu'environ 5 000 t de textiles ont été collectés auprès d'entreprises en 2019<sup>49</sup>.

Selon un collecteur en Région flamande, les quantités de vêtements et linges plats de professionnels semblent marginales par rapport aux quantités des ménages, mais ils ne disposent pas de chiffres.

La quantité de moquettes collectée avec les encombrants peut être estimée à 0,45 kg/hab. en 2019 en Région wallonne, sur base de différentes données et caractérisations disponibles<sup>50</sup>, notamment : 7 950 tonnes de revêtements de sol dans les encombrants collectés dans les parcs à conteneurs en Région wallonne en 2019.

## 3.2.2 Tri et fin de vie

### 3.2.2.1 Vêtements, linges de maison et chaussures des ménages

#### A. Acteurs du tri

Le tri des textiles collectés sélectivement se fait :

- Soit directement dans les boutiques de seconde main. Il s'agit alors de séparer les vêtements qui pourraient être réutilisés localement du reste des textiles.
- Soit de façon industrielle dans des centres de tri. Le tri consiste alors à séparer les textiles dans différentes catégories de tri pour :
  - La réutilisation locale (crème) ;
  - La réutilisation vers l'export ;
  - Le recyclage ;
  - La valorisation énergétique.

#### A.1 Boutiques

Le nombre de boutiques des EES est estimé à :

- 80 boutiques membres de Ressources en Région wallonne en 2020<sup>51</sup>, soit 1 boutique pour 45 566 habitants ;

---

<sup>49</sup> Estimation basée sur l'analyse d'échantillons de déchets collectés auprès des entreprises

Source : entretien téléphonique avec l'OVAM (Wouter Dujardin) le 14/04/2022

<sup>50</sup> Estimation à partir :

- Des données statistiques relatives à la collecte des encombrants dans les parcs à conteneurs en Région wallonne ;
- L'étude de composition des encombrants. (Encombrants en 2019 = 159 kt ; proportion de revêtements de sols (tapis, moquettes, balatum, vinyle, linoléum, parquets, etc.) dans les encombrants (cf. SPW Analyse de la composition des déchets encombrants).

La part des différents types de revêtements en France (Etude de scénarii pour la mise en place d'une organisation permettant une gestion efficace des déchets du bâtiment dans le cadre d'une économie circulaire (2019). Lien : [https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/res/dechets\\_chantier/PDF/190606\\_Synth%C3%A8se%20Etude-Fili%C3%A8re\\_RepriseD%C3%A9chetsB%C3%A2timent.pdf](https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/res/dechets_chantier/PDF/190606_Synth%C3%A8se%20Etude-Fili%C3%A8re_RepriseD%C3%A9chetsB%C3%A2timent.pdf))

- 39 boutiques membres de Ressources en Région de Bruxelles-Capitale en 2020<sup>51</sup> soit 1 boutique pour 31 237 habitants ;
- 165 en Région flamande en 2021<sup>52</sup>, soit 1 boutique pour 40 177 habitants.

Note : le nombre de boutiques en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale concernent uniquement les boutiques membres de Ressources. Cette estimation ne prend donc pas en compte les différentes boutiques de seconde main de textiles qui existent sous la forme de vestiaires solidaires et qui sont gérées par les CPAS.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres d'affaires des textiles de seconde main vendus par les différentes boutiques des cinq principales EES pour la revente des textiles en Belgique.

Tableau 15 : Chiffres d'affaires des textiles de seconde main vendus par les différentes boutiques des cinq principales EES pour la revente des textiles en Belgique (Source : étude COMEOS – mars 2022)

		2018	2019	2020
<b>Kringwinkel (151 boutiques)</b>	<b>M€</b>	19,6	21,9	19,7
	<b>Evolution annuelle</b>		12%	-10%
<b>Terre (50 boutiques)</b> <i>Selon <a href="http://www.terre.be">www.terre.be</a> plutôt une vingtaine de boutiques</i>	<b>M€</b>	4,3	4,4	3,9
	<b>Evolution annuelle</b>		2%	-11%
<b>Oxfam (34 boutiques)</b>	<b>M€</b>	6,0	6,1	4,9
	<b>Evolution annuelle</b>		2%	-20%
<b>Petits Riens (27 boutiques)</b>	<b>M€</b>	9,5	9,9	7
	<b>Evolution annuelle</b>		4%	-29%
<b>La ressourcerie (7 boutiques)</b>	<b>M€</b>	1,7	2,3	2,2
	<b>Evolution annuelle</b>		35%	-4%

Note : l'année 2020 a été marquée par la crise COVID-19, les boutiques étant fermées plusieurs mois.

Selon RESSOURCES<sup>53</sup>, un frein au développement des boutiques est la Fast Fashion :

- Les prix de vente des produits réutilisés ne peuvent pas augmenter autant que les charges car ils sont en compétition avec les prix bas de la Fast Fashion ;
- Les collections des produits en boutique de seconde main doivent être renouvelées fréquemment pour faire face à la concurrence avec l'offre en constante évolution de la Fast Fashion. Les boutiques ont donc besoin d'un stock important de textiles. Selon Herwin<sup>54</sup>, les vêtements restent environ 6 semaines dans les boutiques des EES en Région flamande et s'ils ne sont pas vendus après cette période, les boutiques s'en séparent :
  - Soit via une vente au kilo ;
  - Soit via une revente à des acheteurs qui vont principalement exporter les vêtements pour réutilisation hors Europe.

Actuellement Terre, Oxfam et Les Petits Riens augmentent le nombre de leurs boutiques en veillant à se rapprocher des centres commerciaux et supermarchés, lieux fréquentés par les citoyens.

## A.2 Centres de tri

En Belgique, il y aurait 9 centres de tri mais cette information reste à confirmer :

<sup>51</sup> Source : Ressources

<sup>52</sup> Source : entretien téléphonique avec Herwin (Joren Verschaeve) le 3/05/2022

<sup>53</sup> Source : entretien téléphonique avec RESSOURCES (Eric Schroeder) le 21/04/2022

<sup>54</sup> Source : entretien téléphonique avec Herwin (Joren Verschaeve) le 3/05/2022

- 4 en Région flamande (Recutex, Eurofrip, Evadam, Limbotex) ;
- 3 en Région wallonne (2 centres de Terre et Recytext) ;
- 2 en RBC (Les petits riens et Oxfam).

Le degré d'automatisation varie d'un centre de tri à l'autre en Belgique, et l'automatisation porte actuellement uniquement sur la manutention / le transport des textiles entre les postes de tri (transport sur tapis) et non sur le tri en tant que tel. En effet, le tri se fait manuellement par l'évaluation de chaque trieur et nécessite des connaissances de la demande des textiles (matières, état) qui pourront être réutilisés localement et/ou à l'export (modes, saisonnalités, habitudes de consommation...).

A noter qu'il y a de la R&D et des projets pilotes en cours pour la mise en place d'un tri automatisé pour les textiles à recycler<sup>55</sup>.

Les opérateurs font généralement appel à de la main d'œuvre en insertion, le % de cette part d'insertion variant selon les opérateurs.

Les acteurs estiment que les capacités de tri en Belgique sont suffisantes actuellement. Selon Denuo<sup>56</sup>, la Belgique trie environ 40 000 t venant de l'étranger.

### A.3 Recycleurs

Actuellement, il existe 2 principaux types d'acteurs pour le recyclage des textiles des ménages (cf. section « débouchés » ci-dessous) :

- Les coupeurs de chiffons d'essuyage pour l'industrie ;
- Les effilocheurs / broyeurs.

Selon les acteurs, les autres solutions de recyclage industrielles ne sont pas encore au point et les capacités de recyclage des textiles ne sont pas suffisantes en Europe.

## B. Débouchés des textiles triés

Les principaux débouchés des textiles des ménages collectés sélectivement et triés sont :

- La réutilisation locale (crème – 1<sup>er</sup> choix) ;
- La réutilisation vers l'export (deuxième et troisième choix) ;
- Le recyclage :
  - En chiffons d'essuyage pour l'industrie (ex : garages, chantiers navals),
  - En effilochage / broyage pour différentes applications (ex : fabrication de géotextiles, d'isolants ou de rembourrages pour les secteurs du bâtiment et de l'automobile) ;
- La valorisation énergétique ;
- La mise en CET.

---

<sup>55</sup> Exemple : Valvan est un constructeur belge qui développe depuis 2016 le Fibersort, une machine de tri optique et automatisé des matières textiles. Ce développement se fait en partie dans le cadre du projet européen du même nom. Le Fibersort est constitué :

- De robots alimentant un long tapis roulant (optionnel) ;
- D'un spectromètre en début de tapis scannant en un point la matière ;
- De bacs de tri disposés le long du tapis avec un système de soufflage latéral.

La ligne pilote peut trier 45 catégories (matières/couleurs) différentes. Elle a été améliorée progressivement avec l'installation de robots pour l'alimentation automatique de la ligne, l'ajout du tri couleur et l'amélioration de l'identification des matières. Ce projet prévoit également par la suite d'identifier la structure des textiles (tissage/tricotage).

[https://refashion.fr/pro/sites/default/files/fichiers/Terra\\_synthese\\_rapport\\_tri\\_matiere\\_VF\\_100320.pdf](https://refashion.fr/pro/sites/default/files/fichiers/Terra_synthese_rapport_tri_matiere_VF_100320.pdf)

<sup>56</sup> <https://denuo.be/fr/recuperation-des-textiles-du-modele-de-recettes-au-modele-de-service>

Des données chiffrées concernant les débouchés des textiles des ménages collectés sélectivement en Belgique sont disponibles uniquement pour :

- Les membres de Ressources ;
- Les collecteurs inscrits auprès de l'OVAM.

Le niveau de détail et la vérification des informations varie d'une source à l'autre et en fonction des acteurs.

Il n'y a donc pas de suivi précis et systématique des débouchés des textiles triés en Belgique à ce jour.

## B.1 Données des membres de Ressources

### ■ Agrément réemploi / réutilisation

Parmi les membres de Ressources, certains ont l'agrément réutilisation en Région wallonne<sup>57</sup> et l'agrément réemploi en Région de Bruxelles-Capitale<sup>58</sup>. Pour bénéficier de l'agrément, les EES doivent, entre autres, communiquer à l'Administration le nombre de tonnes collectées, triées, traitées, remises sur le marché annuellement, réutilisées annuellement en Région wallonne / Région de Bruxelles-Capitale. Ces données sont contrôlées et validées par les régions.

Le tableau ci-dessous présente les données des entreprises agréées réutilisation qui collectent et traitent des déchets textiles en Région wallonne en 2019 et 2020.

Tableau 16 - Tonnages collectés, réemployés, recyclés et éliminés en Région wallonne par les entreprises agréées réutilisation en 2019 et 2020

	2019	2020
Nombre d'entreprises agréées qui collectent et traitent des déchets textiles	10	11
Tonnage collecté	29 473	31 647
Tonnage réemployé (local + export)	20 516	15 974
Tonnage recyclé	7 019	5 035
Tonnage éliminé	182	-

Le tableau ci-dessous présente les données des entreprises agréées réemploi qui collectent et traitent des déchets textiles en Région de Bruxelles-Capitale en 2019 et 2020.

Tableau 17 - Tonnages collectés, réemployés, recyclés et éliminés par les entreprises agréées réemploi en Région de Bruxelles-Capitale en 2019 et 2020

	2019	2020
Nombre d'entreprises agréées qui collectent et traitent des déchets textiles	5	4
Tonnage collecté	4 466	4 458
Tonnage réemployé (local + export)	2 395	2 400
Tonnage recyclé	1 236	1 254
Tonnage éliminé	834	804

<sup>57</sup> 3 avril 2014 - Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux associations sans but lucratif et aux sociétés à finalité sociale actives dans le secteur de la réutilisation et de la préparation en vue de la réutilisation (M.B. 29.04.2014)

<sup>58</sup> AGRBC relatif à l'agrément et au subventionnement des associations sans but lucratif et des sociétés à finalité sociale actives dans le secteur du réemploi et du recyclage (M.B., 26.10.2010).



### ■ Observatoire de la réutilisation des entreprises sociales et circulaires Wallonie/Bruxelles

Les éditions 2020 et 2021 de l'Observatoire de la réutilisation des entreprises sociales et circulaires Wallonie/Bruxelles présentent les performances de la filière Textile des membres de Ressources ayant communiqué leurs données à Ressources (cf. tableaux ci-dessous). Les données communiquées par les membres de Ressources ne sont pas contrôlées par Ressources.

Note : les débouchés correspondent aux résultats des centres de tri en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne. Des transferts interrégionaux existent pour les textiles collectés : pour alimenter la quarantaine de magasins bruxellois, les centres de tris envoient de la « crème » issue de gisement collecté en Région wallonne et même un peu du gisement collecté en Région flamande par deux collecteurs membres de Ressources. En effet, en Région wallonne il y a trop peu de canaux de vente pour les textiles réutilisables collectés alors qu'en Région de Bruxelles-Capitale il y a plus de capacité de vente par rapport aux textiles réutilisables collectés.

Tableau 18 - Performance de la filière Textile en 2019 - source RESSOURCES

Tableau 2 Performances de la Filière Textiles en 2019

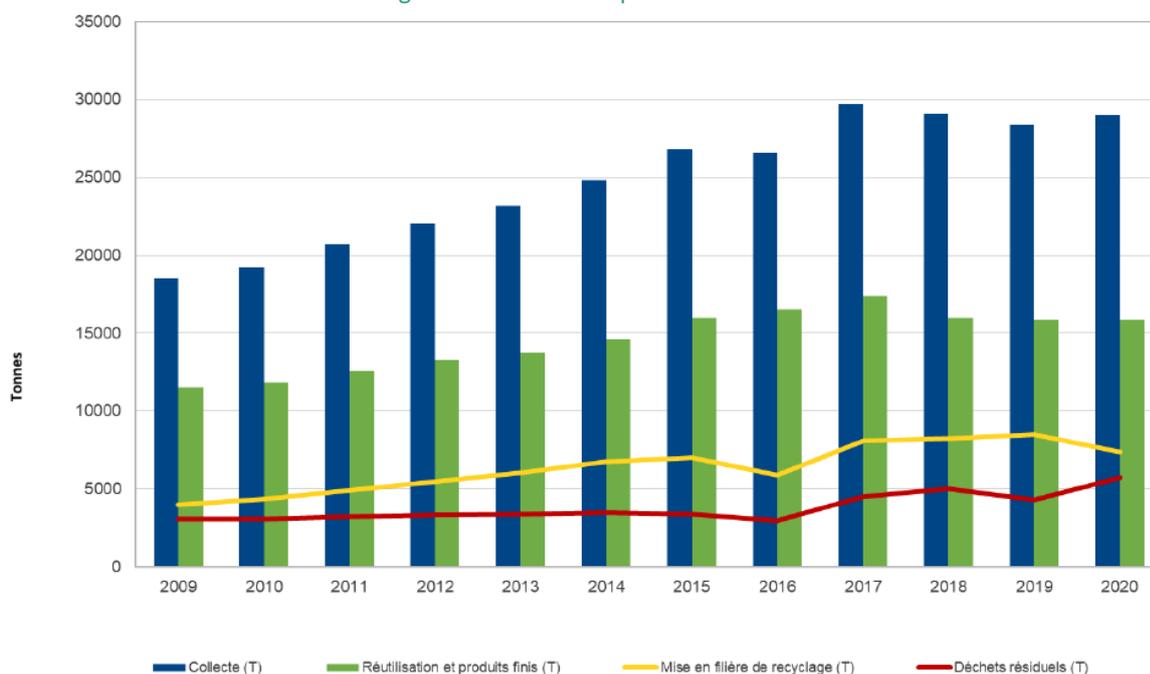
TEXTILES	Tonnes réparées	Tonnes collectées	Tonnes réutilisées localement	Kg/an/hab. réutilisés localement	Tonnes réutilisées à l'export	Tonnes refabriquées remanufacturées	Kg/an/hab. valorisés localement	Mise en recyclage	Tonnes résiduelles
Wallonie	4	23.922	2.612	0,73	10.481	69	0,75	6.411	3.485
Bruxelles-Capitale	1	4.465	1.547	1,29	1.218		1,29	2.071	834
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>28.387</b>	<b>4.159</b>	<b>0,87</b>	<b>11.699</b>	<b>69</b>	<b>0,88</b>	<b>8.482</b>	<b>4.319</b>

Tableau 19 - Performance de la filière Textile en 2020 - source RESSOURCES

Tableau 3 : Performances de la Filière Textiles en 2020

Textiles 2020 (en tonnes)	Collecté	Réutilisation locale	Kg/hab. Réutilisés localement	Refabrication	Kg/hab. Valorisés localement	Réutilisation export	Mise en recyclage	Déchets résiduels (incinération)
Wallonie	23.940,07	590,89	0,16	68,00	0,18	12.188,67	6.003,59	4.507,71
Bruxelles	5.069,69	671,40	0,56	3,00	0,56	2.394,37	1.370,20	1.339,75
<b>TOTAL</b>	<b>29.009,76</b>	<b>1.262,29</b>	<b>0,26</b>	<b>71,00</b>	<b>0,28</b>	<b>14.583,04</b>	<b>7.373,78</b>	<b>5.719,46</b>

Par ailleurs, l'édition 2021 de l'Observatoire de la réutilisation des entreprises sociales et circulaires Wallonie/Bruxelles de Ressources présente la figure ci-dessous concernant l'évolution des performances de la filière Textile des membres de Ressources en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale de 2009 à 2020.

Figure 22 : Evolution des performances de la filière Textile des membres de Ressources en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale de 2009 à 2020<sup>59</sup>


L'Observatoire de Ressources indique que : « l'année 2020 a été marquée par la crise COVID-19. Les entreprises sociales qui collectent des textiles par bulles ont continué de fournir le service de ramassage aussi bien en Région Wallonne qu'en Région Bruxelles Capitale. Les magasins étant fermés et les centres de tri tournant au ralenti, il a fallu recourir à des espaces de stockages supplémentaires. Le premier confinement a poussé la population à trier ses armoires, ayant pour résultat de grandes quantités de dons dans les premiers mois de l'année. Au total, les collectes sont sensiblement les mêmes que les années précédentes, le réseau de bulles ne s'étant pas développé durant l'année. Les différences sont plus marquées au niveau de la réutilisation locale. Les ventes sont moindres en 2020 (-30%) en raison des périodes de fermeture des magasins. Les entreprises sociales ont eu un peu plus recours à l'exportation et à la vente directe pour équilibrer les flux entrants et sortants. [...] les entreprises sociales ont pu extraire 55% de « crème » pour la réutilisation locale et à l'exportation. Malgré les périodes de fermeture des magasins, ce sont 1 262 tonnes (4,5%) qui ont été revendues dans les magasins en RW et en RBC. Autre fait notable, la fraction de déchets a augmenté significativement cette année (20% de déchets). Ceci s'explique par au moins deux phénomènes, d'une part, la qualité générale des textiles collectés continue à baisser en raison de l'augmentation de la part des vêtements de mauvaise qualité vendu sur le marché du neuf (phénomène de la fast-fashion, encore accéléré par les ventes en ligne). D'autre part, les fractions de déchets autres que textiles a aussi augmenté dans les dispositifs de collecte, en raison notamment de la fermeture des Recyparcs lors des périodes de confinement strict. »

## B.2 Données OVAM

Pour les textiles collectés sélectivement en Région flamande par les collecteurs inscrits auprès de l'OVAM, les types de données disponibles pour 2019 varient en fonction des types de collecteurs (cf. figure ci-dessous)<sup>60</sup>:

<sup>59</sup> Source : Observatoire de la réutilisation (Ressources - édition 2021)

<sup>60</sup> Circular economy indicators for consumer goods, CE Center Circular Economy, Policy Research Center, CE Center publication n°14 – mars 2021

- Pour les textiles collectés par Kringwinkel (15,86 kt) : 22 % de réutilisation locale en Région flamande et les 78 % restants « non vendus en Région flamande » ;
- Pour les textiles collectés par les collecteurs inscrits auprès de l'OVAM, hors Kringwinkel (38,84 kt) : 55 % de réutilisation (locale et à l'export), 35 % de recyclage et 10 % de valorisation énergétique. Note : il s'agit d'estimations du secteur pour l'année 2019.

Figure 23 – Flux de textiles en fin de vie en Région flamande en 2019<sup>60</sup>

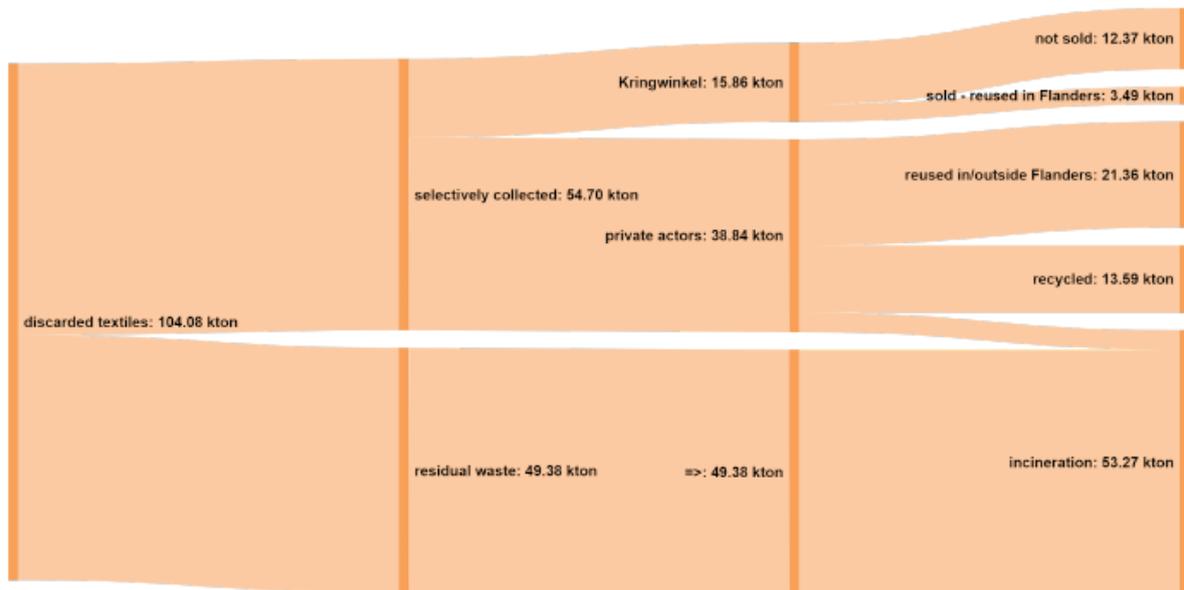


Figure 20 – Flow of EOL textile in kton, Flanders, 2019  
(data source: various sources - OVAM)

Par ailleurs, la figure ci-dessous présente l'évolution des tonnages de textiles collectés par « De Kringwinkel » entre 2010 et 2019 ainsi que la part de ces textiles vendus en Région flamande, donc réutilisés localement. De la figure il ressort que le taux de réutilisation locale via de Kringwinkel est en baisse depuis 2012 (de 62 % en 2012 à 22 % en 2019). Le rapport estime que cette baisse est liée à

Note : l'estimation des quantités de textiles collectés avec les OMB en Région flamande s'appuie sur la caractérisation des OMB réalisée en 2013 alors que cette étude (cf. section Tonnages collectés non sélectivement avec les OMB) s'appuie sur la caractérisation réalisée en 2019.

l'augmentation de la réutilisation en Région flamande via d'autres canaux, notamment des plateformes informelles en ligne.

Figure 24 : Textiles collectés par « De Kringwinkel » entre 2010 et 2019<sup>60</sup>

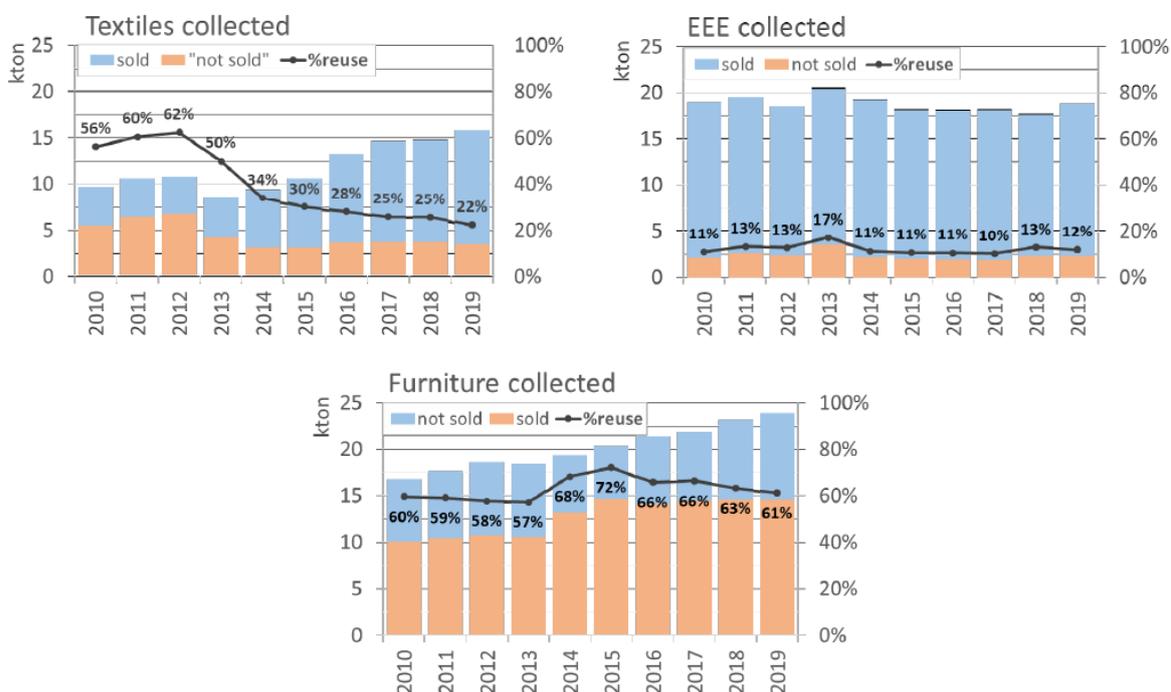


Figure 10 – EEE, furniture and textiles collected by 'De Kringwinkel' in kton, Flanders, 2010-2018 (data source: OVAM)

D'autre part, l'OVAM indique que 1 913 tonnes de résidus de tri ont été mis en CET en 2021 en Région flamande<sup>61</sup>.

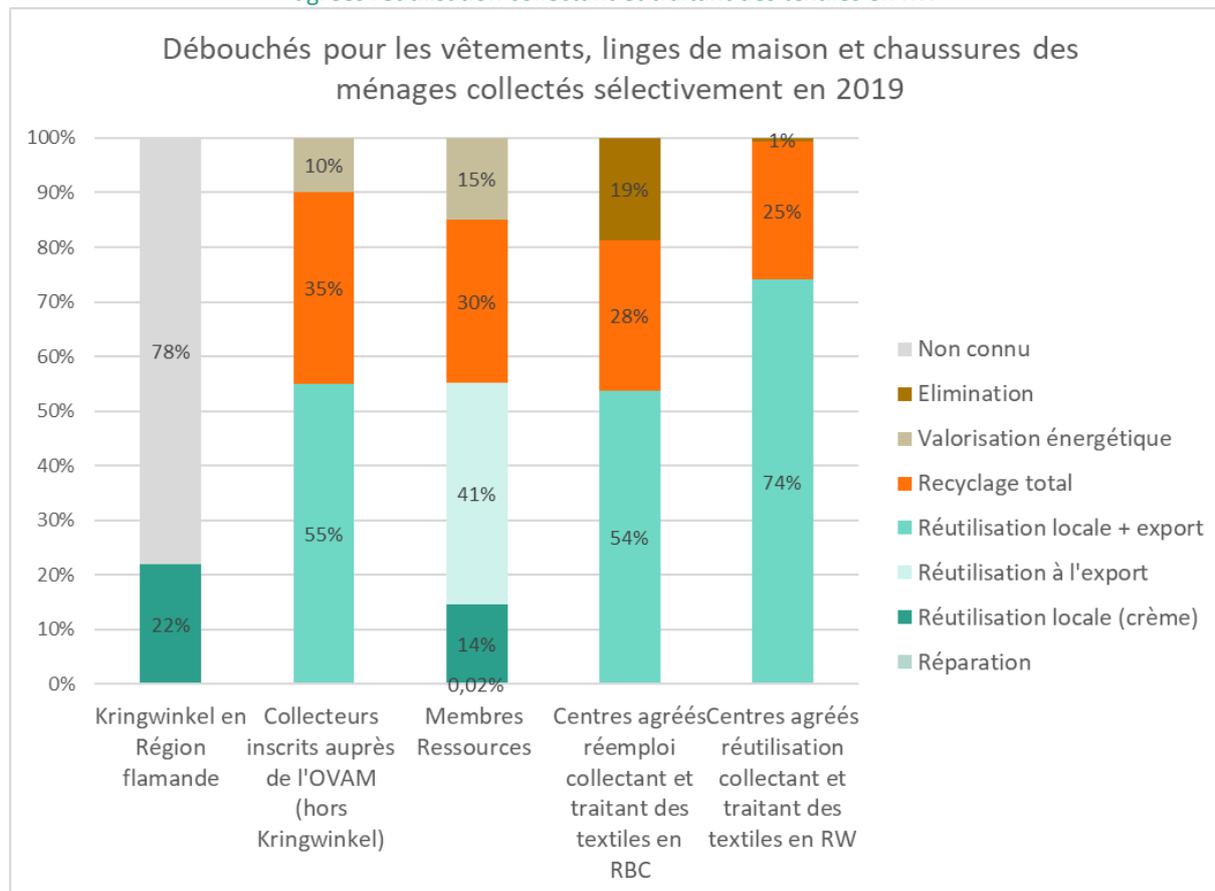
Il n'existe pas d'autre rapportage ou suivi des débouchés des textiles collectés en Belgique.

### B.3 Synthèse

La figure ci-dessous présente les données disponibles en Belgique concernant la part des différents débouchés des vêtements, linges de maison et chaussures des ménages collectés sélectivement en 2019. Les calculs des pourcentages sont effectués par RDC Environment sur base des données disponibles dans les sections ci-avant.

<sup>61</sup> Source : Mail de Wouter Dujardin du 5/07/2022

Figure 25 : Débouchés pour les vêtements, linges de maison et chaussures des ménages collectés sélectivement en 2019 par les collecteurs inscrits auprès de l'OVAM, les membres de Ressources en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale, les centres agréés réemploi collectant et traitant des textiles en RBC et les centres agréés réutilisation collectant et traitant des textiles en RW



#### B.4 Hypothèse RDC Environment

Sur base des estimations moyennes reçues des acteurs interviewés et des informations disponibles présentées ci-avant, RDC Environment estime la répartition moyenne suivante des débouchés des textiles des ménages collectés en Belgique :

- 5 à 15 % pour la réutilisation locale ;
- 30 à 50 % pour la réutilisation vers l'export ;
- 30 à 40 % pour le recyclage :
  - 15 à 20 % en chiffons d'essuyage ;
  - 15 à 20 % en effilochage / broyage ;
- 10 à 15 % pour la valorisation énergétique ;
- 0 à 5 % pour la mise en CET.

## B.5 Réutilisation

Selon des acteurs interviewés :

- Les vêtements mis sur le marché aujourd'hui sont d'une qualité inférieure à celle d'autrefois. Ce qui implique que les vêtements s'usent plus vite et il y a de moins en moins de vêtements disponibles pour la réutilisation.
- La hausse de la réutilisation locale est corrélée à la hausse du nombre de boutiques.
- Une part élevée des textiles réutilisés sont exportés hors Europe (environ 30 à 50 % des textiles collectés actuellement – cf. section ci-dessus).

L'exportation des textiles collectés en Belgique hors Europe crée pour la filière Textile belge une certaine dépendance importante par rapport à ces pays importateurs. Comme identifié en France, certains pays ont pendant un temps refusé d'accueillir des produits de réutilisation sur leur territoire afin de favoriser le développement de filières textiles nationales. Ces fermetures peuvent poser ponctuellement des difficultés d'écoulement pour les opérateurs.

## B.6 Recyclage

Le recyclage en boucle fermée (récupération de la matière pour la remise dans le circuit textile) représente actuellement seulement 1 % du recyclage des textiles<sup>62</sup>. Ce recyclage nécessite des fibres recyclées de haute qualité (longueur et pureté des flux), qu'il est encore difficile d'obtenir actuellement. Ce recyclage permet donc de développer des matières secondaires de haute qualité. Ce type de recyclage présente encore de nombreux freins techniques et économiques. Selon un acteur interviewé et les informations disponibles en ligne, Utexbel sait faire du recyclage à destination de la filature pour le polyester et le coton mais pas pour la laine (quantité non identifiée).

Le recyclage en boucle ouverte est la voie actuellement la plus utilisée, notamment en chiffons d'essuyage et en effilochage / broyage pour la production de non-tissés. L'effilochage / broyage utilise la technique du recyclage mécanique qui raccourcit les fibres, de sorte que les textiles ne peuvent pas être recyclés indéfiniment de cette manière<sup>63</sup>.

Deux effilocheurs en Belgique ont été mentionnés par les acteurs interviewés : Procotex, Hupperts et fils.

Le recyclage chimique n'est pas encore maîtrisé pour les textiles, mais des projets sont en cours selon un acteur interviewé (Ex : projet ISMAN en France, 1 Md € pour le recyclage de plastiques et de textiles). Ce type de recyclage consiste à régénérer des fibres grâce à des procédés chimiques de dissolution (récupération des molécules) et de repolymérisation.

Par ailleurs, un acteur interviewé indique que certains distributeurs s'allient à des projets de recyclage des textiles (ex : H&M avec Renew cell et Adidas avec Spinova).

Notons que ces projets sont encore à des phases pilotes ou de R&D ; les perspectives pour la filière seront donc tirées des bilans de ces projets.

---

<sup>62</sup> Observatoire de la réutilisation (Ressources - édition 2020)

<sup>63</sup> <https://denuo.be/fr/etude-de-cas-le-secteur-de-la-mode-est-il-pret-pour-le-textile-recycle>

### B.7 Valorisation énergétique

En Région wallonne, le projet d'arrêté wallon favorisant la hiérarchie des déchets et modifiant diverses dispositions relatives à la gestion des déchets<sup>64</sup> prévoit l'interdiction d'incinération (y compris la valorisation énergétique) des déchets textiles non souillés à partir de 2024. Cet avant-projet d'AGW a été adopté en 1<sup>ère</sup> lecture fin mars 2022 et l'avis du Pôle Environnement a été émis le 11 mai 2022.

### B.8 Mise en CET

L'OVAM indique que 1 913 tonnes de résidus de tri ont été mis en CET en 2021 en Région flamande<sup>65</sup>.

## C. Aides à la réutilisation

Il existe différentes aides à la réutilisation selon les régions. Ces aides sont spécifiées dans les 3 sections ci-dessous.

### C.1 Région wallonne

L'AGW du 3 avril 2014<sup>66</sup> prévoit un subside de **200 € par tonne de textile réutilisée** en Région wallonne pour les entreprises d'économie sociale. Ce subside s'applique aux : « textiles ménagers, linge de maison, chaussures et accessoires vestimentaires en maroquinerie, tissu »<sup>66</sup>.

Selon Ressources<sup>67</sup>, les 200 €/t de soutien pour la réutilisation locale sont insuffisants pour développer la réutilisation locale.

Note : RDC Environment réalise actuellement une mission pour la Région wallonne concernant l'évaluation environnementale et socio-économique de différents scénarios de réutilisation des déchets en Wallonie dans le cadre de la révision de l'AGW du 3/4/2014. La phase 3 de cette étude estimera le coût net (=le coût brut déduit des recettes) de la réutilisation locale des textiles par les EES subsidiés en 2018 et permettra donc de déterminer le montant de soutien qui permettrait d'arriver à l'équilibre financier pour ces EES.

---

<sup>64</sup> Art. 2quater. § 1er. À partir du 1er janvier 2024, ne peuvent pas être incinérés ou coïncinérés :

1° les déchets de papiers et cartons, de plastique, de bois, les métaux, les emballages, les déchets organiques et les déchets textiles soumis à l'obligation de tri et de collecte séparée conformément à l'article 13 de l'arrêté du Gouvernement wallon du (...) favorisant la hiérarchie des déchets ;

Annexe VIII. Codes déchets visés par l'interdiction d'incinération et de co-incinération : À l'exclusion des déchets contenant ou contaminés par des substances dangereuses, les déchets auxquels s'appliquent les codes à six chiffres suivants sont visés : 9° en ce qui concerne les déchets textiles non souillés :

04 02 21 Fibres textiles non ouvrées

04 02 22 Fibres textiles ouvrées

15 01 09 Emballages textiles

15 02 03 Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02

18 01 04 Déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection (par exemple vêtements, plâtres, draps, vêtements jetables, langes)

20 01 11 Textiles

<sup>65</sup> Source : Mail de Wouter Dujardin du 5/07/2022

<sup>66</sup> Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux associations sans but lucratif et aux sociétés à finalité sociale actives dans le secteur de la réutilisation et de la préparation en vue de la réutilisation (M.B. 29.04.2014)

<sup>67</sup> Source : entretien téléphonique avec RESSOURCES (Eric Schroeder) le 21/04/2022

## C.2 Région de Bruxelles-Capitale

L'AGRBC du 16 juillet 2010<sup>68</sup> prévoit un subside pour les EES qui participent à l'optimisation du réemploi (y compris à l'export) et du recyclage des textiles usagés.

Note : Une modification de l'AG est prévue à l'agenda 2023 avec pour objectif notamment de ne plus inclure l'export dans le subside<sup>69</sup>.

Il existe des conditions d'octroi du subside, notamment :

- Bénéficiaire d'un agrément (cf. Art. 3 de l'AGRBC de 2010) ;
- Rendre compte à Bruxelles Environnement des recettes et des dépenses ;
- Atteindre au minimum un taux de valorisation (réemploi + recyclage) de 80 % et un taux de réemploi de 50 % du tonnage des textiles récupérés.

Le montant du subside est calculé selon une formule (cf. ci-dessous) reprenant les quantités réemployées et les quantités recyclées :  $Stex = itex * (Qtex R + ptex * Qtex r)$  où :

- itex = montant du subside octroyé pour chaque tonne de textiles effectivement réemployée = 62 € / tonne ;
- Qtex R = tonnage de textiles enlevé et récupéré spécifiquement par le demandeur et effectivement réemployé ;
- ptex = paramètre incitant à favoriser le réemploi par rapport au recyclage (0,5) ;
- Qtex r = tonnage de textiles enlevé et récupéré spécifiquement par le demandeur et effectivement recyclé.

Par ailleurs, l'augmentation du taux de réutilisation constaté d'une année sur l'autre donnera droit à une majoration de 20% du montant de subvention sur les quantités faisant l'objet de cette augmentation.

En 2019 et 2020, 6 acteurs avaient l'agrément pour ce subside<sup>70</sup>.

En 2017, 91% des quantités traitées par les membres bruxellois de Ressources étaient subsidiées<sup>70</sup>.

### Région flamande

L'AGF du 20 mai 2016<sup>71</sup> prévoit un subside pour les centres de réutilisation 'Kringloopcentra' (EES).

Le subside est divisé en deux parties :

- La première partie du subside<sup>72</sup> est un montant octroyé par habitant pour la zone de couverture du centre de réutilisation, tenant compte de la densité de la population :
  - Si la densité de population de la zone de couverture est inférieure à la moyenne<sup>73</sup> : 0,119€/habitant ;
  - Sinon : 0,079 €/habitant.

---

<sup>68</sup> L'Arrêté du 16 juillet 2010 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'agrément et au subventionnement des associations sans but lucratif et des sociétés à finalité sociale actives dans le secteur du réemploi et du recyclage

<sup>69</sup> Entretien avec Bruxelles Environnement (Céline Rigole) le 18/02/2022

<sup>70</sup> Entretien avec Bruxelles Environnement (Céline Rigole) le 18/02/2022

<sup>71</sup> Arrêté du Gouvernement flamand du 31 mars 2016, modifiant l'arrêté du Gouvernement flamand du 20 mai 2005 établissant des règles particulières pour la reconnaissance et le subventionnement des centres de réutilisations 'Kringloopcentra'

<sup>72</sup> Cette partie du subside ne peut représenter plus de 50% du budget total octroyé

<sup>73</sup> Densité de population moyenne en Région flamande : 487,3 habitants/km<sup>2</sup>

- La deuxième partie du subside est un montant par kilo réutilisé en Région flamande (donc hors exportation). Ce montant est calculé selon la formule  $k/l$  où :
  - K est le solde du subside disponible (enveloppe budgétaire – montant octroyé par habitant) ;
  - L est le total de kilos réutilisés l'année précédente.

Pour bénéficier de cette deuxième partie du subside, les centres de réutilisation doivent déclarer le bilan massique complet en fin d'année (tonnage collecté, tonnage vendu, ...).

#### D. Prix d'approvisionnement

Selon un acteur du textile, le prix d'approvisionnement, qui tient compte de la valeur du marché des textiles, que payent les centres de tri pour acheter des textiles des ménages à des collecteurs est plus élevé pour les textiles collectés en Région flamande qu'en Région wallonne car les textiles sont de meilleure qualité en Région flamande (raison non identifiée) :

- Région wallonne : 200-250 € / t ;
- Région flamande : 400 € / t.

Selon un autre acteur du textile, ces prix d'approvisionnements sont plus élevés pour des textiles collectés en Belgique que pour des textiles collectés en France :

- Belgique : 400 à 500 € / tonne ;
- France : 300 à 400 € / tonne.

#### E. Valeurs des débouchés

RDC Environment estime les fourchettes de valeurs suivantes pour les différents débouchés, sur base des estimations des acteurs interviewés :

- Réutilisation locale (crème) : recettes entre 1 000 et 14 000 € / tonne ;
- Réutilisation vers l'export (deuxième et troisième choix) : recettes entre 100 à 500 € / tonne ;
- Recyclage en chiffons : recette entre 0 à 50 € / tonne ;
- Recyclage en effilochage : pas d'estimation reçue ;
- Valorisation énergétique : coût entre 20 et 150 € / tonne.

Remarque : les produits sortants des boutiques d'acteurs privés sont taxés à 21 %, tandis que ceux des boutiques d'EES sont à 6 %<sup>74</sup>.

Selon DENUO<sup>75</sup>, le fait que la filière textile soit autonome financièrement actuellement est principalement dû à la vente de vêtements de seconde main. Cette étape permet actuellement de financer la quasi-totalité du système : du tri de tous les textiles collectés au traitement des déchets résiduels et des substances interférentes entre les textiles. En effet, les recettes du recyclage des textiles de moindre valeur sont limitées, voire négatives. Ces dernières années, les revenus des ventes sur le marché d'occasion ont diminué. Cela s'explique en partie par la popularité croissante de la fast fashion : des vêtements bon marché en textile de qualité médiocre et de courte durée de vie. La qualité inférieure est souvent due aux mélanges de différents tissus à partir desquels ces vêtements sont fabriqués. Le coton ou d'autres fibres de haute qualité sont mélangés à des fibres synthétiques moins

<sup>74</sup> L'arrêté relatif aux taux réduits de TVA octroie aux entreprises à caractère social un taux de TVA réduits à 6% sur les biens qu'elles vendent ainsi que sur les services qu'elles présentent. [https://www.stradalex.com/fr/sl\\_src\\_publ\\_doct\\_spffin/toc/spffin\\_doct\\_mtva\\_366548b2/doc/art.mtva.141](https://www.stradalex.com/fr/sl_src_publ_doct_spffin/toc/spffin_doct_mtva_366548b2/doc/art.mtva.141) : voir XXIIIbis. Biens livrés par des organismes à caractère social.

<sup>75</sup> <https://denuo.be/fr/recuperation-des-textiles-du-modele-de-recettes-au-modele-de-service>

chères afin de réduire les coûts. Cette faible qualité encourage les consommateurs à acheter de nouveaux vêtements plusieurs fois par saison. La fast fashion augmente également la pression sur le secteur de la récupération du textile. Comme la fast fashion se renouvelle plus vite, les vêtements réutilisables ne sont souvent plus adaptés au marché d'occasion. Note : Les mélanges de différents tissus rendent également les vêtements moins recyclables.

### 3.2.2.2 Autres textiles des ménages et textiles des professionnels

Peu d'information a pu être identifiée concernant la fin de vie des textiles des professionnels et des textiles des ménages hors vêtements, linges de maison et chaussures. Le recensement est en cours via Circletex<sup>76</sup>.

Selon les acteurs interviewés : il existe une filière pour le linge plat des professionnels :

- Ces textiles sont collectés (cf. section 3.2.1.2 p.55)
- Il s'agit d'un gisement homogène qui sera réutilisé tant qu'il se peut et qui finira ensuite en chiffons d'essuyage.

Concernant les vêtements des professionnels :

- Pour les uniformes assimilés aux vêtements, une réutilisation est possible, sauf s'il y a un enjeu d'image qui ne peut pas être conservé (ex : police, armée) ;
- Pour certains vêtements, ils vont constituer des gisements homogènes ce qui représente un avantage pour le recyclage ;
- Pour les vêtements avec des exigences techniques, ils vont impliquer des substances et/ou des mélanges multi-matières et/ou des membranes qui rendent le recyclage plus compliqué.
- Il existe certaines initiatives de recyclage pour les chutes de production des vêtements produits professionnels.

### 3.2.3 Gouvernance

Il existe au sein de la filière des échanges ponctuels entre les acteurs de l'aval et l'amont de la filière à un niveau opérationnel. Par exemple, si un metteur en marché envisage de développer une collecte, il peut être amené à faire appel aux opérateurs de tri. De même les collecteurs / trieurs sont en relation régulières avec les recycleurs<sup>77</sup>. Enfin, sur certains projets dédiés (expérimentations de recyclage par exemple), les acteurs de la filière se parlent. Toutefois, il existe peu de liens formalisés entre les acteurs.

Creamoda a mis en place un hub de communication pour la filière des textiles professionnels.

Par ailleurs, les réflexions actuelles au niveau européen ont conduit les acteurs à se réunir et échanger sur la situation en Belgique au travers d'un dialogue inter-régional sur le sujet des textiles.

A noter qu'un projet d'accord de collaboration interrégionale sur les REP (incluant toutes les REP actuelles et les futures REP comme la REP textile) est en cours de discussion.

---

<sup>76</sup> <https://circletex.be/fr>

<sup>77</sup> Par exemple le projet Retex a mobilisé, pour deux différents types d'expérimentation de recyclage, des metteurs en marché (Petit Bateau et Lemahieu, Van Moer), des recycleurs (effilocheur Procotex ou Minot en France et filature ESG et UpTex)

### 3.3 Aperçu de la gestion actuelle des textiles usagés en Europe

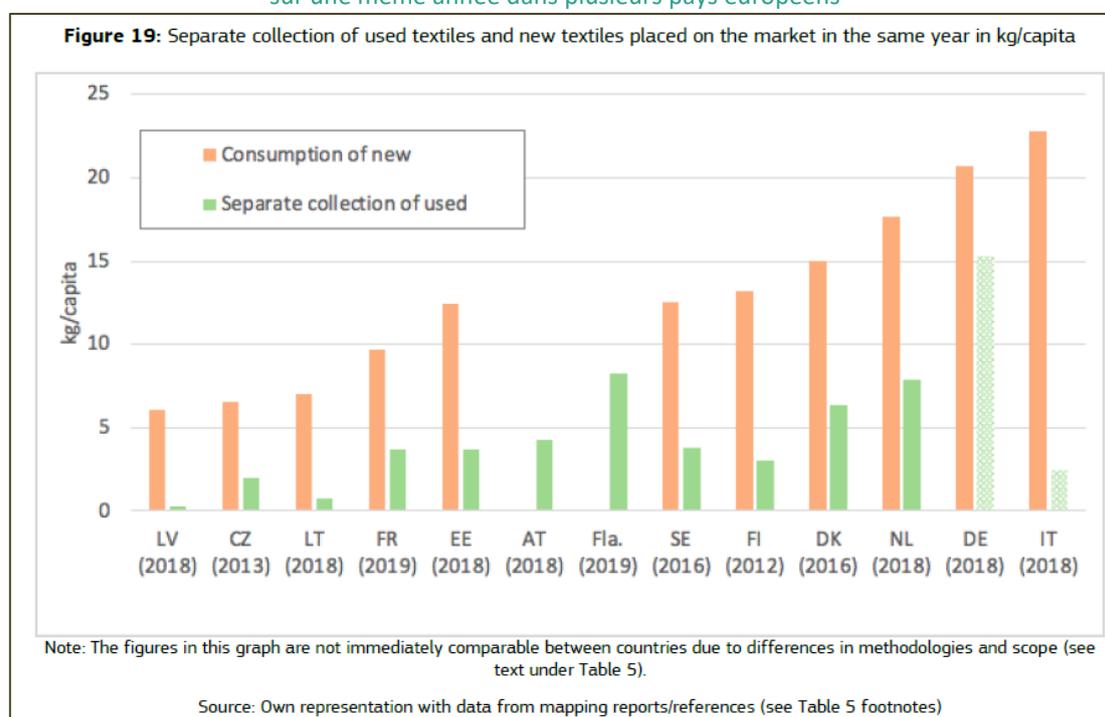
#### 3.3.1 Données clés

Le rapport du JRC (*Joint Research Centre - centre commun de recherche de la commission européenne*) concernant les perspectives de l'économie circulaire dans le secteur textile de l'UE de juin 2021<sup>78</sup> présente différentes données en matière de gestion des textiles usagés en Europe pour plusieurs pays européens<sup>79</sup>, notamment :

- La comparaison entre la mise sur le marché de textiles neufs et la collecte sélective de textiles usagés sur une même année ;
- L'évolution des quantités de textiles collectés sélectivement ;
- Les débouchés des textiles des ménages collectés ;
- Les estimations de capacités de tri.

Les figures ci-dessous présentent ces 4 données publiées dans ce rapport.

Figure 26 : Comparaison entre la mise sur le marché de textiles neufs et la collecte sélective de textiles usagés sur une même année dans plusieurs pays européens<sup>78</sup>

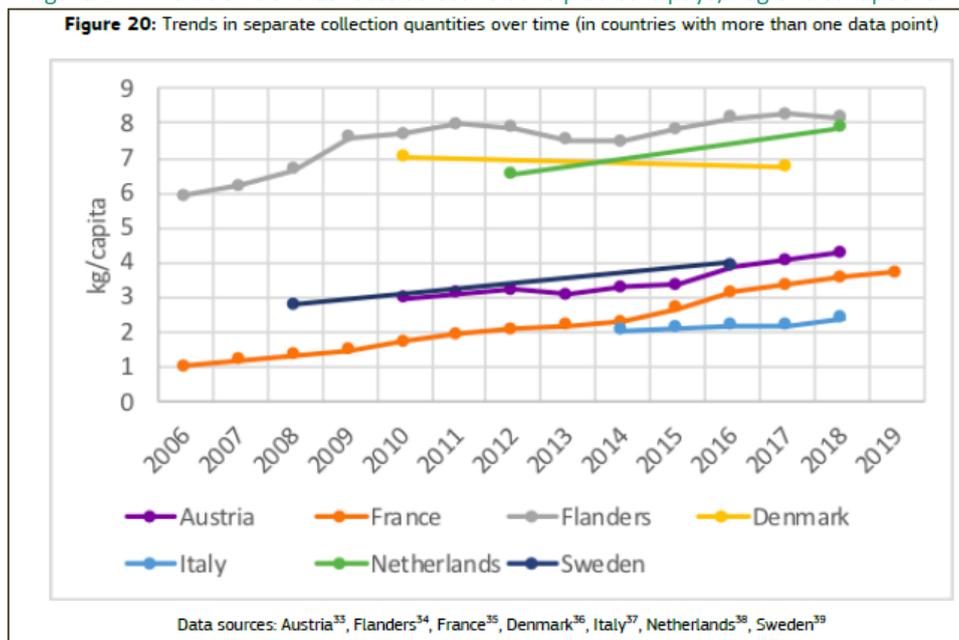


De la figure ci-dessus il ressort que la Région flamande a un des taux de collecte sélective des textiles les plus élevés en Europe.

<sup>78</sup> Circular economy perspectives in the EU Textile sector, JRC technical report, June 2021: <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC125110>

<sup>79</sup> Les informations disponibles varient d'un pays à l'autre, les données présentées ne sont donc pas toujours pour les mêmes pays.

Figure 27 : Evolution de la collecte sélective dans plusieurs pays/ régions européens<sup>78</sup>

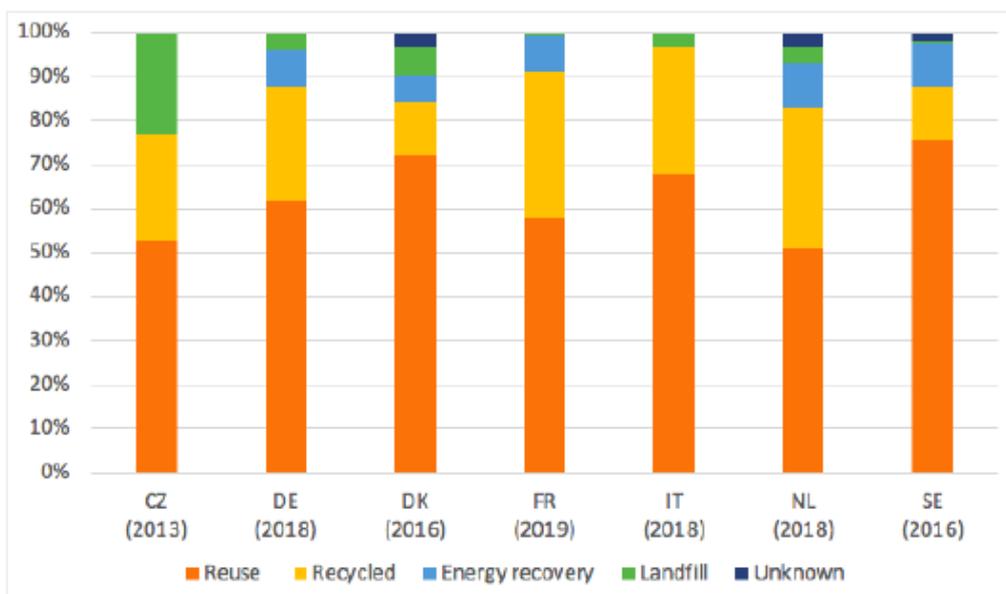


De la figure ci-dessus il ressort que :

- Les quantités de textiles collectés sélectivement par habitant ont augmenté dans la plupart des pays, sauf au Danemark.
- La hausse est la plus élevée en France : les quantités de textiles collectés sélectivement par habitant en France ont quasi quadruplé depuis la mise en œuvre d'une REP en 2007, mais ces quantités restent bien inférieures aux quantités collectées sélectivement en Région flamande, aux Pays-Bas et au Danemark, où il n'y a pas de REP.

Figure 28 : Débouchés des textiles des ménages collectés dans plusieurs pays européens pour différentes années<sup>78</sup>

**Figure 22:** Global treatment pathways\* for separately collected post-consumer textiles in countries with available data



\*Note that the treatment is global. For example, 71% of all textiles collected separately in Denmark are reused either within Denmark or on global reuse markets.

Source: Own representation with data from mapping reports/references

De la figure ci-dessus il ressort que :

- Le taux de réutilisation + recyclage est le plus élevé en France, suivie par ordre d'importance de la Suède, du Danemark, des Pays-Bas et finalement de la République tchèque.
- Le taux de réutilisation est le plus élevé en Suède, suivie par ordre d'importance du Danemark, de l'Italie, de l'Allemagne, de la France, de la République tchèque et finalement des Pays-Bas.

Note : les membres du COPIL ont indiqué lors de la réunion de démarrage de l'étude que :

- La Suède a beaucoup investi dans le recyclage chimique et qu'ils sont ouverts à traiter des flux étrangers ;
- En France une industrie importante est présente pour le recyclage de la laine.

Concernant le tri des textiles collectés sélectivement, les capacités de tri manuel ne sont pas réparties uniformément en Europe, mais sont concentrées dans un certain nombre de pays spécialisés dans les activités de tri et de vente en gros, parmi ceux-ci : les Pays-Bas, la France, l'Allemagne, la Belgique, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie, et l'Espagne. La figure ci-dessous présente un aperçu non exhaustif des capacités de tri manuel dans un certain nombre de pays européens.

Figure 29 : Capacités de tri estimées dans plusieurs pays européens<sup>78</sup>

**Table 20: Current estimated manual sorting capacity in selected countries**

Country	Annual estimated manual sorting capacity
France	196 000 tonnes
Germany	190 500 tonnes
The Netherlands	234 000 tonnes*
Belgium	100 000 – 120 000 tonnes
Hungary	100 000 tonnes
Spain	100 000 tonnes
Bulgaria	35 000 tonnes
Switzerland	5 000 tonnes

Source: (except for the Netherlands) EuRIC (2020) pers. comm.

### 3.3.2 Position des Etats Membres concernant une REP Textiles

Plusieurs États membres de l'Union Européenne ont mis en place ou envisagent de mettre en place une REP pour les textiles, notamment dans le cadre de l'obligation européenne de mettre en place une collecte sélective des textiles d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le tableau ci-dessous présente les pays ayant mis en place ou ayant déjà prévu la mise en place d'une REP textiles, le champ des textiles considérés et les objectifs chiffrés prévus.

Tableau 20 : Pays européens ayant mis en place ou ayant prévu la mise en place d'une REP textiles

Pays	Statut de la REP	Champ des textiles	Objectifs chiffrés
France	Mise en place depuis 2007	Vêtements, linge de maison et chaussures des ménages	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 50 % des tonnages mis en marché détournés des Ordures Ménagères Résiduelles à horizon 2019 (maintenant 2022)</li> <li>■ 1 Point d'Apport Volontaire / 1 500 habitants en moyenne nationale</li> <li>■ 95 % de valorisation matière (réutilisation, recyclage et autres types de valorisation matière) et moins de 2 % de déchets éliminés</li> <li>■ Déployer de la R&amp;D (budget de 500 000 € moyen annuel)</li> </ul>
Pays-Bas	A mettre en œuvre d'ici 2023	Vêtements des ménages, vêtements de travail des professionnels et linge de maison	<p>Objectifs prévus dans la notification envoyée à la commission européenne<sup>80</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ D'ici 2025 : 50% des textiles mis en marché l'année précédente sont valorisés (réutilisés ou recyclés) dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au minimum 20 % sont réutilisés ;</li> <li>○ Au minimum 10 % sont réutilisés localement aux Pays-Bas ;</li> <li>○ Au minimum 25% des textiles recyclés sont recyclés en boucle fermée.</li> </ul> </li> <li>■ D'ici 2030 : 75 % des textiles mis en marché l'année précédente sont valorisés (réutilisés ou recyclés) dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au minimum 25 % sont réutilisés ;</li> <li>○ Au minimum 15 % sont réutilisés localement aux Pays-Bas ;</li> <li>○ Au minimum 33 % des textiles recyclés sont recyclés en boucle fermée.</li> </ul> </li> </ul>

<sup>80</sup> <https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/tris/fr/search/?trisaction=search.detail&year=2022&num=334> – page consultée le 1-09-2022.

Pays	Statut de la REP	Champ des textiles	Objectifs chiffrés
Suède	A mettre en œuvre d'ici 2025	A définir <sup>81</sup>	Non identifié
Bulgarie	A mettre en œuvre – délai non identifié	Non identifié	Non identifié

Par ailleurs, dans les pays suivants, des discussions sont en cours concernant la mise en œuvre d'une REP Textiles :

- Allemagne ;
- Espagne ;
- Finlande ;
- Grèce ;
- Italie ;
- Royaume-Uni ;
- Slovaquie.

Finalement, il a été identifié que la Finlande ne souhaite pas mettre en place une REP pour les textiles. Les 2 objectifs principaux en Finlande concernant la gestion des textiles usagés sont :

- Obligation de collecte des textiles usagés non réutilisables au niveau national d'ici 2023, impliquant toutes les entreprises de gestion des déchets municipaux finlandaises ;
- Recyclage mécanique de ces textiles usagés non réutilisables par une nouvelle installation dans la ville de Turku (pour le moment traitement dans l'unité pilote de Paimio).

A noter que la collecte des textiles réutilisables en Finlande est déjà bien mise en place avec l'appui des EES.

---

<sup>81</sup> De l'analyse bibliographique il ressort qu'à priori le champ concernera les textiles des ménages et des professionnels, en revanche les membres du COPIIL de cette étude avaient indiqué lors de la réunion de démarrage que la REP couvrira d'abord les textiles professionnels.

### 3.4 Analyse transversale

#### 3.4.1 Analyse transversale quantitative des 3 régions en Belgique et de la France

Aucun chiffre officiel n'a été identifié pour la collecte et la fin de vie des textiles des professionnels, ni pour des textiles des ménages hors vêtements, linges de maison et chaussures.

Les sections ci-dessous présentent donc les données pour les vêtements, linges de maison et chaussures des ménages.

##### 3.4.1.1 Collecte

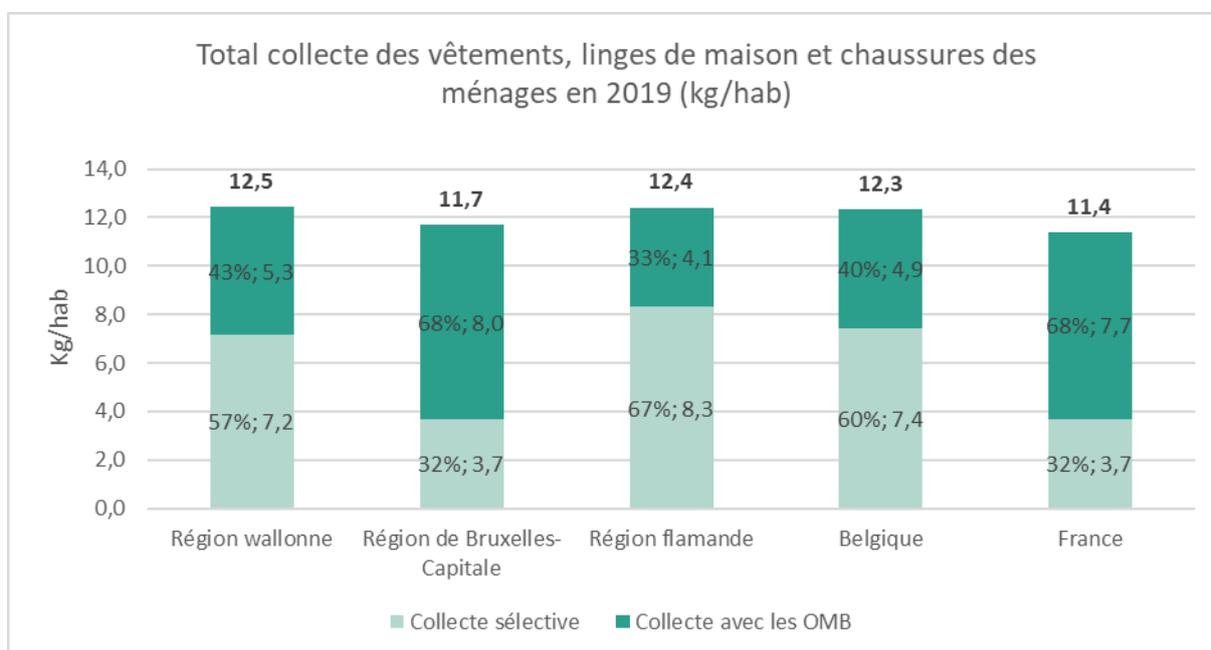
#### A. Tonnages collectés

La figure ci-dessous présente les quantités totales de vêtements, linges de maison et chaussures des ménages collectés en 2019 dans les 3 régions en Belgique, au total en Belgique et en France.

Notes :

- Aucune donnée de suivi n'a été identifiée concernant la composition des textiles des ménages collectés sélectivement en Belgique, mais selon les acteurs interviewés, il s'agit principalement de vêtements, linges de maison et chaussures.
- Les données concernant la collecte avec les OMB correspondent à des estimations des quantités de textiles (non sanitaires) présents dans les OMB dans chaque région. Ces estimations sont issues de caractérisations des OMB réalisées par chaque région<sup>82</sup>.

Figure 30 : Quantité de textiles collectés sélectivement et dans les OMB dans les 3 régions en Belgique, au total en Belgique et en France en 2019. (Kg/hab)<sup>83</sup>



<sup>82</sup> Région wallonne : Analyse de la composition des ordures ménagères brutes et des déchets organiques collectés sélectivement en Wallonie - Année 2017-2018, DSD, 2019

Région flamande : entretien téléphonique avec l'OVAM (Wouter Dujardin) le 14/04/2022

Région de Bruxelles-Capitale : entretien téléphonique avec Bruxelles Environnement (Céline Rigole) le 21/04/2022

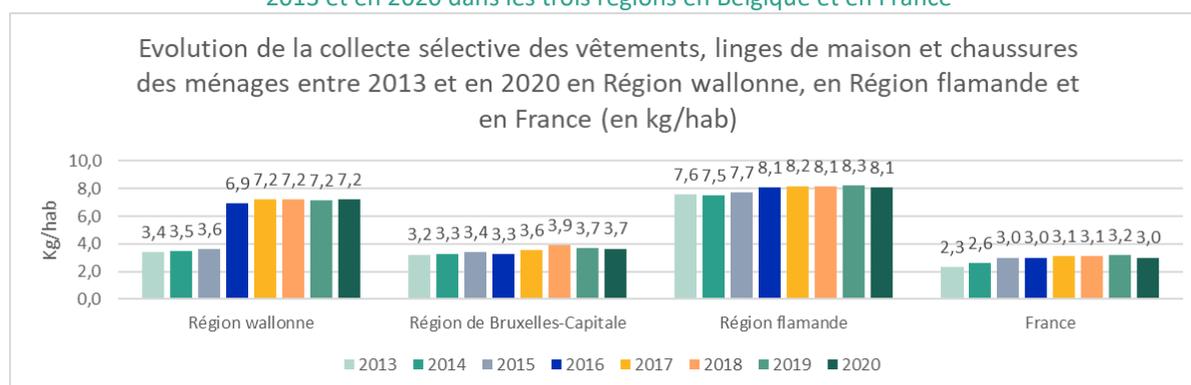
<sup>83</sup> Sources collecte sélective :

De la figure il ressort qu'en 2019 :

- La quantité totale de textiles des ménages collectés par habitant varie d'un kilo entre la Région wallonne, qui collecte le plus, et la France, qui collecte le moins.
- Le taux de collecte sélective des textiles des ménages :
  - Est le plus élevé en Région flamande (67%), suivie par la Région wallonne (57%) ;
  - Est identique en Région de Bruxelles-Capitale et en France (32 %) ;
  - Est presque deux fois plus élevé en Belgique qu'en France.

La figure ci-dessous présente l'évolution de la collecte sélective des vêtements, linges de maison et chaussures des ménages entre 2013 et en 2020 en Région wallonne, en Région flamande et en France.

Figure 31 : Evolution de la collecte sélective des vêtements, linges de maison et chaussures des ménages entre 2013 et en 2020 dans les trois régions en Belgique et en France



De la figure il ressort que :

- Les quantités collectées dans les trois régions en Belgique sont supérieures aux quantités collectées en France.
- La plus grande augmentation est observée entre 2015 et 2016 en Région wallonne : les quantités collectées ont presque doublé.
- Sur la période 2013-2020, les quantités collectées ont augmenté de :
  - 115 % en Région wallonne ;
  - 30 % en France ;
  - 14 % en Région de Bruxelles-Capitale ;
  - 7 % en Région flamande.

- Région wallonne : statistiques de la Direction des Infrastructures de Gestion des Déchets : [http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme\\_dgrne/visiteur/frames\\_affichage\\_document2.cfm?origine=1730&idFile=1730&thislangue=FR&pere=196](http://environnement.wallonie.be/cgi/dgrne/plateforme_dgrne/visiteur/frames_affichage_document2.cfm?origine=1730&idFile=1730&thislangue=FR&pere=196)
- Bruxelles-Capitale : entretien téléphonique avec Bruxelles Environnement (Céline Rigole) le 21/04/2022
- Région flamande : huishoudelijk afval en gelijkaardig bedrijfsafval 2019, OVAM, 2020
- France : Re\_fashion

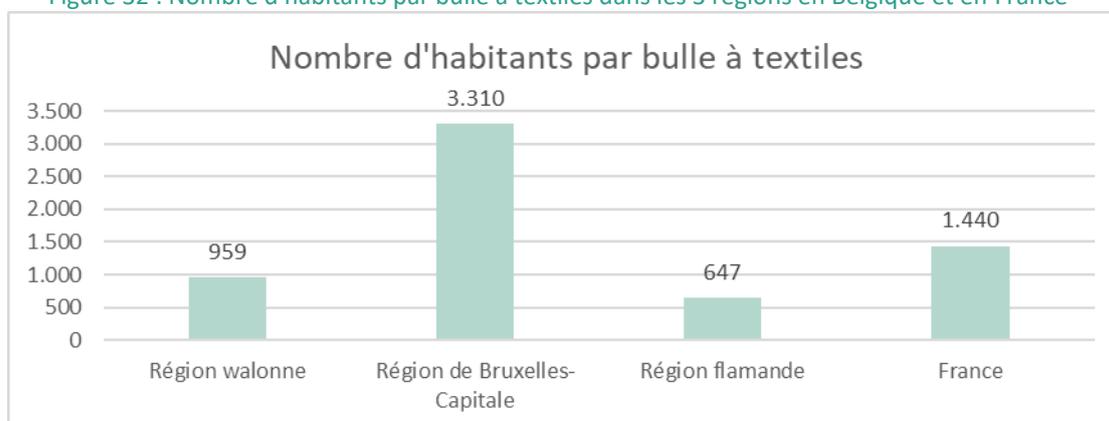
Sources pour la collecte dans les OMB :

- RW : Analyse de la composition des ordures ménagères brutes et des déchets organiques collectés sélectivement en Wallonie - Année 2017-2018, DSD, 2019
- RF : entretien téléphonique avec l'OVAM (Wouter Dujardin) le 14/04/2022
- RBC Capitale : entretien téléphonique avec Bruxelles Environnement (Céline Rigole) le 21/04/2022
- France : Re\_fashion

### B. Maillage des bulles à textiles

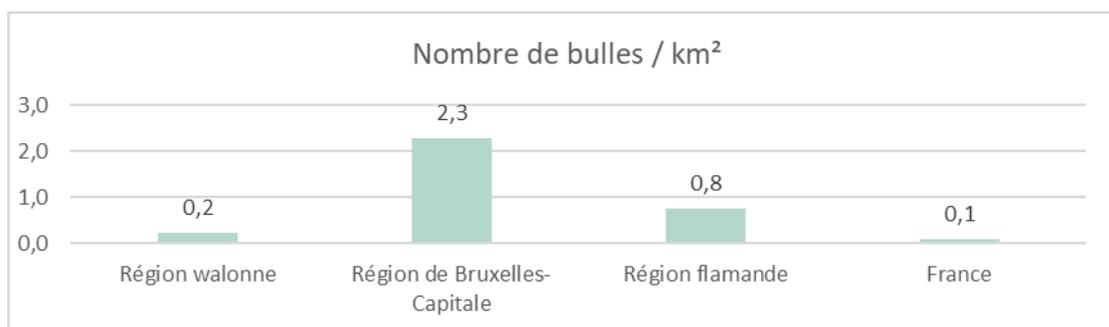
La figure ci-dessous présente le nombre d'habitants par bulles à textiles dans les 3 régions en Belgique et en France.

Figure 32 : Nombre d'habitants par bulle à textiles dans les 3 régions en Belgique et en France <sup>84</sup>



Selon Ressources, un ratio optimal pour les bulles à textiles serait estimé à 1 bulle pour 1 000 habitants<sup>85</sup>. En se référant à cette estimation, le maillage des bulles à textiles semble suffisant en Région wallonne et en Région flamande, mais pas en Région de Bruxelles-Capitale, ni en France. Cependant, il est également intéressant de regarder le nombre de bulles par km<sup>2</sup> (cf. figure ci-dessous).

Figure 33 : Nombre de bulles par km<sup>2</sup>



Il ressort que le nombre de bulles au km<sup>2</sup> est le plus élevé en Région de Bruxelles-Capitale (2,3) par rapport aux deux autres régions et à la France (0,2 en Région wallonne, 0,8 en Région flamande et 0,1 en France), ce qui semble donc cohérent.

#### 3.4.1.2 Tri et débouchés

En Belgique, des données chiffrées concernant les différents débouchés des textiles des ménages collectés sélectivement en Belgique sont disponibles uniquement pour :

- Les membres de Ressources ;
- Les collecteurs inscrits auprès de l'OVAM.

Le niveau de détail et la vérification des informations varie d'une source à l'autre et en fonction des acteurs. Il n'y a donc pas de suivi précis et systématique des débouchés des textiles triés en Belgique

<sup>84</sup> Sources :

- RW : estimation Région wallonne au 31/12/2020
- RBC : Ressources : nombre de bulles des membres de Ressources au 31/12/2020
- RF : entretien téléphonique avec l'OVAM (Wouter Dujardin) le 14/04/2022

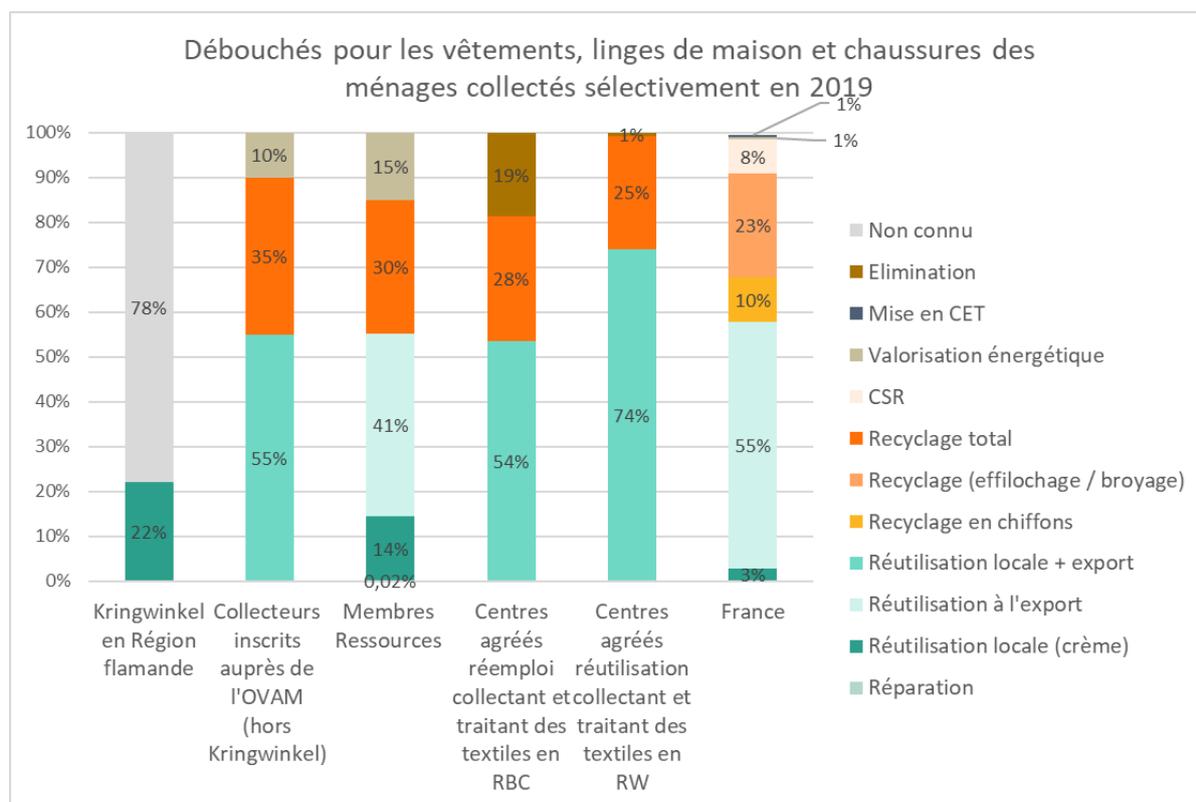
<sup>85</sup> Source : PWD-R mars 2018

à ce jour. Les données des centres agréés réutilisation en Région wallonne et les centres agréés réemploi en Région de Bruxelles-Capitale sont contrôlées et validées par les régions.

En France, tous les centres de tri doivent communiquer les différents débouchés des textiles collectés en France à l'éco-organisme Re\_fashion.

La figure ci-dessous compare les données disponibles concernant la part des différents débouchés des vêtements, linges de maison et chaussures des ménages collectés sélectivement en 2019 par les collecteurs inscrits auprès de l'OVAM, les membres de Ressources en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale et les opérateurs en France<sup>86</sup>.

Figure 34 : Débouchés pour les vêtements, linges de maison et chaussures des ménages collectés sélectivement en 2019 par les collecteurs inscrits auprès de l'OVAM, les membres de Ressources en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale, les centres agréés réemploi collectant et traitant des textiles en RBC, les centres agréés réutilisation collectant et traitant des textiles en RW et les opérateurs en France



De la figure il ressort que :

- En matière de réutilisation :
  - La part de réutilisation locale est la plus élevée pour les textiles collectés par les Kringwinkel en Région flamande (22 %) suivie des textiles collectés par les membres de Ressources (11%) et finalement des textiles collectés en France (3 %) ;
  - La part de réutilisation à l'export est la plus élevée en France (55 %), contrairement à 41 % par les membres de Ressources et 55 % de réutilisation totale donc y compris réutilisation locale pour les collecteurs inscrits auprès de l'OVAM (hors Kringwinkel) ;
  - La part de réutilisation totale est la plus élevée en France (58 %), mais suivie de près (55 %) pour les textiles collectés par les membres de Ressources, les collecteurs inscrits auprès de l'OVAM (hors Kringwinkel – 55%) et les centres agréés réemploi collectant et traitant des textiles en Région de Bruxelles-Capitale (54%) ;

<sup>86</sup> Calculs effectués par RDC Environment sur base des données disponibles : cf. section 3.2.2.1 p.54

- En matière de recyclage :
  - La part totale de recyclage est la plus élevée pour les textiles collectés en Région flamande par les collecteurs inscrits auprès de l'OVAM (hors Kringwinkel) (35%), suivie des textiles collectés en France (33%), textiles collectés par les membres de Ressources (30 %) et des textiles collectés par les centres agréés réemploi en Région de Bruxelles-Capitale (28 %) ;
- En matière d'autre valorisation ou traitement :
  - La France a opté pour la valorisation en combustible solide de récupération (CSR) (8 %) afin de limiter un maximum l'incinération et la mise en CET ;
  - La part de valorisation énergétique s'élève à 15 % pour tous les textiles collectés par les membres de Ressources et 10 % pour les textiles collectés en Région flamande par les collecteurs inscrits auprès de l'OVAM (hors Kringwinkel)
  - La part d'élimination (pas de précision sur le traitement) s'élève à 19 % pour les textiles collectés par les centres agréés réemploi en Région de Bruxelles-Capitale.

#### Notes :

- En Région wallonne, un projet d'arrêté wallon favorisant la hiérarchie des déchets et modifiant diverses dispositions relatives à la gestion des déchets<sup>87</sup> prévoit l'interdiction d'incinération (y compris la valorisation énergétique) des déchets textiles non souillés à partir de 2024. Cet avant-projet d'AGW a été adopté en 1<sup>ère</sup> lecture fin mars 2022 et l'avis du Pôle Environnement a été émis le 11 mai 2022.
- L'OVAM indique que 1 913 tonnes de résidus de tri ont été mis en CET en 2021 en Région flamande<sup>88</sup>.

#### 3.4.2 Analyse de l'efficacité en Région wallonne

Il s'agit de comparer les résultats en fonction des objectifs fixés. Le PWD-R de mars 2018 a fixé les objectifs suivants à l'horizon 2025 en matière de textiles afin d'augmenter le taux de collecte sélective des textiles des ménages :

1. Réorienter 75 % du flux des textiles dont veulent se défaire les usagers vers la collecte sélective ;
2. Permettre à 100 % de la population d'accéder à des points de collecte des textiles (1 bulle/1000 habitants).

Le premier objectif n'est pas encore atteint en 2019 car 56 % du flux des textiles dont veulent se défaire les usagers a été collecté sélectivement en Région wallonne (cf. section 3.2.1.1E p.54).

---

<sup>87</sup> Art. 2quater. § 1er. À partir du 1er janvier 2024, ne peuvent pas être incinérés ou coïncinérés :

1° les déchets de papiers et cartons, de plastique, de bois, les métaux, les emballages, les déchets organiques et les déchets textiles soumis à l'obligation de tri et de collecte séparée conformément à l'article 13 de l'arrêté du Gouvernement wallon du (...) favorisant la hiérarchie des déchets ;

Annexe VIII. Codes déchets visés par l'interdiction d'incinération et de co-incinération : À l'exclusion des déchets contenant ou contaminés par des substances dangereuses, les déchets auxquels s'appliquent les codes à six chiffres suivants sont visés : 9° en ce qui concerne les déchets textiles non souillés :

04 02 21 Fibres textiles non ouvrées

04 02 22 Fibres textiles ouvrées

15 01 09 Emballages textiles

15 02 03 Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02

18 01 04 Déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection (par exemple vêtements, plâtres, draps, vêtements jetables, langes)

20 01 11 Textiles

<sup>88</sup> Source : Mail de Wouter Dujardin du 5/07/2022

Le deuxième objectif est déjà atteint en 2020 car il y a une bulle pour 959 habitants en Région wallonne<sup>89</sup>.

Par ailleurs, de façon plus large que les textiles uniquement, le PWD-R de mars 2018 fixe un objectif de réutilisation locale de tous les flux de déchets (textiles, meubles, livres, équipements électriques et électroniques, vélos, objets du quotidien ...) de 8 kg / an / hab. en 2025.

En 2019, 0,7 kg de textiles ont été réutilisés localement et contribuent donc à hauteur de 9 % de cet objectif global de réutilisation.

### 3.4.3 Analyse de l'efficacité en Région wallonne

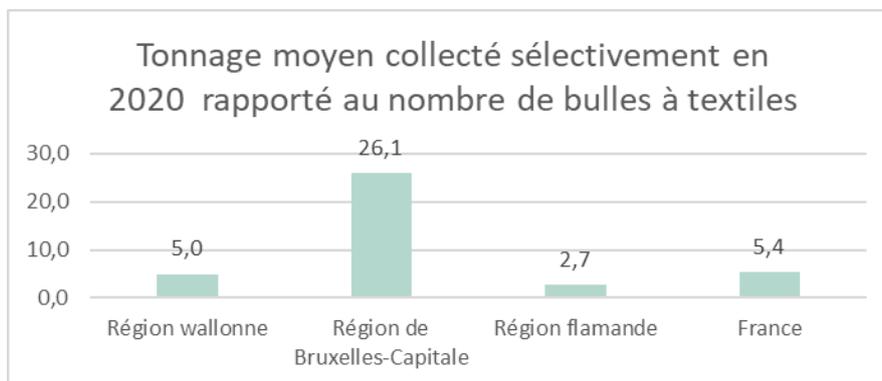
Il s'agit de regarder les résultats en fonction des moyens mis en œuvre. Les données disponibles permettent de réaliser une analyse succincte de l'efficacité :

- D'une part en regardant le tonnage moyen collecté sélectivement par rapport au nombre de bulles à textiles présentes sur le territoire ;
- D'autre part en regardant le tonnage réutilisé localement par les EES membres de Ressources par rapport au nombre de boutiques des EES présentes sur le territoire.

La figure ci-dessous présente le tonnage moyen collecté sélectivement rapporté au nombre de bulles à textiles présentes dans les 3 régions en Belgique et en France.

Pour rappel, selon Ressources la proportion de bulles de grande capacité est la plus importante en Région de Bruxelles-Capitale.

Figure 35 : Tonnage moyen par bulle à textiles en 2020 dans les 3 régions en Belgique et en France



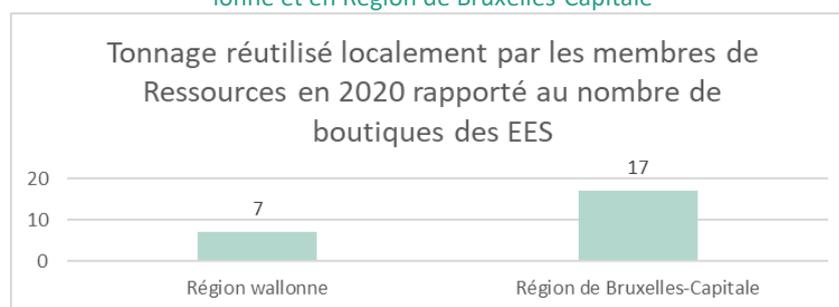
De la figure, il ressort qu'en termes de tonnage collecté par rapport au nombre de bulles :

- La Région de Bruxelles-Capitale est la plus efficace ;
- La Région wallonne est un peu moins efficace que la France et deux fois plus efficace que la Région flamande.

La figure ci-dessous présente le tonnage réutilisé localement par les membres de Ressources rapporté au nombre estimé de boutiques des EES présentes dans en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale. Note : le nombre de boutiques n'a pas été identifié en France et le tonnage réutilisé localement n'a pas été identifié pour la Région flamande.

<sup>89</sup> Source : estimation Région wallonne au 31/12/2022.

Figure 36 : Tonnage réutilisé localement rapporté au nombre de boutiques des EES en 2020 en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale



De la figure, il ressort qu'en terme de tonnage réutilisé localement par rapport au nombre de boutiques des EES, la Région de Bruxelles-Capitale est plus efficace que la Région wallonne.

#### 3.4.4 Analyse transversale qualitative pour l'ensemble de la Belgique

L'analyse des différentes situations en France, Belgique et Europe a permis de mettre en évidence les points forts et faibles suivants pour la situation en Belgique.

A noter que pour les textiles professionnels, le manque de données qualitatives et quantitatives sur le sujet met en avant le besoin de développer le suivi des données afin de mieux connaître ces flux et les pratiques (mise en marché, collecte, tri et fin de vie).

Le tableau ci-dessous présente par conséquent essentiellement des informations de synthèse portant sur l'évaluation de la gestion des textiles ménagers (vêtements linge de maison, chaussures) en Belgique. Les points pour lesquels il existe des spécificités / différences d'une région à une autre en Belgique sont indiqués en orange. Les spécificités / différences sont détaillées dans le Tableau 22 ci-dessous.

Tableau 21 : Synthèse transversale des points forts et faibles de la gestion des textiles en fin de vie tout au long de la chaîne de valeur en Belgique

Maillons de la chaîne de valeur	Points forts	Points faibles
Production	<ul style="list-style-type: none"> <li>Producteurs sensibilisés et prêts à agir pour améliorer le fonctionnement de la filière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu d'exemples d'éco-conception orientés vers la fin de vie / le recyclage des textiles                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Importance de la fast fashion</li> <li>Tendance à l'augmentation des mélanges de matières moins propices au recyclage</li> </ul> </li> <li>Faible incorporation de textile recyclé en boucle fermée <sup>90</sup></li> <li>Faible connaissance de la mise en marché</li> <li>Application marginale du principe pollueur payeur (seuls les producteurs qui mettent en place des collectes paient pour celles-ci)</li> </ul>

<sup>90</sup> Le recyclage des textiles ne permet à l'heure actuelle que la récupération de 1% de matière pour la remise dans le circuit textile. (Observatoire de la réutilisation (Ressources - édition 2020)).

Maillons de la chaîne de valeur	Points forts	Points faibles
Seconde main	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tendance à l'augmentation des échanges entre particuliers pour de la seconde main, ce qui réduit les volumes de déchets textiles à traiter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque futur de baisse des quantités textiles de qualité collectés sélectivement (et réutilisables) qui va augmenter le coût de gestion à la tonne collectée</li> </ul>
Collecte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acteurs bien implantés avec une forte présence des EES en Wallonie et à Bruxelles</li> <li>Maillage élevé des bulles à textiles</li> <li>Taux de collecte élevé par rapport aux autres pays européens</li> <li>Cartographie des bulles à textiles membres de Ressources</li> <li>Existence d'une formalisation contractuelle entre les communes/intercommunales et les collecteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consignes de tri (textiles en bon état ou usagés) pas toujours appliquées</li> <li>Quantités encore élevées de textiles dans les OMB</li> <li>Collectes sauvages et opportunistes face aux acteurs implantés</li> <li>Collecte des déchets professionnels méconnue</li> <li>Composition des textiles collectés non suivie</li> </ul>
Tri	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acteurs bien implantés avec une forte présence des EES</li> <li>Emploi de personnes en insertion -&gt; impact local et social</li> <li>Capacités de tri suffisantes actuellement en Belgique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de suivi des données sur les débouchés</li> <li>Activité intensive en main d'œuvre car partie importante non automatisée actuellement</li> <li>R&amp;D en cours mais lent développement d'automatisation de tri suffisamment poussée pour le recyclage</li> </ul>
Réutilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Débouché le plus élevé en volumes</li> <li>La plus grande valeur ajoutée en termes de débouchés ce qui permet de financer la filière à ce jour</li> <li>Gains environnementaux les plus élevés en termes de débouchés et place élevée dans la hiérarchie de la gestion des déchets</li> <li>Réutilisation locale élevée par rapport à la France, avec une tendance à l'augmentation du nombre de boutiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concurrence de la vente entre particuliers qui influence la qualité de la collecte</li> <li>Baisse de la qualité des textiles collectés pour la réutilisation rendant ce débouché moins rentable économiquement</li> <li>Coût croissant de l'installation de boutiques pour la réutilisation locale (lié à la baisse de qualité et aux coûts fixes de la boutique)</li> <li>Maillage encore insuffisant des boutiques</li> <li>Concurrence de la fast fashion sur la valeur et le renouvellement des collections des produits réutilisés en boutique de seconde main</li> </ul>

Maillons de la chaîne de valeur	Points forts	Points faibles
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réparation peu développée <sup>91</sup></li> <li>• Potentielle fragilité aux aléas de fermetures de certains débouchés d'export</li> </ul>
Recyclage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recyclage techniquement possible notamment pour des flux de matières homogènes -&gt; plus facile pour les déchets professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Majorité des procédés de recyclage à des stades de R&amp;D ou pilotes</li> <li>• Recyclage principalement orienté vers la boucle ouverte (chiffons, effilochage)</li> <li>• Débouchés de recyclage présentant encore de nombreux freins techniques et économiques</li> </ul>
Transversal (Gouvernance / communication entre acteurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'échanges ponctuels entre les acteurs de l'aval et l'amont de la filière à un niveau opérationnel (ex : un metteur en marché et un collecteur)</li> <li>• Creamoda développe un hub de communication pour les producteurs de textiles professionnels</li> <li>• Mise en place d'un dialogue inter-régional sur le sujet des textiles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de lieu d'échange organisé et structuré, en particulier dans la perspective d'atteinte d'objectifs collectifs</li> </ul>

Tableau 22 - Spécificités par région en Belgique pour certains points de l'analyse transversale des points forts et faibles de la gestion des textiles en fin de vie (Sources des données : cf. section 3.2)

Maillons	Points forts (+) / Points faibles (-)	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande
Collecte	+ Acteurs bien implantés avec une forte présence des EES	87 % de la collecte sélective via EES	100 % de la collecte sélective via EES	45 % de la collecte sélective via EES
	+ Maillage élevé des bulles à textiles en 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 bulle pour 959 habitants</li> <li>• 0,2 bulle par km<sup>2</sup></li> <li>• 7,2 kg/hab collecté sélectivement</li> <li>• 5,0 t collectée / bulle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 bulle pour 3 310 habitants</li> <li>• 2,3 bulles par km<sup>2</sup></li> <li>• 3,7 kg/hab collecté sélectivement</li> <li>• 26,1 t collectée / bulle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 bulle pour 650 habitants</li> <li>• 0,8 bulle par km<sup>2</sup></li> <li>• 8,1 kg/hab collecté sélectivement</li> <li>• 2,7 t collectée / bulle</li> </ul>

<sup>91</sup> Selon certains acteurs interrogés, la réparation n'est pas pratiquée pour des produits d'une valeur inférieure à 50 euros.

Mail- lons	Points forts (+) / Points faibles (-)	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Région de fla- mande
	+ Existence d'une formalisation contractuelle entre les communes/intercommunales et les collecteurs	Convention entre le collecteur et la commune	Convention entre le collecteur et la commune	Contrat entre le collecteur et la commune via marché public et la commune peut choisir de garder des emplacements et/ou une collecte en porte-à-porte pour les EES
	- Consignes de tri (textiles en bon état ou usagés) pas toujours appliquées	AGW indique tout textile des ménages afin de les réutiliser ou de les recycler	Pas d'obligation de tri	OVAM indique tout textile des ménages réutilisable ou usagé
	- Quantités encore élevées de textiles dans les OMB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5,3 kg/hab</li> <li>• 43 % du total collecté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8,0 kg/hab</li> <li>• 68 % du total collecté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4,1 kg/hab</li> <li>• 33 % du total collecté</li> </ul>
Réutili- sation	+ Débouché le plus élevé en volumes	Centres agréés ré-emploi collectant et traitant des textiles en RBC : 54 % en 2019	Centres agréés ré-utilisation collectant et traitant des textiles en RW : 74 % en 2019	Collecteurs inscrits auprès de l'OVAM (hors Kringwinkel) : 55 % en 2019
	+ Réutilisation locale élevée par rapport à la France (3 %)	Membres de Ressources : 14 %		Kringwinkel : 22 %
	- Maillage encore insuffisant des boutiques	80 boutiques d'EES membres de Ressources en 2020	39 boutiques d'EES membres de Ressources en 2020	165 boutiques d'EES en 2020

### 3.5 Note stratégique pour la Région Wallonne sur la filière textile

#### 3.5.1 Champ des textiles et analyse qualitative des connaissances disponibles pour ces textiles

Pour rappel, les différents textiles considérés dans le cadre de cette mission 1 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 : Textiles considérés dans la mission 1

	Ménages	Professionnels
Vêtements	X	Uniformes, Equipements de Protection Individuelle
Linge de maison	Draps, linges de toilette, serviettes : linge plat	Linge plat du secteur Horeca, des hôpitaux...
Chaussures	X	X
Maroquinerie	X	
Bagages, sacs	X	
Voilages-rideaux	X	X
Moquettes	X	X
Décoration textile <sup>92</sup>	X	
Ameublement textile y inclus couettes, oreillers, édredon...)	X	X
Jouets	X	
Non-tissés		Usages industriels variés
Chiffons	X	X
Chutes de production		X
Invendus		X

Sur base de premières recherches de RDC Environment de quantification des mises en marché des différents textiles, de l'analyse des études bibliographiques et des entretiens avec les acteurs, une analyse qualitative par type de textiles a été réalisée d'un point de vue de :

- La connaissance des gisements mis en marchés (MEM) en Belgique ;
- La connaissance de la gestion des déchets issus de ces flux en Belgique ;
- La faisabilité technique de la réutilisation ;
- La faisabilité technique du recyclage.

<sup>92</sup> Produits ayant pour fonction de décorer un lieu d'habitation, de commerce, de bureaux ou d'accueil du public, de protéger ou décorer des éléments d'ameublement ou une ouverture, le sol ou les murs, d'occulter la lumière ou de briser le vent. Ne sont pas inclus les revêtements de sol fixes (moquettes), le linge de maison, ni les produits textiles extérieurs relevant des aménagements et objets du jardin

Tableau 24 : Analyse qualitative des types de textiles en Belgique

Légende : 0 : absence de connaissance, + : faible connaissance, ++ connaissance moyenne, +++bonne connaissance

	Connaissance des MEM	Connaissance de la gestion des déchets	Faisabilité de la réutilisation	Faisabilité du recyclage	Commentaires
<b>Déchets ménagers</b>					
Vêtements	++	++	+++	++	PRODCOM disponible + données France <sup>93</sup> Hétérogénéité des flux et présence de points durs Manque de suivi des débouchés après tri
Linge de maison	+	++	+++	+++	PRODCOM disponible + données France <sup>94</sup> Pas de distinction ménagers / professionnels Bonne capacité de réutilisation et recyclage en chiffons (matières très homogènes)
Chaussures	++	++	+++	+	PRODCOM disponible + données France <sup>94</sup> Recyclage peu développé
Voilages / rideaux	+	+	++	++	PRODCOM disponible + données ADEME <sup>94</sup> Pas de distinction ménagers / professionnel Potentiel de recyclage supposé proche du linge de maison
Moquettes	+	0	+	+	PRODCOM disponible + données ADEME <sup>94</sup> Pas de distinction ménagers / professionnels Recyclage en cours de développement, mais CSR plus utilisé
Décoration textile	+	0	0	0	Données ADEME <sup>94</sup> Potentiel de recyclage limité vu la variété et l'hétérogénéité des produits
Ameublement	+	+	0	0	PRODCOM en partie disponible
Jouets	0	0	+	0	Manque d'information
Maroquinerie / cuir	+	+	++	0	PRODCOM disponible Réutilisation déjà pratiquée
Bagages / sacs	+	+	++	0	PRODCOM disponible Réutilisation déjà pratiquée

<sup>93</sup> Données Re\_fashion

<sup>94</sup> Etude réalisée par RDC Environment : <http://www.rdcenvironment.be/extension-rep-elements-ameublement/#> ; les flux couverts sont : tapis et paillasons, moquettes amovibles, gazons décoratifs, ...

	Connaissance des MEM	Connaissance de la gestion des déchets	Faisabilité de la réutilisation	Faisabilité du recyclage	Commentaires
<b>Déchets professionnels</b>					
Invendus produits	+	++	+++	+	Etude Région wallonne SPW <sup>95</sup>
Uniformes professionnels	++	+	+	++	PRODCOM disponible
EPI <sup>96</sup>	0	0	+	0	Manque d'information
Linges plats	+	++	++	+++	PRODCOM disponible Pas de distinction ménagers / professionnels
Moquettes	+	0	+	++	Données PRODCOM disponible Pas de distinction ménagers / professionnels
Autre décotextiles		0		0	Etude ADEME
Ameublement	+	+	0	0	PRODCOM en partie disponible
Non-tissés	++	0	0	0	Données PRODCOM disponibles
Chiffons	0	0	+	+	
Chutes de production	0	+	0	++	Chutes de production généralement réintégrées dans les processus de production ou recyclés

De façon générale, **les données sur les mises en marché sont méconnues** et nécessiteraient davantage d'investigation. Ces données sont essentielles pour identifier les enjeux et les instruments à déployer sur la fin de vie de ces produits. Les fédérations du secteur de l'habillement (ménages et professionnels) ont été interrogées, mais pas les fédérations mettant en œuvre d'autres textiles. Certaines données sont disponibles via la base de données PRODCOM, qui fournit les données de production des biens de consommation ainsi que les imports et exports pour les pays de l'Union européenne<sup>97</sup>. La granularité de la nomenclature ne permet pas de disposer de données fines sur la destination de ces productions (utilisation ménagère ou professionnelle), et ne permet pas toujours de garantir la couverture de tous les produits d'une catégorie.

Les textiles ménagers et plus particulièrement les vêtements, linge de maison et chaussures sont les flux les mieux quantifiés et tracés en termes de fin de vie. En Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale, les données de destination de ces textiles sont communiquées aux autorités publiques pour les entreprises de l'EES.

La réutilisation est possible et pratiquée pour ces trois flux, ainsi que le recyclage pour lequel il peut exister des verrous techniques liés à leur tri et à la préparation nécessaire de fait de la nature hétérogène (produits et matières) de ces produits.

<sup>95</sup> Gestion des invendus non alimentaires et recommandations pour leur bonne gestion (2021)

<sup>96</sup> Equipements de protection individuelle

<sup>97</sup> <https://ec.europa.eu/eurostat/web/prodcom>

Certains opérateurs de tri pensent que certains produits de décorations comme les voilages et rideaux pourraient également suivre la filière de gestion des vêtements, linge de maison, chaussures. Toutefois leur taille et les accessoires de fixations (crochets, œillets...) peuvent constituer des freins à leur collecte et/ ou leur recyclage.

**Les textiles professionnels sont moins connus tant pour la mise en marché que pour leur gestion en fin de vie.** Les flux les plus cités en termes de gestion des déchets sont les uniformes professionnels et le linge plat qui sont assimilables aux textiles ménagers. Cependant certains uniformes professionnels sont difficilement réutilisables et doivent être éliminés à cause des enjeux d'image (exemple : uniformes militaires, de police... ou de certaines entreprises). En revanche la connaissance et l'homogénéité de ces flux, surtout le linge plat, les rend plus aptes au recyclage que les vêtements ou chaussures dont les compositions sont plus hétérogènes. Cependant, certains uniformes ainsi que les EPI peuvent quant à eux présenter des enjeux de substances qui peuvent poser des difficultés de recyclage (matériaux ignifuges, membranes spécifiques...).

Les moquettes des ménages et/ou des professionnels sont susceptibles de représenter de gros volumes, et leurs caractéristiques (taille, composition...) nécessite de les traiter dans des installations dédiées.

### 3.5.2 Actions possibles pour répondre aux points faibles identifiés

Sur la base de l'analyse transversale, différentes actions sont proposées essentiellement pour les vêtements, chaussures et linge de maison des ménages. En effet, les données pour la gestion des flux professionnels et des autres flux ménagers est trop méconnue, et nécessite en premier lieu un meilleur suivi.

Les solutions proposées proviennent des entretiens avec les acteurs de la filière belge, du retour d'expériences de la REP française, de réflexions à l'échelle européenne et de différentes données bibliographiques.

Les schémas ci-dessous présentent une synthèse des actions possibles pour améliorer la filière textile en Belgique.

Note : il est important de tenir compte des projets européens et/ou études en cours qui ont un lien avec les textiles, notamment :

- La stratégie textile européenne ;
- L'étude d'impacts de la révision de la directive-cadre sur les déchets en 2023 ;
- La révision de la directive-cadre sur les déchets elle-même ;
- Le projet de Règlement Eco-conception pour des Produits Durables en cours d'élaboration (par exemple des mesures visant à prévenir et à empêcher la destruction de biens de consommation invendus) ;
- Le PEFCR Apparel and Footwear<sup>98</sup> européen en cours de développement.

L'analyse fine de ces actions est présentée en annexe : cf. 6.3 Annexe - Analyse des actions possibles pour faire face aux freins identifiés pour la filière textile belge. Différents aspects sont analysés pour chacune de ces actions :

- Bénéfices qu'elle peut apporter à la filière belge,
- Freins identifiés ;
- Aspects organisationnels qu'il convient d'envisager ;

---

<sup>98</sup> Le PEFCR apparel and Footwear est un document développé par la Commission européenne visant à permettre d'évaluer l'empreinte environnementale des produits textiles et chaussures selon des règles de calcul harmonisées. Il est en cours de développement et devrait être publié courant 2023.

- Niveau décisionnel auquel il convient d'agir ;
- Risques potentiels de ces actions.

Cette analyse est faite par maillon de la chaîne de valeur de la filière textile.

- Production ;
- Collecte ;
- Tri ;
- Réutilisation / réemploi ;
- Recyclage.

Figure 37 : Synthèse des actions possibles pour améliorer la filière textile en Belgique

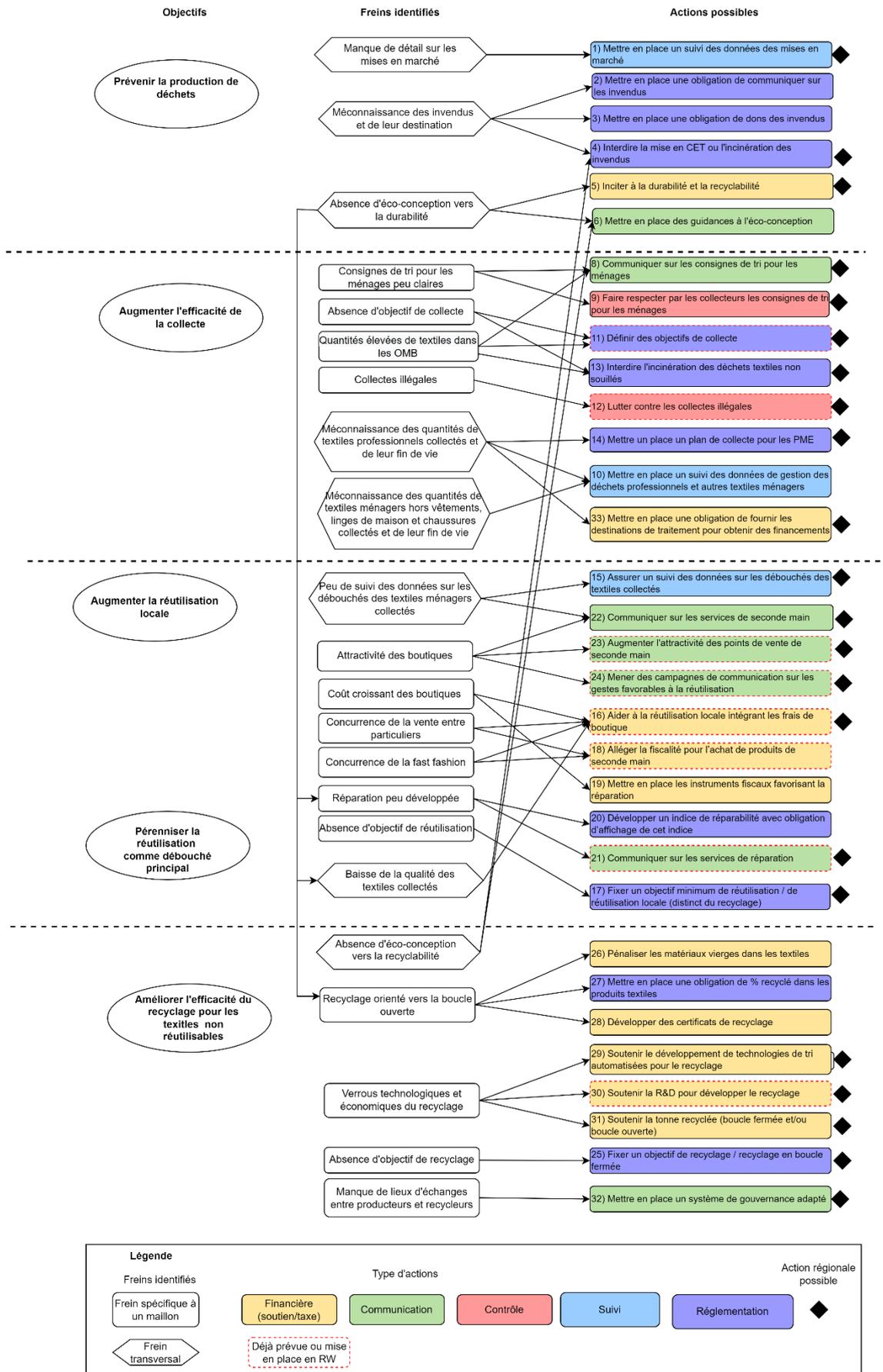


Figure 38 : Synthèse des actions possibles pour améliorer la filière textile en Belgique - ZOOM 1 (légende)

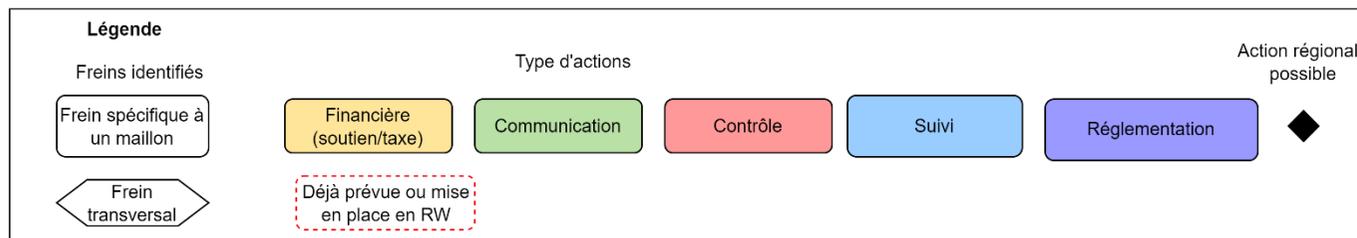


Figure 39 : Synthèse des actions possibles pour améliorer la filière textile en Belgique - ZOOM 2 (2 premiers objectifs)

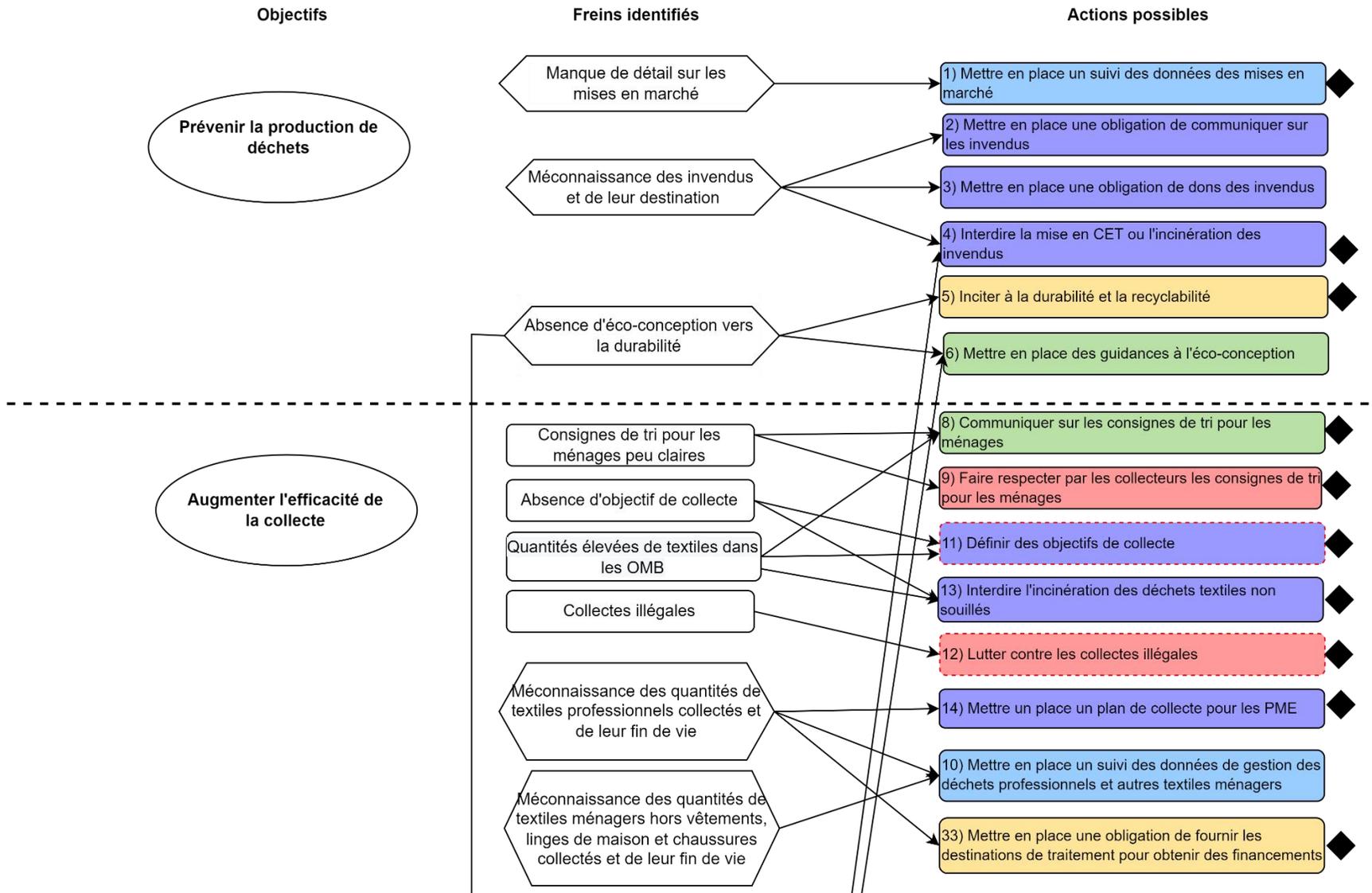
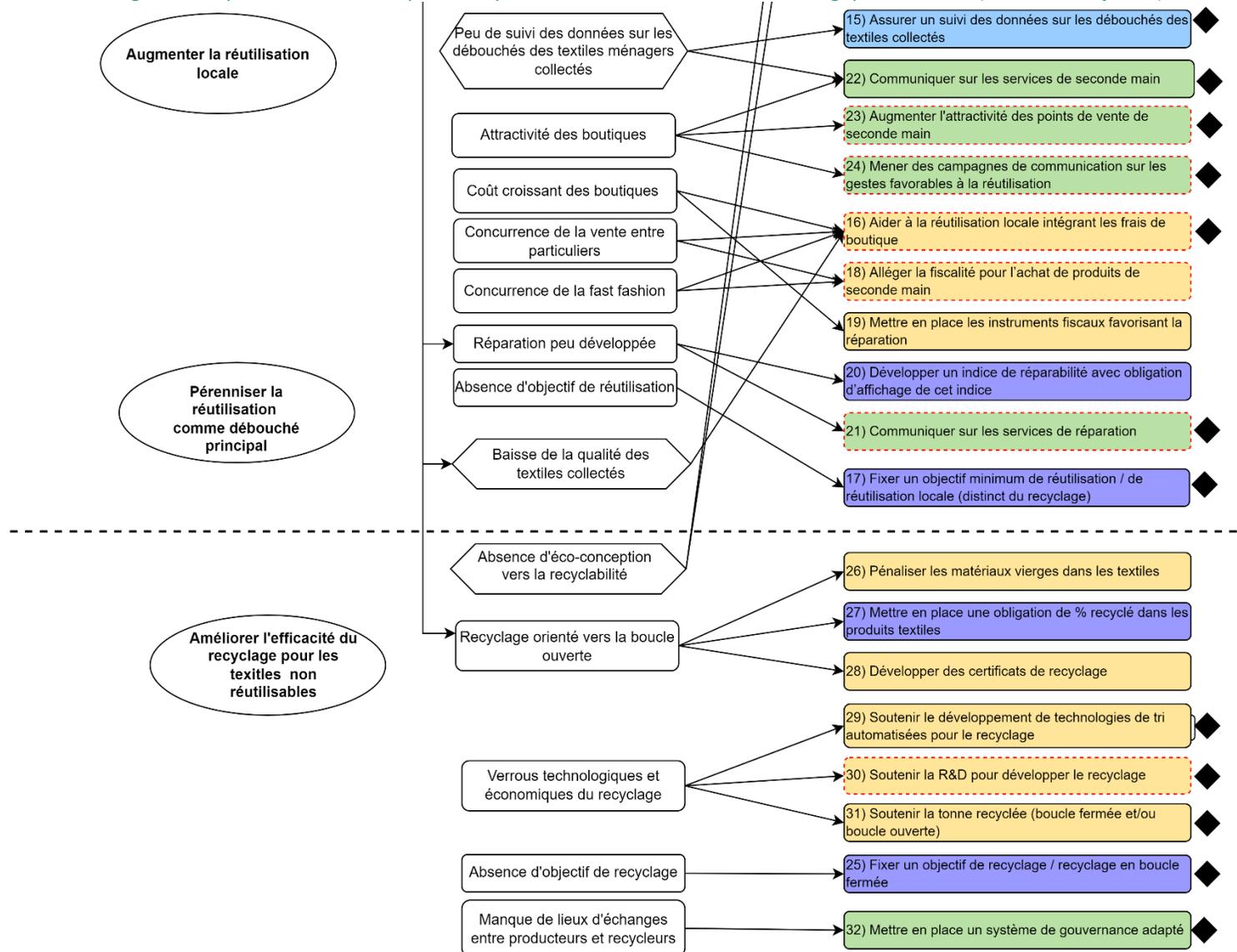


Figure 40 : Synthèse des actions possibles pour améliorer la filière textile en Belgique - ZOOM 3 (3 derniers objectifs)



### 3.5.3 Instruments permettant de mettre en œuvre les actions

Différents instruments ont été étudiés, qui couvrent l'ensemble des actions possibles identifiées pour l'amélioration de la gestion des textiles :

- Communication -sensibilisation
- Accord-cadre du secteur
- Green Deal
- REP obligatoire
- REP volontaire
- Réglementation (objectifs, obligations de collecte et sanctions éventuelles)
- Subsidés

De nombreux auteurs ont tenté de dresser des typologies des instruments sur base de différents critères. Beaucoup de typologies mettent l'accent sur les moyens utilisés pour cadrer les comportements des acteurs cibles des programmes publics et ramènent à trois grandes catégories : la contrainte, l'incitation financière et la persuasion. Peter John propose dans son livre *Making Policy Work* (2010) une typologie d'instruments en 6 catégories et les présente selon leur facilité d'introduction et leur efficacité. Le tableau ci-dessous présente ces éléments et indique dans la dernière colonne la correspondance avec la typologie d'instruments étudiés pour la gestion des textiles.

Tableau 25 – Typologie d'instruments selon Peter John en 6 catégories

Typologie de Peter John	Facilité d'introduction	Efficacité	Typologie d'instruments étudiés pour la gestion des textiles
Loi et Régulation	Elevée	Faible	Réglementation REP obligatoire
Dépenses publiques et Taxation	Moyenne	Faible	Subsidés
Bureaucratie et management	Moyenne	Moyenne	/
Institutions	Faible	Elevée	REP obligatoire/ REP volontaire
Information, persuasion et délibération	Elevée	Moyenne	Communication
Réseaux et gouvernance	Moyenne	Faible	Green Deal Accord de secteur

Les instruments étudiés sont détaillés ci-dessous sur la base de retour d'expérience et d'une analyse qualitative de RDC Environnement :

- **Communication-sensibilisation** : dans le contexte où la filière fonctionne déjà relativement bien, des actions de communication sur des objectifs généraux pourraient être développées. Elles permettraient principalement de rappeler aux citoyens les consignes de tri (campagnes de sensibilisation, sur les bornes, sur les sites web...), les objectifs de la hiérarchie des déchets, l'importance en particulier de la réutilisation locale et du secteur des EES dans la filière, mais également la présence du recyclage comme débouché, ce qui permettrait de collecter des textiles non réutilisables. De la communication vis-à-vis des producteurs peut également être conduite, sous forme de guidances à l'éco-conception. Enfin, des actions de communication en faveur de la réparation (indice de réparabilité et meilleure visibilité du secteur) peuvent également favoriser la réutilisation.

Une communication ne donne pas de contraintes aux acteurs (consommateurs, opérateurs ou producteurs) mais plutôt des arguments pour les motiver à changer. Il est de plus souvent difficile de mesurer l'efficacité d'une campagne de communication. Aussi les mesures de type « communication » non accompagnées d'autres mesures ont généralement une efficacité faible.

- **Accord-cadre du secteur** : le principe de cet instrument est que le secteur textile s'engage par lui-même devant un comité rassemblant l'ensemble des parties prenantes de la filière dont les pouvoirs publics pour améliorer la gestion des produits textiles. Il établit ses propres objectifs, outils de suivi et moyens etc... qu'il rapporte régulièrement aux parties prenantes de cette filière.

**La mise en œuvre d'une telle démarche est fonction de la bonne volonté du secteur.** Aussi, les objectifs que se donne le secteur ne sont pas nécessairement les plus ambitieux dans la mesure où le secteur n'est pas « poussé » par les autres acteurs. Le niveau de régulation dont dispose la puissance publique est faible (enregistrement des résultats).

- **Green Deal** : dans le cadre de ce type d'instrument, l'ensemble des acteurs d'un secteur y compris les pouvoirs publics s'engagent pour lever des verrous technologiques, réglementaires et financiers d'une filière. Des conventions sont mises en œuvre pour susciter des initiatives œuvrant pour des objectifs communs. Comme dans un accord-cadre d'un secteur, les objectifs sont négociés avec l'ensemble des acteurs. La présence des pouvoirs publics donne une légitimité aux actions dans un cadre politique donné. L'ambition peut donc, par rapport à un accord de secteur, être plus élevée. Par ailleurs, il arrive que des moyens complémentaires soient apportés. L'efficacité par rapport aux enjeux dépend grandement du niveau d'ambition.

- **REP volontaire** : Des producteurs volontaires s'engagent dans une responsabilité « pollueur-payeur » ce qui leur permet de communiquer sur un engagement de filière auprès de leurs parties prenantes et notamment les consommateurs. La part de marché de ces producteurs volontaires peut être plus ou moins importante selon la mobilisation du secteur. Si le système de collecte est ouvert (sans vérification de la marque du produit comme critère d'acceptation, à l'instar des bulles), les producteurs volontaires doivent financer les coûts de gestion des produits mis en marché par des producteurs non volontaires, ce qui induit une distorsion de concurrence entre eux. Ils fixent des objectifs à atteindre, le suivi des données associé pour pouvoir justifier de leur démarche. L'ambition de ces objectifs est variable.

**Note** : La REP volontaire n'est pas tenue de suivre les exigences d'une REP obligatoire mais les Etats Membres peuvent imposer tout ou partie des conditions applicables aux REP volontaires (article 8 de la Directive Cadre).

- **REP obligatoire** : La réglementation impose la responsabilité « pollueur-payeur » à l'ensemble des producteurs et metteurs en marché. La REP obligatoire doit suivre les principes de l'article 8 de la Directive Cadre Déchets qui comprend les exigences minimales suivantes :
  - Description du rôle et acteurs concernés ;
  - Objectifs de gestion des déchets conformément à la hiérarchie des déchets et communication publique des résultats ;
  - Communication pour recueillir des données de mise en marché ;
  - Égalité de traitement des producteurs ;
  - Contribution respectant la couverture de coûts de gestion des déchets ;
  - Suivi des données et contrôle.

De par son caractère obligatoire, la REP obligatoire est plus difficile à construire qu'une REP volontaire, car elle peut être imposée contre le gré des acteurs. En revanche, elle est un outil plus complet que la REP volontaire la réglementation impose d'aborder d'autres instruments comme la gouvernance, les subsides et la taxation, mais aussi l'information. Elle peut donc cibler tous les acteurs avec plusieurs modalités.

- **Réglementation** : la réglementation assigne des obligations à certains acteurs et impose un suivi des objectifs par l'autorité publique (rapportage ou contrôles). Avec un cadre réglementaire, les autorités publiques peuvent imposer l'établissement de contrats ou conventions entre certains acteurs ce qui induit alors une évolution de la gouvernance de la filière. En revanche, la coordination et la supervision de l'ensemble de la filière est alors assurée par les autorités publiques et non pas par une entité multipartite comme un organisme de gestion dans le cadre d'une obligation de reprise.

La réglementation peut se positionner à deux niveaux selon qu'il s'agit de l'approche produit (compétence fédérale) ou déchets (compétence régionale).

La réglementation fédérale peut assigner aux producteurs des objectifs portant sur la production et inciter à l'allongement de la durée de vie (propice à la réutilisation, locale ou non), à la recyclabilité propice au développement du recyclage et à l'intégration de matières recyclées (propice au recyclage en boucle fermée « fiber to fiber »). La fixation de tels objectifs doit être pensée en évitant d'éventuelles incohérences (ex : un haut taux de recyclé dans les produits peut dans certains cas générer des difficultés de recyclage).

Une réglementation régionale, peut, à l'instar de ce qui est déjà réalisé en Région wallonne, contribuer à accompagner les EES vers encore plus de réutilisation locale (via des dispositifs de subsides), mais aussi fixer des obligations de collecte, de tri et des objectifs des opérateurs de tri en termes de débouché (réutilisation, recyclage) pouvant être favorable également au recyclage.

- **Subsides publics** : des subsides publics peuvent être apportés par différents acteurs (régions, fédéral, pôles de compétitivité...) en fonction de programmes d'aides aux investissements, aux études et à la R&D ou de soutiens structurels. Ils visent à lever les freins de la filière (ici, la réutilisation locale, le recyclage, voire la collecte). Généralement le bénéficiaire de subsides doit présenter un rapportage de ses actions pour justifier l'utilisation de l'argent apporté. Il n'est pas a priori requis de communication entre les acteurs, sauf exigence spécifique du cahier des charges d'attribution des subsides (ex : projet multi-partenarial imposé). L'effet sur l'ensemble de la filière dépend des montants engagés et des retours d'expériences pouvant profiter au plus grand nombre d'acteurs. Les subsides doivent respecter la réglementation européenne relative aux aides d'Etat en termes d'objet voir de plafond (règle des minimis, mandats pour les Services d'Intérêt Economique Général...).

Le tableau ci-dessous récapitule certains avantages et inconvénients des différents instruments pris isolément ; notons que ces instruments peuvent être dans les faits cumulés, ce qui permet de réduire certains inconvénients observés.

Tableau 26 : Tableau des principaux avantages et inconvénients des instruments proposés

Instruments	Avantages	Inconvénients
Information-Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faibles moyens mis en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de contrainte des acteurs (consommateurs, opérateurs ou producteurs)</li> <li>Difficulté de mesure de son efficacité</li> <li>Niveau de participation / d'adhésion plutôt faible</li> </ul>
Accord cadre du secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marché libre de s'organiser</li> <li>Lieu de dialogue et d'échange principalement au sein des producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu contraignant en termes d'objectifs ou de suivi des données et donc de résultats</li> <li>Les autorités publiques ont un rôle de supervision plus que de régulation (enregistrement des résultats)</li> </ul>
Green Deal	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marché libre de s'organiser</li> <li>Lieu de dialogue et d'échange au sein du secteur privé et entre le privé et le public</li> <li>Approche de filière possible</li> <li>Objectifs orientés vers la levée de freins dans la filière</li> <li>Reconnaissance et légitimité</li> <li>Développement d'initiatives bottom-up</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Co-construction pouvant ralentir certaines démarches (notamment avant la signature de l'accord)</li> <li>Ambition variable selon les secteurs</li> <li>Suivi des données négocié avec les pouvoirs publics : relative régulation</li> </ul>
REP volontaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marché libre de s'organiser</li> <li>Lieu de dialogue et d'échange entre acteurs de la filière</li> <li>Rapportage des mises en marché et de la gestion des déchets</li> <li>Flexibilité contractuelle plus grande que la REP obligatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fixation des objectifs par les producteurs : risque que la volonté de diminution des coûts induise une diminution de l'ambition en matière de réduction des impacts locaux, sociaux et environnementaux</li> <li>Tous les acteurs ne sont pas obligés de participer :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation potentiellement faible (free-riders)</li> <li>Potentiel manque de taille critique</li> </ul> </li> <li>En cas d'un coût de la REP élevé et de système de collecte ouvert, concurrence déloyale entre les acteurs de la REP et ceux hors de la REP</li> </ul>

Instruments	Avantages	Inconvénients
REP obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fixation des objectifs par les pouvoirs publics : niveau d'ambition élevé</li> <li>Obligation de prendre en compte la couverture des coûts nets (coûts nécessaires) : incitation des producteurs à réduire ce coût</li> <li>Développement d'une gouvernance obligatoire</li> <li>Rapportage en lien avec les objectifs réglementaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapportage léger, faible coût de contrôle</li> <li>Rapportage potentiellement lourd pour les acteurs (metteurs en marché et opérateurs)</li> <li>Obligation d'aborder de nombreux aspects comme : la gouvernance, la communication, les subsides, ce qui en fait un outil très complet.</li> <li>Contrôle lourd pour les pouvoirs publics</li> </ul>
Réglementation fédérale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approche produit / service bien couverte</li> <li>Rapportage / contrôle à établir par la puissance publique en lien avec les objectifs</li> <li>Objectifs sur la production (caractère réutilisable et recyclable des vêtements produits ; intégration en recyclé)</li> <li>Stimulation possible de l'industrie du recyclage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de structuration d'une filière</li> <li>Redondance avec le niveau européen</li> <li>Difficulté de contrôle dans le marché unique</li> <li>Manque de gouvernance</li> <li>Possibles incohérences entre des objectifs de production (intégration de recyclé et la fin de vie – allongement de la durée vie ou recyclabilité)</li> </ul>
Réglementation régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs pour la filière de fin de vie</li> <li>Marché libre de s'organiser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de structuration d'une filière</li> <li>Manque de gouvernance</li> <li>Manque d'harmonisation entre régions pouvant créer des distorsions de coûts ou freins à l'émergence d'installations</li> <li>Absence d'effets sur la production (gestion d'un flux « fatal »)</li> </ul>
Subsides publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement financier pour pallier les insuffisances / le déficit de la filière (ex : la réutilisation locale, le recyclage)</li> <li>Soutiens pouvant être conditionnés au respect de certaines exigences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessité de cadrage et de contrôle de la bonne utilisation de l'argent public et du respect de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat</li> <li>Manque de mise en relation des acteurs de la filière de façon systématique</li> </ul>

De l'analyse des avantages et inconvénients des instruments et de la couverture possible des enjeux de la filière par les différents instruments, on observe que :

- La REP réglementaire est susceptible de couvrir le plus d'enjeux, et ce avec un niveau d'ambition généralement élevé. Par ailleurs, le niveau de gouvernance est élevé : des objectifs sont fixés à l'ensemble des acteurs qui doivent s'organiser ensemble, définir leurs rôles pour atteindre les objectifs et suivre et évaluer collectivement la performance et leurs contributions à l'atteinte de ces objectifs. C'est probablement l'instrument qui permet le plus grand niveau de gouvernance, avec une vraie représentation multipartite, tout le long de la chaîne de valeur (metteurs en marché/collecteurs / trieurs / préparateurs au réemploi / recycleurs...) et les autorités publiques.
- La réglementation régionale couvre un grand nombre d'enjeux, et ce avec un niveau d'ambition généralement élevé. Cependant elle est uniquement centrée sur la fin de vie et manque d'une gouvernance associée.
- La réglementation fédérale couvre un grand nombre d'enjeux, et ce avec un niveau d'ambition généralement élevé. Cependant elle est uniquement centrée sur la production et manque de gouvernance associée.
- La REP volontaire couvre des objectifs pour la filière, avec une gouvernance assez développée, mais décidée à l'origine par certains producteurs. Elle peut couvrir un nombre d'enjeux plus ou moins élevé selon l'ambition du secteur. Le niveau d'ambition est très variable.
- Il en est de même pour un accord cadre ou un Green deal, mais avec un niveau d'ambition variable et un risque d'absence d'objectifs et de suivi. La gouvernance peut être développée de façon variable (a minima les producteurs et les pouvoirs publics).
- La communication n'est pertinente que dans le cadre d'une filière déjà bien établie et avec des résultats de performance élevés. Ce type d'instrument peut intervenir en complément pour accentuer les impacts d'autres instruments.

Notons toutefois que certains instruments peuvent être combinés pour obtenir encore davantage d'impact.

#### 3.5.4 Instruments et objectifs d'amélioration de la filière textile

Les instruments proposés pour la gestion des vêtements, linge de maison et chaussures des ménages ont été analysés au regard des objectifs d'amélioration de la filière de gestion de déchets. Leur impact a été évalué de **manière qualitative par RDC Environment**, en s'appuyant d'une part sur les enjeux couverts par les instruments et d'autre part sur les avantages et inconvénients des instruments listés par RDC et la bibliographique (cf. section 3.5.3).

Le tableau ci-dessous évalue qualitativement l'impact de ces instruments au regard des objectifs d'amélioration de la filière :

Tableau 27 : Analyse de l'impact des instruments sur les enjeux de la gestion des déchets textiles

Légende : 0 : pas d'impact, ? : inconnu/difficile à mesurer, V : variable, + faible, ++ moyen, +++ fort)

Instru- ments	Objectifs d'amélioration de la filière				Autres besoins de la filière		
	Réduction des quan- tités de déchets	Améliora- tion de l'effica- cité de la collecte	Améliora- tion de la réutilisa- tion locale	Pérennis- ation de la réutilisa- tion comme dé- bouché premier	Améliora- tion de l'ef- ficacité du recyclage	Respect du principe pollueur payer	Améliora- tion de la communica- tion entre acteurs
Communi- cation sen- sibilisation	?	+	?	?	0	0	+
Accord Cadre	?	V	V	V	V	?	V
Green Deal	?	V	V	V	++	?	V
REP volon- taire	?	V	V	V	V	+++	V
REP régle- mentaire	?	+++	+++	+++	++/+++ <sup>99</sup>	+++	+++
Réglemen- tation ré- gionale	?	+++	+++	+++	++ <sup>100</sup>	0	+
Réglemen- tation fédé- rale	+	0	+	++	++ <sup>101</sup>	0	0
Subsides	0	+	+++	++	+++	0	0

Le tableau montre que la REP réglementaire couvre l'ensemble des objectifs d'amélioration de la gestion des déchets, avec le plus d'impacts.

La réglementation régionale seule peut également couvrir de nombreuses améliorations, grâce à la mise en place d'objectifs de collecte, de réutilisation locale, de réutilisation, de recyclage et des soutiens associés. Cependant elle ne permet pas nécessairement de faire respecter le principe pollueur payeur ni de développer un dialogue suffisant entre acteurs.

Note : Les propositions d'instruments ne sont pas nécessairement exclusives et ceux-ci peuvent être en partie être mis en place de manière complémentaire

<sup>99</sup> Ce volet peut être variable selon le niveau de gestion de l'éco-organisme (approche opérationnelle : l'éco-organisme gère lui-même ses flux de déchets Vs. Approche financière où ce sont les opérateurs).

<sup>100</sup> Risque, à court terme, d'accompagnement de projets « ad hoc » ne permettant pas nécessairement la construction d'une filière de recyclage.

<sup>101</sup> Effet indirect si des obligations de contenu en recyclé et/ ou des objectifs de recyclabilité étaient définies.

### 3.5.5 Conclusions et recommandations

#### **Conclusion 1. Une filière belge performante pour les vêtements, linge de maison et chaussures mais pouvant s'améliorer et s'adapter aux risques de la filière**

L'analyse de la filière belge a montré une relativement bonne connaissance de la filière fin de vie des vêtements, chaussures et linge de maison, mais la gestion des déchets des autres textiles est assez mal connue. De façon générale, **les données sur les mises en marché sont méconnues** et nécessiteraient davantage d'investigation.

La filière textile belge, pour les vêtements, chaussures et linge de maison a déjà atteint des performances de collecte et de réutilisation locale relativement élevées par rapport à la situation française, où une REP a été mise en place en 2007.

Toutefois, des marges d'améliorations sont possibles :

- **Dans l'augmentation de la collecte** : la collecte sélective des vêtements, linge de maison et chaussures présente globalement des résultats élevés en Région wallonne, en Région flamande et plus faible en Région de Bruxelles-Capitale (respectivement 7,2 ; 8,1 et 3,7 kg / hab en 2020). Toutefois une part encore élevée de vêtements, linge de maison et chaussures se trouve dans les OMB (respectivement 43 %, 33 % et 68% en 2020).
- **Dans l'augmentation de la réutilisation locale** : Le maillage en boutique peut croître. La réutilisation locale présente également l'avantage de développer des emplois locaux et de permettre à des personnes éloignées de l'emploi d'accéder au marché du travail (nombreuses structures des EES).  
Cependant la réutilisation locale rencontre des difficultés économiques pour son développement : la baisse de la qualité des textiles qui diminue (fast fashion, réseau de seconde main entre particuliers) et coût d'investissement des boutiques.
- **Dans le maintien de la réutilisation comme premier débouché** : la réutilisation représente les plus grands gains environnementaux et le plus haut niveau dans le respect de la hiérarchie des déchets. Cependant, la baisse de la qualité des textiles neufs liée à la fast fashion notamment et la fermeture de certains débouchés d'export en fonction de choix de pays souhaitant favoriser le développement de filières textiles locales représentent des freins au maintien d'un taux élevé de réutilisation.
- **Dans le développement du recyclage** : le recyclage est aujourd'hui principalement orienté vers une boucle ouverte (seulement 1 % part en recyclage en boucle fermée<sup>102</sup>). La baisse de la qualité des matières à traiter (fast fashion, réseaux de seconde main entre particuliers, textiles détournés des OMB) et l'augmentation des tonnages collectés (issus des OMB) va tendre à faire augmenter les quantités de textiles non réutilisables à traiter. Il est donc nécessaire de développer des installations de recyclage et de rendre les matières plus recyclables et circulaires.

#### **Conclusion 2. Une filière méconnue pour les flux de déchets professionnels et autres textiles ménagers hors vêtements, linge de maison et chaussures**

Les flux professionnels et autres flux ménagers sont méconnus tant pour la mise en marché que pour leur gestion en fin de vie.

Certains flux liés à la décoration textile comme les rideaux et voilages pourraient entrer être considérés avec les vêtements, linge de maison et chaussures ou dans le schéma de collecte de la future REP mobilier. Cependant les canaux de collecte doivent être appropriés par rapport à la taille des objets et aux débouchés envisageables.

---

<sup>102</sup> Observatoire de la réutilisation (Ressources - édition 2020)

**Recommandation 1. Pour les vêtements, linge de maison et chaussures des ménages : améliorer la gestion des déchets et réduire les déchets via une REP obligatoire**

La REP obligatoire apparaît comme l'instrument le plus complet pour améliorer l'ensemble de la gestion des textiles de type vêtements, linge de maison et chaussures des ménages. En effet, elle permet de :

- Définir des objectifs ambitieux pour la filière fin de vie (priorisation selon l'échelle de Lansink)
- Inciter les producteurs à plus d'éco-conception vers plus de durabilité, de réparabilité.
- Améliorer le rapportage et le suivi :
  - Des quantités mises sur le marché ;
  - Des débouchés des textiles collectés sélectivement.
- Améliorer la gouvernance avec tous les acteurs de la filière.

Par ailleurs, le projet d'accord de collaboration interrégionale sur les REP va dans le sens d'une REP nationale.

Certains outils complémentaires à la REP, comme une réglementation régionale, une réglementation fédérale, des actions de communication-sensibilisation et/ou des subsides dédiés<sup>103</sup> pourraient venir compléter et renforcer la REP.

**Recommandation 2. Mettre en place un suivi détaillé de la gestion des déchets professionnels et autres déchets textiles ménagers hors vêtements, linge de maison et chaussures**

Cette étape est indispensable avant de pouvoir statuer sur les améliorations nécessaires en matière de gestion des déchets. La diversité des produits et des producteurs rend nécessaire un suivi détaillé afin d'obtenir une caractérisation fine des produits mis en marché et des modes de gestion en fin de vie.

Après la réalisation d'une étude approfondie, il sera possible de recommander quel instrument mettre en place en fonction des objectifs à atteindre pour la filière et du niveau d'impact attendu de l'instrument.

La mise en place d'un suivi précis est prévue par Creamoda, dans un premier temps pour certains flux professionnels : linge plat, vêtement de représentation et EPI.

---

<sup>103</sup> Exemple : l'agrément Réutilisation actuel

## 4 Mission 2 – Etude et préparation à la mise en œuvre d'un mécanisme de REP

### 4.1 Caractérisation de l'amont et de l'aval de la filière textile des ménages

#### 4.1.1 Champ

La mission 2 porte sur les vêtements, le linge de maison et les chaussures des ménages.

L'amont de la filière textile est considéré avant la collecte et l'aval à partir de la collecte.

Les données concernant l'aval sont issues de la mission 1 (cf. section 3.2 Gestion actuelle des textiles usagés en Belgique p44 à 70).

#### 4.1.2 Mises en marché

##### 4.1.2.1 Méthodologie

Pour estimer les mises en marché des vêtements, du linge de maison et des chaussures des ménages, trois approches ont été conduites :

- D'une part, l'utilisation des données françaises de mises en marché (données 2019) et leur réallocation par rapport à la population belge.
- D'autre part les données européennes d'une analyse de la consommation apparente des ménages réalisée par le JRC (2021).
- Enfin une analyse de la consommation apparente belge au travers de l'analyse de la nomenclature PRODCOM (données de production – données d'exportation + données d'importations) ; l'année 2019 a été retenue en raison de l'influence possible de la pandémie pour les données 2020. Lorsque les exportations sont supérieures aux importations, la consommation apparente est négative. Cette donnée est alors corrigée en considérant la consommation apparente nulle.

**La consommation apparente d'un produit** correspond au marché potentiel de ce produit  
 = Production nationale du produit concerné + importation du produit concerné - exportation du produit concerné

##### 4.1.2.2 Données françaises

Le nombre de pièces et les tonnages pour la France sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'estimation des tonnages est calculée sur la base d'un poids moyen par pièce qui est déterminé par Re\_fashion sur la base d'études fines des produits. En 2019, le poids moyen est de 226 g / pièce.

Tableau 28 : Données françaises de mises en marché des vêtements, linges de maison et chaussures en 2019

	Nombre de pièces (milliards)	Tonnages	Kg par habitant <sup>104</sup>
Total	2,87	648 000	9,63
Vêtements	2,371	535 248	7,96
Linge de maison	0,247	55 728	0,83
Chaussures	0,253	57 024	0,85

<sup>104</sup> Population française en 2019 : 67 257 982 habitants (source INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5225246#tableau-figure1>)

#### 4.1.2.3 Données de l'étude européenne du JRC

Les consommations apparentes européennes des vêtements et du linge de maison (hors décoration et rideaux), issues d'une étude du JRC <sup>105</sup>, sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 29 : Estimation de la consommation apparente européenne des vêtements et du linge de maison des ménages en 2019 (Source : JRC)

Kg par habitant	
Vêtements	9,92
Linge de maison	1,71 <sup>106</sup>
Total	11,63

Le tableau ci-dessous détaille la répartition entre les différentes catégories de produits.

Tableau 30 : Détail de l'estimation de la consommation apparente européenne des vêtements et du linge de maison des ménages en 2019 (Source : JRC)

CN 4-digit codes	Product grouping	1000 tonnes	kg/capita
6101 + 6102 + 6201 + 6202	Overcoats, car coats, capes, cloaks, anoraks, incl. ski jackets etc.	419	0.95
6103 + 6104 + 6203 + 6204	Suits, ensembles, jackets, blazers, trousers, bib and brace overalls,	1 408	3.19
6105 + 6106 + 6205 + 6206	Shirts and blouses	314	0.71
6107 + 6108 + 6207 + 6208 + 6212	Underwear, nightshirts, pyjamas, bathrobes, dressing gowns plus bras, corsets etc.	317	0.72
6109	T-shirts, singlets and other vests	526	1.19
6110	Sweaters, cardigans, waistcoats	571	1.30
6111 + 6209	Baby clothing	106	0.24
6112 + 6211	Tracksuits, ski-suits and swimwear	114	0.26
6113	Garments covered or impregnated with plastics	7	0.02
6115	Pantyhose, tights, stockings and socks	264	0.60
6114 + 6116 + 6117 + 6213 + 6214 + 6217 + 6215 + 6216	Handkerchiefs, ties, shawls, scarves, gloves and other	207	0.47
6210	Non-woven garments	119	0.27
	<b>Total clothing</b>	<b>4 371</b>	<b>9.92</b>
6301	Blankets and travelling rugs	117	0.27
6302	Bed linen, towels and tablecloths	635	1.44
6303 + 6304	Curtains and drapes and other interior furnishings	288	0.65
	<b>Total home textiles</b>	<b>1 040</b>	<b>2.36</b>
	<b>Sum clothing and home textiles</b>	<b>5 411</b>	<b>12.28</b>

Data source: own calculations from Eurostat ProdCom and Comext data

<sup>105</sup> Circular economy perspectives in the EU Textile sector (JRC technical report, 2021).

<sup>106</sup> La catégorie « curtains and drapes and other furnishings » du Tableau 30 : Détail de l'estimation de la consommation apparente européenne des vêtements et du linge de maison n'est pas considérée.

Pour les chaussures, il n'existe pas de données récentes. Une étude du JRC<sup>107</sup> mesurant la consommation apparente de 2011 indiquait la consommation de 2,86 milliards de paires de chaussures en Europe, soit 1,23 kg/hab/an en considérant un poids moyen de 226 g / paire.

#### 4.1.2.4 Données PRODCOM

Les données PRODCOM (2019) disponibles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Classification des vêtements, linges de maison et chaussures des ménages dans PRODCOM

Type	PRODCOM CODE	Nom de la catégorie	Unité
Vêtements	14.13	Fabrication d'autres vêtements de dessus	Pièce
	14.14	Fabrication de sous-vêtements	
	14.19	Fabrication d'autres articles d'habillement et d'accessoires	
	14.2	Fabrication d'articles en fourrure	
	14.31	Fabrication de bas et de chaussettes en bonneterie	
	14.39	Fabrication d'autres vêtements en bonneterie	
Chaussures	15.2	Fabrication de chaussures	Paire
Linges de maison	13.92	Fabrication d'articles textiles confectionnés, sauf habillement	Kg pour : linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine Pièce pour : Couvertures et tapis de voyage, à l'exception des couvertures électriques

Le tableau ci-dessous présente les données disponibles dans PRODCOM pour les importations, exportations et production nationale de vêtements, linges de maison et chaussures en Belgique (en pièces ou en kg) ainsi que les estimations en tonnes et le calcul de la consommation apparente.

Pour rappel, lorsque les exportations sont supérieures aux importations, les données sont corrigées en considérant la consommation apparente nulle.

Pour la conversion en tonnes, des hypothèses de poids ont été utilisées :

- L'estimation des tonnages des textiles et chaussures se calcule sur la base d'un poids moyen par pièce et paire estimée par Re\_fashion. Sur la base d'études fines des produits, Re\_fashion définit un poids moyen de 226 grammes par pièce de textile non professionnel et paire de chaussure.
- Pour la catégorie linge de maison, les tonnages sont directement exprimés en kilogramme à l'exception de la sous-catégorie « *Couvertures et tapis de voyage, à l'exception des couvertures électriques* ». Le poids moyen de cette sous-catégorie est estimé à 700 grammes sur base des caractéristiques techniques estimées par l'industrie<sup>108</sup>.

<sup>107</sup> Revision of Ecolabel for Product Group footwear, JRC, Sept 2013

<sup>108</sup> <https://www.ideal.fr/guide/poids-et-quantite-de-linge/>

Note : la catégorie « linge de maison » dans PRODCOM ne distingue pas les usages professionnels et ménagers.

Tableau 31 – Données PRODCOM pour les vêtements, linges de maison et chaussures des ménages

	Unités	Vêtements	Chaussures	Linge de maison
Importations	Pièces	1 470 248 740	267 746 024	60 340 086
	Tonnes	336 574	60 511	60 340
Exportations	Pièces	1 003 488 529	181 006 154	39 119 652
	Tonnes	229 292	40 907	39 120
Production nationale	Pièces	49 893	0	0
	Tonnes	11	0	0
Consommation apparente	Kg	466 810 104	86 739 870	21 220 434
	Tonnes	107 293	19 603	21 220

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des données de la consommation apparente de textiles, linges de maison et chaussures en Belgique à l'aide de la base PRODCOM, ainsi que les sources d'incertitudes possibles pour les estimations des tonnages.

Tableau 8 : Estimation de la consommation apparente des vêtements, linges de maison et chaussures des ménages en Belgique (Données PRODCOM, 2019)

	Données PRODCOM consommation apparente brute	Données en tonnes	Source d'incertitude pour les tonnages
Vêtements	466 810 104 pièces 1,794 tonnes autres vêtements (code 14.19112.90)	107 293	Hypothèse de poids d'une pièce
Linge de maison	21 220,434 t	21 220	Pas de distinction ménages / professionnels à ce stade
Chaussures	86 739 870 pièces	19 603	Hypothèse de poids d'une paire
<b>TOTAL</b>		<b>148 117</b>	-

#### 4.1.2.5 Estimations des données belges à partir des différentes sources

Le tableau ci-dessous présente les estimations de mises en marché belges en 2019, sur base de la population belge de 2019 (11 431 406 habitants, source : Statbel) et des trois sources de données présentées ci-avant :

- Les ratios par habitant des mises sur le marché en France (Source : Re\_fashion) ;
- Les ratios par habitant de la consommation apparente en Europe (Source JRC) ;
- Les tonnages de la consommation apparente en Belgique (Source PRODCOM).

Tableau 32 : Synthèse : estimation de la mise en marché des TLC en Belgique

	Source France (Re_fashion)			Source Europe (JRC)			Source Belgique (PRODCOM)		
	Tonnes	Kg/hab	%	Tonnes	Kg/hab	%	Tonnes	Kg/hab	%
<b>Vêtements</b>	90 973	8,0	83 %	113 400	9,9	77 %	107 293	9,4	72 %
<b>Linge de maison</b>	9 472	0,8	9 %	19 548	1,7	13 %	21 220	1,9	14 %
<b>Chaussures</b>	9 692	0,8	9 %	14 041	1,2	9 %	19 603	1,7	13 %
<b>TOTAL</b>	<b>110 136</b>	<b>9,6</b>		<b>146 988</b>	<b>12,8</b>		<b>148 117</b>	<b>13,0</b>	

Les volumes de vêtements, linge de maison et chaussures mis sur le marché en Belgique en 2019 sont estimés entre 110 et 150 kt selon les sources.

Note :

- Les données PRODCOM pour la Belgique pour le linge de maison sont supérieures aux estimations réalisées en France et par une étude européenne, mais cela s'explique par une approche plus générale des données PRODCOM, ne distinguant pas les usages professionnels et ménagers.
- Les données PRODCOM pour la Belgique pour les chaussures sont également supérieures aux estimations réalisées en France et par une étude européenne. La différence avec la donnée européenne pourrait s'expliquer par la date de la base de données PRODCOM (2019), plus récente que celle de l'étude du JRC (2011).

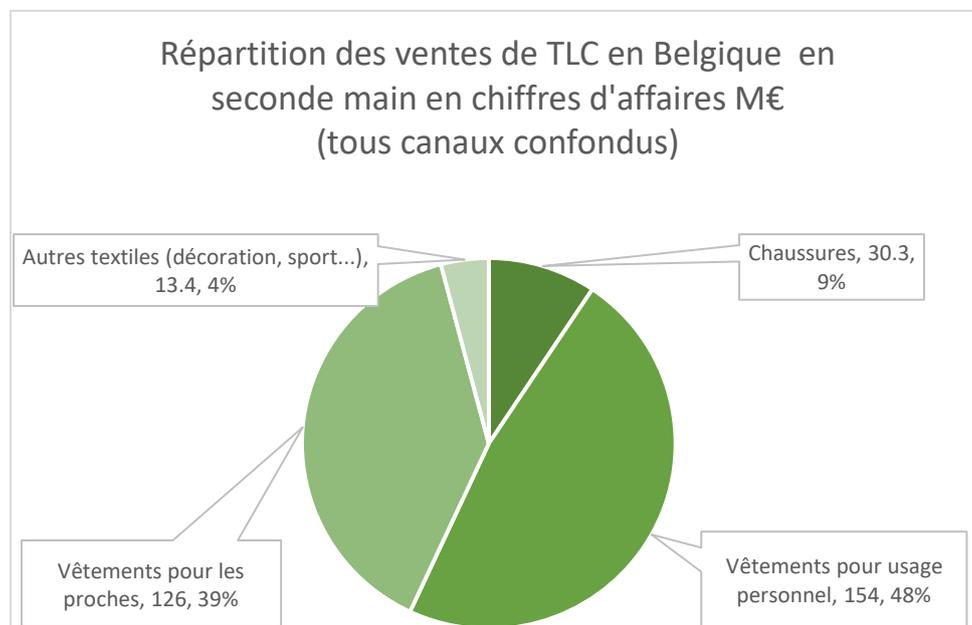
#### 4.1.3 Marché de la seconde main avant la collecte sélective et sans passage par un centre de tri

L'objectif de cette section est d'étudier le marché de la seconde main avant la collecte sélective et sans passage par un centre de tri.

COMEOS a fait réaliser une étude sur le marché global de la seconde main<sup>109</sup> (vente en boutiques, vente via des marketplaces...). Cette étude estime le marché global de la seconde main à 324 M€. La figure ci-dessous présente la répartition des ventes de textiles des ménages.

Note : on entend par marketplaces toute plateforme sur Internet dédiée à la vente entre vendeurs (professionnels ou non) et particuliers de produits neufs ou d'occasion.

Figure 41 : Répartition des ventes de seconde main en Belgique (en €) – Source étude Shopperware pour COMEOS



<sup>109</sup> Etude Shopperware pour COMEOS

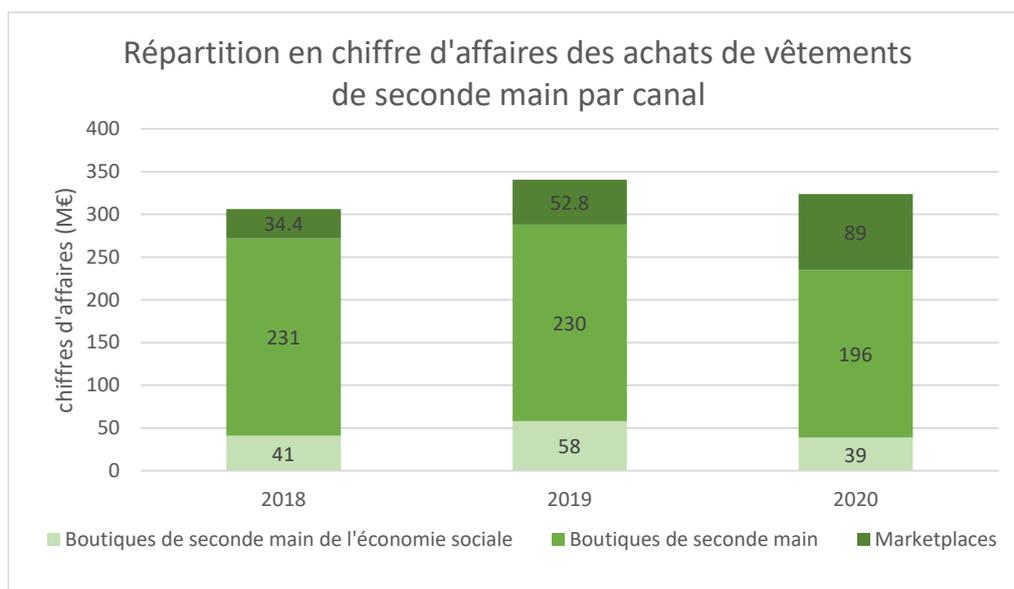
Selon cette étude :

- Ce marché de seconde main est constitué d'environ 2,1 millions d'acheteurs belges (soit 18% de la population).
- 14,8 % des Belges achètent de la seconde main pour eux-mêmes et 16,8 % pour quelqu'un de leur entourage.
- La vente de vêtements de seconde main en boutique représente 4% des achats de vêtements en Belgique ;
- 1% de la vente de vêtements en Belgique se fait via des marketplaces spécialisées sur la seconde main.

**Sur base de ces estimations, cela signifie qu'environ 20 % de la vente de seconde main en chiffres d'affaires est réalisée via les marketplaces,<sup>110</sup> sans passer par une collecte sélective et un centre tri.**

La figure ci-dessous présente l'évolution entre 2018 et 2020 des parts de marché des canaux de vente de seconde main en Belgique (en €) estimée dans l'étude COMEOS. L'évolution des trois dernières années montre une progression de la part de marché en chiffres d'affaires des produits vendus via les marketplaces au détriment des boutiques de l'économie sociale et de boutiques de seconde main. Ainsi la part des marketplaces passe de 11% en 2018 à 15 % en 2019 et 27 % en 2020. Notons que les chiffres de 2020 doivent être considérés avec précaution en raison de la crise sanitaire qui a induit la fermeture des commerces pendant une certaine période.

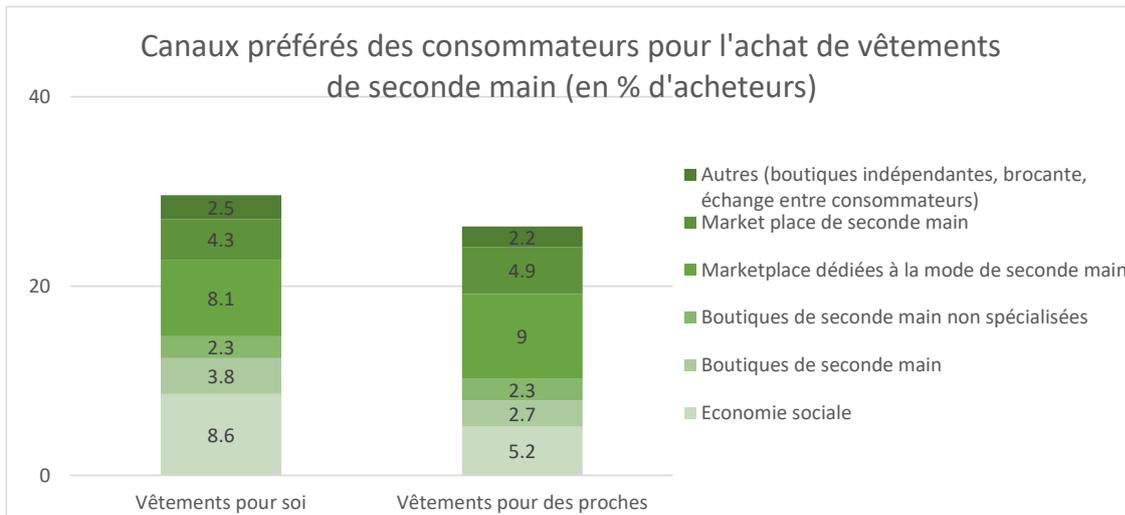
Figure 42 : Evolution des parts de marché des canaux de vente de seconde main en Belgique (en €) – Source étude Shopperware pour COMEOS



L'étude de COMEOS indique que les canaux de distributions préférés pour l'achat de vêtements de seconde main sont les marketplaces dédiées à la mode, puis les boutiques de l'économie sociale, puis les marketplaces de seconde main non spécialisés (cf. figure ci-dessous). Une des raisons qui explique que le classement des préférences diffère du classement des chiffres d'affaires est le prix : les consommateurs achètent moins de vêtements via des marketplaces car c'est plus coûteux et achètent plus de vêtements en boutiques de l'économie sociale car c'est plus avantageux.

<sup>110</sup> Marketplace : plate-forme de vente en ligne entre vendeurs professionnels ou non et particuliers.

Figure 43 : Types de canaux privilégiés par les acheteurs pour la seconde main – Source étude Shopperware pour COMEOS

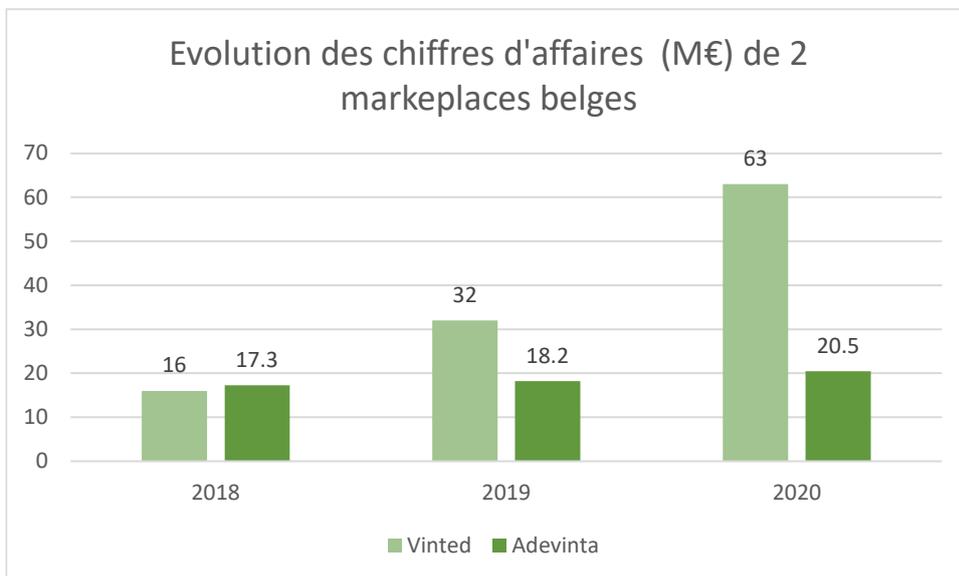


Les marketplaces les plus cités par les consommateurs sont :

- Vinted (19,8 % de déclarants) ;
- Adevinta (2dehands.be) (16 % de déclarants).

La figure ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires des marketplaces Vinted et Adevinta. Il ressort que Vinted tend à prendre le dessus.

Figure 44 : Evolution du chiffre d'affaires des marketplaces Vinted et Adevinta – Source étude Shopperware pour COMEOS



Enfin, l'étude COMEOS montre que les consommateurs indiquent vouloir à l'avenir davantage vendre (7,2%) qu'acheter (1,6%) des vêtements via les marketplaces, ce qui va contribuer à réduire les prix des transactions des marketplaces, a priori à ce jour plus élevées que celles des boutiques.

#### 4.1.4 Diagramme des flux pour la filière (amont et aval) des vêtements, linge de maison et chaussures des ménages en Belgique

Les figures ci-dessous présentent des schémas de flux (diagramme de Sankey) pour la Belgique des tonnes des textiles (vêtements et/ou linge de maison et/ou chaussures) des ménages mis sur le marché, collectés et traités.

Les sources et hypothèses des données présentées sont :

- **Production**
  - Importations, exportations, production nationale : PRODCOM 2019
  - Mises en marché : consommation apparente calculée sur base des données PRODCOM 2019
  - Invendus résiduels<sup>111</sup> : Hypothèses basées sur les données françaises (cf. mission 1 Tableau 3 : Part des invendus bruts pour les TLC français (en euros) p. 21) des parts des invendus résiduels en valeur, c'est-à-dire :
    - 0,2 % pour les vêtements ;
    - 0,4 % pour le linge de maison ;
    - 0,2 % pour les chaussures.
- **Réutilisation entre particuliers sans collecte sélective ni passage par un centre de tri**
  - Non quantifié, donc non présent dans les figures.
- **Collecte**
  - **Total (vêtements + linge de maison + chaussures)**
    - Collecte sélective : 7,4 kg/hab cf. mission 1 section 3.2.1.1D Tonnages collectés p.52 ;
    - Collecte non sélective avec OMB : 4,9 kg/hab cf. mission 1 section 3.2.1.1D Tonnages collectés p.52 ;
    - Collectes illégales et stock chez les ménages (vêtements + linge de maison + chaussures) : calcul « mise en marché – collecte sélective – collecte non sélective avec OMB ».
  - **Par catégorie de textiles des ménages en Belgique** : estimation d'un centre de tri interviewé
    - 75 % de vêtements ;
    - 15 % de linge de maison ;
    - 10 % de chaussures.
- **Tri et traitement**
  - **Total (vêtements + linge de maison + chaussures)** : estimations des acteurs interviewés et des informations disponibles (cf. mission 1 section 3.2.2.1B Débouchés des textiles triés p.58)
    - 10 % pour la réutilisation locale ;
    - 40 % pour la réutilisation vers l'export ;
    - 35 % pour le recyclage :
      - ❖ 17,5 % en chiffons d'essuyage ;
      - ❖ 17,5 % en effilochage / broyage ;
    - 12,5 % pour la valorisation énergétique ;
    - 2,5 % pour la mise en CET.

<sup>111</sup> Les invendus sont des produits non vendus par le circuit de distribution initialement envisagé. Avant d'être donnés ou détruits, les invendus non alimentaires bruts sont valorisés par les canaux de vente (ex : ventes privées, soldeurs, grossistes en déstockage). Ce qui ne peut pas être valorisé par ces canaux correspond aux invendus résiduels.

- **Par catégorie de textiles des ménages en Belgique** : estimation d'un centre de tri interviewé<sup>112</sup>
  - **Vêtements** :
    - ❖ 60 % réutilisation (dont 9 % de réutilisation locale) ;
    - ❖ 32,5 % recyclage ;
      - 60 % en chiffons ;
      - 40 % en effilochage ;
    - ❖ 7,5 % en valorisation énergétique.
  - **Linge de maison** :
    - ❖ 70 % réutilisation (dont 9 % de réutilisation locale) ;
    - ❖ 22,5 % recyclage en chiffons ;
    - ❖ 7,5 % en valorisation énergétique.
  - **Chaussures** :
    - ❖ 65 % réutilisation (dont 9 % de réutilisation locale) ;
    - ❖ 35 % valorisation énergétique.

---

<sup>112</sup> Dans ce cas-ci, il n'y a aucune mise en CET, contrairement aux estimations pour les débouchés de tous les textiles confondus qui considèrent 2,5 % des textiles triés mis en CET.

Figure 45 - Diagramme de Sankey global (amont + aval) de la filière totale (vêtements, linge de maison et chaussures des ménages) en Belgique en 2019

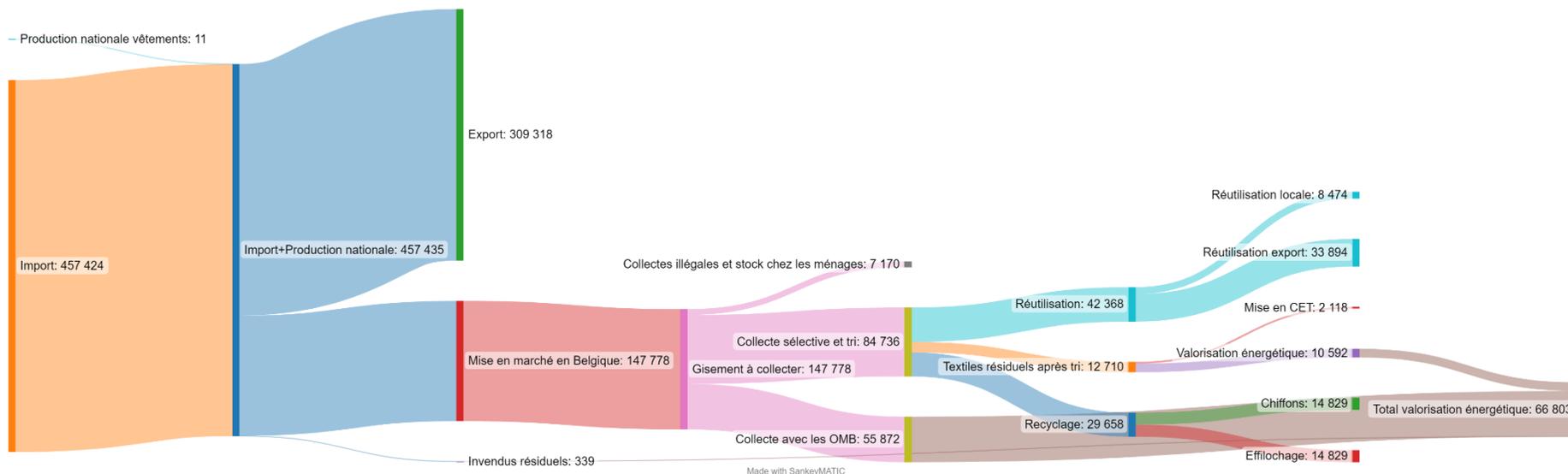
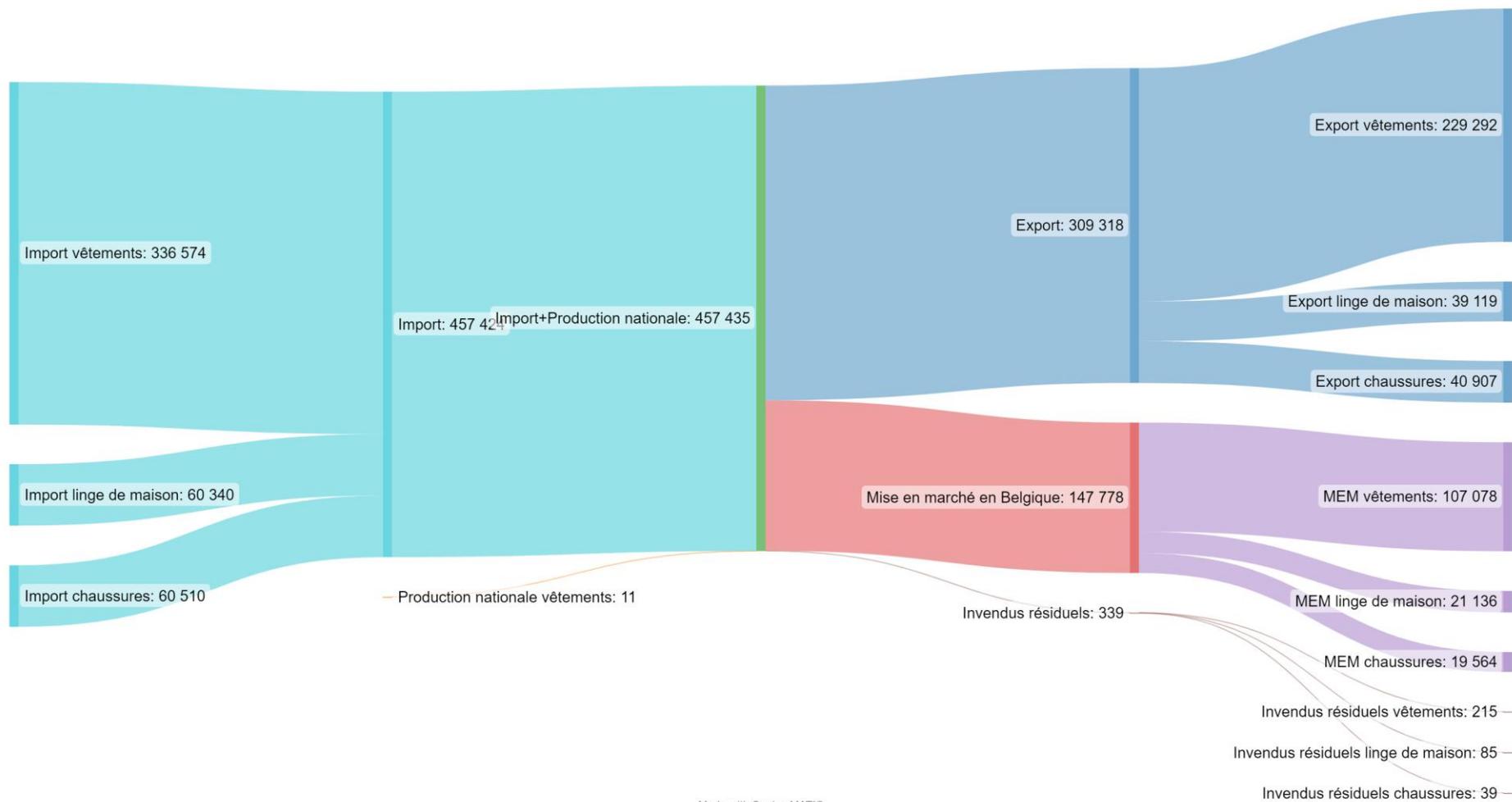
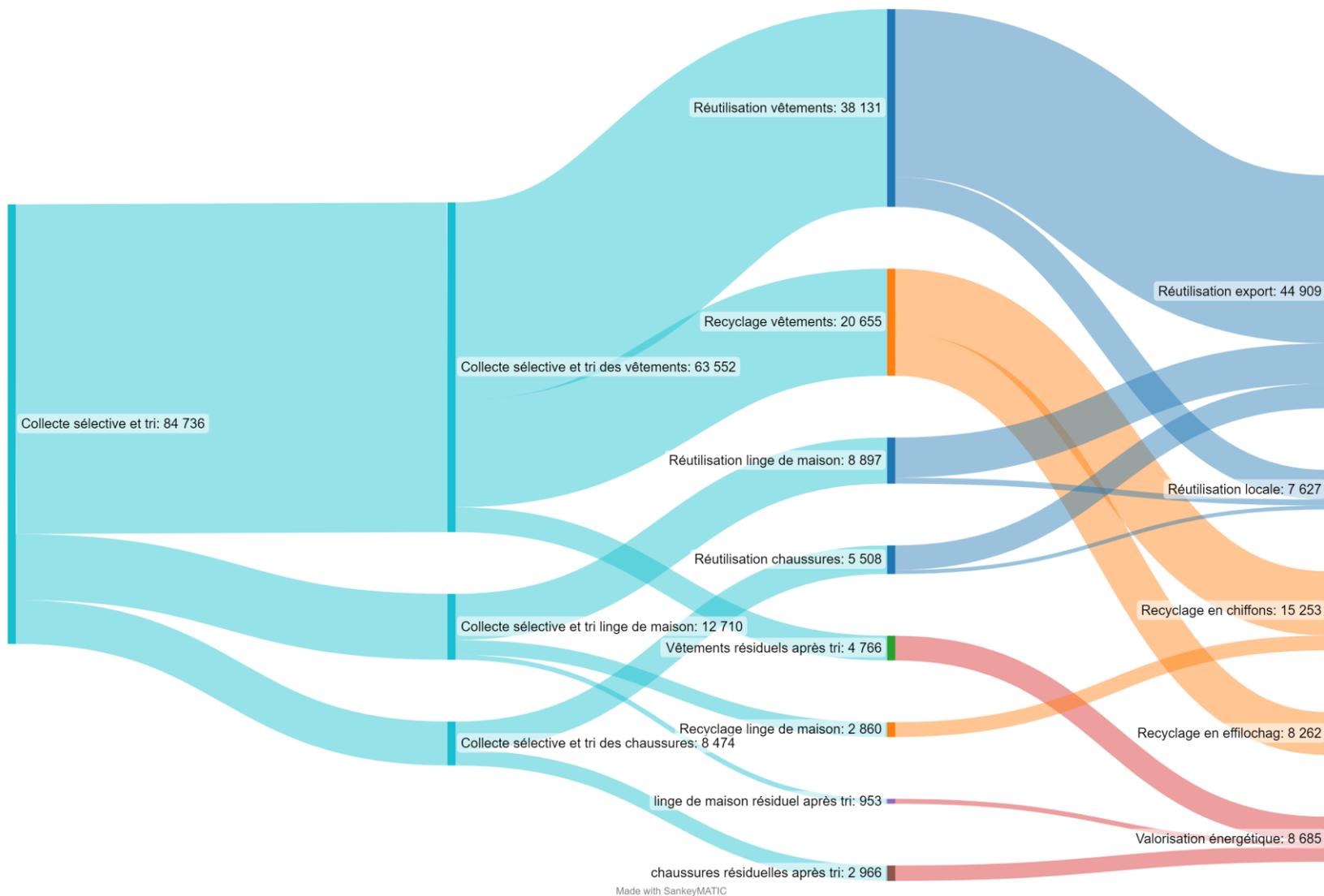


Figure 46 - Diagramme de Sankey de l'amont de la filière des vêtements, linge de maison et chaussures des ménages en Belgique en 2019



Made with SankeyMATIC

Figure 47 - Diagramme de Sankey de l'aval de la filière des vêtements, linge de maison et chaussures des ménages en Belgique en 2019



## 4.2 Evaluation des impacts environnementaux, économiques et sociaux de la mise en place d'une REP textiles

Cette section présente :

- La méthodologie ;
  - Points d'attention et limites
  - Les scénarios étudiés ;
  - Les principes généraux de modélisation ;
    - Champ géographique ;
    - Périmètre financier versus sociétal ;
    - Catégories d'impacts étudiés ;
- Les impacts considérés et les données et hypothèses par maillon de la filière ;
- Les résultats ;
- L'analyse de sensibilité des paramètres influents ;
- Les conclusions et recommandations.

### 4.2.1 Méthodologie

#### 4.2.1.1 Points d'attention et limites

L'état des lieux de la filière (cf. mission 1) a mis en avant que les données disponibles actuellement sur la filière sont incomplètes. Pour l'analyse des scénarios de nombreuses hypothèses sont donc faites. A ce jour, il n'a pas été identifié avec les parties prenantes de la filière de suivi notamment :

- Des textiles mis en marché en Belgique ;
- De la composition des textiles collectés sélectivement : types de textiles (vêtements, linge de maison ou chaussures) et composition matières ;
- Des textiles collectés via la grande distribution et les magasins de vêtements neufs en Belgique ;
- Des débouchés de tous les textiles triés en Belgique, pour l'ensemble des textiles et par type de textiles (vêtements, linge de maison ou chaussures) ;
- Des coûts et recettes sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière

L'analyse des scénarios vise à évaluer des ordres de grandeur des impacts environnementaux, économiques et sociaux de la filière sur base des données disponibles actuellement, et complétées d'hypothèses en cas de données manquantes.

Par la suite, il est recommandé de mettre en place un suivi des données de la filière Textile pour pouvoir évaluer régulièrement la filière et adapter les objectifs si nécessaire à court, moyen et long terme.

Par ailleurs, il est recommandé de réaliser des études spécifiques pour évaluer les perspectives de développement potentiel et réel de la filière en termes de :

- Réutilisation : évolution de la qualité des TLC mis en marché et collectés sélectivement et des ventes entre particuliers ;
- Recyclage : développement des débouchés de recyclage actuels et de nouveaux débouchés.

Ces études devront ainsi clarifier la faisabilité des débouchés de réutilisation et de recyclage estimés dans l'analyse des scénarios et donc la possibilité d'atteinte des objectifs définis dans les scénarios pour la filière.

#### 4.2.1.2 Scénarios étudiés

Trois scénarios sont étudiés :

- Scénario au fil de l'eau ;
- Scénario A d'amélioration de la filière Textile via une REP.
- Scénario B d'amélioration de la filière Textile via une REP.

Pour rappel (cf. section 2.2 Méthodologie, le Cabinet a décidé d'étudier deux scénarios axés sur les compétences régionales favorisant la réutilisation locale et l'extension graduelle du recyclage :

- Scénario A : multiplier par deux la réutilisation locale et objectif minimum de recyclage à définir ;
- Scénario B : multiplier par quatre la réutilisation locale et objectif maximum de recyclage à définir.

Le Cabinet a par ailleurs précisé que cette politique doit être accompagnée d'instruments permettant une discrimination positive en faveur des EES et viser au minimum le maintien des emplois de ce secteur. De plus, les producteurs devront financer les contrôles visant à lutter contre les filières illégales et le nettoyage autour des bulles à textiles.

Sur base de la décision du Cabinet et des données disponibles actuellement, des scénarios plus précis sont formulés ci-dessous.

Les deux scénarios A et B (REP) considèrent une augmentation de la collecte sélective par rapport au scénario au fil de l'eau (sans REP) :

- Région wallonne 57 % => 70 % des tonnages mis sur le marché
- Région flamande 67 % => 70 % des tonnages mis sur le marché
- Région de Bruxelles-Capitale : 32 % => 50 % des tonnages mis sur le marché

Le niveau d'ambition du scénario B est plus élevé en termes de débouchés :

- Scénario A : doublement des tonnages réutilisés en Belgique et augmentation d'environ 25 % des tonnages recyclés via les débouchés actuels ;
- Scénario B : quadruplement des tonnages réutilisés en Belgique et augmentation d'environ 50 % des tonnages recyclés via les débouchés actuels et le développement du recyclage en boucle fermée.

Les principales hypothèses définissant les trois scénarios étudiés sont présentées dans le tableau suivant. Toutes les hypothèses sont présentées dans les sections qui suivent.

Tableau 33 - Principales hypothèses définissant les trois scénarios étudiés

	Au fil de l'eau	Scénario A	Scénario B
Tonnages total à collecter en 2025 (sélectivement et non sélectivement)		Total : 169 352 tonnes Vêtements : 111 383 tonnes Linges de maison : 25 730 tonnes Chaussures : 32 239 tonnes	
Taux de collecte sélective en Belgique	<b>60%</b> (soit 101 612 t)	<b>68%</b> (soit 115 160t)	<b>68%</b> (soit 115 160t)
Tonnages réutilisés localement	Total : 9 145 t (soit 9 % des tonnages collectés sélectivement) Vêtements : 6 015 t Linge de maison : 1 389 t Chaussures : 1 741 t	<b>X 2 par rapport au scénario « Au fil de l'eau »</b> soit au total 18 290 t (soit 16 % des tonnages collectés sélectivement) et : Vêtements : 12 029 t Linge de maison : 2 779 t Chaussures : 3 482 t	<b>X 4 par rapport au scénario « Au fil de l'eau »</b> soit au total 36 580 t (soit 32 % des tonnages collectés sélectivement) et : Vêtements : 24 059 t Linge de maison : 5 558 t Chaussures : 6 964 t
Tonnages réutilisés à l'export	Total : 54 333 t (soit 53 % des tonnages collectés sélectivement) Vêtements : 34 083 t Linge de maison : 9 417t Chaussures : 10 832 t	Total : 49 252 t (soit 43 % des tonnages collectés sélectivement) Vêtements : 30 742 t Linge de maison : 8 645 t Chaussures : 9 865 t	Total : 30 962 t (soit 27 % des tonnages collectés sélectivement) Vêtements : 18 712 t Linge de maison : 5 867 t Chaussures : 6 383 t
Tonnages recyclés (vêtements + linge de maison) <sup>113</sup>	Total : 25 605 t (soit 25 % des tonnages collectés sélectivement <sup>114</sup> ) Vêtements : 22 054 t Linge de maison : 3 551 t	<b>+ 25 % par rapport au scénario « Au fil de l'eau »</b> soit au total 31 855 t (soit 28 % des tonnages collectés sélectivement <sup>115</sup> ) et : Vêtements : 27 200 t Linge de maison : 4 655 t	<b>+ 50 % par rapport au scénario « Au fil de l'eau »</b> soit au total 36 855 t (soit 32 % des tonnages collectés sélectivement <sup>116</sup> ) et : Vêtements : 32 200 t Linge de maison : 4 655 t
Débouchés de recyclage	Chiffons et effilochage pour feutres et matériaux d'isolation		Chiffons et effilochage pour feutres, matériaux d'isolation et fils (boucle fermée)

<sup>113</sup> Pas de recyclage des chaussures d'ici 2025

<sup>114</sup> Soit également 67 % des tonnages collectés sélectivement qui ne sont pas réutilisés sont recyclés

<sup>115</sup> Soit également 67 % des tonnages collectés sélectivement qui ne sont pas réutilisés sont recyclés

<sup>116</sup> Soit également 77 % des tonnages collectés sélectivement qui ne sont pas réutilisés sont recyclés

#### 4.2.1.3 Principes généraux de modélisation

##### A. Champ géographique

Le champ géographique considéré pour l'évaluation des impacts dépend du volet :

- Volet environnemental : monde ;
- Volet économique et social : Belgique.

##### B. Périmètre financier versus sociétal pour l'évaluation économique

Pour l'évaluation économique, deux périmètres sont étudiés :

- Le périmètre financier :
  - Chaque acteur/maillon a ses coûts et ses bénéfices ;
  - Les bénéfices proviennent des recettes liées à la vente des textiles collectés, triés et valorisés.
- Le périmètre sociétal :
  - Les acteurs appartiennent à un seule « entité » en Belgique : annulation des coûts (achats) et recettes (ventes) de TLC entre acteurs ;
  - Les bénéfices sociétaux proviennent de l'évitement de produits neufs grâce à la réutilisation et au recyclage en Belgique et à l'exportation pour réutilisation et recyclage.

La Figure 48 ci-dessous illustre les périmètres financier et sociétal.

##### C. Catégories d'impacts

Les catégories d'impacts étudiées pour le volet environnemental sont présentées dans le tableau ci-dessous.

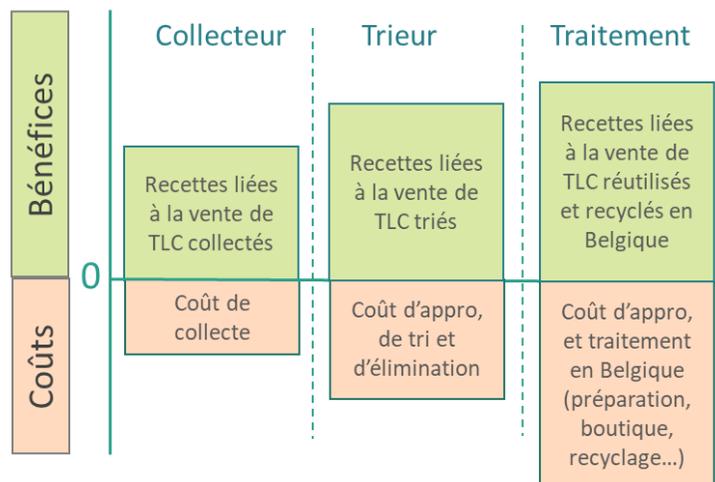
Tableau 34 - Catégories d'impacts étudiées pour le volet environnemental

Catégorie d'impacts	Unité	Méthode
Effet de serre	Kg éq. CO <sub>2</sub>	Global warming potential (GWP100) Bern model - Global warming potentials (GWP) over a 100-year time horizon (based on IPCC 2013)
Utilisation des ressources fossiles	MJ	Abiotic resource depletion – fossil fuels (ADP-fossil) van Oers et al., 2002 as in CML 2002 method, v.4.8
Eutrophisation, eaux douces	kg éq. P	Fraction of nutrients reaching freshwater end compartment (P) EUTREND model (Struijs et al, 2009) as applied in ReCiPe

Figure 48 - Périmètres financier et sociétal

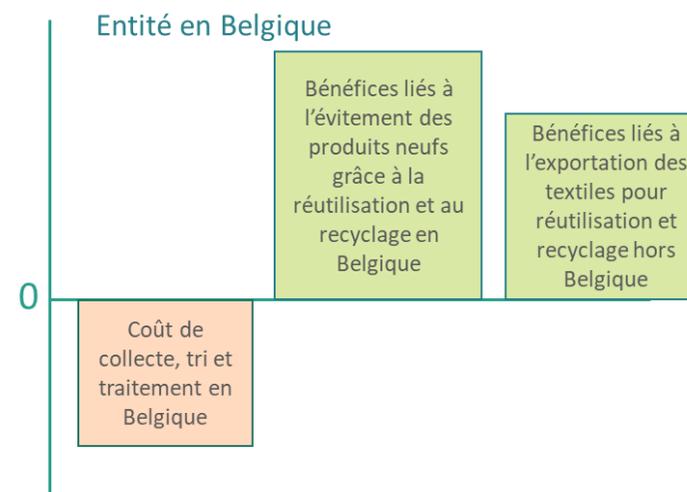
### Périmètre financier

- Chaque acteur/maillon a ses coûts et ses bénéfices
- Les bénéfices proviennent des recettes liées à la vente des textiles collectés, triés et valorisés



### Périmètre sociétal

- Les acteurs appartiennent à un seule « entité » en Belgique - annulation des coûts (achat) et recettes (vente) de TLC entre acteurs
- Les bénéfices sociétaux proviennent de l'évitement de produits neufs grâce à la réutilisation et au recyclage en Belgique et à l'exportation pour réutilisation et recyclage



#### 4.2.2 Impacts considérés et données et hypothèses par maillon de la filière

Pour rappel, les données disponibles actuellement sur la filière sont imparfaites et/ou incomplètes et de nombreuses hypothèses sont donc faites.

##### 4.2.2.1 Gisements de la filière

###### A. Tonnages collectés

###### ■ Gisement collecté total

Le gisement total des vêtements, linge de maison et chaussures collecté sélectivement et non sélectivement est estimé sur base de l'hypothèse suivante :

Les tonnages de TLC mis en marché en année n = tonnages de TLC collectés en année n

Le gisement total des textiles collectés en 2025 est identique pour les 3 scénarios. Ce gisement est estimé sur base de l'estimation des mises en marché pour 2025. Les mises en marché en 2025 sont estimées sur base des évolutions des données PRODCOM pour la Belgique sur la période 2010-2019<sup>117</sup>. Le tableau ci-dessous présente l'estimation des mises en marché en 2025 et donc l'estimation des tonnages de textiles collectés en 2025

Tableau 35 - Estimation des tonnages collectés de textiles en 2025

Tonnages collectés de textiles en 2025	
Vêtements	111 383
Linge de maison	25 730
Chaussures	32 239
<b>TOTAL</b>	<b>169 353</b>

###### ■ Gisement collecté sélectivement

Les hypothèses considérées pour l'augmentation des quantités de textiles collectées sélectivement pour les scénarios A et B sont présentées dans le tableau ci-dessous.

- Taux de collecte sélective pour le scénario au fil de l'eau = taux de collecte 2019 (cf. section 3.2.1 Collecte (collecte sélective et collecte dans OMB) p44) ;
- Augmentations différenciées par région ;
- Même répartition de la population entre les différentes régions pour 2019 et 2025<sup>118</sup>.

Tableau 36 - Taux de collecte sélective pour les trois scénarios étudiés

	Scénario au fil de l'eau	Scénario A et B	Unités
Région flamande	66	70	%
Région wallonne	58	70	%
Région de Bruxelles-Capitale	31	50	%
<b>Moyenne pondérée pour la Belgique</b>	<b>60</b>	<b>68</b>	<b>%</b>

<sup>117</sup> Mises en marché 2019 : Vêtements= 107 293 tonnes ; linge de maison= 21 220 tonnes ; chaussures= 19 603 tonnes et évolution estimée entre 2019 et 2025 : Vêtements= 4 % ; linge de maison= 21 % ; chaussures= 64 %

<sup>118</sup> Région flamande : 58% ; Région wallonne : 32% et Région de Bruxelles-Capitale : 11%

Le tableau ci-dessous présente l'estimation des tonnages de textiles collectés sélectivement en 2025 déduite des hypothèses décrites ci-dessus.

Tableau 37 - Estimation des tonnages de textiles collectés sélectivement en 2025

	Scénario au fil de l'eau	Scénario A et B	Unités
<b>Vêtements</b>	66 830	75 741	Tonnes
<b>Linge de maison</b>	15 438	17 497	Tonnes
<b>Chaussures</b>	19 344	21 923	Tonnes
<b>TOTAL</b>	<b>101 612</b>	<b>115 160</b>	<b>Tonnes</b>

Pour le scénario au fil de l'eau, il est considéré que la qualité des textiles (et donc les débouchés) est semblable à la qualité des textiles collectés en 2019 (cf. Figure 51 p.125).

Pour le gisement supplémentaire des scénarios A et B par rapport au scénario au fil de l'eau, il est considéré que ce gisement est obtenu via :

- Le détournement de certains textiles qui étaient jetés (y compris les textiles non réutilisables) avec les OMB ;
- Une augmentation des quantités de textiles réutilisables apportées par les ménages aux points de collecte.

#### ■ Gisement collecté non sélectivement

Le tableau ci-dessous présente l'estimation des tonnages de textiles collectés non sélectivement avec les OMB en 2025 sur base des estimations du gisement total et des tonnages collectés sélectivement.

Tableau 38 - Estimation des tonnages de textiles collectés non sélectivement avec les OMB en 2025

	Scénario au fil de l'eau	Scénario A et B	Unités
<b>Vêtements</b>	44 553	35 643	Tonnes
<b>Linge de maison</b>	10 292	8 234	Tonnes
<b>Chaussures</b>	12 896	10317	Tonnes
<b>TOTAL</b>	<b>67 741</b>	<b>5 4193</b>	<b>Tonnes</b>

#### ■ Gisement par habitant

Le tableau ci-dessous présente les estimations des gisements collectés par habitant en Belgique en considérant la population au 1er janvier 2022<sup>119</sup>.

<sup>119</sup> 11 584 008 (Source : Statbel)

Tableau 39 - Estimations des gisements collectés par habitant en Belgique en 2025

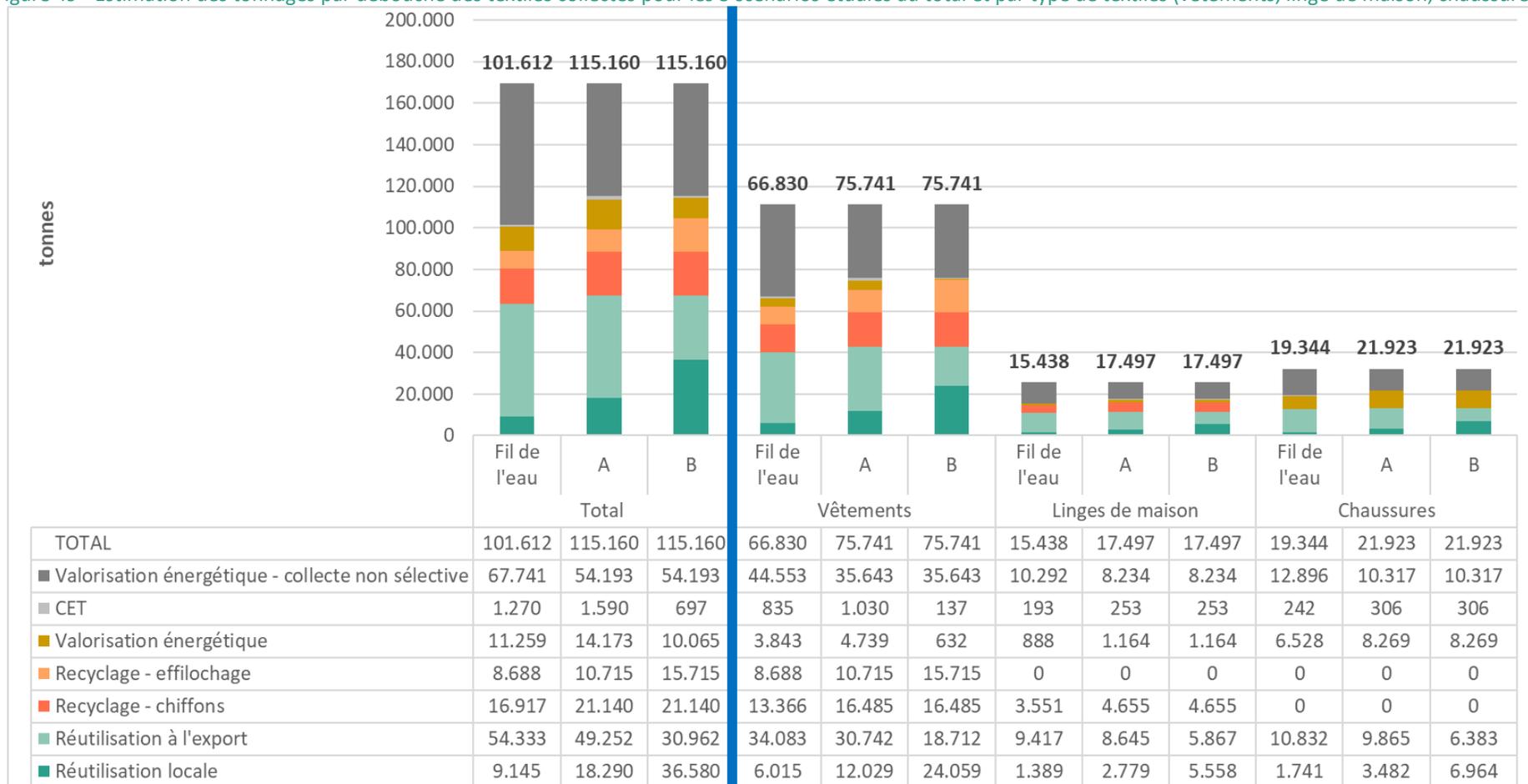


### B. Tonnages triés et débouchés

La figure ci-dessous présente les estimations des tonnages par débouché des textiles collectés pour les 3 scénarios au total et par type de textiles (vêtements, linge de maison, chaussures). Ces estimations se basent principalement sur :

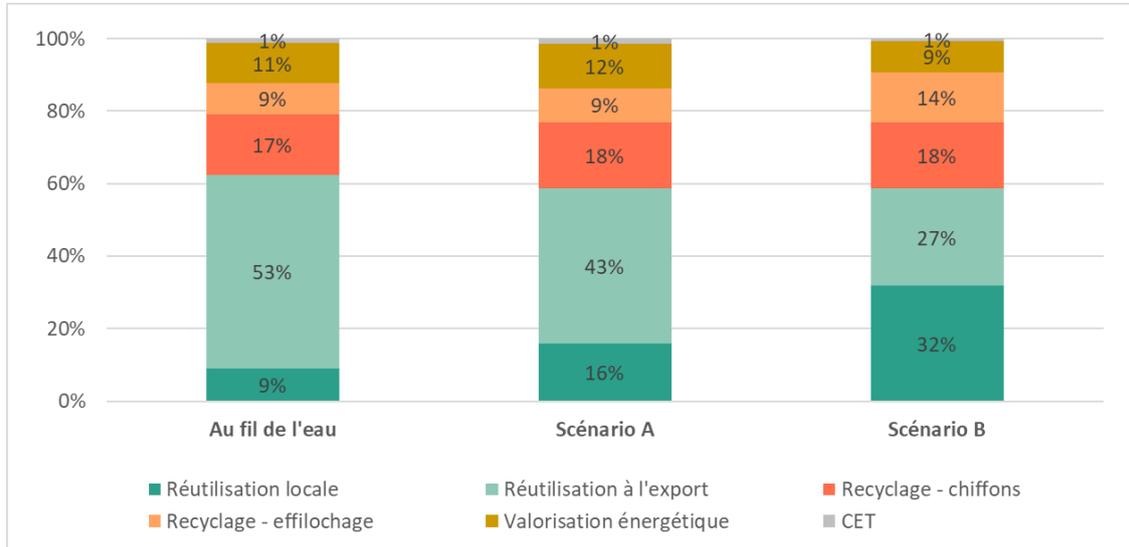
- Les hypothèses présentées dans la section ci-avant concernant les tonnages collectés sélectivement ;
- Les objectifs prioritaires des scénarios de REP définis par le Cabinet (cf. p. 116), notamment :
  - Scénario A : doublement des tonnages réutilisés en Belgique et augmentation d'environ 25 % des tonnages recyclés via les débouchés actuels ;
  - Scénario B : quadruplement des tonnages réutilisés en Belgique et augmentation d'environ 50 % des tonnages recyclés via les débouchés actuels et le développement du recyclage en boucle fermée.

Figure 49 - Estimation des tonnages par débouché des textiles collectés pour les 3 scénarios étudiés au total et par type de textiles (vêtements, linge de maison, chaussures)



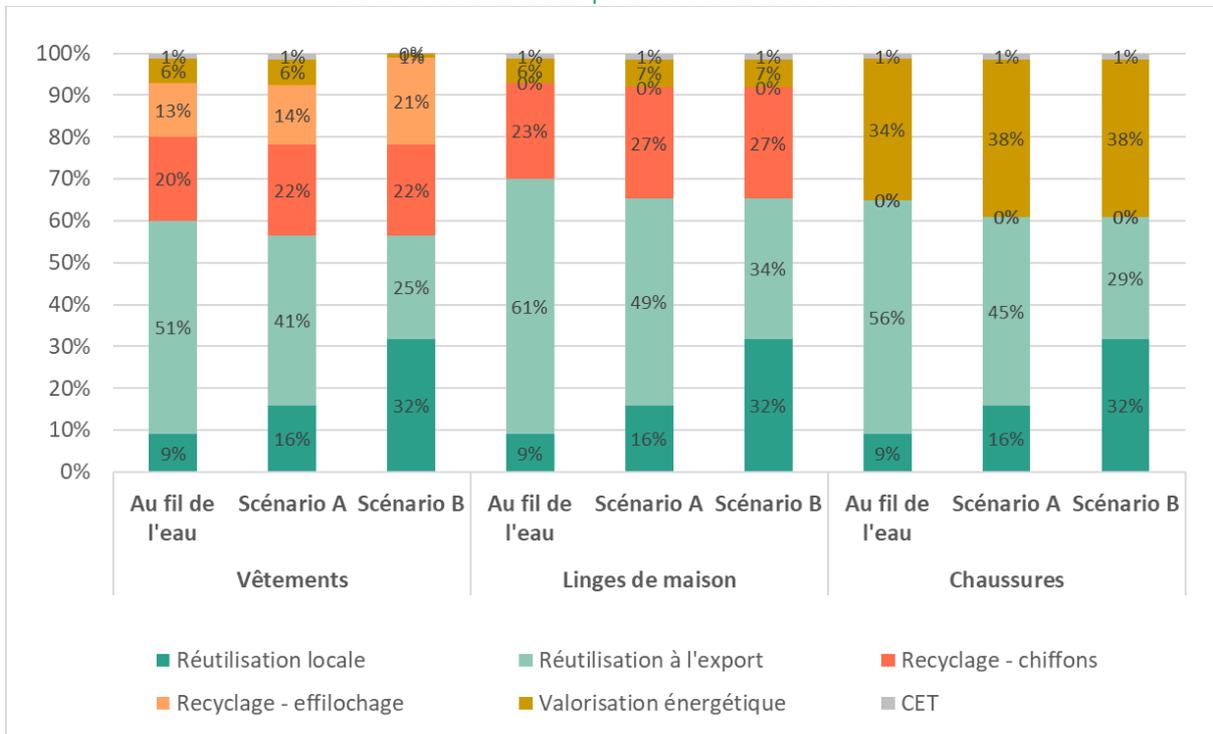
La figure ci-dessous présente l'estimation de la répartition des débouchés pour l'ensemble des textiles collectés sélectivement pour les 3 scénarios étudiés. Il ressort une baisse de la part de réutilisation totale (locale + à l'export) pour les scénarios A et B par rapport au scénario au fil de l'eau, liée au gisement supplémentaire collecté qui est de moins bonne qualité (une partie de détournement des OMB) et qui sera donc davantage recyclé.

Figure 50 - Estimation de la répartition des débouchés de l'ensemble des textiles collectés sélectivement pour les 3 scénarios étudiés



La figure ci-dessous présente l'estimation de la répartition des débouchés par type de textiles (vêtements, linge de maison et chaussures) collectés sélectivement pour les 3 scénarios étudiés.

Figure 51 - Estimation de la répartition des débouchés des vêtements, du linge de maison et des chaussures collectés sélectivement pour les 3 scénarios étudiés

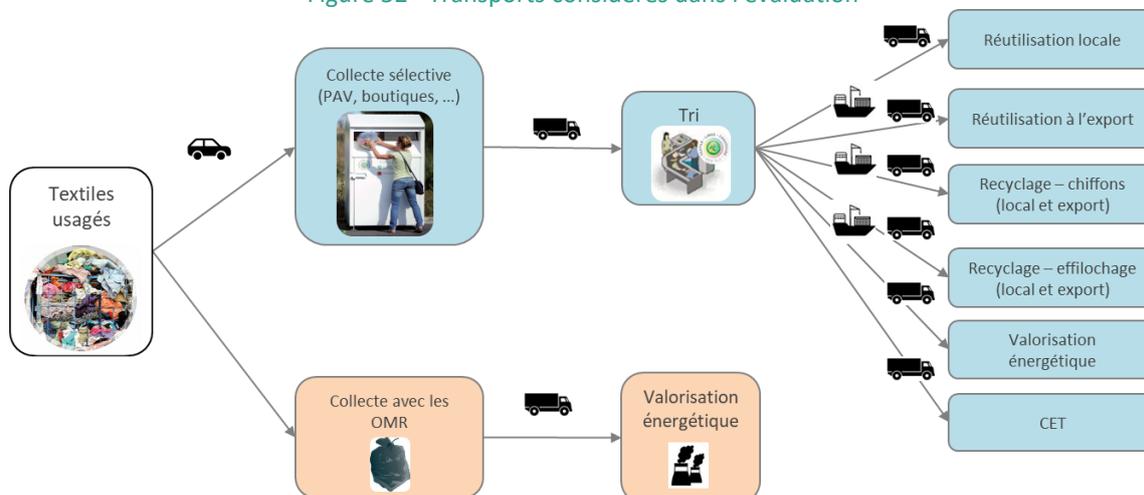


## 4.2.2.2 Transport - pour toute la filière

## ■ Impacts considérés

La figure ci-dessous illustre les transports considérés.

Figure 52 - Transports considérés dans l'évaluation



## ■ Principales données et hypothèses

Les données considérées pour le transport sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces données sont identiques pour les 3 scénarios étudiés : au fil de l'eau, scénario A et scénario B.

Tableau 40 - Données considérées pour le transport pour les 3 scénarios étudiés

	Valeurs	Unités	Sources
Coût d'utilisation de la voiture	0,35	€/km	Moniteur belge (circulaire n°683 – 2020)
Coût d'utilisation d'un camion au km	2,51	€/km	Coûts de transport repris du rapport « Cost Figures for Freight Transport – final report » (2018)
Coût d'utilisation d'un camion à l'heure	55	€/heure	
Volume du camion	38,5 (37 – 40)	m <sup>3</sup> / camion	Hypothèse RDC Environment sur base des études précédentes <sup>120</sup> .
Masse volumique des textiles	0,25 (0,2 – 0,3)	t / m <sup>3</sup>	Hypothèse RDC Environment sur base des études précédentes, basées sur une analyse bibliographique de la densité de déchets textiles de différentes compositions

<sup>120</sup> Hypothèse basée plutôt sur des gros camions tels que ceux cités dans le PEFCR v1.2) pour cette collecte, ce qui est une hypothèse maximisante. La donnée n'a pas été affinée, vu l'impact mineur de la collecte

#### 4.2.2.A.1.1 Collecte

##### B. Collecte non sélective

###### ■ Impacts considérés

- Impacts environnementaux
  - Impact du transport des textiles pour la collecte non sélective avec les OMB
- Impacts économiques
  - Coût du transport des textiles pour la collecte non sélective avec les OMB
- Impacts sociaux
  - Emploi lié à la collecte non sélective des textiles avec les OMB

###### ■ Principales données et hypothèses

Les données considérées pour la collecte non sélective des textiles avec le OMB sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces données sont identiques pour les 3 scénarios étudiés : au fil de l'eau, scénario A et scénario B.

Tableau 41 - Données considérées pour la collecte non sélective des textiles et l'élimination des textiles pour les 3 scénarios étudiés

Paramètres	Valeurs	Unités	Sources
Distance moyenne parcourue pour la collecte non sélective	12,2	Km / t collectée	Analyse des distances parcourues par les bennes de collecte des ordures ménagères – ADEME, octobre 2009
Coût de la collecte en porte-à-porte et traitement des OMB	150	€ / t collectée	Coût de la collecte et traitement des OMB collectées en porte-à-porte tel que déclaré par les IC via l'observatoire des coûts économiques des IC.
ETP pour la collecte en porte-à-porte des OMB	0,8	ETP / kt collectées	Calcul RDC Environment à partir des frais du personnel déclarés par les IC pour la collecte et transport des OMB dans le cadre de l'observatoire des coûts techniques et un coût salarial moyen de 45 000 € par an.

##### C. Collecte sélective

###### ■ Impacts considérés

- Impacts environnementaux
  - Impact lié au transport en voiture des citoyens pour aller vers les points d'apport volontaire (PAV)
  - Impact lié au transport entre les PAV et le centre de tri (collecte puis transport vers les centres de tri)
- Impacts économiques
  - Coût d'infrastructure des PAV
  - Coût de nettoyage/maintenance des PAV
  - Coût de transport entre le PAV et les centres de tri
  - Coût du déplacement des citoyens pour aller vers les PAV
- Impacts sociaux
  - Désagrément du temps passé par les citoyens pour aller vers les PAV
  - Emploi créé par la collecte sélective des textiles

### ■ Principales données et hypothèses

Le tableau ci-dessous présente les données considérées pour la collecte sélective des textiles pour les 3 scénarios étudiés.

Tableau 42 - Données considérées pour la collecte sélective des textiles pour les 3 scénarios étudiés

Paramètres	Valeurs pour les scénarios		Unités	Sources / principes de calcul
	Fil de l'eau	A et B		
Taux de collecte sélective en Belgique par rapport aux tonnages mis sur le marché	60	68	%	cf. section 4.2.2.1 Gisements de la filière - Tonnages collectés p. 121
Distance de déplacement par les citoyens pour aller vers les PAV (aller-retour)	5	3	Km	Hypothèses RDC Environment en supposant : - Augmentation du maillage des bulles dans les rues - Augmentation de la diversité des moyens et des lieux de collecte (bulles dans les magasins, centres commerciaux, supermarchés, bâtiments des administrations, écoles ...)
Part des déplacements des citoyens vers les PAV effectués spécifiquement pour aller déposer les textiles aux PAV (allocation du transport au dépôt des textiles)	15 (0 – 30)		%	Hypothèse de RDC Environment afin de modéliser une variabilité de situations : - les citoyens réalisent un trajet dédié en partie au dépôt des TLC et d'autres déchets dans des bulles qui se trouvent à proximité (allocation des impacts de 30 %) - les citoyens profitent d'un trajet réalisé pour une autre raison pour déposer en même temps les TLC comme la visite d'un commerce de détail mettant à disposition un point de collecte (allocation des impacts à 0 %). Ce paramètre est étudié en analyse de sensibilité pour le volet social. <sup>121</sup>
Distance associée à la collecte des TLC dans	150		Km	Hypothèses RDC Environment <sup>122</sup>

<sup>121</sup> La cartographie des bulles présentes sur les territoires wallon et bruxellois est disponible pour les membres RESSOURCES (pas pour les entreprises de l'économie classique, non membre de RESSOURCES). Les informations qui proviennent de cette cartographie, ainsi que les connaissances des membres du comité d'accompagnement de cette étude, permettent de constater que le maillage actuel est suffisamment développé pour émettre l'hypothèse suivante : la part des déplacements des citoyens vers les PAV effectués pour aller déposer les textiles aux PAV ne peut pas être plus élevé que 30 %. En effet, le citoyen pourra toujours combiner son déplacement pour le dépôt de textiles avec un autre déplacement allouable à un autre objectif.

<sup>122</sup> La donnée est maximisante et suppose que les tournées textiles peuvent parcourir jusqu'à la moitié de la largeur ou la longueur de la Belgique environ (autrement dit que les textiles sont à peu près triés dans la Région

Paramètres	Valeurs pour les scénarios		Unités	Sources / principes de calcul
	Fil de l'eau	A et B		
les points d'apport volontaire et au transport vers le centre de tri	(50 – 250)			
Poids moyen transporté par trajet par les ménages	5,5 (4 – 7)		Kg	Hypothèses RDC Environment <sup>123</sup>
Coût des bulles – infrastructure	50 (40 – 60)		€ / t collectée	Calcul RDC Environment sur base des frais directs d'infrastructure liés à la collecte sélective des textiles en Recy-parcs tel que déclaré par les IC via l'observatoire des coûts économiques des IC
Coût des bulles – nettoyage (y compris le nettoyage des dépôts sauvages autour des bulles)	7		€ par bulle par nettoyage	Calcul RDC Environment à partir d'un coût salarial de 45 000 € par an et un temps de nettoyage par bulle de 15 min
Recettes de la collecte	325 (200 – 450)		€ / t collectée	Hypothèse RDC Environment sur base des coûts d'études confidentielles
Nombre de passages par an pour le nettoyage	26		Fois par an	Hypothèse RDC Environment supposant un passage toutes les 2 semaines
Nombre de bulles	14 000	16 100	Bulles	Au fil de l'eau : cf. section 3.2.1.1B Moyens de collecte p. 45. Les valeurs pour les scénarios A et B correspondent à une hausse de 15 %. Cette hausse est calculée sur base des tonnages moyens collectés par bulle (6 tonnes par an par bulle) et les tonnages supplémentaires collectés de manière sélective dans les scénarios A et B (13 548 tonnes). Pour collecter ces tonnages, il faudrait environ 2 100 bulles en plus.
Coût du temps des citoyens pour aller vers les PAV	12,5 (5 – 20)		€ / h	Hypothèse RDC Environment à partir des salaires nets en Belgique

où ils sont collectés). Cette donnée n'a pas été affinée vu la faible contribution au bilan environnemental de la collecte.

<sup>123</sup> Hypothèse basée sur l'idée que l'apport des habitants à un point d'apport se fait lors d'un « déstockage » à domicile (tri d'une saison à l'autre par exemple) ; 5,5 kg représentent environ 20 à 25 pièces.

## 4.2.2.3 Tri

## ■ Impacts considérés

- Impacts environnementaux
  - Impact lié au tri des textiles
- Impacts économiques
  - Coût du tri des textiles
- Impacts sociaux
  - Emploi créé par le tri des textiles au sein des EES et entreprises de l'économie classique

## ■ Principales données et hypothèses

Le tableau ci-dessous présente les données considérées pour le tri des textiles pour les 3 scénarios étudiés.

Tableau 43 - Données considérées pour le tri des textiles pour les 3 scénarios étudiés

Paramètres	Valeurs pour les scénarios			Unités	Sources / principes de calcul
	Fil de l'eau	A	B		
Consommation électrique pour le tri des textiles	50 (20 – 80)			kWh/t	Hypothèses RDC Environnement sur base d'une donnée confidentielle collectée pour la filière française
Coût du tri des textiles	343 (260 – 425)	358 (270 – 445)	455 (344 – 566)	€/t collectée	Au fil de l'eau : calcul RDC Environnement sur base du coût du tri déclarée par des EES via l'outil de collecte RESSOURCES et les tonnages de textiles collectés. <u>Scénario A</u> : hausse du coût du tri à la tonne de 4 % <u>Scénario B</u> : hausse du coût du tri à la tonne de 33 % Hausse du coût du tri liée à : - pour le scénario A et B : augmentation du temps de tri afin de sortir davantage de textiles réutilisables en Belgique - pour le scénario B uniquement : tri manuel supplémentaire par matière et par couleur pour la fraction destinée au recyclage en vue d'un recyclage en boucle fermée (fils). Le coût du tri supplémentaire pour la fraction allant au recyclage est supposé 3 fois plus élevé que le tri « standard » en amont.

Paramètres	Valeurs pour les scénarios			Unités	Sources / principes de calcul
	Fil de l'eau	A	B		
Recettes du tri des textiles	513	528	574	€/t triée	Calcul RDC Environment sur base des hypothèses sur les recettes liées à la vente des TLC pour la réutilisation locale, pour la réutilisation à l'export et pour le recyclage (coupe en chiffons et l'effilo-chage pour feutres, isolant et fils)
ETP pour le tri de textiles	8,7	9,1	11,6	ETP / kt	Pour le scénario « Fil de l'eau » calcul RDC Environment sur base de données confidentielles. Hausse du nombre des ETP par tonne calculée par proportionnalité à la hausse du coût du tri.

#### 4.2.2.4 Traitement

Note : il est considéré que d'ici 2025, il n'y aura pas de développement du recyclage des chaussures ni du recyclage chimique des textiles.

#### A. Réutilisation

##### ■ Impacts considérés

- Impacts environnementaux
  - Impact du transport des textiles en aval du centre de tri (transport en Belgique ou vers l'Afrique selon l'emplacement de la réutilisation)
  - Impact d'une étape de tri complémentaire (pour la réutilisation à l'export)
  - Impact de la fin de vie des textiles réutilisés (en Belgique ou en Afrique selon l'emplacement de la réutilisation)
  - Bénéfice lié à l'évitement de la production de textiles neufs
  - Bénéfice lié à l'évitement de la fin de vie des textiles (en Belgique ou en Afrique selon l'emplacement de la réutilisation)
- Impacts économiques
  - Coût de transport entre le centre de tri et les points de vente en Belgique
  - Coût de réutilisation en Belgique (préparation pour la vente, stockage, vente et gestion des invendus)
  - Bénéfice lié à l'évitement de la production de textiles neufs en Belgique
  - Bénéfice lié à la vente de textiles réutilisables à l'étranger
- Impacts sociaux
  - Emploi lié à la réutilisation en Belgique

##### ■ Principales données et hypothèses

Le tableau ci-dessous présente les données considérées pour la réutilisation locale et à l'export des textiles pour les 3 scénarios étudiés. L'exportation des textiles pour réutilisation est considérée en Afrique.

Tableau 44 - Données considérées pour la réutilisation locale et à l'export des textiles pour les 3 scénarios étudiés

Paramètres	Valeurs pour les scénarios			Unités	Sources / principes de calcul
	Fil de l'eau	A	B		
Taux de substitution des textiles réutilisés en Belgique <sup>124</sup>		26 (10 – 50)		%	Source : reuse - the understudied circular economy strategy - CE-CENTER Reuse (2020) Cette valeur est estimée en tenant compte de la durée de vie des textiles (liée à leur qualité) et l'effet d'aubaine, c'est-à-dire le fait que les consommateurs vont parfois acheter plus de biens d'occasion que s'ils avaient acheté du neuf car le budget des vêtements d'occasion est inférieur au budget pour le neuf. Le potentiel de réutilisation dépend de la qualité des textiles mis sur le marché. Une hausse de la qualité (amélioration de la durabilité, de la réparabilité, etc.) se traduirait par une hausse du taux de substitution et donc une hausse des bénéfices liés à la réutilisation. Ce paramètre est étudié en analyse de sensibilité.
Taux de substitution des textiles réutilisés exportés		26 (20 – 50)		%	Hypothèse RDC Environment : même taux de substitution pour la réutilisation en Belgique ou à l'export. Ce paramètre est étudié en analyse de sensibilité.
Distance parcourue par camion en aval du centre de tri pour la réutilisation locale		30 (10 – 50)		km	Hypothèse RDC Environment <sup>125</sup>
Distance parcourue par camion en aval du centre de tri pour la réutilisation à l'export		1 025 (50 – 2 000)		Km	Hypothèse RDC Environment sur base des retours d'expériences en France

<sup>124</sup> 1 vêtement réutilisé représente l'évitement de X % d'un vêtement neuf

<sup>125</sup> L'hypothèse qui est faite ici est que les boutiques se situent proches des centres de tri.

Paramètres	Valeurs pour les scénarios			Unités	Sources / principes de calcul
	Fil de l'eau	A	B		
Distance parcourue par bateau en aval du centre de tri pour la réutilisation à l'export		10 000 (0 – 20 000)		Km	
Part des tonnages exportés pour lesquels un tri supplémentaire est réalisé à l'étranger pour affiner les catégories de réutilisation		50 (0 – 100)		%	
Consommation électrique pour le tri supplémentaire des textiles dans les pays importateurs		25 (10 – 40)		kWh/t	
Part des tonnages exportés pour réutilisation mais qui sont directement éliminés (mise en CET) et donc pas réutilisés dans les pays importateurs.		0 (0 – 40)		%	Hypothèse RDC Environment sur base d'une demande de l'OVAM indiquant que 40 % est un chiffre souvent énoncé.
Recettes des exportations des textiles réutilisables		614		€ / t exportée	Calcul RDC Environment à partir des exportations et importations de TLC entre la Belgique et le reste du monde. Les données sur les exportations et importations proviennent des données du commerce extérieur mises à disposition par Eurostat. Le code douanier utilisé est 630900
Coût de la réutilisation des textiles en Belgique	2 900 (2 000 – 3 800)	3 480 (2 400 – 4 560)	3 770 (2 600 – 4 940)	€ / t exportée	Calcul RDC Environment sur base du coût de la réutilisation déclarée par des EES via l'outil de collecte RES-SOURCES et les tonnages de textiles réutilisés. Le périmètre du coût est le suivant : -Réparation / Reconditionnement / Nettoyage / Emballage -Démantèlement / Prélèvement pièces détachées -Stockage -Vente

Paramètres	Valeurs pour les scénarios			Unités	Sources / principes de calcul
	Fil de l'eau	A	B		
					<p>Les hausses du coût de réutilisation pour les scénarios A et B correspondent respectivement à des <b>variations de 20 % et 30 %</b>. Ces hausses sont générées par des coûts supplémentaires liés au développement de l'attractivité des points de vente et le développement des capacités de stockage.</p> <p>L'évolution du tri vers un tri matières et couleurs peut nécessiter des investissements, du personnel supplémentaire et/ou des espaces de stockage supplémentaires.</p> <p>Les acteurs indiquent que de nouvelles technologies vont voir le jour (NIR, automatisation) qui nécessitent des réorganisations des centres de tri mais peuvent rester intégrées dans les centres de tri existants. Cependant il existe peu de données, car les recherches sont actuellement en cours.</p>
Recettes de la réutilisation des textiles en Belgique		6 500 (4 000 – 9 000)		€/ t réutilisée	Calcul RDC Environment sur base du coût de la réutilisation déclarée par des EES via l'outil de collecte RESSOURCES et les tonnages de textiles réutilisés
Coût de production et distribution des vêtements neufs		48 077 (23 000 – 550 000)		€/ t mise sur le marché	Cas de base : prix moyen des catégories de textiles définies par une étude de Re_fashion sur l'évolution du marché du prêt à Porter supposant un poids moyen de 0,26 kg par unité (poids moyen défini par le SPW)
Coût de production et distribution des linges de maison neufs		41 923 (20 000 - 237 500)		€/ t mise sur le marché	Intervalle de valeurs : calcul RDC Environment sur base

Paramètres	Valeurs pour les scénarios			Unités	Sources / principes de calcul
	Fil de l'eau	A	B		
Coût de production et distribution des chaussures neuves	119 231 (45 000 - 940 500)			€/t mise sur le marché	des recherches internet sur plusieurs sites de vente et des catalogues en ligne indiquant les prix hors taxes de produits textiles neufs. Les prix des différents articles ont été ramenés à la tonne avec les poids moyens des articles textiles définies par le SPW (0,26 kg par article en moyenne)

## B. Recyclage en chiffons

### ■ Impacts considérés

- Impacts environnementaux
  - Impact du transport des textiles en aval du centre de tri
  - Impact lié à la coupe des chiffons et impact associé au traitement des chutes liées à la coupe
  - Impact de la fin de vie des chiffons (en Europe)
  - Bénéfice lié à l'évitement de la production des chiffons en coton ou des essuis en papier (coton/cellulose)
  - Bénéfice lié à l'évitement de la fin de vie des essuis en papier et des chiffons en coton (en Europe)
- Impacts économiques
  - Coût du transport entre le centre de tri et les opérateurs de coupe de chiffons
  - Coût de la coupe de chiffons en Belgique
  - Prix de vente des matières pour la coupe de chiffons hors Belgique
  - Bénéfice lié à l'évitement des matières vierges des chiffons en coton ou des essuis en papier (coton/cellulose)
- Impacts sociaux
  - Emploi lié à la coupe de chiffons en Belgique

### ■ Principales données et hypothèses

Le tableau ci-dessous présente les données considérées pour le recyclage en chiffons d'essuyage pour les 3 scénarios étudiés.

Tableau 45 - Données considérées pour le recyclage en chiffons d'essuyage pour les 3 scénarios étudiés

Paramètres	Valeurs pour les 3 scénarios	Unités	Sources / principes de calcul
Localisation de la coupe de chiffons	20 % en Belgique 75 % en Europe hors Belgique 5 % en Afrique		Hypothèse RDC Environment sur base des retours d'expériences des acteurs.
Composition des vêtements coupés pour réaliser des chiffons	80% coton 15% laine 5% polyester		Hypothèse RDC Environment sur base de l'étude FEDEREC/ADEME « Évaluation environnementale du recyclage en France selon la méthodologie de l'analyse de cycle de vie », 2017
Composition des linges de maison coupés pour réaliser des chiffons	70% coton 30% polyester		Hypothèse RDC Environment : les textiles servant à réaliser des chiffons sont principalement le linge de maison (essuis et draps <sup>126</sup> )
Substitution des chiffons coupés	90 % d'essuis en papier 10 % de chiffons en coton		Hypothèse RDC Environment sur base du retour d'expérience en France : dans l'industrie, les chiffons textiles sont remplacés par des essuis en cellulose, qui sont jetables.
Taux de substitution des chiffons <sup>127</sup>	100	%	Hypothèse RDC Environment <sup>128</sup>
Fin de vie des chiffons / essuis en papier en Europe	45% valorisation énergétique 55% mise en CET		Hypothèse RDC Environment sur base des données du PEF 1.2 (Eurostat 2013)
Taux de pertes de la coupe des chiffons	9	%	Etude FEDEREC/ADEME « Évaluation environnementale du recyclage en France selon la méthodologie de l'analyse de cycle de vie », 2017
Consommation électrique pour la coupe des chiffons	8,1 (1,2 – 15)	kWh/t	
Distance parcourue en camion entre le centre de tri et le centre de coupe en Europe	1 700 (800 – 2 600)	km	
Distance parcourue en camion après le centre de coupe en Europe	1 700 (800 – 2 600)	km	Hypothèses RDC Environment sur base des retours d'expériences en France
Distance parcourue en camion entre le centre de tri	1 025 (50 – 2 000)	km	

<sup>126</sup> Les draps sont généralement en polycoton (composition 50% coton, 50 % polyester) tandis que les essuis sont en 100 % coton.

<sup>127</sup> 1 kg de chiffons coupés représente l'évitement de 1 kg de chiffons neufs

<sup>128</sup> Considération que les matières recyclées remplacent exactement les matières vierges, sans différences d'efficacité d'absorption.

Paramètres	Valeurs pour les 3 scénarios	Unités	Sources / principes de calcul
et le centre de coupe en Afrique			
Distance parcourue en bateau entre le centre de tri et le centre de coupe en Afrique	10 000 (0 – 20 000)	km	
Distance parcourue en camion après le centre de coupe en Afrique	1 025 (50 – 2 000)	km	
Distance parcourue en bateau après le centre de coupe en Afrique	10 000 (0 – 20 000)	km	
Coût de la coupe de chiffons d'essuyage en Belgique	600 (500 – 700)	€ / t coupée	Hypothèse RDC Environment sur base des coûts du recyclage publiés dans le cadre du projet Interreg "RETEX" et d'autres études confidentielles.
Prix de vente des matières pour la coupe de chiffons utilisé comme estimation des recettes pour l'export de ces matières hors Belgique	160 (120 -200)	€ / t coupée	Hypothèse RDC Environment sur base des coûts d'études confidentielles.
Recettes provenant de la vente des chiffons coupés en Belgique	1 600 (700 – 2 500)	€ / t coupée	
ETP pour la coupe de chiffons	4	ETP / kt coupées	Calcul RDC Environment en supposant que 30 % du coût du recyclage correspond au frais du personnel et un coût salarial par ETP de 45 000 € par an. Un coût du recyclage moyen de 600 € par tonne a été considéré
Coût du coton vierge - basse qualité	790	€ / t	Calcul RDC Environment à partir des données PRODCOM
Coût de la cellulose vierge	760	€ / t	Prix du marché de la cellulose d'après la base de données INDEXMUNDI

### C. Recyclage en effilochage

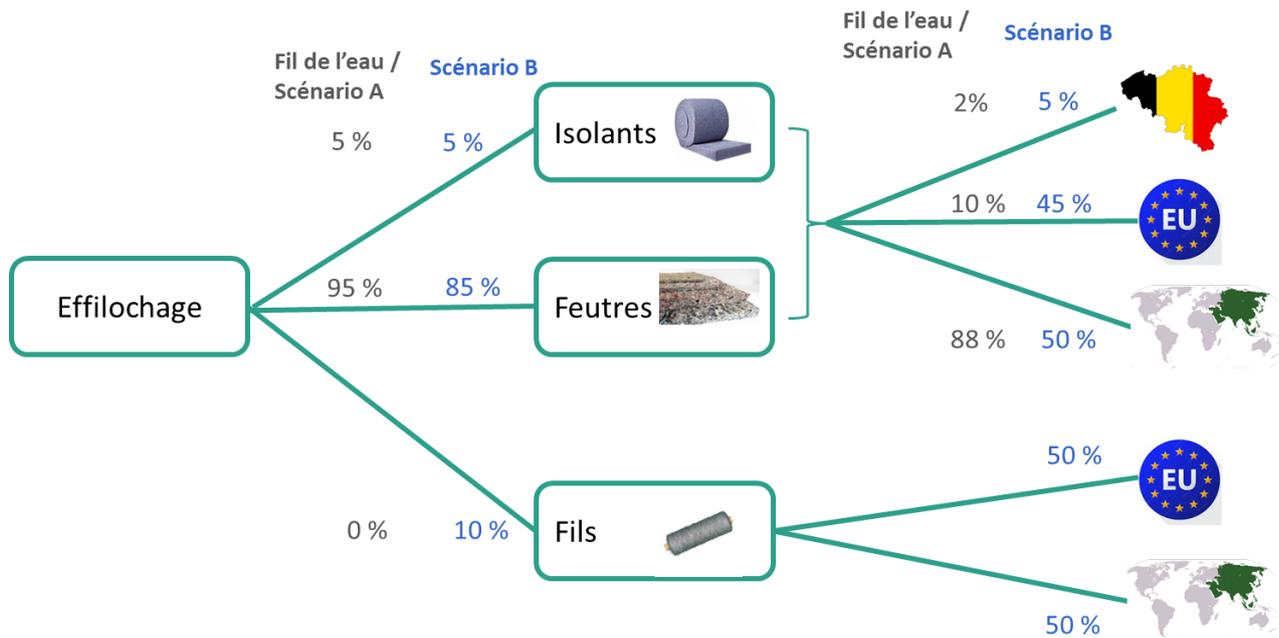
#### ■ Impacts considérés

- Impacts environnementaux
  - Impact du transport des textiles en aval du centre de tri
  - Impact lié à l'effilochage et impact associé au traitement des chutes liées à l'effilochage
  - Impact lié à la production du liant pour produire l'isolant (Europe)
  - Impact de la fin de vie des matières effilochées et de l'isolant (en Europe et en Asie)
  - Bénéfice lié à l'évitement de la production des fibres vierges (feutres et fils) et de la laine de verre (isolant)
  - Bénéfice lié à l'évitement de la fin de vie des fibres vierges et de la laine de verre (en Europe et en Asie)
- Impacts économiques
  - Coût du transport entre le centre de tri et l'entreprise de recyclage
  - Coût de l'effilochage pour isolation et feutres en Belgique
  - Prix de vente des matières pour l'effilochage hors Belgique
  - Pour isolation et feutres
  - Pour la production de fils (boucle fermée)
  - Bénéfice lié à l'évitement des matière vierges : fibres vierges (feutres et fils) et de la laine de verre (isolant)
- Impacts sociaux
  - Emploi lié à l'effilochage en Belgique

#### ■ Principales données et hypothèses

La figure ci-dessous présente les applications considérées pour le recyclage en effilochage ainsi que la localisation de ces recyclages. Ces sont des hypothèses de RDC Environment qui ont été présentées lors du groupe de travail du 16/12/2022.

Figure 53 -Applications considérées pour le recyclage en effilochage ainsi que la localisation de ces recyclages<sup>129</sup>



<sup>129</sup> Localisation : Belgique, Europe hors Belgique, Asie.

Le tableau ci-dessous présente les autres données considérées pour le recyclage en effilochage pour les 3 scénarios étudiés.

Tableau 46 - Données considérées pour le recyclage en effilochage pour les 3 scénarios étudiés

Paramètres	Valeurs pour les scénarios		Unités	Sources / principes de calcul
	Fil de l'eau et A	B		
Composition des vêtements effilochés	Coton : 55% Polyester : 19% Acrylique : 14% Laine : 12%			Hypothèse RDC Environment sur base d'une étude caractérisation des TLC français réalisée par Terra en 2014 pour Re_fashion
Substitution des feutres	Matières vierges			Hypothèse RDC Environment basée sur le retour d'expérience de la filière française.
Taux de substitution des feutres <sup>130</sup>	100 (0 – 100)		%	Hypothèse RDC Environment basée sur une analyse de l'utilisation de textiles pour fabriquer des feutres recyclés : - Les feutres substitués grâce à l'utilisation de matières recyclées sont fabriqués à partir de matières vierges - Le marché des feutres n'est pas saturé : il est en demande de matières recyclées et peut absorber des quantités supplémentaires de textiles recyclés
Substitution des isolants textiles	Laine de verre			Hypothèse RDC Environment basée sur le retour d'expérience de la filière française.
Taux de substitution des isolants <sup>131</sup>	90 (0 – 100)		%	Hypothèse RDC Environment basé sur la différence de pouvoir isolant
Substitution des fils	/	Matières vierges		Hypothèse RDC Environment basée sur le retour d'expérience de la filière française.
Taux de substitution des fils <sup>132</sup>	/	100 (0 – 100)	%	Hypothèse RDC Environment basée sur le retour d'expérience de la filière française.
Taux de pertes d'effilochage	5		%	Etude ADEME 2012 « Leviers d'amélioration environnementale de la gestion des déchets ménagers et assimilés »

<sup>130</sup> 1 kg de feutres représente l'évitement de 1 kg de matières neuves

<sup>131</sup> 1 kg d'isolant textile représente l'évitement de 0,9 kg de laine de verre

<sup>132</sup> 1 kg d'effilochés pour fils représente l'évitement de 1 kg de matières neuves

Paramètres	Valeurs pour les scénarios		Unités	Sources / principes de calcul
	Fil de l'eau et A	B		
Consommation électrique moyenne pour l'effilochage	310 (120 – 500)		kWh/t	FEDEREC
Quantité de liant en polyester dans l'isolant	150		kg/t d'isolant	Hypothèse RDC Environment sur base des données d'un recycleur
Distance en camion entre centre de tri et effilocheur en Europe	1 700 (800 – 2 600)		km	Hypothèse RDC Environment sur base des retours d'expériences en France
Distance en camion entre centre de tri et effilocheur en Asie	2 525 (50 – 5 000)		km	
Distance en bateau entre centre de tri et effilocheur en Asie	10 000 (20 000 – 40 000)		km	
Distance en camion après effilocheur en Europe	5 010 (20 – 1 000)		km	
Distance en camion après effilocheur en Europe	2 525 (50 – 5 000)		km	
Fin de vie des fibres vierges, de la laine de verre, des effilochés et du liant présent dans l'isolant	Europe : 45% valorisation énergétique et 55% mise en CET Asie : 100% mis en CET			
Coût du recyclage en effilochage pour isolation et feutres en Belgique	500 (600 – 800)		€ / t recyclée	Hypothèse RDC Environment sur base des études confidentielles et des échanges avec des recycleurs
Prix de vente des matières pour l'effilochage – feutres/isolants utilisé comme estimation des recettes pour l'export de ces matières hors Belgique	55 (40 – 70)		€ / t exportée	Hypothèse RDC Environment sur base des coûts d'études confidentielles
Prix de vente des matières pour l'effilochage - fils utilisé comme estimation des recettes pour l'export de ces matières hors Belgique	110 (50 – 170)		€ / t exportée	
Recettes provenant des produits recyclés par effilochage - feutres/isolants en Belgique	480 (260 – 700)		€ / t recyclée	
Coût du coton vierge haute qualité	1 770		€ / t produite	Calcul RDC Environment à partir des données PRODCOM
Coût de la laine	7 000		€ / t produite	Prix du marché pour une laine de basse qualité d'après la base de données INDEXMUNDI

Paramètres	Valeurs pour les scénarios		Unités	Sources / principes de calcul
	Fil de l'eau et A	B		
Coût du polyester	1 815		€/t produite	Calcul RDC Environment à partir des données PRODCOM
Coût de la laine de verre	3 790		€/t produite	Calcul RDC Environment en supposant un coût au m <sup>2</sup> de 18 € d'après le site « <a href="http://www.islotation-thermique.org">www.islotation-thermique.org</a> » puis transformé en m <sup>3</sup> à 75,8 €/m <sup>3</sup> et finalement transformé à la tonne avec une masse volumique de 20 kg/m <sup>3</sup>
ETP pour le recyclage en effilo-chage pour isolation et feutres	4,6		ETP / kt recyclées	Calcul RDC Environment en supposant que 30 % du coût du recyclage correspond au frais du personnel et un coût salarial par ETP de 45 000 € par an. Un coût du recyclage moyen de 700 € par tonne a été considéré.

#### D. Elimination

##### ■ Impacts considérés

- Impacts environnementaux
  - Impact lié à la valorisation énergétique des textiles
  - Impact lié à la mise en CET des textiles
- Impacts économiques
  - Coût de la valorisation énergétique des textiles
  - Coût de la mise en CET des textiles
- Impacts sociaux
  - Emploi lié à la valorisation énergétique des textiles
  - Emploi lié à la mise en CET des textiles

##### ■ Principales données et hypothèses

Les données considérées pour l'élimination des textiles collectés avec le OMB ou à la sortie de centres de tri sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces données sont identiques pour les 3 scénarios étudiés : au fil de l'eau, scénario A et scénario B.

Tableau 47 - Données considérées pour l'élimination des textiles pour les 3 scénarios étudiés

Paramètres	Valeurs	Unités	Sources
Coût net de valorisation énergétique en Belgique	55 (50 – 60)	€ / t collec- tée	Calcul RDC Environment sur base du coût de valorisation énergétique déclaré par les IC via l'observatoire des coûts économiques des IC. Il s'agit du coût net, donc intègre déjà les bénéfices de la valorisation énergétique qui découlent de la production d'énergie électrique et thermique.
Coût de mise en CET	110	€ / t	Source DENO (prix 2018 actualisé à sa valeur 2022) <sup>133</sup>
ETP pour la valorisation énergétique et mise en CET	0,2	ETP / kt collec- tées	Calcul RDC Environment en estimant le ratio entre les tonnes traitées et nombre d'ETP d'après la centrale de bilans 2020 de l'installation UVELIA.

#### 4.2.2.5 Fonctionnement de la REP

##### ■ Impacts considérés

- Impacts économiques
  - Coût de fonctionnement de la REP (frais du personnel, frais de fonctionnement, R&D, études, contrôle, communication...)
- Impacts sociaux
  - Emploi lié au fonctionnement de la REP

##### ■ Principales données et hypothèses

Les données considérées pour le fonctionnement de la REP textiles en Belgique sont présentées dans le tableau ci-dessous.

<sup>133</sup> Lien : [https://denuo.be/fr/ovam-publie-son-rapport-sur-les-tarifs-et-capacites-des-installations-de-traitement#:~:text=9%25%20des%20d%C3%A9chets%20enfouis%20en,tonne%20\(%2B3%2C8%25\).](https://denuo.be/fr/ovam-publie-son-rapport-sur-les-tarifs-et-capacites-des-installations-de-traitement#:~:text=9%25%20des%20d%C3%A9chets%20enfouis%20en,tonne%20(%2B3%2C8%25).)

Tableau 48 - Données considérées pour le fonctionnement de la REP pour les trois scénarios étudiés

Paramètres	Valeurs pour les scénarios			Unités	Sources / principes de calcul
	Fil de l'eau	A	B		
Coût de fonctionnement de la REP (hors soutiens financiers à la filière)	0	4,3 (3,8 – 4,7)	4,6 (4,1 – 5,1)	M€ / an	<p>Hypothèse RDC Environnement à partir du bilan financier de l'éco-organisme pour les textiles en France Re_fashion pour les années 2020 et 2021 des coûts suivants<sup>134</sup> : frais du personnel, frais de fonctionnement, audits, études et contrôle (y compris les études et le contrôle des collectes illégales et des éventuelles dégradations des matières collectées du fait des mauvais gestes de tri), communication et R&amp;D.</p> <p>Pour le scénario B, une hausse du coût de la REP de 10 % a été considérée, en lien avec une hausse de dépenses en communication et R&amp;D compte tenu des objectifs plus ambitieux en matière de réutilisation locale et de recyclage en boucle fermée.</p>
Création d'emploi lié au fonctionnement de la REP	0			ETP	<p>Hypothèse RDC Environnement : les emplois pour le fonctionnement de la REP sont des emplois qualifiés (diplôme supérieur au Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur). Pour les emplois qualifiés il est considéré qu'il n'y a pas de création d'emplois mais plutôt un transfert d'emplois déjà existants.</p>

<sup>134</sup> Les montants de Re\_fashion ont été confrontés aux coûts admin des REP belges comme Fost Plus (dont charges du personnel 2021 : 6 M€) et Valipac (dont frais de fonctionnement/personnel 2020 : 5,2 M€) afin d'éprouver le réalisme de l'hypothèse.

### 4.2.3 Résultats

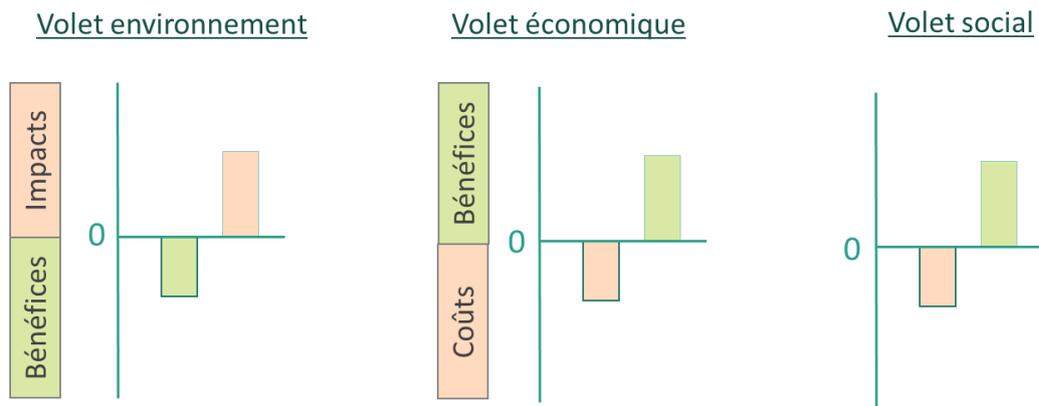
Les figures des sections qui suivent (résultats environnementaux, économiques et sociaux) présentent les résultats obtenus pour l'ensemble de la filière. Pour rappel, le champ géographique considéré est :

- Pour le volet environnement : le monde ;
- Pour les volets économique et social : la Belgique.

La figure ci-dessous illustre l'interprétation des valeurs des résultats :

- Une valeur positive = impact néfaste pour l'environnement // bénéfice socio-économique
- Une valeur négative = bénéfice environnemental // coût socio-économique

Figure 54 – Interprétation des valeurs des résultats environnementaux, économiques et sociaux pour les 3 scénarios étudiés



#### 4.2.3.1 Volet environnemental

Les figures ci-dessous présentent l'impact de la filière Textile (vêtements, linges de maison et chaussures) des ménages pour les indicateurs effet de serre, eutrophisation (eau douce) et épuisement des ressources fossiles. Il s'agit des impacts moyens correspondant aux données moyennes des cas de base (cf. les tableaux de la section 4.2.2 ci-dessus). Les trois scénarii sont représentés : au fil de l'eau, scénario A et scénario B.

Figure 55 – Impact des scénarii au fil de l'eau, A et B sur le réchauffement climatique

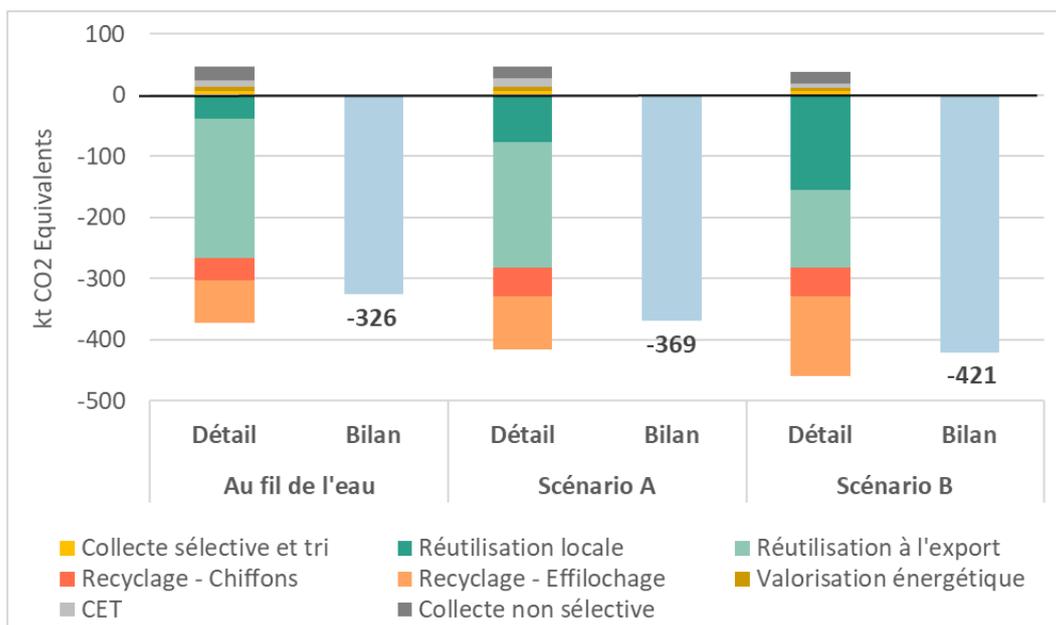


Figure 56 – Impact des scénarii au fil de l'eau, A et B sur l'eutrophisation (eau douce)

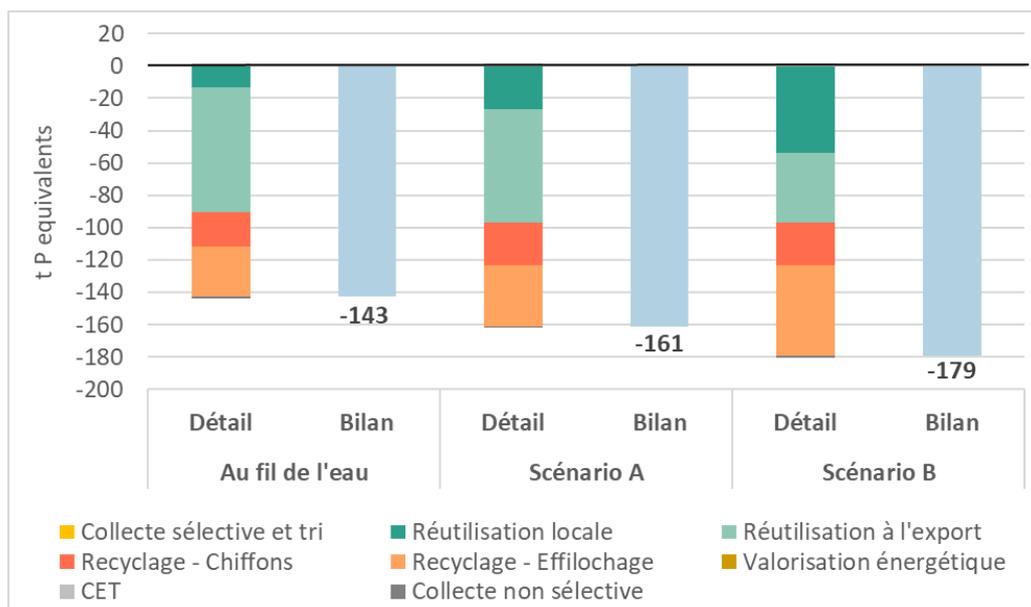
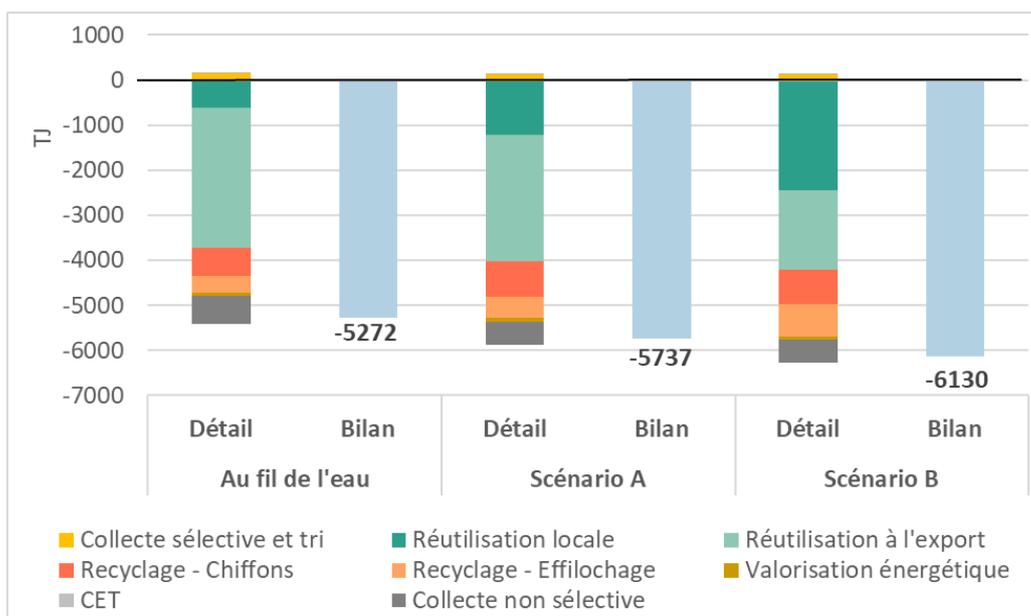


Figure 57 – Impact des scénarii au fil de l'eau, A et B sur l'épuisement des ressources fossiles



Des figures il ressort que :

- Au global, la filière représente un bénéfice environnemental dans les 3 scénarios pour les trois indicateurs étudiés.
- La réutilisation (locale et à l'export) représente le plus grand bénéfice devant l'effilochage et la coupe de chiffons d'essuyage.
- La collecte sélective et le tri ainsi que le traitement des TLC non collectés sélectivement représentent un impact sur l'environnement (résultat positif), mais ces impacts sont largement inférieurs aux bénéfices liés à la réutilisation et au recyclage des TLC.

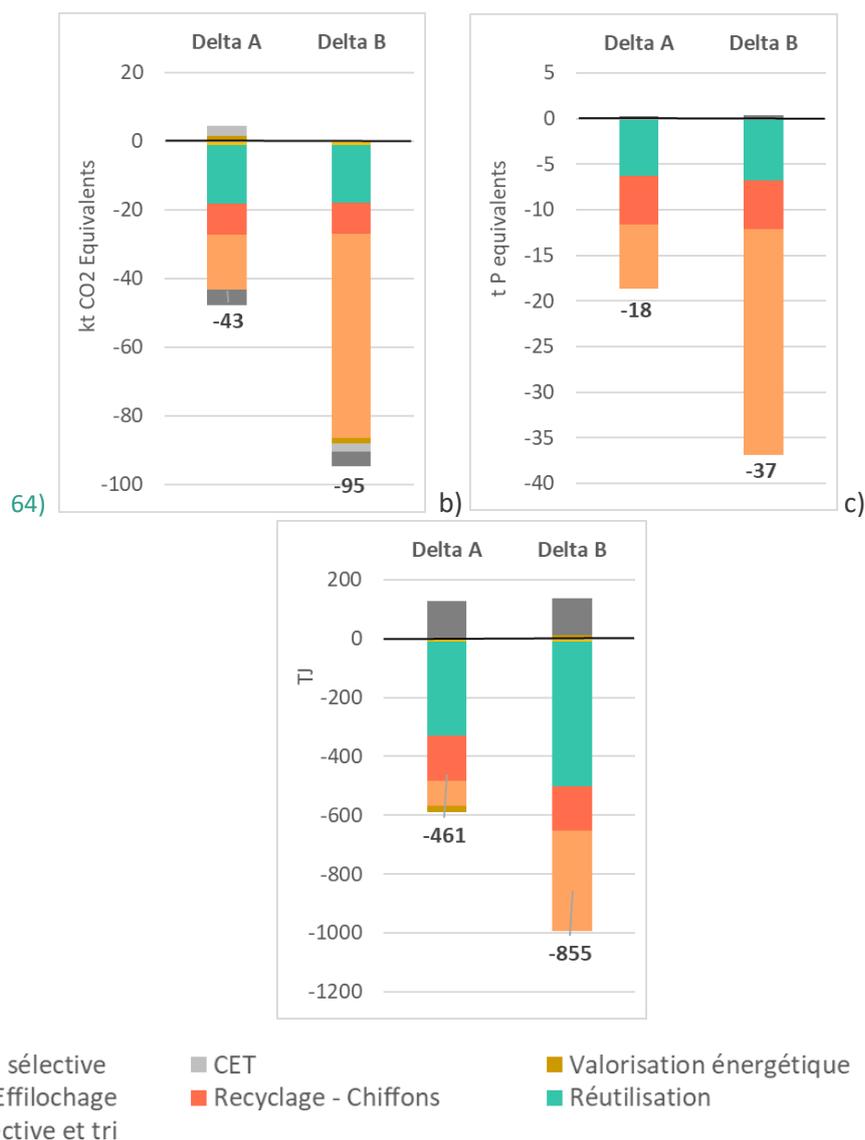
- Le bénéfice total associé à la réutilisation est semblable pour les scénarios A et B alors qu'ils ont des tonnages orientés vers la réutilisation égaux mais des répartitions différentes entre la réutilisation locale et la réutilisation à l'export. Pour le réchauffement climatique, le bénéfice associé à la réutilisation est de 283 kt éq. CO<sub>2</sub> pour le scénario A et 282 kt éq. CO<sub>2</sub> pour le scénario B. L'augmentation de la part de réutilisation locale n'augmente pas le bénéfice environnemental lié à la réutilisation. Ce résultat s'explique par le fait que les impacts associés au transport et la fin de vie des TLC réutilisés sont négligeables par rapport aux impacts évités grâce à la réutilisation (évitement de la production de textiles neufs<sup>135</sup>). Il n'y a donc pas d'enjeu environnemental concernant le lieu de la réutilisation, sous réserve que :
    - Tous les textiles exportés pour réutilisation sont effectivement réutilisés dans les pays importateurs.
    - Le taux de substitution lié à l'évitement est le même pour la réutilisation locale et celle à l'export.
- Des analyses de sensibilité sont réalisées dans la section 4.2.4 pour regarder : les cas où les textiles exportés ne sont pas tous réutilisés et une variation des taux de substitution considérés. En fonction des cas, l'observation ci-dessus n'est plus valable.
- Pour la consommation de ressources fossiles, le traitement des TLC non collectés sélectivement représente un bénéfice environnemental en raison de la valorisation énergétique des déchets, qui permet d'éviter l'utilisation de ressources pour une production d'énergie équivalente à celle produite.

Les figures ci-dessous présentent les différences d'impacts entre le scénario au fil de l'eau et le scénario A (Delta A) et le scénario B (Delta B).

---

<sup>135</sup> Dans le cas de base, le taux de substitution lié à l'évitement est le même pour la réutilisation locale et celle à l'export.

Figure 58 – Différence d'impacts entre les scénarii d'évolution (A et B) et le scénario au fil de l'eau : changement climatique (a), eutrophisation (eau douce) (b) et épuisement des ressources fossiles (c)



Les scénarios A et B conduisent à une réduction significative des impacts par rapport au scénario au fil de l'eau.

Pour le scénario A, le bénéfice environnemental est principalement associé à l'augmentation du taux de collecte sélective : le gisement collecté passe de 66 830 tonnes pour le scénario au fil de l'eau à 75 740 tonnes de vêtements pour le scénario A. Cette augmentation du gisement collecté entraîne une augmentation du bénéfice environnemental associé à la réutilisation, à l'effilochage et à la production de chiffons.

L'augmentation du taux de collecte sélective permet de réduire la part de TLC valorisés énergétiquement (collecte non sélective). Cela conduit à un bénéfice environnemental pour le réchauffement climatique mais entraîne une augmentation de la consommation de ressources fossiles liée à l'absence de valorisation énergétique des déchets.

Pour le scénario B (mêmes tonnages collectés sélectivement mais débouchés plus ambitieux), le bénéfice additionnel est lié à l'augmentation de la part de recyclage par effilochage. 8 700 tonnes de vêtements sont effilochées dans le scénario au fil de l'eau contre 15 700 tonnes dans le scénario B.

Le scénario B prend également en compte que 10% des matières effilochées sont détournées de la production de feutres au profit d'un recyclage en boucle fermée avec la production de fils recyclés. Ces deux applications permettent d'éviter la production de fibres vierges. Dans les deux cas un taux de substitution de 1 est considéré (c'est-à-dire que 1kg de textiles effilochés évite la production de 1kg de fibres vierges). Pour les feutres ce taux de substitution de 1 repose sur l'analyse suivante : le marché des feutres n'est pas saturé, il est en demande de matières recyclées et peut absorber des quantités supplémentaires de textiles recyclés.

Les bénéfices associés à la production de feutres et au recyclage en boucle fermée sont donc identiques. Il n'y a donc pas d'enjeu environnemental concernant la répartition des débouchés de recyclage entre la production de feutres et le recyclage en boucle fermée à condition que l'effilochage pour feutres évite bien de la production de matières vierges 1 pour 1 (taux de substitution des feutres égal à 1).

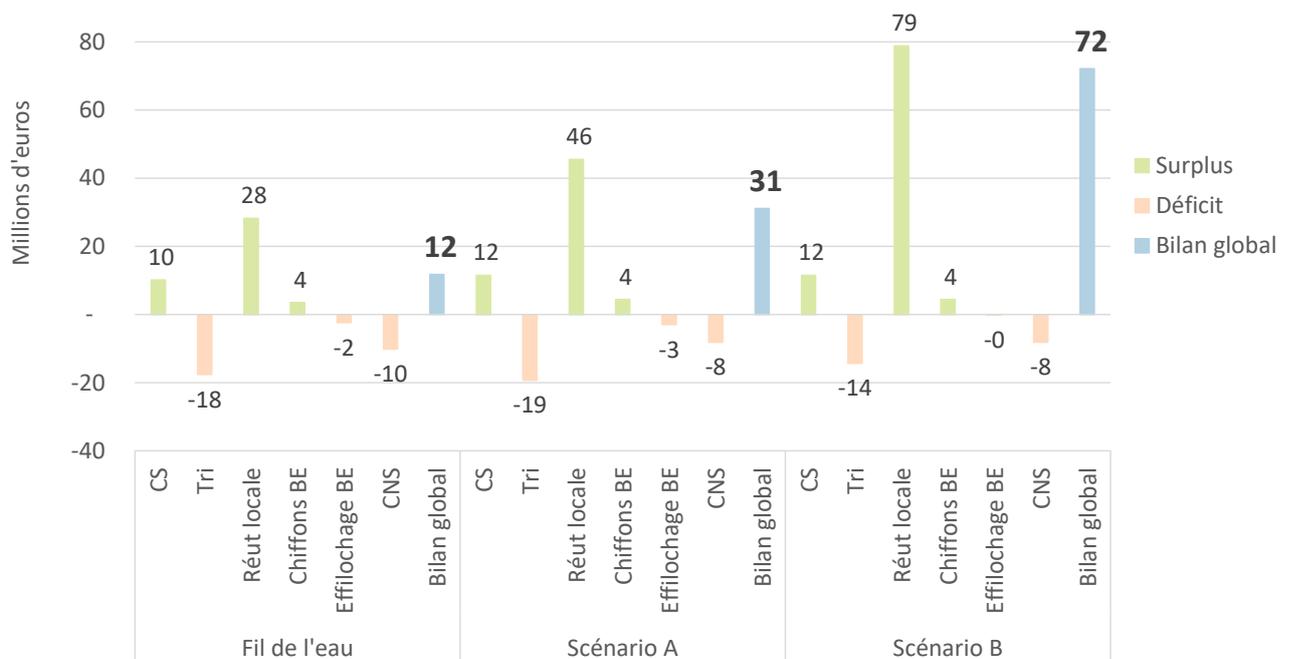
#### 4.2.3.2 Volet économique

##### A. Périmètre financier

La Figure 59 ci-dessous présente le bilan financier par maillon et de la filière Textile au global en Belgique (hors subsides versés par les pouvoirs publics<sup>136</sup>). Les coûts par maillon indiqués dans la figure englobent à la fois le coût d'achat des textiles entre les acteurs (par exemple pour le trieur, le coût d'achat des textiles collectés) et les coûts générés par l'activité du maillon (par exemple pour le trieur, le coût du tri des textiles). Les recettes par maillon indiquées dans la figure correspondent aux revenus provenant de la vente des textiles traités par chaque acteur (par exemple pour le collecteur, les textiles collectés et vendus aux trieurs).

A noter que les coûts et recettes par maillon supposent que les acteurs sont spécifiques par maillon. Or, en pratique, un même acteur peut être actif sur plusieurs maillons sans devoir faire face à des achats/ventes de textiles (par exemple un trieur qui fait également de la collecte).

Figure 59 – Bilan financier en M€ par maillon et pour la filière Textile au global Belgique



<sup>136</sup> À titre indicatif, les entreprises de l'économie sociale dans la filière textile ont reçu un soutien à la réutilisation de la part de la Région Wallonne d'environ 120 000 € en 2020.

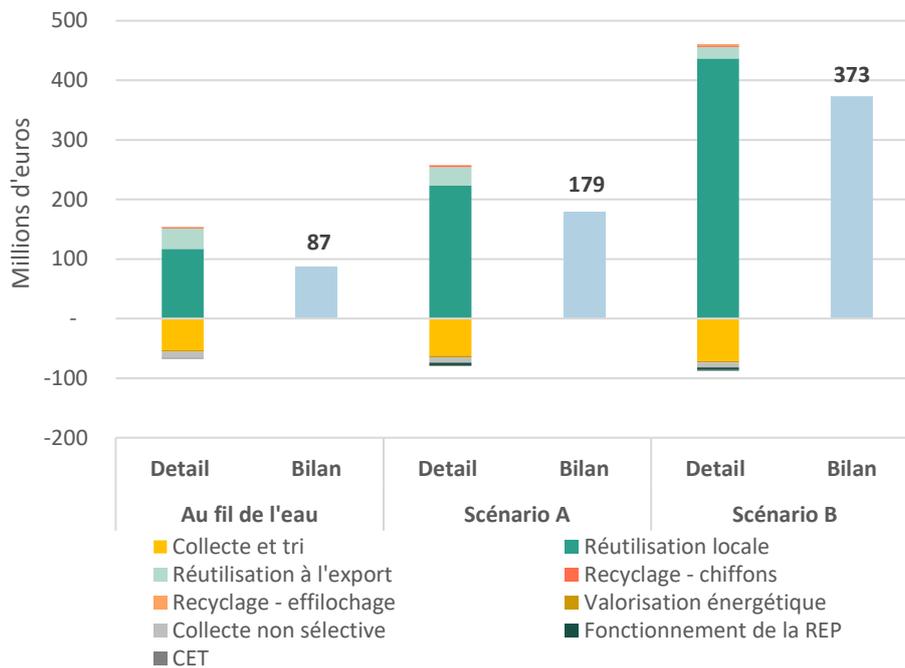
Note : la réutilisation à l'export est considérée dans les recettes des trieurs. Le poste « réutilisation à l'export » concerne les acteurs étrangers, dont on n'étudie pas le bilan financier (cf. 4.2.1.3B p.119)

De la figure il ressort que les trois scénarios étudiés présentent un bilan financier global positif pour la filière. Le bilan positif s'explique notamment par le surplus de la réutilisation ; celui-ci augmente en lien avec la hausse du gisement réutilisé des scénarios A et B par rapport au scénario « au fil de l'eau » et principalement la hausse du gisement réutilisé localement.

### B. Belgique Périmètre sociétal

La figure ci-dessous présente les impacts économiques estimés pour les trois scénarios étudiés pour le périmètre sociétal.

Figure 60-Impacts économiques en Belgique



De la figure il ressort que les trois scénarios étudiés présentent un bilan économique positif. Le bénéfice, qui est principalement généré par la réutilisation locale en Belgique, est supérieur aux coûts liés à la collecte (y compris le nettoyage de bulles textiles), au tri et au fonctionnement de la REP.

Le bénéfice lié à réutilisation locale est généré par l'évitement de l'achat du neuf par les consommateurs belges. Plus la part des textiles réutilisés augmente plus le bénéfice est grand. En effet, le bénéfice relativement plus élevé du scénario A (+104 %) et B (+325%) par rapport au scénario « au fil de l'eau » s'explique par la hausse de la réutilisation locale.

### 4.2.3.3 Volet social

La figure ci-dessous présente les impacts sociaux estimés en fonction des scénarios pour le périmètre sociétal.

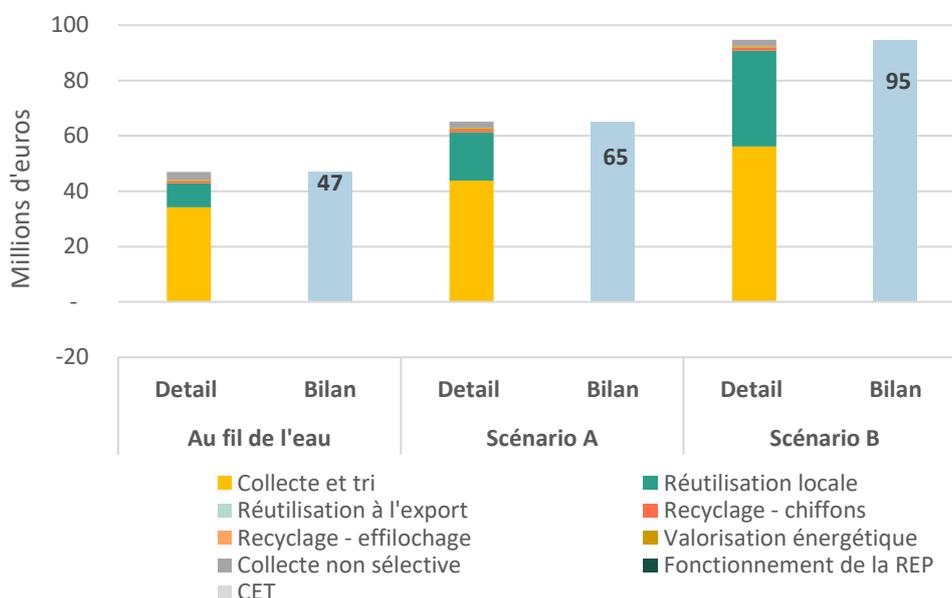
Pour rappel, les éléments suivants sont modélisés dans le volet social :

- Les emplois non qualifiés<sup>137</sup> en Belgique liés :
  - À la collecte non sélective des textiles avec les OMB ;
  - À la collecte sélective des textiles ;
  - À la réutilisation locale des textiles ;
  - À la coupe de chiffons locale des textiles ;
  - À l'effilochage local des textiles ;
  - À la valorisation énergétique des textiles ;
  - À la mise en CET des textiles ;
- Le désagrément du temps passé par les citoyens pour aller vers les PAV.

Note : pour les emplois, il s'agit d'un bénéfice social pour les 3 scénarios provenant de la création d'emplois non qualifiés en Belgique. Ces résultats sont estimés en multipliant les emplois mobilisés (en nombre d'ETP) et un facteur de monétarisation de l'emploi. Le facteur de monétarisation de l'emploi selon la méthode de RDC Environment, est la somme des composantes suivantes :

- Augmentation des impôts et contributions du travailleur et de l'employeur (charges patronales, ONSS, impôt des personnes physiques) : 26 897 € par an par ETP. Déduit d'un salaire brut annuel de 31 390 € par an par ETP
- Augmentation de la cohésion sociale : 16 786 € par an par ETP. La valeur de cohésion social est basée sur les subsides accordés en Région Wallonne pour un stage en entreprise de formation par le travail (EFT).

Figure 61 – Impacts sociaux en Belgique



De la figure il ressort que le bénéfice global (bilan) relativement plus élevé des scénarios A (+38 %) et B (+102 %) par rapport au scénario « au fil de l'eau » s'explique principalement par la hausse des emplois mobilisés pour la collecte et le tri des textiles ainsi que la réutilisation locale des textiles.

<sup>137</sup> Diplôme inférieur Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur.

#### 4.2.4 Analyse de sensibilité des paramètres influents

Le tableau ci-dessous présente les paramètres qui ont de l'influence sur les résultats en indiquant sur quel(s) volet(s) ils ont de l'influence.

Figure 62 – Paramètres influents sur les résultats

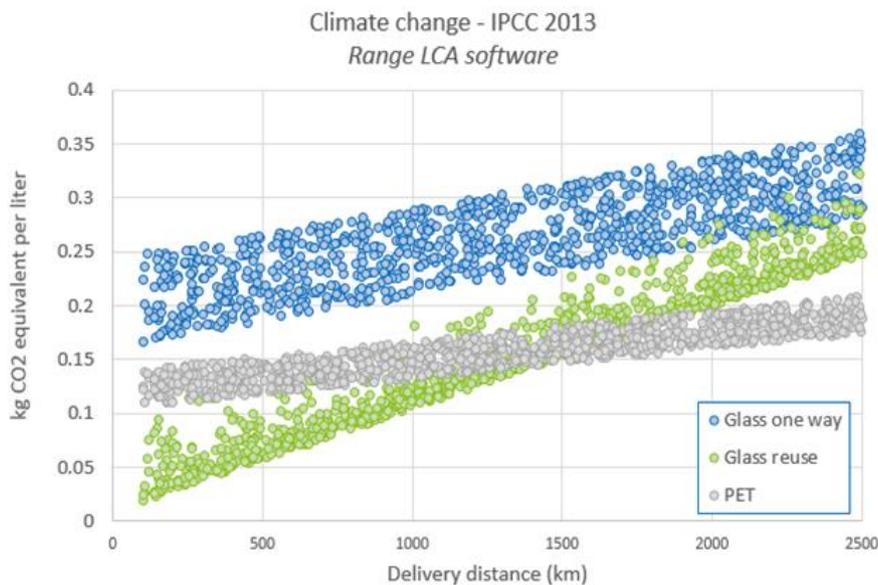
	Valeurs étudiées	Envi.	Eco.	Social
Taux de substitution des textiles réutilisés localement et à l'export <i>(1 vêtement réutilisé représente l'évitement de X % d'un vêtement neuf)</i>	Réutilisation locale : 10 à 50% Réutilisation à l'export : 20 à 50%	X	X	
Part des tonnages exportés pour réutilisation mais qui sont directement éliminés (mise en CET) et donc pas réutilisés dans les pays importateurs	0 à 40%	X		
Taux de substitution pour les feutres <i>(1 kg de textiles effilochés représente l'évitement de X % de kg de matières vierges)</i>	0 à 100%	X		
Prix des textiles neufs	23 000 à 550 000 € / tonne.		X	
Allocation du trajet pour déposer les textiles <i>=&gt; Le citoyen se déplace-t-il uniquement pour aller au PAV ou profite-il d'un déplacement pour une autre raison (ex : faire des courses) pour passer devant un PAV et déposer ses textiles</i>	0 à 30 %			X

Note : des graphiques spécifiques présentant l'ensemble des résultats possibles pour toutes les plages de valeurs des paramètres sont utilisés pour étudier la sensibilité des résultats à un paramètre. Ci-dessous une clé de lecture de ces « graphiques Range » :

- Chaque point correspond à un résultat pour un ensemble spécifique de paramètres. Ainsi, toutes les combinaisons potentielles de variables du modèle sont représentées sur cette figure.
- Plus la ligne de tendance est raide, plus les résultats sont sensibles au paramètre présenté en abscisse.
- Le degré de dispersion verticale (largeur du nuage de point) correspond directement à l'importance relative de la variabilité résiduelle.

La figure ci-dessous présente un exemple de graphique utilisé pour les analyses de sensibilités. Grâce à ce type de graphique nous pouvons observer une inversion des conclusions pour les systèmes "gris" et "vert" à partir de la valeur seuil : 1400 km.

Figure 63 - Exemple d'un graphique pour les analyses de sensibilité



#### 4.2.4.1 Volet environnemental

##### A. Allongement de la durée de vie (taux de substitution des textiles)

Pour rappel, le taux de substitution traduit le pourcentage de produit évité grâce à la réutilisation. Un taux de substitution de 1 indique que 1 vêtement réutilisé remplace 1 vêtement neuf. Ainsi, plus le taux de substitution augmente plus les impacts évités sont importants.

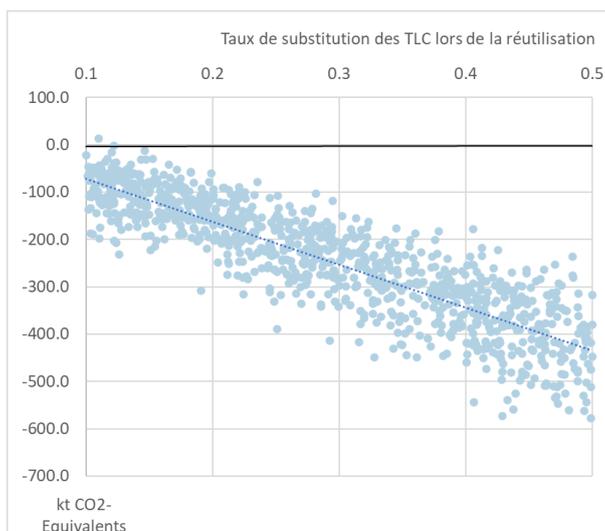
Le taux de substitution est lié à plusieurs paramètres, dont les deux principaux sont :

- L'allongement de la durée de vie des textiles grâce à la réutilisation (qui dépend notamment de la qualité des textiles)
- Et l'effet d'aubaine, c'est-à-dire le fait que les consommateurs vont parfois acheter plus de biens de seconde main que s'ils avaient acheté du neuf car le budget des vêtements d'occasion est inférieur au budget pour le neuf.

##### **Hypothèse 1 : le taux de substitution pour la réutilisation locale et l'export varient, mais de manières identiques**

La figure suivante montre l'influence du taux de substitution des textiles lors de la réutilisation pour le scénario au fil de l'eau pour le changement climatique.

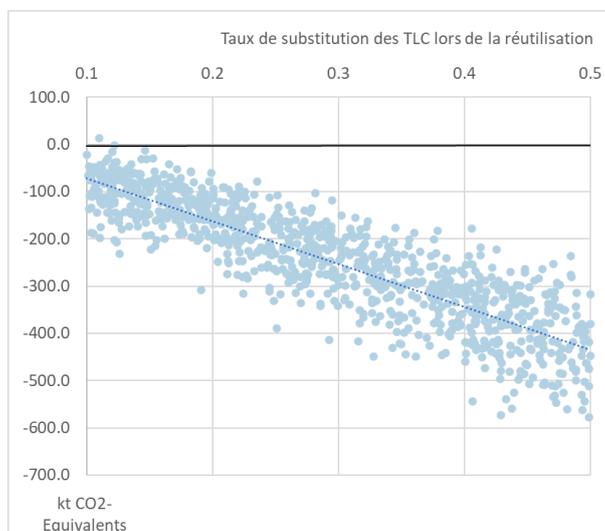
Figure 64 – Influence du taux de substitution des TLC lors de la réutilisation sur le réchauffement climatique (scénario au fil de l'eau)



**L'augmentation du taux de substitution lié à la réutilisation entraîne une augmentation du bénéfice environnemental.**

Le même résultat est observé pour les autres catégories d'impacts (eutrophisation eau douce et épui- sement des ressources fossiles).

Figure 65 – Influence du taux de substitution des TLC lors de la réutilisation sur le réchauffement climatique (scénario au fil de l'eau)



**Hypothèse 2 : les taux de substitution sont différents pour la réutilisation locale et la réutilisation à l'export**

Une analyse complémentaire a été menée sur le taux de substitution en raison de l'incertitude concernant la valeur des taux de substitution lors de la réutilisation locale et à l'export. Dans le cas de base, il a été considéré des taux de substitution identiques dans les différentes zones géographiques ; toutefois en raison d'un pouvoir d'achat différent dans ces zones géographiques, une analyse complémentaire a été proposée faisant varier le taux de substitution à l'export dans une fourchette de valeurs plus élevée (10 à 50% pour la réutilisation locale, 20 à 50% pour la réutilisation à l'export).

**Lorsque le taux de substitution de la réutilisation à l'export est supérieur au taux de substitution de la réutilisation locale, la réutilisation à l'export devient préférable d'un point de vue environnemental à la réutilisation locale; sous réserve que les textiles sont effectivement réutilisés dans les pays importateurs.**

Remarque : les analyses de sensibilité présentées ci-dessous font varier les paramètres dans des intervalles différents de ceux du cas de base.

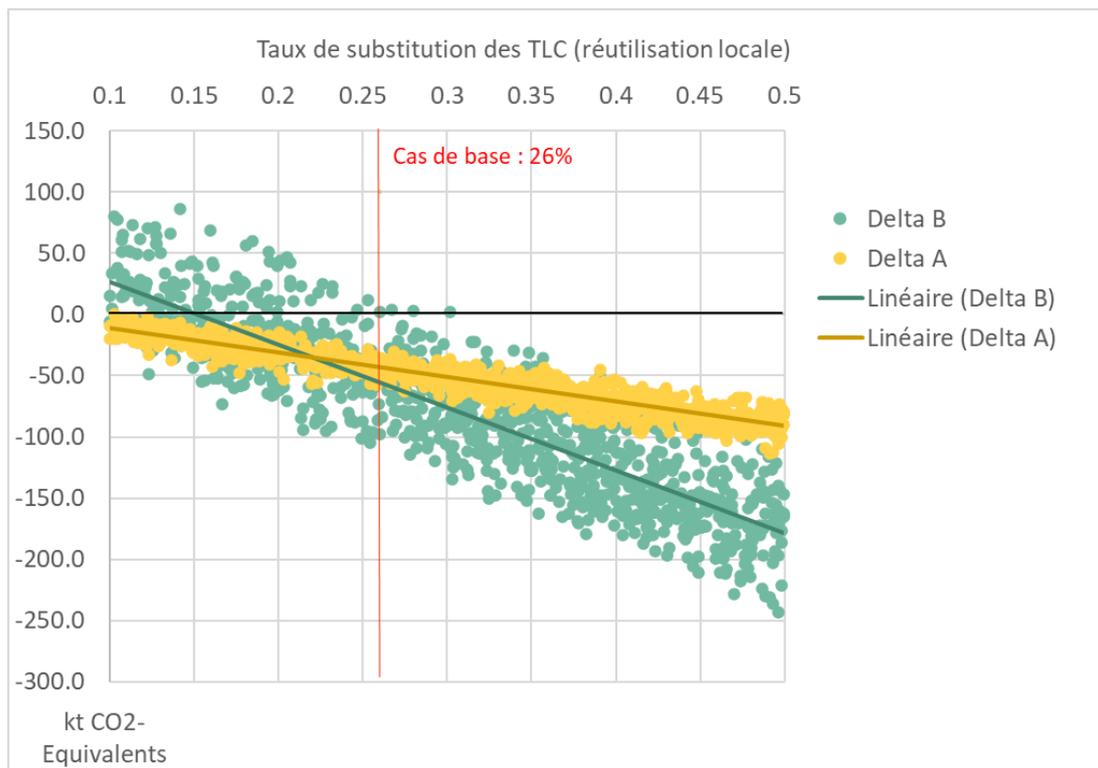
**Point méthodologique pour la lecture des graphiques ci-dessous :**

**Lecture des graphiques :** Les graphiques suivants représentent les impacts obtenus pour le Delta A (Scénario A – scénario au fil de l'eau) et le Delta B (scénario B – scénario au fil de l'eau). Ainsi :

- **Une valeur négative** signifie que le scénario étudié (A ou B) est plus intéressant d'un point de vue environnemental que le scénario au fil de l'eau. A l'inverse, une valeur positive signifie que le scénario étudié (A ou B) est plus impactant que le scénario au fil de l'eau
- **Une pente descendante** indique que plus le paramètre augmente plus le scénario étudié devient intéressant par rapport au scénario au fil de l'eau. A l'inverse, une pente ascendante signifie que plus le paramètre augmente moins le scénario étudié (A ou B) est intéressant d'un point de vue environnemental par rapport au scénario au fil de l'eau
- **Plus la pente est importante, plus le delta (A ou B) est sensible au paramètre étudié**

La figure ci-dessous présente l'influence du taux de substitution pour la réutilisation locale sur le Delta A et le Delta B.

Figure 66 – Influence du taux de substitution des TLC lors de la réutilisation locale sur le réchauffement climatique (Delta A et Delta B)



Plus le taux de substitution augmente plus les scénarios A et B sont intéressants par rapport au scénario au fil de l'eau. A l'inverse, lorsque le taux de substitution est plus faible (de 10 à 30%) le scénario B devient moins intéressant que le scénario au fil de l'eau. C'est notamment le cas lorsque le taux de substitution à l'export présente une valeur élevée (30 à 50%) (ce paramètre est étudié dans l'analyse de sensibilité suivante). Etant donné que le scénario B privilégie une réutilisation locale au détriment

d'une réutilisation à l'export, ce scénario est défavorisé par un taux de substitution faible au niveau local et élevé à l'export.

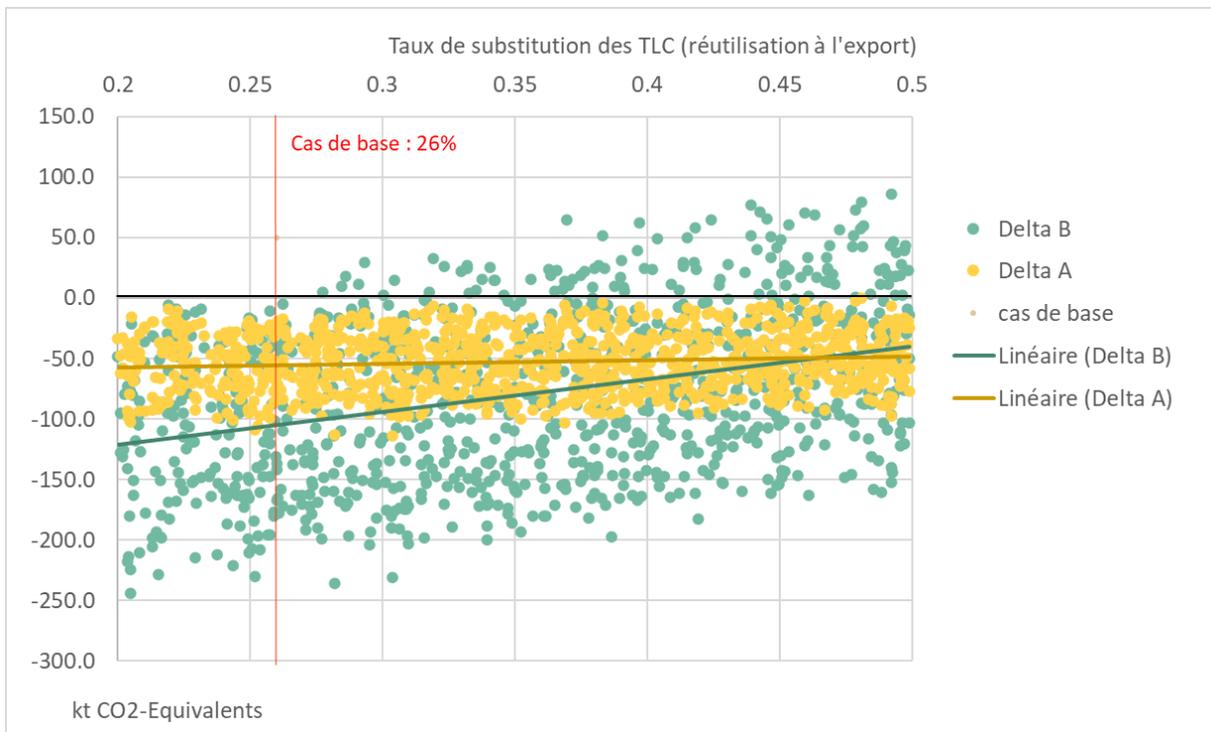
Le scénario A est plus intéressant que le scénario B lorsque le taux de substitution en réutilisation locale est faible. La tendance s'inverse quand le taux de substitution augmente : le scénario B devient plus intéressant.

Pour le cas de base, le scénario A présente un bénéfice environnemental plus important que le scénario au fil de l'eau. Le scénario B peut quant à lui être moins intéressant que le scénario au fil de l'eau si le taux de substitution à l'export est proche de 50%. L'incertitude observée sur les résultats ne permet pas de positionner le scénario A par rapport au scénario B pour le cas de base.

Les mêmes résultats sont obtenus pour l'eutrophisation eau douce et l'épuisement des ressources fossiles.

La figure ci-dessous présente l'influence du taux de substitution pour la réutilisation à l'export sur le Delta A et le Delta B.

Figure 67 – Influence du taux de substitution des TLC lors de la réutilisation à l'export sur le réchauffement climatique (Delta A et Delta B)



Plus le taux de substitution augmente, moins les scénarios A et B sont intéressants par rapport au scénario au fil de l'eau. L'influence est plus importante pour le scénario B pour lequel la proportion de réutilisation à l'export est la plus faible (25% des vêtements collectés sont réutilisés à l'export dans le scénario B contre 41% dans le scénario A et 51% au fil de l'eau).

A l'inverse, plus le taux de substitution à l'export est faible, plus le scénario B devient intéressant par rapport au scénario au fil de l'eau, et par rapport au scénario A.

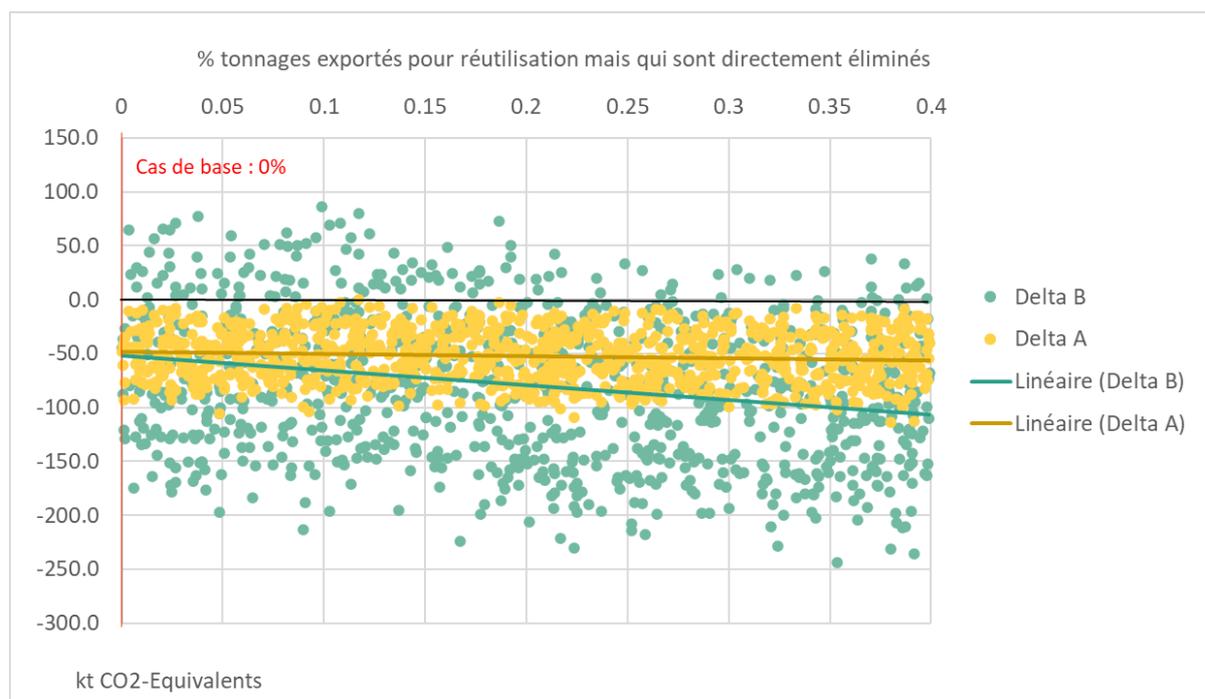
Pour le cas de base les scénarios A et B présentent un bénéfice environnemental plus important que le scénario au fil de l'eau. L'incertitude observée sur les résultats ne permet pas de positionner le scénario A par rapport au scénario B pour le cas de base.

Les mêmes résultats sont obtenus pour l'eutrophisation eau douce et l'épuisement des ressources fossiles.

### B. Part des tonnages exportés pour réutilisation directement éliminés

La figure ci-dessous présente l'influence sur les résultats environnementaux de la part des tonnages exportés pour réutilisation mais qui sont directement éliminés (mise en CET considérée) et donc pas réutilisés dans les pays importateurs.

Figure 68 – Influence de la part des tonnages exportés pour réutilisation mais qui sont directement éliminés (mise en CET) et donc pas réutilisés dans les pays importateurs sur le réchauffement climatique (Delta A et Delta B)



**Si des textiles sont exportés pour réutilisation mais ne sont finalement pas réutilisés dans les pays importateurs mais directement éliminés, il n'y aura aucun bénéfice environnemental pour ces textiles. En effet, le bénéfice de la réutilisation est lié à l'évitement de la production d'un nouveau textile, tandis que l'élimination d'un textile entraîne des impacts environnementaux négatifs.**

Plus la proportion de textiles exportés qui ne sont pas réutilisés est importante, plus la réutilisation à l'export est donc pénalisée d'un point de vue environnemental. Le scénario B, qui privilégie une réutilisation locale par rapport au scénario au fil de l'eau, est plus sensible à ce paramètre que le scénario A.

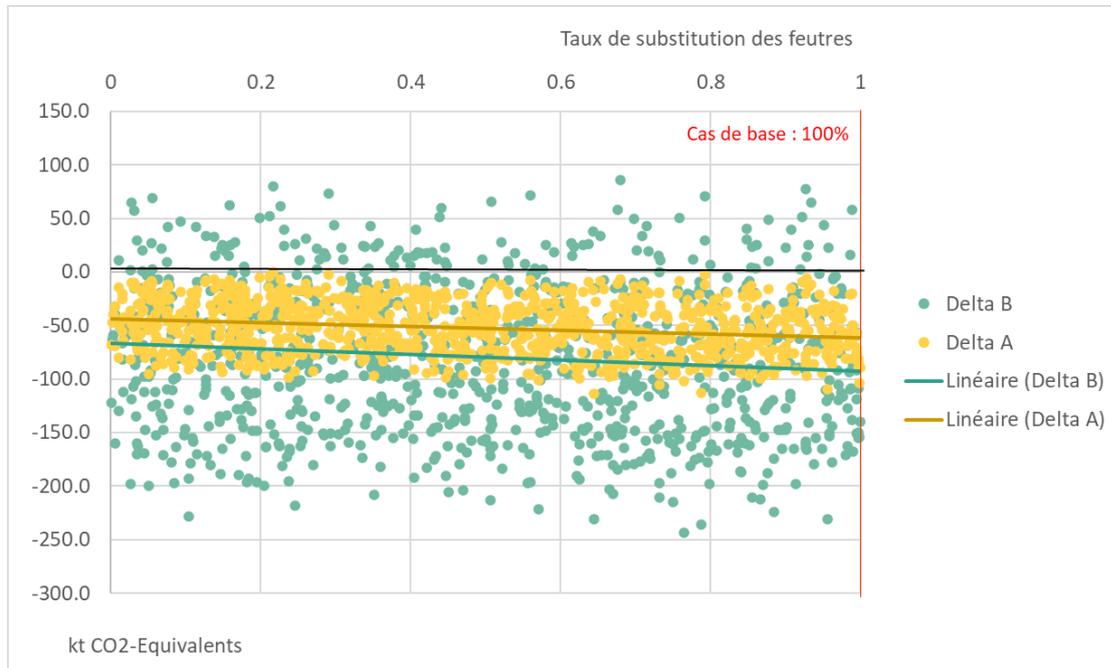
Pour le cas de base, le scénario A est plus intéressant que le scénario au fil de l'eau. L'incertitude observée sur les résultats ne permet pas de positionner le scénario A par rapport au scénario B pour le cas de base, ou de positionner le scénario B par rapport au fil de l'eau.

Les mêmes résultats sont obtenus pour l'eutrophisation eau douce et l'épuisement des ressources fossiles.

### C. Taux de substitution pour les feutres

La figure ci-dessous présente l'influence du taux de substitution des feutres sur le réchauffement climatique.

Figure 69 – Influence du taux de substitution des feutres sur le réchauffement climatique (Delta A et Delta B)



De la figure il ressort que **le bénéfice environnemental associé à l'effilochage diminue lorsque le taux de substitution des feutres diminue. Lorsque le taux de substitution est inférieur à 1, l'effilochage pour la production de fils (recyclage en boucle fermée) devient plus intéressant d'un point de vue environnemental que l'effilochage pour feutres.**

Pour le cas de base, le scénario A est plus intéressant que le scénario au fil de l'eau. L'incertitude observée sur les résultats ne permet pas de positionner le scénario A par rapport au scénario B pour le cas de base, ou de positionner le scénario B par rapport au fil de l'eau.

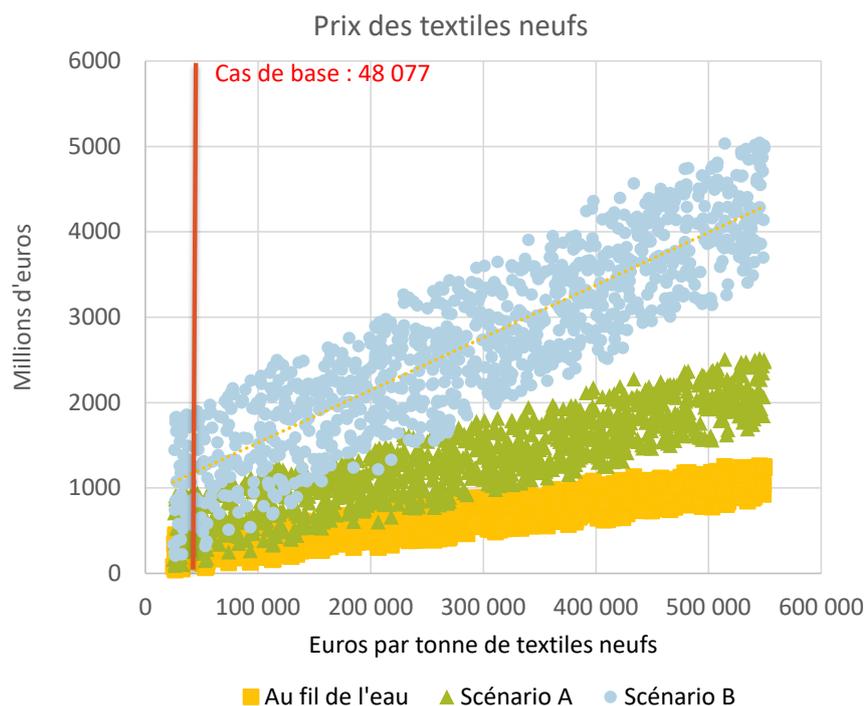
Les mêmes résultats sont obtenus pour l'eutrophisation eau douce et l'épuisement des ressources fossiles.

#### 4.2.4.2 Volet économique – prix de textiles neufs

La figure ci-après présente la variation des résultats du volet économique pour les trois scénarios en fonction de la variation du prix à la tonne des textiles neufs.

Le prix des textiles neufs est le même pour les 3 scénarios. Le cas de base est de 48 007 €/tonne. L'analyse de sensibilité est faite entre 23 000 et 550 000 €/tonne.

Figure 70 - Analyse de sensibilité des résultats économiques par rapport au prix des textiles neufs



De la figure il ressort que, indépendamment de la valeur du prix des TLC neufs, le résultat économique des trois scénarios est positif. Cependant, une nette augmentation du bénéfice peut être constatée lorsque le coût du neuf augmente. Ceci s'explique par le fait que plus les objets neufs sont coûteux, plus le bénéfice de la réutilisation lié à l'évitement d'achat du neuf sera grand.

#### 4.2.4.3 Volet social - Allocation du trajet pour déposer les textiles

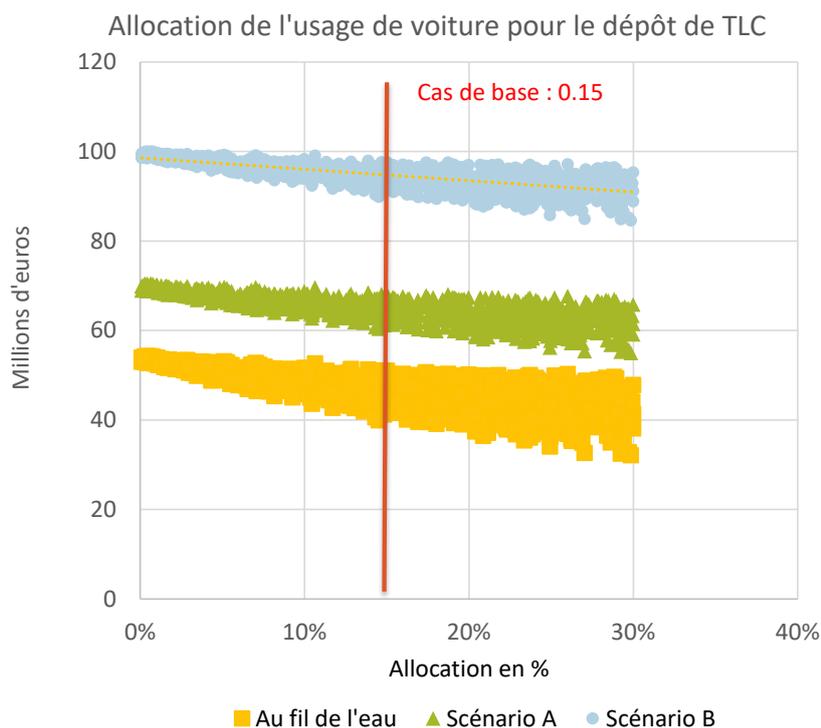
La figure ci-après présente la variation des résultats du volet social pour les trois scénarios en fonction de la variation de l'allocation du trajet des citoyens pour déposer les textiles.

Une allocation à 0% signifie que les citoyens profitent d'un trajet réalisé pour une autre raison (courses, trajet vers école, ...) pour déposer en même temps leurs textiles, sans faire de détour. Une allocation à 100 % signifie que les citoyens se déplacent en voiture uniquement pour déposer leurs textiles.

Le cas de base est de 15 %. L'analyse de sensibilité est faite entre 0 et 30 %. Cet intervalle est modélisé de manière à refléter la variabilité de situations pour les citoyens :

- Trajet dédié en partie au dépôt des textiles et d'autres déchets dans des bulles qui se trouvent à proximité (allocation des impacts de 30 %) ;
- Trajet réalisé pour une autre raison pour déposer en même temps les TLC, comme la visite d'un commerce de détail mettant à disposition un point de collecte (allocation des impacts à 0 %).

Figure 71 - Analyse de sensibilité des résultats du volet social par rapport à l'allocation du trajet pour déposer les textiles



De la figure il ressort qu'indépendamment de la valeur de l'allocation, le résultat pour le volet social des trois scénarios est positif. Cependant, une baisse du bénéfice social peut être constatée lorsque la valeur de l'allocation augmente. Ceci s'explique par le fait que plus la valeur de l'allocation est élevée, plus le désagrément du temps passé par les citoyens pour aller jusqu'aux points de collecte sera allouable aux textiles. Le bénéfice social reste positif car la création d'emploi compense largement le désagrément des citoyens.

#### 4.2.5 Conclusions

Les principales conclusions de l'évaluation des impacts environnementaux, économiques et sociaux des scénarios étudiés sont :

- Les 2 scénarios A et B apportent des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux par rapport au scénario au fil de l'eau, le scénario B étant plus ambitieux apporte plus de bénéfices que le scénario A
- L'allongement de la durée de vie est un levier clé pour augmenter les bénéfices environnementaux et économiques de la réutilisation
- La réutilisation locale est préférable à la réutilisation à l'export au plan socio-économique en Belgique mais elle n'est pas différenciante au niveau environnemental si tous les textiles exportés pour réutilisation sont effectivement réutilisés dans les pays importateurs.
- Pour les trois scénarios, la filière est rentable en Belgique car le bilan global du périmètre financier est positif (recettes supérieures aux coûts), par rapport au scénario au fil de l'eau, le surplus est :
  - ~ 2 fois plus élevé pour le scénario A
  - ~ 6 fois plus élevé pour le scénario B

## 5 Conclusions et recommandations

---

Pour rappel : les trois scénarios étudiés d'un point de vue environnemental, économique et social en mission 2 (cf. section 4.2.1.2 Scénarios étudiés) sont :

- Scénario au fil de l'eau ;
- Scénario A : doublement des tonnages réutilisés en Belgique et augmentation d'environ 25 % des tonnages recyclés via les débouchés actuels ;
- Scénario B : quadruplement des tonnages réutilisés en Belgique et augmentation d'environ 50 % des tonnages recyclés via les débouchés actuels et le développement du recyclage en boucle fermée.

### 5.1 Conclusions

#### **Conclusion 1. Une filière belge relativement performante pour les vêtements, le linge de maison et les chaussures**

Les données disponibles et présentées dans l'état des lieux (mission 1) ont montré que la filière Textile pour les vêtements, le linge de maison et les chaussures des ménages a atteint des performances de collecte et de réutilisation locale élevées en Belgique par rapport à la situation française actuelle, où une REP a été mise en place en 2007 et par rapport à d'autres pays européens.

#### **Conclusion 2. Une filière avec un potentiel d'amélioration et d'adaptation aux risques identifiés du secteur**

Des marges d'améliorations sont possibles :

- **Dans l'augmentation de la collecte** : la collecte sélective des vêtements, linge de maison et chaussures présente globalement des résultats élevés en Région wallonne, en Région flamande et plus faible en Région de Bruxelles-Capitale (respectivement 7,2 ; 8,1 et 3,7 kg / hab en 2020). Toutefois une part encore élevée de vêtements, linge de maison et chaussures se trouve dans les OMB (respectivement 43 %, 33 % et 68% en 2020).
- **Dans l'augmentation de la réutilisation locale** : Le maillage en boutique peut croître. La réutilisation locale présente également l'avantage de développer des emplois locaux et de permettre à des personnes éloignées de l'emploi d'accéder au marché du travail (nombreuses structures des EES).  
Cependant la réutilisation locale rencontre des difficultés économiques pour son développement : la baisse de la qualité des textiles qui diminue (fast fashion, réseau de seconde main entre particuliers) et coût d'investissement des boutiques.
- **Dans le maintien de la réutilisation comme premier débouché** : la réutilisation représente les plus grands gains environnementaux et le plus haut niveau dans le respect de la hiérarchie des déchets. Cependant, la baisse de la qualité des textiles neufs liée à la fast fashion notamment et la fermeture de certains débouchés d'export en fonction de choix de pays souhaitant favoriser le développement de filières textiles locales représentent des freins au maintien d'un taux élevé de réutilisation.

- **Dans le développement du recyclage** : le recyclage est aujourd'hui principalement orienté vers une boucle ouverte (seulement 1 % part en recyclage en boucle fermée<sup>138</sup>). La baisse de la qualité des matières à traiter (fast fashion, réseaux de seconde main entre particuliers, textiles détournés des OMB) et l'augmentation des tonnages collectés (issus des OMB) va tendre à faire augmenter les quantités de textiles non réutilisables à traiter. Il est donc nécessaire de développer des installations de recyclage et de rendre les matières plus recyclables et circulaires.

### **Conclusion 3. Le potentiel de développement de la filière de recyclage est encore mal connu**

Actuellement, les principaux débouchés du recyclage des textiles collectés en Belgique sont la coupe de chiffons et l'effilochage en vue de faire des feutres pour différents secteurs (automobile, isolation...). D'autres types de recyclage sont régulièrement abordés (recyclage en boucle fermée, recyclage chimique) mais ne sont pas encore développés au niveau industriel. Les perspectives réelles de développement de nouvelles installations de recyclage ne sont pas identifiées à ce jour.

### **Conclusion 4. Les données disponibles actuellement pour l'état des lieux de la filière sont incomplètes**

L'état des lieux de la filière a mis en avant que les données disponibles actuellement pour un bon pilotage de la filière Textile sont incomplètes. De nombreuses hypothèses ont donc été faites pour l'analyse des scénarios étudiés. A ce jour, il n'a pas été identifié avec les parties prenantes de la filière un suivi notamment :

- Des textiles mis en marché en Belgique ;
- De la composition des textiles collectés sélectivement : types de textiles (vêtements, linge de maison ou chaussures) et composition matières ;
- Des textiles collectés via la grande distribution et les magasins de vêtements neufs en Belgique ;
- Des débouchés de tous les textiles triés en Belgique, pour l'ensemble des textiles et par type de textiles (vêtements, linge de maison ou chaussures) ;
- Des coûts et recettes sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière.

### **Conclusion 5. Certains acteurs de la filière Textile communiquant souvent en silo, un lieu d'échange structuré pour échanger de manière régulière et organisée est nécessaire**

Actuellement, il y a des échanges ponctuels entre les acteurs de l'aval et l'amont de la filière à un niveau opérationnel (ex : un metteur en marché et un collecteur), Creamoda développe un hub de communication pour les producteurs de textiles professionnels et un dialogue inter-régional sur le sujet des textiles est existant. Cependant, il manque un lieu d'échange structuré pour échanger de manière régulière et organisée et, en particulier dans la perspective d'atteinte d'objectifs collectifs.

### **Conclusion 6. Une REP obligatoire apparaît comme l'instrument le plus complet pour améliorer l'ensemble de la gestion des textiles**

La REP obligatoire apparaît comme l'instrument le plus complet pour améliorer l'ensemble de la gestion des textiles de type vêtements, linge de maison et chaussures des ménages (cf. mission 1 section 3.5.3). En effet, elle permet de :

---

<sup>138</sup> Observatoire de la réutilisation (Ressources - édition 2020)

- Définir des objectifs ambitieux pour la fin de vie des vêtements, linge de maison et chaussures (priorisation selon l'échelle de Lansink) permettant un impact environnemental et social positif
- Améliorer le rapportage, le suivi et la traçabilité :
  - Des quantités mises sur le marché ;
  - Des débouchés des textiles collectés sélectivement (localement et à l'export).
- Inciter les acteurs de la filière fin de vie à de plus grandes performances.
- Améliorer la gouvernance avec tous les acteurs de la filière.
- Inciter les producteurs à plus d'éco-conception vers plus de durabilité, de réparabilité et de recyclabilité.

À l'issue des recommandations dans la note stratégique de la mission 1, le Cabinet a choisi une REP obligatoire pour les vêtements, le linge de maison et les chaussures des ménages comme l'instrument à approfondir pour améliorer la gestion des textiles usagés.

### **Conclusion 7. L'allongement de la durée de vie des textiles est un levier clé pour augmenter les bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de la filière Textile**

L'amélioration de la qualité des textiles permet d'allonger la durée de vie des textiles et favorise ainsi leur réutilisation. L'allongement de la durée de vie des textiles est donc un levier clé pour augmenter les bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de la filière Textile.

### **Conclusion 8. La réutilisation effective des textiles envoyés à l'export est déterminante pour assurer des bénéfices environnementaux**

Le bénéfice de la réutilisation est lié à l'évitement de la production d'un nouveau textile, tandis que l'élimination d'un textile engendre des impacts environnementaux négatifs. Si des textiles sont exportés pour réutilisation mais ne sont finalement pas réutilisés dans les pays importateurs mais directement éliminés, il n'y aura aucun bénéfice environnemental pour ces textiles. Le suivi des débouchés finaux et la traçabilité des flux à l'export sont donc essentiels.

### **Conclusion 9. L'augmentation des quantités de textiles collectés sélectivement est bénéfique d'un point de vue environnemental, économique et social**

L'augmentation des textiles collectés sélectivement afin d'orienter les textiles réutilisables vers des filières de réutilisation locale (scénario A 16 % - scénario B 32 %) et à l'export (scénario A 43 % - scénario B 27 %) et d'orienter les textiles non réutilisables majoritairement vers des filières de recyclage (scénario A 27 % - scénario B 32 %), est bénéfique d'un point de vue environnemental, économique et social, pour autant qu'il y ait suffisamment de débouchés de recyclage pour pouvoir effectivement recycler le gisement supplémentaire de textiles non réutilisables.

### **Conclusion 10. La réutilisation locale est bénéfique d'un point de vue environnemental, économique et social**

D'un point de vue environnemental, la réutilisation (locale et à l'export) représente le plus grand bénéfice devant l'effilochage et la coupe de chiffons d'essuyage.

La réutilisation locale permet de générer des bénéfices économiques en Belgique :

- Le bénéfice sociétal de la filière Textile est principalement généré par la réutilisation locale. Ce bénéfice est lié à l'évitement de l'achat du neuf par les consommateurs belges et est supérieur aux coûts liés à la collecte, au tri et au fonctionnement de la REP.
- Le bilan moyen financier de la filière Textile est positif (cf. Conclusion 11) et s'explique principalement par le surplus de la réutilisation locale.

La réutilisation locale permet de créer plus d'emplois en Belgique que la réutilisation à l'export, en particulier dans le secteur de l'EES. Cette action doit donc être maintenue, voire favorisée (cf. Recommandation 6).

### **Conclusion 11. Globalement la gestion de la fin de vie des textiles en Belgique est rentable mais il existe une disparité par maillon et par acteurs**

Sur base des données disponibles et estimées, le bilan moyen du périmètre financier de la filière de gestion de la fin de vie des textiles est positif pour les trois scénarios étudiés (cf. rappel des scénarios au début des conclusions) : les recettes totales moyennes estimées sont supérieures aux coûts totaux moyens estimés (le surplus moyen de la filière est estimé à 12 M€ pour le scénario au fil de l'eau, 31 M€ pour le scénario A et 72 M€ pour le scénario B). Ce bilan ne prend pas en compte les subsides versés par les pouvoirs publics. À titre indicatif, les EES dans la filière Textiles ont reçu un soutien à la réutilisation de la part de la Région Wallonne d'environ 120 000 € en 2020, ce qui est faible par rapport au bilan financier.

Toutefois, en moyenne certains maillons de la filière Textile (et notamment le tri et l'effilochage en Belgique) sont déficitaires. Cependant, il existe une certaine disparité des acteurs au sein d'un maillon : certains peuvent ne pas être déficitaires. Notons par ailleurs que les dispositifs régionaux existent pour soutenir certains acteurs <sup>139</sup>.

## **5.2 Recommandations**

### **5.2.1 Pour les pouvoirs publics**

#### **Recommandation 1. Mettre en place un suivi régulier des données nécessaires au bon pilotage de la filière**

Il est recommandé de mettre en place un suivi des données de la filière Textile pour pouvoir évaluer régulièrement la filière et adapter les objectifs si nécessaire à court, moyen et long terme.

Les données à suivre concernent tous les acteurs (EES, économie classique, petites et grandes entreprises) sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière Textile, notamment :

- Les quantités mises sur le marché ;
- Les quantités d'inventus résiduels et leurs traitements ;
- Les moyens de collecte ;
- Les quantités collectées sélectivement ;
- Les quantités triées et leurs débouchés ;
- Le devenir des flux envoyés à l'export pour réutilisation (cf. Conclusion 8) ;
- Les coûts et recettes associés (par maillon et dans l'ensemble) ;
- Les emplois mobilisés (EES et économie classique).

---

<sup>139</sup> À titre indicatif, les entreprises de l'économie sociale dans la filière textile ont reçu un soutien à la réutilisation de la part de la Région Wallonne d'environ 120 000 € en 2020.

## Recommandation 2. Prévoir des mesures fédérales et/ou européennes pour inciter à l'éco-conception

Les mesures liées à la production des textiles sont des compétences fédérales ou européennes, car il s'agit d'une approche « produit »<sup>140</sup>. Les incitations à l'éco-conception (outre les éco-modulations indiquées dans la Recommandation 8), peuvent prendre différentes formes : obligations, guidances, sub-sides... Ces mesures doivent concerner tous les produits mis en marché donc y compris les importations.

Fixer des exigences minimales de conception est plus exigeant que des guidances ou même des incitations sur l'éco-conception. Plus elles sont imposées, plus elles auront d'impact.

Ces exigences peuvent porter, à titre d'exemple, sur la définition d'une durée de vie technique minimum (basée sur des tests), l'obligation des producteurs de proposer des kits ou services de réparation, ou encore l'obligation d'intégration d'un taux de matières recyclées en boucle fermée pour inciter au recyclage et à la recyclabilité des produits.

Par ailleurs, des conditions minimales d'intégration d'un pourcentage de matériaux recyclés utilisés peuvent également être envisagées<sup>141</sup>.

Ces mesures peuvent donc venir en complément des éco-modulations (cf. Recommandation 8) afin de garantir un niveau minimum de qualité des produits textiles, tandis que les éco-modulations viendraient inciter à l'amélioration continue des produits.

Il est nécessaire de veiller à ce que les critères ne soient pas antagonistes (augmenter la durée de vie en réduisant la recyclabilité par exemple) et de veiller au bénéfice environnemental sur tout le cycle de vie des textiles.

## Recommandation 3. Définir des objectifs ambitieux et SMART pour la filière « fin de vie » en respectant la priorisation de l'échelle de Lansink

La définition d'objectifs est essentielle pour que la filière puisse se fixer un cap de progrès et établir les systèmes de suivi, rapportage et traçabilité nécessaires.

Il est recommandé que ces objectifs soient ambitieux, tout en veillant à ce qu'ils soient « SMART » (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalisables, Temporellement définis). Le tableau ci-dessous présente les éléments permettant de respecter ces critères SMART.

Tableau 49 - Recommandations pour fixer des objectifs SMART

Objectifs SMART	Recommandations
<p><b>Spécifiques :</b> <i>se rapporte à un élément précis, clairement défini</i></p>	<p>Fixer des objectifs spécifiques, par exemple en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tonnages collectés sélectivement par rapport aux tonnages mis sur le marché</li> <li>- Tonnages de réutilisation totale et tonnages de réutilisation locale par rapport aux tonnages collectés</li> </ul>

<sup>140</sup> Le marché étant plutôt européen, une démarche européenne harmonisée, à terme, serait préférable pour parvenir à des effets massifs.

<sup>141</sup> Le projet de Règlement Eco-conception pour des Produits Durables en cours d'élaboration, vise à définir des principes pour développer des exigences d'éco-conception. Le textile est un secteur prioritaire pour la Commission Européenne. Par ailleurs, le PEFCR Apparel and Footwear européen (visant à mesurer l'empreinte environnementale des produits textiles et chaussures), définit des règles de durabilité et de réparabilité qui pourront être une base de travail.

Objectifs SMART	Recommandations
	- Tonnages recyclés par rapport aux tonnages non ré-utilisables collectés sélectivement
<b>Mesurables :</b> <i>quantifiable à l'aide d'un indicateur</i>	Mettre un place un suivi de toutes les données concernées par les objectifs
<b>Atteignables :</b> <i>à la hauteur des moyens mobilisés (humains, financiers et techniques)</i>	Proposer des soutiens appropriés aux freins identifiés et aux ressources financières disponibles afin de permettre aux acteurs de la filière d'atteindre les objectifs avec un bilan financier à l'équilibre ou rentable
<b>Réalisables :</b> <i>situation qui puisse être effectivement atteinte</i>	S'appuyer dans un premier temps sur des études concernant les potentiels réels de réutilisation locale et de recyclage selon la qualité des produits et ensuite sur les données réelles suivies par la filière
<b>Temporellement définis :</b> <i>fixer un échéancier</i>	Fixer des objectifs progressifs à différents horizons temporels (2, 5 et 10 ans après la mise en œuvre de la REP) pour que la filière puisse anticiper sa transition (cf. atteignable)

Les régions pourraient fixer des premiers objectifs vers lesquels tendre pour la filière Textile en s'appuyant sur les niveaux définis dans le scénario A. Ce scénario, moins ambitieux que le scénario B semble plus réaliste à court terme. Les premiers objectifs à court terme (2 ans après la mise en place de la REP textiles en Belgique) pourraient donc être :

- 68 % des tonnages de vêtements, de linge de maison et de chaussures mis sur le marché en année n sont collectés sélectivement en année n en Belgique ;
- 16 % des tonnages collectés sélectivement sont réutilisés en Belgique ;
- 67 % des tonnages collectés sélectivement qui ne sont pas réutilisés sont recyclés ;

Note : proposer un objectif de recyclage sur le total des textiles non réutilisés et pas sur le total des textiles collectés permet de mieux prendre en compte et mettre en évidence que la réutilisation est le premier objectif de la filière.

Point d'attention : comme mentionné dans la Recommandation 1 : le suivi des données de la filière Textile est indispensable et permettra d'évaluer régulièrement la filière et si nécessaire d'adapter les objectifs à court, moyen ou long terme.

Par ailleurs, il est recommandé que les objectifs établis par les Régions soient discutés collectivement avec les différents représentants des parties prenantes du secteur (de la production des textiles à la gestion de leur fin de vie, avec les différentes typologies d'entreprises : petites et grandes entreprises, économie sociale, économie classique...), dans un souci de transparence et de concertation.

### 5.2.2 Pour l'organisation de la REP

#### **Recommandation 4. Prévoir une implication de toutes les parties prenantes de la filière Textile**

Il est recommandé de formaliser les échanges entre tous les acteurs de la filière Textile et les pouvoirs publics avec une représentation des parties prenantes de toute la filière (producteurs, collecteurs, réparateurs, trieurs, centre de réutilisation, recycleurs...).

Des groupes de travail autour de différentes thématiques (exemples : Observatoire des coûts et tonnages, maillage, contributions, écodesign, communication, R&D) pourraient être mis en place afin de suivre et d'évaluer collectivement la performance de la filière et l'atteinte des objectifs.

Note : les rôles et responsabilités des différents acteurs devront être définis lors de la mise en place de la REP.

#### **Recommandation 5. Déployer les moyens pour augmenter les tonnages collectés sélectivement**

Pour augmenter les tonnages de textiles collectés sélectivement, il est nécessaire de mettre en place différents moyens, notamment :

- La communication sur les consignes de tri pour les citoyens (collecte de tous les textiles, réutilisables et non-réutilisables) et le contrôle du respect de ces consignes par les collecteurs ;
- L'augmentation et la diversification du maillage actuel de la collecte sélective, en s'appuyant notamment sur :
  - Un recensement et un suivi de l'ensemble des bulles à textiles en Belgique (EES, économie classique, intercommunales) ;
  - Une identification des lieux :
    - Où il faut augmenter et diversifier le maillage avec d'éventuels nouveaux lieux stratégiques (exemple : établissements recevant du public) ;
    - Où il est nécessaire de favoriser la propreté (exemple : ajout de bennes OMR à proximité, doublement des bulles ou augmentation de la fréquence de collecte).

Par ailleurs, il est nécessaire de veiller à continuer à prévoir une collecte "préservante" (pas en mélange des textiles souillés ou mouillés ou d'autres déchets contaminants) avec afin de maintenir le potentiel de réutilisation de chaque textile collecté.

#### **Recommandation 6. Déployer les moyens pour augmenter la réutilisation locale**

Pour augmenter les tonnages de textiles réutilisés localement, il est nécessaire de mettre en place des actions favorisant :

- Le développement des services de reconditionnement et de réparation ;
- Le développement de nouvelles boutiques et/ou développement de moyens de vente et de stockage supplémentaires pour la réutilisation en Belgique et développement de l'attractivité des boutiques ;
- L'amélioration de la préparation à la réutilisation dans les centres de tri. Ces moyens peuvent passer par le financement des acteurs développant des surfaces de vente et de stockage, des outils de développement de ventes (marketing, communication...), des ventes localement, ou encore des opérations de tri supplémentaires pour mieux caractériser les matières réutilisables en fonction des demandes du marché local.

Remarque : d'autres recommandations vont également favoriser la réutilisation locale, notamment ;

- Fixer des objectifs ambitieux de réutilisation, distincts des objectifs de recyclage (cf. Recommandation 3)
- Assurer une collecte "préservante" (cf. Recommandation 5)
- Soutenir financièrement les modes de traitements de déchets en fonction de leurs plus-values environnementales et sociales (cf. Recommandation 9) ;

Note : ces moyens pourraient être insuffisants sans a minima un maintien de la qualité des textiles (en partie favorisé par la Recommandation 2 et la Recommandation 8) et dans le cas où les échanges de

textiles entre particuliers en Belgique pour de la seconde main augmentaient fortement. Cela induirait une baisse significative de la quantité de textiles réutilisables collectés sélectivement.

Par ailleurs, il est recommandé que l'organisme REP réalise des études spécifiques pour évaluer les perspectives de développement potentiel et réel de la réutilisation locale, notamment concernant l'évolution de la qualité des textiles mis en marché compte tenu entre autres, de l'augmentation des ventes entre particuliers. Ces études devront ainsi ajuster, le cas échéant, les objectifs de réutilisation et les moyens à déployer pour l'atteinte des objectifs définis.

#### **Recommandation 7. Développer les débouchés actuels de recyclage et des nouveaux débouchés afin d'assurer un recyclage des textiles non réutilisables**

Il sera nécessaire que l'organisme REP réalise une étude spécifique supervisée par l'Administration, en se basant notamment sur des études existantes, pour évaluer plus finement l'état des lieux et les perspectives de développement potentiel et réel du recyclage (développement des débouchés actuels et de nouveaux débouchés) et identifier les freins à ce développement.

Sur base des résultats de cette étude spécifique, des moyens appropriés pourront être ajustés : par exemple les soutiens pour les tonnes recyclées, la R&D, le développement d'installations de recyclage, le développement de technologies de tri par matière et/ou par couleur automatisées pour le recyclage...

#### **Recommandation 8. Prévoir des contributions et des éco-modulations incitant à augmenter la réutilisation et le recyclage des textiles**

Pour définir les contributions des metteurs en marché dans le cadre de la REP, il sera nécessaire de bien prendre en compte les moyens à déployer pour augmenter la collecte sélective, la réutilisation locale et le recyclage (cf. Recommandation 5, Recommandation 6 et Recommandation 7 ci-dessus) afin de répondre aux objectifs qui seront définis par les Régions.

Par ailleurs, il est recommandé de moduler les contributions par des primes ou des pénalités, pour encourager certaines pratiques de producteurs. Vu l'importance de la durée de vie sur le bilan environnemental, la priorité doit viser à pénaliser les produits à durée de vie plus courte. Par ailleurs afin d'inciter à une filière de recyclage générant des bénéfices environnementaux élevés, les autres critères doivent inciter au recyclage. Ces éco-modulations peuvent porter, à titre d'exemple sur des critères liés à :

- La durée de vie technique des produits (réponse à certains tests d'usure) ;
- L'incorporation en matières recyclées en boucle fermée ;
- Ou des limitations de perturbateurs de recyclage dans la composition des produits.

Le dispositif d'éco-modulation devra être établi en veillant à ce que les critères d'éco-conception ne soient pas antagonistes (augmenter la durée de vie en réduisant la recyclabilité par exemple) et de veiller au bénéfice environnemental sur tout le cycle de vie des textiles.

Les primes ou pénalités doivent être suffisamment incitatives<sup>142</sup>, c'est-à-dire suffisamment élevées par rapport au prix des produits et à leurs contributions, pour faire changer les comportements des consommateurs et/ou des producteurs.

Enfin, le coût et/ou les démarches administratives nécessaires pour que les metteurs en marché justifient qu'ils répondent aux critères des éco-modulations doivent être raisonnables par rapport aux gains

---

<sup>142</sup> A titre d'exemple, le cahier des charges d'agrément TLC du 23 Novembre 2022 propose une prime de 0,07 à 0,7 € / pièce pour la durabilité, de 1000 € / t de matière recyclée en boucle fermée (soit pour une pièce de 200 g avec 50 % de recyclé :0,1€ / pièce)

possibles sur les contributions de base. Des travaux de standardisation dans les tests de qualité, ou encore de traçabilité de la composition des produits via par exemple le futur passeport produits prévu au plan européen ou des labels<sup>143</sup> pourraient à terme permettre de réduire ces freins.

**Recommandation 9. Assurer une bonne redistribution des flux financiers auprès des acteurs susceptibles de connaître des déficits afin de garantir les débouchés de réutilisation et de recyclage**

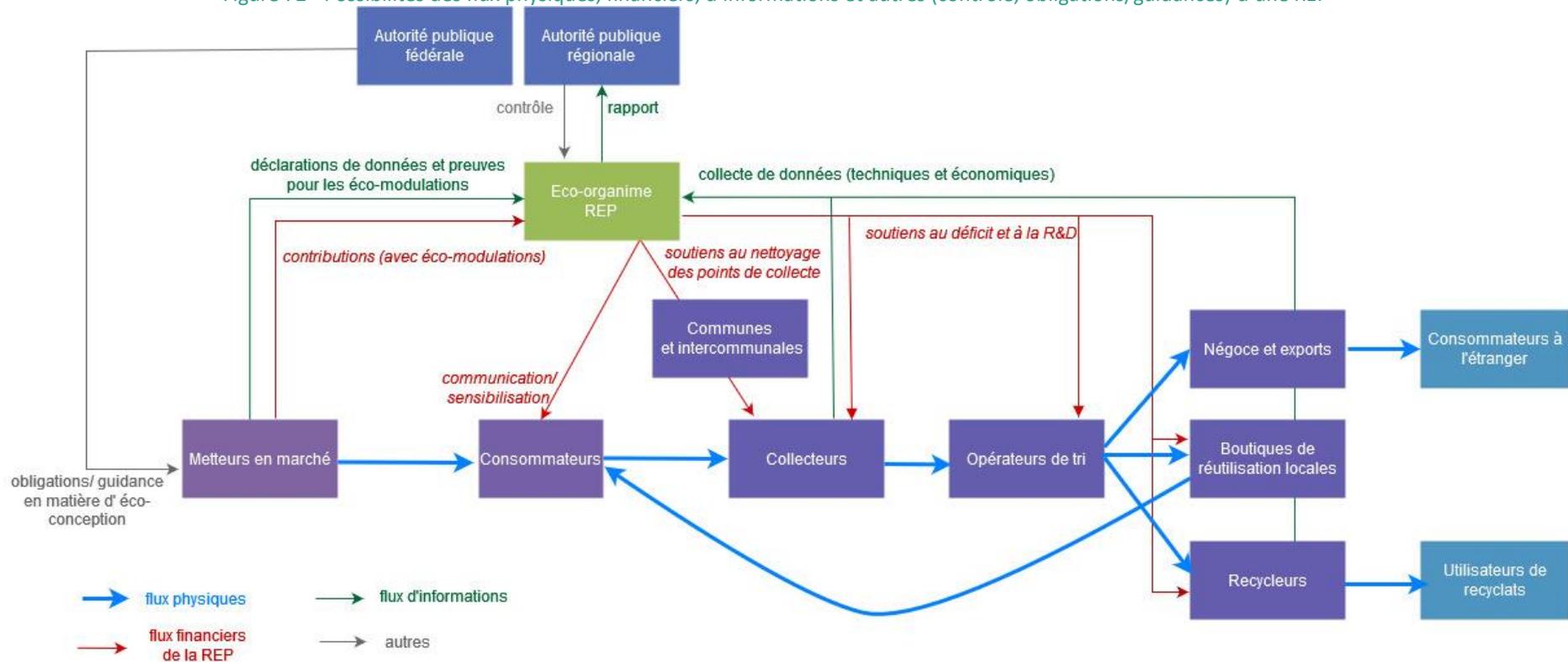
Lors de la mise en place de la REP et du suivi des données, il sera nécessaire de réaliser une analyse financière sur base de données réelles de tous les acteurs de la filière afin d'identifier les activités et/ou les acteurs déficitaires. En s'appuyant sur cette analyse, il faudra veiller à assurer une bonne redistribution des flux financiers auprès des acteurs susceptibles de connaître des déficits afin de garantir les objectifs de réutilisation et de recyclage à atteindre, en respectant les priorités de la hiérarchie des traitements des déchets et en veillant à garder la structure de la filière actuelle de réutilisation locale.

Le schéma ci-dessous présente les possibilités des flux physiques, financiers, d'informations et autres (contrôle, obligations/guidances) qui peuvent intervenir avec une REP.

---

<sup>143</sup> Exemple : les labels RCS ou GRS pour le contenu en recyclé voire d'autres labels comme GOTS ou l'Ecolabel européen qui pourraient à terme fixer des exigences d'intégration en recyclé.

Figure 72 - Possibilités des flux physiques, financiers, d'informations et autres (contrôle, obligations/guidances) d'une REP<sup>144</sup>



<sup>144</sup> Les boutiques de réutilisation locales considèrent l'ensemble des vendeurs en Belgique qui vendent des textiles de seconde main.

## 6 Annexes

---

### 6.1 Annexe - Etat des lieux de la REP en France

#### 6.1.1 Réglementation

En France, le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) est défini depuis 1975 **dans l'article L 541-10 du Code de l'environnement**.

Elle rappelle « l'obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de **pourvoir ou de contribuer** à la prévention et à la gestion des déchets qui en proviennent. »

Ces producteurs peuvent décider de gérer cette obligation individuellement ou de mettre en place collectivement des éco-organismes, « organismes auxquels ils versent une **contribution financière et transfèrent leur obligation** et dont ils assurent la **gouvernance** ».

Les éco-organismes sont agréés par l'Etat pour une durée maximale de **6 ans renouvelables** en réponse **aux exigences d'un cahier des charges**. Ces cahiers des charges prennent en compte en particulier :

- Les missions de l'éco-organisme ;
- Les montants des contributions perçues et leur affectation à la mission des éco-organismes ;
- Les conditions au recours aux entreprises d'utilité sociale ;
- Les conditions pour favoriser la prévention des déchets et leur gestion à proximité de points de production ;
- Les conditions de mise à disposition des déchets pour réutilisation ;
- Le respect des objectifs fixés par les plans de prévention et de gestion des déchets.

**L'article L541-10-3 du Code de l'environnement** institue la REP des TLC depuis 2007.

En France, l'éco-organisme agréé est Re\_fashion anciennement nommé Eco TLC. Il a été agréé pour la première fois en 2009 et l'est depuis régulièrement.<sup>145</sup> Un agrément est donné pour une durée maximale de 6 ans, par arrêté ministériel, mais en pratique, les agréments ont plutôt duré 5 ans. **Le dernier agrément date du 20 décembre 2019 et couvre une période jusqu'au 31 décembre 2022.**

Le cahier des charges en vigueur est le même que celui de la période 2014-2019.

Les points clés de ce cahier des charges sont :

- Le champ : les produits Textile d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC).
- Les obligations :
  - Favoriser la prévention de la production des déchets de TLC (et notamment la prévention via l'éco-conception) ;

---

<sup>145</sup> Les agréments datent de mars 2009, avril 2014, décembre 2019.

- Contribuer, par des actions d'information, de sensibilisation et de communication, au développement de la collecte séparée des déchets de TLC en lien avec les communes et établissement de coopération intercommunale (EPCI)<sup>146</sup> ;
- Contribuer en premier lieu à la réutilisation et au recyclage des TLC usagés ;
- Contribuer financièrement au tri de ces déchets en vue de leur valorisation, ainsi qu'au développement de ce tri ;
- Mener des actions d'information, de sensibilisation et de communication sur la filière ;
- Mener et soutenir des études et des projets de recherche et développement concernant la filière, notamment sur la recherche de nouveaux débouchés et sur les perspectives d'amélioration de l'organisation des différentes opérations devant permettre une réduction des coûts.

### 6.1.2 Historique

La REP TLC en France résulte d'une demande initiale des opérateurs historiques de collecte et tri des vêtements usagés, qui ont interpellé les pouvoirs publics concernant leur situation financière dégradée par rapport à ces activités. Ces opérateurs étaient principalement issus du milieu caritatif (Emmaüs, Le Relais) avec une démarche d'insertion élevée des trieurs.

Initialement baptisé taxe Emmaüs, le projet s'est transformé après concertation, en une filière de responsabilité élargie du producteur. Cette REP s'est donc construite sur la base de collecteurs et trieurs demandeurs.

Les metteurs en marché se sont organisés et ont confié leur responsabilité à un éco-organisme.

La contribution des producteurs finance donc en partie les opérateurs en charge de la gestion des déchets. **C'est une REP financière.**

### 6.1.3 Les metteurs en marché

#### 6.1.3.1 Rôle

Leur rôle est de contribuer financièrement à la gestion de leurs déchets, en s'acquittant de leurs contributions selon le barème Amont défini par l'éco-organisme.

Ils doivent donc présenter des déclarations annuelles des quantités mises en marché par catégorie, et payer leurs contributions. Les contributions de l'année n portent sur la mise en marché de l'année n-1.

S'ils conduisent des actions environnementales faisant partie de l'éco-modulation du barème (intégration de fibres recyclées de la filière ou d'autres filières, durabilité), ils doivent également en avvertir l'éco-organisme au travers de leur déclarations, ainsi que fournir les preuves associées.

Enfin, ils sont incités à participer à des projets de R&D visant à améliorer la filière de recyclage.

---

<sup>146</sup> Équivalent des intercommunales en Belgique

Les metteurs en marché sont représentés au conseil d'administration de Re\_fashion. Re\_fashion compte 32 associés représentatifs de l'ensemble des metteurs en marché répartis en quatre catégories correspondant aux différents collèges de produits assujettis et catégories de représentant des metteurs en marché : Textiles d'habillement, Linge de maison, Chaussures, Fédérations professionnelles. Chaque associé dispose d'un nombre identique de parts sociales. Tous les trois ans les associés désignent les membres du Conseil (14 sièges répartis par classe de parts sociales Habillement, Linge de Maison et Chaussures).

### 6.1.3.2 Reporting vers l'éco-organisme et contrôle

Les metteurs en marché ont des déclarations à présenter à Re\_fashion qui détaillent, par type de produit, les quantités vendues (en nombre de pièces).

L'éco-organisme mène des audits réguliers pour s'assurer de la bonne déclaration des metteurs en marché. L'éco-organisme se fixe d'auditer 15 % du nombre de pièces par an, réparti en différents contributeurs.

En 2020, les audits ont présenté les caractéristiques suivantes :

Figure 73 : Caractéristiques des audits des adhérents en 2019 et 2020 (source : rapport d'activité Re\_fashion 2020)

Campagne audit 2020 vs 2019		
	2019	2020
NOMBRE D'ADHÉRENTS AUDITÉS	67	18
EN VOLUME (MILLIONS) DE PIÈCES MISES SUR LE MARCHÉ	678	628 <sup>(1)</sup>
EN POURCENTAGE DE PIÈCES MISES SUR LE MARCHÉ	24%	24%
EN VOLUME (MILLIONS) DES CONTRIBUTIONS TOTALES	5,13	6,026
EN POURCENTAGE DES CONTRIBUTIONS TOTALES	24%	24%
NOMBRE AUDIT SUR SITE	34	NÉANT <sup>(2)</sup>
NOMBRE AUDIT SUR PIÈCE	33	18

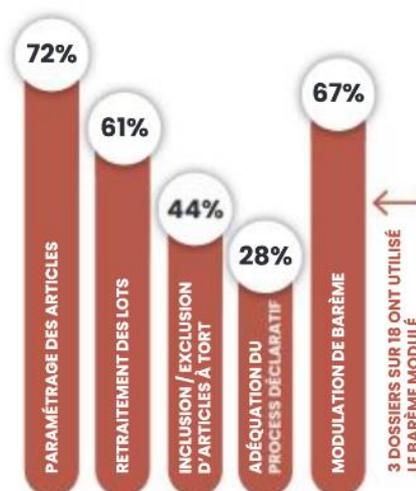
(1) L'obligation d'audit sur le nombre de pièces déclarées est au minimum de 15% par an.

(2) Crise sanitaire non-propice aux contrôles sur sites.

Les audits étudient les erreurs de déclarations, en termes de caractérisation des produits et de taille des pièces, en termes de classification des éco-modulations. Ils sont généralement réalisés dans les entreprises pour pouvoir identifier les données disponibles chez les adhérents.

Les résultats de ces audits sont présentés ci-dessous :

Figure 74 : Résultats des audits 2019-2020 (source : rapport d'activité Re\_fashion 2020)

**Types d'anomalies constatées**


La principale anomalie est l'erreur d'affectation des produits par catégorie de barème qui peut entraîner des écarts en plus et en moins. Aujourd'hui Re\_fashion dispose d'une nomenclature plus complète (voir annexe) qui permet de réduire ce risque. La deuxième anomalie vient des lots qui ne doivent pas être déclarés pour un mais pour le nombre d'articles contenu dans le lot. Les autres anomalies concernent des produits non éligibles (hors filière REP ou exportés). Au total des contrôles, il y a plus de régularisation en faveur de l'éco-organisme.

### 6.1.3.3 Données économiques

Le montant total annuel des contributions est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 50 : Bilan économique des éco-contributions (source : Rapport d'activité Re\_fashion 2020)

Données	2019	2020
Nombres de pièces (milliard)	2,9	2,4
Tonnage estimé (t)	648 000	517 200
<b>Contributions perçues (M€)</b>	<b>25,6</b>	<b>34,5</b>
Contribution / pièce (c€)	0,89	1,27
<b>Contribution / t (€)</b>	<b>39,4</b>	<b>60</b>

### 6.1.4 Les détenteurs de points d'apport volontaire et les collectivités

#### 6.1.4.1 Rôle

Le rôle des détenteurs de point d'apport volontaire et des collectivités est de développer la collecte en mettant à disposition des points d'apports et des actions locales d'information et de sensibilisation auprès des citoyens.

Les détenteurs de points d'apport peuvent être des acteurs publics (collectivités), privés (entreprises, magasins), des associations. Ces points d'apports peuvent revêtir plusieurs formes : conteneurs, locaux permanent d'association, boîtes (par exemple, en magasins) ou encore sacs dans le cas de certaines collectes régulières en porte à porte.

Les collectivités ont pour rôle, avec ces détenteurs de points d'apport de répondre aux objectifs réglementaires de collecte et de maillage assigné à la filière à savoir :

- **50 % des tonnages mis en marché doivent être détournés des OMR** à l'horizon 2019 (maintenant 2022) ; à date, le gisement était évalué à 600 000 t,
- Objectif de 4,6 kg/ hab / an soit 1 point d'apport volontaire (PAV) / 500 habitants en moyenne nationale.

Les détenteurs de points d'apport doivent se manifester auprès de l'éco-organisme et signer une convention de point d'apport, apposer la signalétique harmonisée proposée par l'éco-organisme rappelant le geste de tri (consigne ciblant tous les textiles et non pas seulement ceux dédiés à la réutilisation) et le devenir des déchets de TLC.

Lors de pose de points d'apport sur le domaine public, certaines collectivités peuvent exiger des conventions d'occupation du domaine public. Divers guides à l'attention de ces publics ont été développés par l'éco-organisme.

Les collectivités doivent également remplir une déclaration des actions de communication qu'elles diffusent aux citoyens. Les collectivités sont incitées à jouer un rôle de coordination de la collecte et de l'amélioration globale du maillage des points d'apport, car le soutien dont elles bénéficient est fonction de la densité de points d'apport. Elles peuvent également utiliser des outils proposés par l'éco-organisme et notamment le guide sur l'implantation de points d'apport.

#### 6.1.4.2 Reporting vers l'éco-organisme

Les détenteurs de point d'apport contribuent à la bonne traçabilité de la filière en permettant que l'éco-organisme géolocalise ces points d'apport et fournissent des données sur les tonnages collectés par eux-mêmes ou des collecteurs privés. Les données transmises à l'éco-organisme sont les adresses à mettre à jour en temps réel, les tonnages sont collectés au moins une fois par an, mais pour la plupart des opérateurs de façon trimestrielle. Les collectivités fournissent un état de leurs dépenses de communication et des exemplaires ou extraits de leurs communications.

#### 6.1.4.3 Données économiques

D'après les données de l'observatoire économique de la filière, les coûts opérationnels de la collecte sont compris entre 10 et 20 centimes d'euros par kg soit 100 à 200 €/t.

Les résultats et données de soutien pour la sensibilisation au geste de tri sont présentés ci-dessous :

Tableau 51 : Résultats sur la sensibilisation au geste de tri (source : rapport Re\_fashion 2020)

	2019	2020
Nombre de collectivités inscrites <sup>147</sup>	679	535
Population couverte (M habitants)	54,64	47,37
Nombre de collectivités conventionnées	594	451
Nombre d'actions de communications	980	858
Montant des soutiens à la communication (€)	2 509 043	2 339 431

<sup>147</sup> Collectivité qui a déclaré son territoire dans l'extranet et a accès à la cartographie des PAV et aux Kits de communication, sans être conventionnées pour bénéficier d'un soutien.

La baisse du nombre de collectivités engagées entre 2019 et 2020 s'explique par deux raisons :

- La fin de l'agrément au 31 décembre 2019 et donc par la nécessité de réengager le conventionnement pour la collectivité (certaines sont en retard) ;
- Le regroupement des collectivités au sein d'intercommunalités plus vastes.

#### 6.1.5 Les opérateurs de tri

##### 6.1.5.1 Rôle

Le rôle des opérateurs de tri est de trier les TLC collectés et de les orienter vers les meilleurs débouchés en respectant la hiérarchie des déchets.

Ils doivent signer une convention d'opérateur de tri avec l'éco-organisme qui leur impose le respect d'un certain nombre de règles dont :

- La restitution trimestrielle d'une déclaration de tonnages (entrants/ sortants, ventilation des débouchés, ETP) ;
- Le respect de certains seuils de valorisation matière (réutilisation, recyclage et autres types de valorisation matière) et d'élimination ;
- La restitution annuelle de données économiques pour établir le bilan du coût net moyen du tri pour la filière.

##### 6.1.5.2 Reporting vers l'éco-organisme et contrôle

Le reporting à remettre par les opérateurs de tri est trimestriel. Il doit informer notamment sur :

- La provenance (et notamment les quantités provenant des détenteurs de points d'apport conventionnés) ;
- La destination des déchets vers les différents débouchés.

L'éco-organisme réalise des audits réguliers des centres de tri. Toutes les déclarations trimestrielles de tous les opérateurs sont vérifiées. A partir de ce premier contrôle les justificatifs manquants sont demandés. Ensuite en fonction des résultats et de la nécessité d'aller plus loin ou pas, des audits sur site sont réalisés. Tous les centres de tri sont visités au moins 2 fois au cours d'une période d'agrément de 6 ans. Le taux d'anomalies constatées dans les déclarations est assez élevé (64% des opérateurs de tri ont vu leur montant de soutien corrigé en 2019).

##### 6.1.5.3 Données économiques

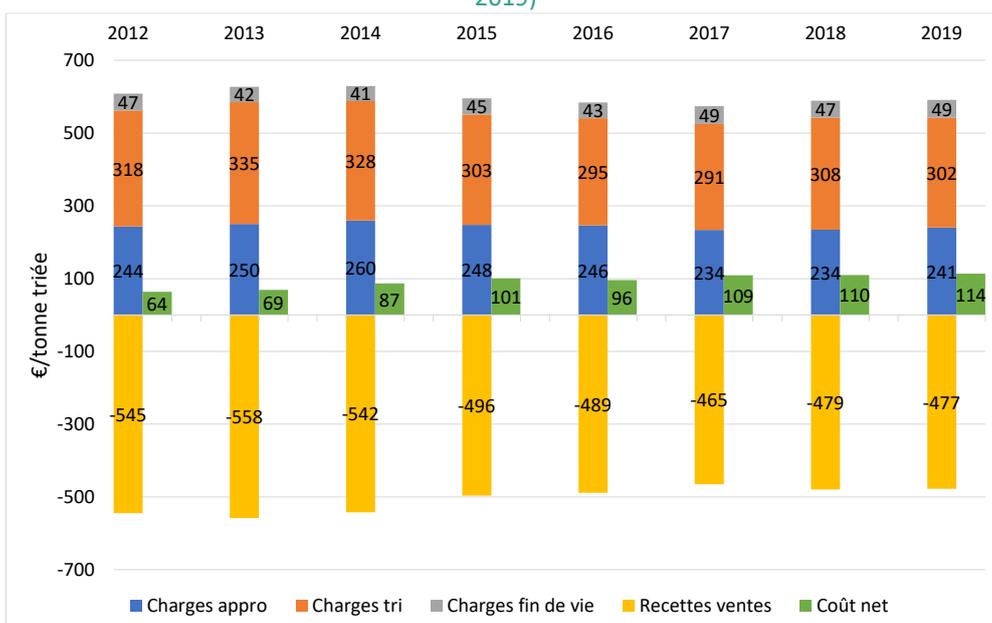
###### c. Données économiques du tri

A ce stade, le Comité Observatoire économique de la filière suit principalement l'indicateur de coût net moyen du tri, défini comme suit :

Coût net du tri = charges liées à l'appro + charges liées aux opérations de tri + charges liées aux ventes & fin de vie – recettes des ventes

Remarque : le coût net moyen du tri présenté s'appuie sur les données des trieurs conventionnés auprès de Re\_fashion.

Figure 75 : Coût net moyen du tri (tous centres de tri confondus) (source : Observatoire économique 2016-2019)



En moyenne, le tri est déficitaire (plus de charges que de recettes).

Il est à noter une forte différence de profil entre les coûts nets observés chez les opérateurs français et les opérateurs hors France.

**Ainsi le coût net moyen du tri en 2019 est de 133 € / t pour les opérateurs français et 41 € / t pour les opérateurs européens non français triant des TLC français**

On observe de plus une forte dispersion des coûts, qui s'explique par :

- La part de textiles réutilisables disponibles dans la collecte, dont celle de 1er choix ;
- Le fait d'être intégré (collecteur-trieur, existence d'une boutique de produits réutilisés) permettant de générer des économies d'échelle et de réduire les marges à chaque étape ;
- Le fait d'avoir des TLC français et non-français dans son mix. Avoir des TLC non français dans son mix permet de produire des mélanges européens qui se vendent à des prix plus élevés sur le marché y compris pour les TLC français ;
- Le fait d'avoir un taux de recyclage élevé.

#### d. Soutiens au tri

Tableau 52 : Soutiens au tri en 2019 et 2020 (source : rapport d'activité Re\_fashion 2020)

	2019	2020
Tonnages triés (t)	196 064	156 202
Montant de soutiens versés (€)	16 018 197	16 999 640
Soutien (€/t)	82	109

En 2019, au vu des montants moyens de soutiens (82€/t) et des coûts nets moyens (114 €/t) on observe que les soutiens moyens aux opérateurs de tri n'ont pas permis de compenser le déficit moyen observé.

#### e. Données économiques sur la réutilisation

La valeur de la réutilisation est bien sûr fonction de la qualité (marques ou non, usure), mais aussi de l'adéquation du mix de réutilisation avec les besoins de grossistes (ex : adéquation en termes de type de produits en lien par exemple avec le climat des pays importateurs).

Ainsi les ordres de grandeur<sup>148</sup> sont :

- Pour une vente en boutique locale : 6 €/kg (caritatif) à 17 €/kg (boutique classique) ;
- Pour une vente à l'export :
  - 1<sup>er</sup> choix 1 à 2 €/kg ;
  - 2<sup>ème</sup> choix : 0,4 €/kg.

#### f. Données économiques sur le recyclage

##### ○ Chiffons

La valeur des chiffons coupés en France<sup>149</sup> varie entre 0,7 et 2,5 €/kg contre 0,7 et 1,5 €/kg à l'export. L'activité de coupe est intensive en main d'œuvre et par conséquent, une partie de la matière à couper est exportée hors de France, notamment vers les pays du Maghreb.

##### ○ Effilochage

La valeur de la matière à effiloche est estimée<sup>150</sup> entre 0,25 et 0,7 €/kg. La valeur est d'autant plus élevée que la matière est pure (coton, laine). Par ailleurs, les procédés d'effilochage font parfois entrer des matières vierges en complément, qui donnent de la valeur à l'effiloché produit.

#### g. Données économiques sur la valorisation énergétique

Pour la valorisation en CSR, le prix de reprise annoncé par VanHeede est de 100 à 130 €/t.

Les coûts nets de valorisation énergétique en France sont en moyenne de 98 € HT (dans 50% des cas entre 75 et 120 €/t), taxe incluse<sup>151</sup>.

#### h. Données économiques sur l'élimination

Les coûts nets en mise en CET (ou décharge) sont en moyenne de 89 € HT (dans 50 des cas entre 80 et 100€/t)<sup>151</sup>.

<sup>148</sup> Source : Observatoire Economique, Environnemental et Social de la filière TLC, Re\_fashion

<sup>149</sup> Source : Observatoire Economique, Environnemental et Social de la filière TLC, Re\_fashion

<sup>150</sup> Source : Observatoire Economique, Environnemental et Social de la filière TLC, Re\_fashion

<sup>151</sup> Source : Référentiel des coûts du service public de gestion des déchets en France métropolitaine, données 2018, ADEME ; la TGAP est la taxe générale sur les activités polluantes qui concerne la mise en CET (ou décharge), le transfert vers un autre pays et le traitement des déchets dangereux et non dangereux.

### 6.1.6 Recommandation de Re\_fashion si une REP devait être créée en Belgique

« Dans un contexte de REP Textile européenne, il est indispensable que les principes guidant les réglementations doivent être sérieusement harmonisés et les modalités suffisamment communes s'agissant de produits et déchets faisant l'objet d'échanges transfrontaliers à l'intérieur de l'Europe comme à l'extérieur de l'Europe (cf. statistiques notamment celles de la Belgique qui en regard de la taille et la population du pays est un acteur conséquent du négoce de ces produits et matières). Les impacts tant en termes de droit de la concurrence que de législation sur la collecte, le tri et la valorisation des déchets textiles sont nombreux.

Ainsi Re\_fashion au même titre que les représentants européens des parties prenantes invitent d'une part la Commission Européenne et d'autre part les pouvoirs publics des états membres à raisonner de façon globale dans l'intérêt d'un réel progrès environnemental. A ce titre la décision de la Commission de rendre obligatoire la collecte séparée des textiles dans tous les pays de l'U.E d'ici 2025 constitue à la fois une opportunité mais également un risque très important de déstabilisation des marchés, d'engorgement des entrepôts de tri et d'effondrement des prix.

Il s'agit sans tarder de comprendre et tenir compte de la composition de la chaîne de valeur complète au-delà de la réutilisation, de la fragilité des équilibres à piloter et surtout des leviers à actionner pour que 100 % des ressources disponibles dans les produits mis en marché en Europe soient réutilisées et/ou recyclées autant que possible en Europe.

Le dispositif et les mécanismes que sous-tend le modèle actuel français sont loin d'être efficaces, même si des progrès existent notamment par la mise en place d'instruments de mesure. Cependant l'objectif collectif principal de la filière, exprimé en volume dès 2009 n'a pas été atteint 15 ans plus tard malgré plus de 300 Millions € mobilisés sur la période. Ainsi les principes communs en France comme en Europe doivent veiller à ce que les efforts soient concentrés en amont sur l'éco-conception et en aval sur la préparation à la réutilisation comme au recyclage, en incitant financièrement en proportion des efforts à déployer et en évitant en particulier le subventionnement d'activités rentables et de l'exportation. » - Source : Entretien avec Re\_fashion – 2022.

### 6.1.7 Nomenclature des produits éligibles à la REP

Source : site Re\_fashion

Tableau 53 : Nomenclature des produits éligibles à la REP TLC en France

Famille	Ligne de produits	Liste des produits éligibles	Exclusions spécifiques	Rayon
Vêtements	Tissus au mètre de vêtements (textile d'habillement)	3 mètres = 1 pcs		Homme-Femme-Enfant
Vêtements	Gilets de sécurité réfléchissants	Gilet de sécurité réfléchissant, veste de sécurité réfléchissante		Homme-Femme-Enfant
Vêtements	Panoplies et déguisements	Panoplie, déguisement	Pièce accessoire d'un déguisement n'ayant pas de fonction vestimentaire (ex : ailes de fée, masque de pirate)	Homme-Femme-Enfant
Vêtements	Vêtements de travail une-pièce à destination des particuliers	Vêtement de travail à destination des particuliers (blouse, pantalon, veste, tablier) EPI catégorie 1		Homme-Femme-Enfant
Vêtements	Vêtements de travail 2 pièces ou combinaisons à	Vêtement de travail 2 pièces ou combinaison à destination des particuliers		Homme-Femme-Enfant

Famille	Ligne de produits	Liste des produits éligibles	Exclusions spécifiques	Rayon
	destination des particuliers	(pantalon et veste, salopette) EPI catégorie 1		
Vêtements	Chaussants et sous-vêtements bébé (0-3 ans) et petits accessoires	Body, culotte, bavoir, bonnet, écharpe, couche jetable, langes, chaussons, chaussettes, collants, gants, chapeau, maillot de bain, combinaison de bain		Bébé (0-36 mois)
Vêtements	Vêtements bébé Petites pièces (0-3 ans)	Chemise, T-shirt, barboteuse, pull, bloomers, brassière, blouse, gilet, sweat, robe, salopette, pantalon, short, legging, polo, jogging, marinière, dors-bien, pyjama, blouson		Bébé (0-36 mois)
Vêtements	Vêtements de bébé Grosses pièces (0-3 ans)	Combinaison, pilote, surpyjama, manteau, (voir ligne 110 et 111 pour les autres produits)		Bébé (0-36 mois)
Vêtements	Tous types	Culotte, slip, shorty, caleçon, boxer, brassière pour petite fille	Justaucorps (danse, gym)	Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Bas	Culotte, slip, string, brésilien, shorty, hipster, tanga, body, caleçon, boxer – y compris gainant, gaine, panty, combinaison/combinaison gainante, ainsi que culotte périodique/culotte de règles		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Bas	Slip, string, shorty, caleçon, boxer, etc. – hors caleçon long		Homme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Lingerie	Soutien-gorge (corbeille, push-up, emboîtant, bandeau, coque, brassière...), top à soutien-gorge intégré, guêpière, serre-taille, corset, bustier, fond de robe, porte-jarretelles, jarretière, caraco, jupon, bande dentelle anti-frottement	Coque, coussinet, prolongateur de bretelles de soutien-gorge, bretelles amovibles de soutien-gorge, justaucorps (danse, gym)	Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Chaussants – hors bébé	Chaussettes (ville, sport, ski...) – y compris chaussettes étanches –, jambières, socquettes, protèges-pieds/socquettes invisibles, toe sock/protège-orteils, collants, bas, mi-bas, guêtres, coggings		Homme-Femme-Enfant
Vêtements	Hauts type T-shirt (tissu en maille jersey ou piquée)	T-shirt (quelle que soit sa forme : cache-cœur, top à bretelles, dos-nu, col V, débardeur...), polo (manches longues et courtes), polo de rugby, sous-pull, chausable, maillot de sport, marinière, maillot de		Enfant (4-14 ans)

Familie	Ligne de produits	Liste des produits éligibles	Exclusions spécifiques	Rayon
		corps, T-shirt technique (thermique/UV)		
Vêtements	Hauts type T-shirt (tissu en maille jersey ou piquée)	T-shirt (quelle que soit sa forme : cache-cœur, top à bretelles, dos-nu, col V, débardeur...), polo (manches longues et courtes), polo de rugby, sous-pull, chasuble, maillot de sport, marinière, maillot de corps, T-shirt technique (thermique/UV, gainant, amincissant,), T-shirt correcteur de posture)		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Hauts type T-shirt (tissu en maille jersey ou piquée)	T-shirt (quelle que soit sa forme : cool V, débardeur...), polo (manches longues et courtes), polo de rugby, sous-pull, chasuble, maillot de sport, marinière, maillot de corps, T-shirt technique (thermique, UV, gainant, amincissant,), T-shirt correcteur de posture		Homme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Hauts type chemise (tissu chaîne et trame)	Chemise, chemisier, blouse, tunique, vareuse, autre top tissé	Chemise en cuir	Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Hauts type chemise (tissu chaîne et trame)	Chemise, chemisier, blouse, tunique, vareuse, autre top tissé		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Hauts type chemise (tissu chaîne et trame)	Chemise, chemisier, blouse, tunique, vareuse, autre top tissé		Homme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Hauts type pull (base tricot)	Pull-over grosse maille ou fine maille (manches longues, manches courtes, sans manches, cache-cœur, pull poncho, col roulé, col V, col rond...), sweat-shirt, twin-set, boléro, polaire, gilet/cardigan (grosse maille ou fine maille), haut de survêtement, haut de jogging – hors gros gilet type manteau		Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Hauts type pull (base tricot)	Pull-over grosse maille ou fine maille (manches longues, manches courtes, sans manches, cache-cœur, pull poncho, col roulé, col V, col rond...), sweat-shirt, twin-set, boléro, polaire, gilet/cardigan (grosse maille ou fine maille), haut de		Femme adulte (≥ 15 ans)

Famille	Ligne de produits	Liste des produits éligibles	Exclusions spécifiques	Rayon
		survêtement, haut de jogging – hors gros gilet type manteau		
Vêtements	Hauts type pull (base tricot)	Pull-over grosse maille ou fine maille (manches longues, manches courtes, sans manches, pull poncho, col roulé, col V, col rond...), sweat-shirt, boléro, polaire, gilet/cardigan (grosse maille ou fine maille), haut de survêtement, haut de jogging – hors gros gilet type manteau		Homme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Jupes	Jupe, jupe-culotte, jupette – y compris jupe en tulle (type tutu)	Jupe en cuir	Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Jupes	Jupe, jupe-culotte, jupette – y compris jupe en tulle (type tutu)		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Robes	Robe longue, courte, midi – y compris robe-pull –, robe de cérémonie, robe de mariée, robe de plage	Robe en cuir	Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Robes	Robe longue, courte, midi – y compris robe-pull –, robe de cérémonie, robe de cocktail, robe de soirée, robe de mariée, robe de plage		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Pantalons en jean	Pantalon, pantacourt, corsaire, knickers, jean, jodhpurs, treillis, chino, sarouel – tous en jean		Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Pantalons en jean	Pantalon, pantacourt, corsaire, knickers, jean, jodhpurs, treillis, chino, sarouel – tous en jean		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Pantalons en jean	Pantalon, pantacourt, corsaire, knickers, jean, jodhpurs, treillis, chino, sarouel – tous en jean		Homme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Pantalons de « ville » (tissu chaîne et trame) – hors jean	Pantalon, pantacourt, corsaire, knickers, jodhpurs, treillis, chino, sarouel – hors jean	Pantalon en cuir	Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Pantalons de « ville » (tissu chaîne et trame) – hors jean	Pantalon, pantacourt, corsaire, knickers, jodhpurs, treillis, chino, sarouel – hors jean		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Pantalons de « ville » (tissu chaîne et trame) – hors jean	Pantalon, pantacourt, corsaire, knickers, jodhpurs, treillis, chino, sarouel – hors jean		Homme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Pantalons de « sport » et sportswear	Pantalon de survêtement ou de jogging, legging,	Tout article destiné à l'usage d'un sport	Enfant (4-14 ans)

Famille	Ligne de produits	Liste des produits éligibles	Exclusions spécifiques	Rayon
		jegging, tregging, fuseau, caleçon long – hors jean	particulier et ne pouvant se porter dans la vie quotidienne (ex. : culotte renforcée de cycliste, kimono de judo, plastron d'escrime...)	
Vêtements	Pantalons de « sport » et sportswear	Pantalon de survêtement ou de jogging, legging, jegging, tregging, fuseau, caleçon long – hors jean		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Pantalons de « sport » et sportswear	Pantalon de survêtement ou de jogging, legging, jegging, tregging, fuseau, caleçon long – hors jean		Homme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Shorts, bermudas – y compris en jean	Short, bermuda – y compris en jean	Short et bermuda en cuir	Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Shorts, bermudas – y compris en jean	Short, bermuda – y compris en jean		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Shorts, bermudas – y compris en jean	Short, bermuda – y compris en jean		Homme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Combinaisons, salopettes (tissu chaîne et trame) – y compris en jean	Combinaison pantalon, combinaison short, salopette – y compris en jean – hors combinaison de ski		Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Combinaisons, salopettes (tissu chaîne et trame) – y compris en jean	Combinaison pantalon, combinaison short, salopette – y compris en jean – hors combinaison de ski		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Combinaisons, salopettes (tissu chaîne et trame) – y compris en jean	Combinaison pantalon, combinaison short, salopette – y compris en jean – hors combinaison de ski		Homme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Costumes/Tailleurs – 2 à 3 pièces	Costume et complet, tailleur, habit de cérémonie, smoking... (2 et 3 pièces)		Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Costumes/Tailleurs – 2 à 3 pièces	Costume et complet, tailleur, habit de cérémonie, smoking... (2 et 3 pièces)		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Costumes/Tailleurs – 2 à 3 pièces	Costume et complet, tailleur, habit de cérémonie, smoking... (2 et 3 pièces)		Homme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Ensembles de sport – 2 pièces	Survêtement (2 pièces), jogging (2 pièces), tenue de sport 2 pièces... – hors combinaison de ski		Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Ensembles de sport – 2 pièces	Survêtement (2 pièces), jogging (2 pièces), tenue de sport 2 pièces... – hors combinaison de ski		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Ensembles de sport – 2 pièces	Survêtement (2 pièces), jogging (2 pièces), tenue de sport 2 pièces... – hors combinaison de ski		Homme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Vestes et blousons légers	Veste, veston, blazer, blouson léger, gilet sous veste, doudoune ultralégère, veste poncho	Veste en cuir ou en fourrure naturelle	Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Vestes et blousons légers	Veste, veston, blazer, blouson léger, gilet sous veste, doudoune ultralégère, veste poncho		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Vestes et blousons légers	Veste, veston, blazer, blouson léger, gilet sous veste,		Homme adulte (≥ 15 ans)

Famille	Ligne de produits	Liste des produits éligibles	Exclusions spécifiques	Rayon
		doudoune ultralégère, veste poncho		
Vêtements	Vêtements de pluie imperméables	Trench-coat, ciré, cape de pluie, poncho de pluie, pèlerine, coupe-vent		Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Vêtements de pluie imperméables	Trench-coat, ciré, cape de pluie, poncho de pluie, pèlerine, coupe-vent		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Vêtements de pluie imperméables	Trench-coat, ciré, cape de pluie, poncho de pluie, pèlerine, coupe-vent		Homme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Manteaux	Manteau, gros gilet type manteau, cape, poncho, duffle-coat, canadienne, pardessus, caban, parka, blouson d'hiver (bomber, teddy...)	Manteau en cuir ou en fourrure naturelle	Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Manteaux	Manteau, gros gilet type manteau, cape, poncho, duffle-coat, canadienne, pardessus, caban, parka, blouson d'hiver (bomber, teddy...)		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Manteaux	Manteau, gros gilet type manteau, cape, poncho, duffle-coat, canadienne, pardessus, caban, parka, blouson d'hiver (bomber, teddy...)		Homme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Vêtements matelassés – multicouches	Veste de ski, grosse doudoune (courte, longue, avec ou sans manches), combinaison de ski, pantalon de ski		Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Vêtements matelassés – multicouches	Veste de ski, grosse doudoune (courte, longue, avec ou sans manches), combinaison de ski, pantalon de ski		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Vêtements matelassés – multicouches	Veste de ski, grosse doudoune (courte, longue, avec ou sans manches), combinaison de ski, pantalon de ski		Homme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Pyjamas et autres articles home-wear/loungewear	Chemise de nuit (longue ou courte), liquette de nuit, pyjashort, combinaison, pantalon de pyjama, haut de pyjama		Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Pyjamas et autres articles home-wear/loungewear	Chemise de nuit (longue ou courte), liquette de nuit, pyjashort, combinaison, pantalon de pyjama, haut de pyjama, nuisette		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Pyjamas et autres articles home-wear/loungewear	Liquette de nuit, pyjashort, combinaison, pantalon de pyjama, haut de pyjama		Homme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Ensembles pyjamas et autres ensembles Homewear	Veste d'intérieur (type kimono), robe de chambre,		Enfant (4-14 ans)

Famille	Ligne de produits	Liste des produits éligibles	Exclusions spécifiques	Rayon
		ensemble 2 pièces pyjama, peignoir de nuit		
Vêtements	Ensembles pyjamas et autres ensembles Homewear	Veste d'intérieur (type kimono), déshabillé, robe de chambre, ensemble 2 pièces pyjama, peignoir de nuit		Femme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Ensembles pyjamas et autres ensembles Homewear	Veste d'intérieur (type kimono), robe de chambre, ensemble 2 pièces pyjama, peignoir de nuit		Homme adulte (≥ 15 ans)
Vêtements	Petits accessoires – type cravates	Cravate, nœud papillon, faux col, fausse manchette, ceinture en tissu, pochette de costume, mantille, bandeau, bretelles, mouchoir, bandana, bandeau, headband	Accessoire de coiffure – type barrette, serre-tête, chouchou ; bandeau et serre-poignet en éponge (sport)	Homme-Femme-Enfant
Vêtements	Chapeaux et dérivés en tissu	Chapeau, béret, bob, casquette, toque, cagoule, visière, bonnet, chapka et couvre-chef en général	Perruque, bonnet de bain, chapeau pour compléter un déguisement (chapeau de cowboy, de sorcière, chapeau oreilles de Mickey...)	Homme-Femme-Enfant
Vêtements	Gants, moufles, mitaines	Gants (quel que soit leur usage domestique : protection contre le froid, accessoire de mode, jardinage, ski, soudure...), mitaines, moufles	Gants 100 % plastique pour le ménage, gants en cuir	Homme-Femme-Enfant
Vêtements	Accessoires de taille moyenne – type châles	Foulard, châle, écharpe, étole, chèche, snood, tour de cou, paréo		Homme-Femme-Enfant
Vêtements	Maillots de bain	Slip de bain, caleçon de bain, shorty de bain maillot une-pièce (y compris en Néoprène) maillot deux-pièces, tankini, top Néoprène, veste Néoprène, combinaison de natation, jupette et paréo de bain, (hors T-shirt UV en ligne 21)	Combinaison intégrale en Néoprène	Enfant (4-14 ans)
Vêtements	Maillots de bain	Slip de bain, caleçon de bain, shorty de bain, maillot une-pièce (y compris en Néoprène), maillot deux-pièces, tankini, top Néoprène, veste Néoprène, combinaison de natation, jupette et paréo de bain, (hors T-shirt UV en ligne 22)		Femme adulte (≥ 15 ans)

Famille	Ligne de produits	Liste des produits éligibles	Exclusions spécifiques	Rayon
Vêtements	Maillots de bain	Slip de bain, caleçon de bain, shorty de bain (y compris en Néoprène) top Néoprène, veste Néoprène, combinaison de natation - (hors T-shirt UV-en ligne 23)		Homme adulte (≥ 15 ans)
Chaussures	Chaussures basses	Chaussures bateau, babies, ballerines, derbies, mocassins, richelieus...		Enfant (Pointure du 27 au 36)
Chaussures	Chaussures basses	Slippers, chaussures bateau, babies, talons aiguille, ballerines, derbies, escarpins, mocassins, richelieus, salomés, stiletos...		Femme adulte (Pointure ≥ 37)
Chaussures	Chaussures basses	Slippers, chaussures bateau, derbies, mocassins, richelieus...		Homme adulte (Pointure ≥ 37)
Chaussures	Chaussures de type « bottines »	Bottines, bottillons, boots		Enfant (Pointure du 27 au 36)
Chaussures	Chaussures de type « bottines »	Bottines, bottillons, boots, chaussure de sécurité (ISO 20347 sans embouts de protection contre les chocs et l'écrasement)	Chaussure de protection norme Iso20345 avec coque de protection résistant à une pression de 200joules	Femme adulte (Pointure ≥ 37)
Chaussures	Chaussures de type « bottines »	Bottines, bottillons, boots, chaussure de sécurité (ISO 20347 sans embouts de protection contre les chocs et l'écrasement)		Homme adulte (Pointure ≥ 37)
Chaussures	Chaussures de type « bottes » et plus	Bottes – y compris après-ski, bottes de pluie		Enfant (Pointure du 27 au 36)
Chaussures	Chaussures de type « bottes » et plus	Bottes – y compris après-ski, bottes de pluie –, cuis-sardes		Femme adulte (Pointure ≥ 37)
Chaussures	Chaussures de type « bottes » et plus	Bottes – y compris après-ski, bottes de pluie		Homme adulte (Pointure ≥ 37)
Chaussures	Chaussures de type « baskets »	Chaussures sportswear appelées communément baskets, tennis ou sneakers,	Tout équipement chaussé impropre à la marche et destiné à assurer la fixation des pieds à un système mobile ou fixe (chaussures de ski, rollers, patins à glace, chaussures de cyclisme...)	Enfant (Pointure du 27 au 36)
Chaussures	Chaussures de type « baskets »	Chaussures sportswear appelées communément baskets, tennis ou sneakers,		Femme adulte (Pointure ≥ 37)
Chaussures	Chaussures de type « baskets »	Chaussures sportswear appelées communément baskets, tennis ou sneakers,		Homme adulte (Pointure ≥ 37)
Chaussures	Chaussures de bébé (0-3 ans)	Quel que soit le type de chaussures – y compris pantoufles/chaussons		Bébé (Pointure du 19 au 26)
Chaussures	Chaussures d'été	Chaussures ouvertes, chaussures en toile, espadrilles, tongs, nu-pieds, sandales, mules, sabots, babouches...		Enfant (Pointure du 27 au 36)

Famille	Ligne de produits	Liste des produits éligibles	Exclusions spécifiques	Rayon
Chaussures	Chaussures d'été	Chaussures ouvertes, chaussures en toile, espadrilles, tongs, nu-pieds, sandales, mules, sabots, babouches...		Femme adulte (Pointure ≥ 37)
Chaussures	Chaussures d'été	Chaussures ouvertes, chaussures en toile, espadrilles, tongs, nu-pieds, sandales, mules, sabots, babouches...		Homme adulte (Pointure ≥ 37)
Chaussures	Chaussures d'intérieur	Articles chaussants (chaussons, pantoufles, charentaises...)		Homme-Femme-Enfant
Linge de maison	Tissus au mètre de rideaux, voilages, moustiquaire, linge de lit, linge de bain, linge de table	3 mètres = 1pcs	Tissus d'extérieur, toile ciré, tissus matelassé, Tissus d'ameublement (housse de canapé, coussins, tête de lit etc....)	
Linge de maison	Divers linges de maison	Set de table en textile uniquement, chemin de table, torchon, chiffon de nettoyage (dont microfibre) serpillière, lingette nettoyante, lavette microfibre pour balai	Chamoisine « peau naturelle », lingette nettoyante jetable, serpillière à franges (avec fixation balai intégrée, non détachable)	
Linge de maison	Gants	Gant de toilette – y compris exfoliant, gant de cuisine, manique, gant de nettoyage (microfibre ou autre), gant de gommage	Gant en crin ou en éponge végétale	
Linge de maison	Linge de bain et tapis de bain (zone humide)	Drap et cape de bain, drap de douche (70 x 140), serviette de plage (100 x 170), drap de plage (100 x 180) peignoir, poncho de bain, serviette ronde de plage, fouta, tapis de bain, tapis de cuisine		
Linge de maison	Serviettes de toilette	Serviette de toilette (50 x 100), essuie-mains		
Linge de maison	Taies d'oreiller/de traversin et housses de protection	Taie et housse d'oreiller et de traversin, housse de protection pour oreiller et pour traversin		
Linge de maison	Draps	Drap plat, drap housse		
Linge de maison	Housses de couette	Housse de couette		
Linge de maison	Parures de lit	Parure de lit (drap plat ou housse de couette + 1 ou 2 taies)		
Linge de maison	Housse de protection	Alèse, protège-matelas, housse édredon	Tour-de-lit, cache-sommier	
Linge de maison	Couvertures	Couverture, plaid, couvre-lit, dessus-de-lit, ciel-de-lit, jeté de canapé		

Famille	Ligne de produits	Liste des produits éligibles	Exclusions spécifiques	Rayon
Linge de maison	Nappes	Nappe textile non jetable	Molleton protège-table, toile cirée	
Linge de maison	Linge de table	Serviette de table, serviette invité (ou carré invité), napperon		
Linge de maison	Linge de bain pour les bébés (0-3 ans)	Cape de bain, poncho de bain, sortie de bain, peignoir		Bébé (0-36 mois)
Linge de maison	Linge de lit pour les bébés (0-3ans)	Drap bébé, housse de couette bébé, housse matelas à langer, couverture, nid d'ange, gigoteuse, douillette, turbulette, chancelière, écharpe de portage		Bébé (0-36 mois)
Linge de maison	Voilages	Voilage de largeur $\leq 1$ m (qu'il soit vendu à l'unité ou par paire) : classique, brise-bise, vitrage, bonnelfemme, panneau japonais en textile, moustiquaire, cantonnière		
Linge de maison	Voilages	Voilages de largeur $> 1$ m (qu'il soit vendu à l'unité ou par paire) : classique, brise-bise, vitrage, bonnelfemme, panneau japonais en textile, moustiquaire, cantonnière		
Linge de maison	Rideaux	1 unité = 1 pan et non pas la paire – Rideau occultant, rideau isolant, sur-mesure ou non		
Linge de maison	Stores	Store en textile uniquement, enrouleur ou non, store plissé, store bateau, store de fenêtre de toit (type Velux) ... sur-mesure ou non, quelle que soit la surface	Store vénitien, store californien, séparateur de pièces, store d'extérieur pare-soleil	

## 6.1.8 Exigences de Re fashion concernant l'éco-modulation durabilité


**PANTALON EN JEAN**

Pantalon, pantacourt, corsaire, knickers, jean, jodhpurs, treillis, chino, sarouel, short, bermuda, combinaison pantalon, combinaison short, salopette . H - F - E.

Critère	Norme	Seuil exigé
Stabilité dimensionnelle	ISO 5077 après 1 lavage (selon code d'entretien)	≤ 3 %
Résistance à l'abrasion méthode Martindale	ISO 12947-2 (9 kPa) (test sur produit fini)	> 30000 cycles
Résistance à la déchirure	ISO 13937-2 (test sur produit fini)	≥20N


**PANTALON DE VILLE (CHAÎNE ET TRAME)**

Pantalon, pantacourt, corsaire, knickers, chino, jodhpurs, treillis, sarouel, short, bermuda, combinaison pantalon, combinaison short, salopette. H - F - E

Critère	Norme	Seuil exigé
Stabilité dimensionnelle	ISO 5077 après 3 lavages (selon code d'entretien : lavage/ séchage/repassage répété 3 fois)	≤ 3 %
Aspect après lavage	Evaluation de l'aspect après les 3 lavages réalisés pour la stabilité dimensionnelle	Absence de cassure (traces plus claires liées au frottement des plis lors du lavage)
Abrasion méthode Martindale	ISO 12947-2 (9 kPa) (test sur produit fini)	≥ 15 000 cycles
Résistance déchirure	ISO 13937-2 (test sur produit fini)	≥ 16N


**HAUT TYPE T-SHIRT (MAILLE)**  
 Quelle que soit sa forme, manches longues et courtes

T-shirt, cache-cœur, top à bretelles, dos-nu, débardeur, col V, polo, sous-pull, chasuble, maillot de sport, marinière, maillot de corps. H-F-E

Critère	Norme	Seuil exigé
Stabilité dimensionnelle	ISO 5077 après 3 lavages (selon code d'entretien : lavage/séchage/repassage répété 3 fois)	≤ 5 %
Solidité teinture au lavage (dégradation et dégorgeement)	ISO 105-C06 Après 3 lavages (sur produit fini)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence (note à 5) de dégorgeement en cas de coloris contrastés (par exemple des tissus à rayures blanches et foncées).</li> <li>- Absence de dégradation des prints ou transferts</li> <li>- Cotation dégradation coloris ≥ 4 (cotation par rapport à l'échelle des gris pour les dégradations selon EN 20105-A02)</li> </ul>
Vrillage selon ISO 16322	Après 3 lavages (sur produit fini)	Vrillage ≤ 4 %


**HAUT TYPE PULL (MAILLE BASE TRICOT)**

Pull-over, gilet, cardigan (grosse ou fine maille), cache-cœur, pull, poncho, twin-set, boléro. H-F-E Sont exclus : sweat-shirt, polaire, haut de survêtement, haut de jogging

Critère	Norme	Seuil exigé
Stabilité dimensionnelle	ISO 5077 après 1 lavage	≤ 5 %
Boulochage méthode Pilling box	ISO 12945-1	≥ 4 après 1 lavage (10800 cycles ou 3h)


**HAUT TYPE CHEMISE (CHAÎNE ET TRAME)**

Chemise, chemisier, blouse, tunique, vareuse. H-F-E

Critère	Norme	Seuil exigé
Stabilité dimensionnelle	ISO 5077 après 3 lavages (selon code d'entretien : lavage/séchage/repassage répété 3 fois)	≤ 3 %
Aspect après lavage	Evaluation visuelle de l'aspect après les 3 lavages réalisés pour le test de stabilité dimensionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de cassure (traces plus claires liées au frottement des plis lors du lavage)</li> <li>- Grignage couture ≥ 4 (selon étalon couture ISO 15487)</li> <li>- Boulochage ≤ 4 -5 (selon descriptif de la norme ISO 12945-1 ou 2)</li> </ul>
Résistance à l'abrasion méthode Martindale	ISO 12947-2 (9 kPa)	≥ 12000 cycles et cotation dégradation ≥ 4-5 à 3000 cycles en cas d'impression

## CHAUSSETTES + SOCQUETTES ET COLLANTS (LAINE OU MÉLANGE)

(Sont exclus : bas, collants en polyamide) H-F-E.

Critère	Norme	Type de produit	Seuil exigé
Résistance à l'abrasion (test sur le talon et la semelle)	EN 13770 méthode 2 (abrasion sur forme)	Chaussettes de sport/randonnée	> 2000 cycles Clair
Résistance à l'abrasion (test sur le talon et la semelle)	EN 13770 méthode 2 (abrasion sur forme)	Chaussettes de ville	> 1000 cycles Clair

## MAILLOT DE BAIN (HORS NÉOPRÈNE) H-F-E

Critère	Norme	Seuil exigé
Solidité des teintures à l'eau de piscine	ISO 105-E03 (50 mg Chlore actif/l)	≥ 4
Dégradation à la lumière artificielle (UV)	ISO 105-B02	≥ 4

## VÊTEMENTS DE NUIT H/F/E

Chemise de nuit, liquette de nuit, pyjashort, combinaison, pantalon de pyjama, haut de pyjama, Veste d'intérieur (type kimono), robe de chambre, peignoir de nuit.

Critère	Norme	Seuil exigé
Variation dimensionnelle	NF EN ISO 5077/ NF EN ISO 6330 et NF EN ISO 3759 après 3 lavages	+/-5% Maille +/-3% CH & TR
Changement physique dans le vêtement	NF EN ISO 15487 après 10 lavages	Vrillage sur maille ≤5% (sauf seamless) Dégradation coloris ≥3 Absence de dégradation des prints ou transferts
OPTION si dentelle ou tulle non doublé : Eclatement	NF EN ISO 13938-1	≥ 100kPa
OPTION si CH & TR: Glissement des fils aux coutures	NF EN ISO 13936-2 (sur matière ou couture existante)	≤5mm sous 60N si <220g/m2 ≤5mm sous 120N si ≥220g/m2

### LINGERIE : HAUT ET BAS DU CORPS

- Soutien-gorge, guêpière, serre-taille, corset, bustier, fond de robe, porte-jarretelles, jarretière, caraco, culotte, string, brésilien, shorty, hipster, tanga, body, boxer gaine, panty, combinaison/ combinette gainante / **Femme**
- **slip**, caleçon, boxer / **Homme**
- **Culotte**, **slip**, shorty, body, caleçon, boxer, brassière pour petite fille / **Enfant**

Critère	Norme	Seuil exigé
Variation dimensionnelle	NF EN ISO 5077 NF EN ISO 6330 et NF EN ISO 3759 après 3 lavages	+/-5% Maille +/-3% CH & TR
Elasticité	NF EN ISO 20932-3 Méthode A (35 N) Haut du corps : sur bretelle et basque Bas du corps : sur élastique de taille NF EN ISO 20932-1 Méthode A Gainant: sur bande d'étoffe	Après 20 lavages Déformation résiduelle après 5 cycles max 7%
Changement physique dans le vêtement	NF EN ISO 15487 après 20 lavages	Boulochage ≥3-4, Erailage ≥3-4, Dégradation coloris ≥3, Absence de rupture couture/soudure Absence de rupture accessoire Absence de dégradation élastique Absence de glissement de la gomme Absence de rupture élasthanne Absence de déchirure Absence de dégradation des accessoires Absence d'oxydation des accessoires Absence de cassures notables des coq
OPTION si coloris clair, avec ou sans mousse : Jaunissement	NF EN ISO 105X18 NF EN ISO 105-G01 NF EN ISO 105-B02	≥3-4 Nox ≥3-4 phénolique ≥3-4 lumière
OPTION si dentelle ou tulle non doublé : Eclatement	NF EN ISO 13938-1	≥100kPa
OPTION si CH & TR : Glissement des fils aux coutures	NF EN ISO 13936-2 (sur matière ou couture existante)	≤5mm sous 60N si <220g/m <sup>2</sup> ≤5mm sous 120N si ≥220g/m <sup>2</sup>

### CHAUSSURES HOMME, UNISEXE ET ENFANT

De ville et de sport (Sont exclus : chaussures d'intérieur)

Critère	Norme	Seuil exigé
Résistance au pelage de l'assemblage tige-semelle	EN ISO 17708	≥ 3,0 daN/cm
Résistance à l'abrasion des semelles d'usure	EN 12770	Perte de matière ≤ 150 mm <sup>3</sup>

### CHAUSSURES FEMME

De ville et de sport (Sont exclus : chaussures d'intérieur)

Critère	Norme	Seuil exigé
Résistance au pelage de l'assemblage tige-semelle	EN ISO 17708	≥ 2,5 daN/cm
Résistance à l'abrasion des semelles d'usure	EN 12770	Perte de matière ≤ 200 mm <sup>3</sup>



### LINGE DE LIT

Drap plat, drap housse, housse de couette, parure de lit, taie/housse d'oreiller, taie/housse de traversin

Critère	Norme	Seuil exigé
Stabilité dimensionnelle	ISO 5077 après 3 lavages (selon code d'entretien : lavage/séchage/repassage répété 3 fois)	Maille ≤ 5% Chaîne et trame ≤ 3%
Résistance à l'abrasion	ISO 12947-3	> 20 000 cycles
Aspect après lavage	Evaluation de l'aspect après les 3 lavages réalisés pour la stabilité dimensionnelle	Absence de cassure (traces plus claires liées au frottement des plis lors du lavage) et cotation dégradation ≥ 4-5 à 3 000 cycles en cas d'impression
Solidité teinture au lavage (dégradation et dégorgeant)	ISO 105-C06 (après 3 lavages en fonction du code d'entretien)	4-5 clair et 4 foncé

## 6.2 Annexe - Consignes de tri des textiles dans les parcs à conteneurs

<p><b>IDELUX Environnement</b></p>	<p><b>👍 Sont acceptés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>vêtements en bon état</li> <li>chaussures en bon état</li> <li>sacs à main, de sport, cartables...</li> <li>linge de maison en bon état (couettes, couvre-lits, couvertures, draps, nappes et serviettes en tissu, peluches)</li> </ul>	<p><b>🚫 Sont refusés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>vêtements souillés et/ou déchirés, chaussures dépareillées : &gt; <i>collecte déchets résiduels (sac ou duobac)</i></li> <li>oreillers et coussins : &gt; <i>recyparc, « Encombrants combustibles »</i></li> </ul>	<p><b>★ Consignes de tri</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>attacher les chaussures par paire ;</li> <li>placer les textiles dans des sacs translucides.</li> </ul>
------------------------------------	--	--	---

<p><b>BEP Environnement</b></p>	<p><b>QUE PUIS-JE DÉPOSER COMME TEXTILE DANS LES RECYPARCS?</b></p> <p>Les cabines à vêtements des recyparcs vous permettent de déposer <b>des vêtements, des tissus (rideaux, essuies, draps, nappes, ...)</b> et <b>des paires de chaussures</b> dont vous n'avez plus l'utilité.</p> <p>Cependant, quelques règles sont à respecter pour le bon déroulement de la collecte des textiles:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>› Ils doivent être <b>propres et en bon état</b>.</li> <li>› Ils doivent obligatoirement être <b>déposés emballés dans des sacs propres et fermés</b>.</li> <li>› Les chaussures d'une même paire doivent être <b>appareillées</b> (liées ensemble).</li> </ul> <p>Tout autre objet ou déchet ne peut pas être déposé dans les cabines à vêtements.</p>	<p><b>ET LES TEXTILES EN MAUVAIS ÉTAT?</b></p> <p>Les autres textiles (chaussures dépareillées ou déchirées, vêtements ou tissus sales, tachés, troués ou déchirés) sont à évacuer dans les <b>ordures ménagères collectées en porte à porte</b>.</p> <p><b>RECYCLAGE &amp; SECONDE VIE</b></p> <p>Les vêtements collectés sont ensuite triés, lavés si nécessaire et reconditionnés afin d'avoir une nouvelle vie.</p> <p><b>60% des vêtements collectés sont réutilisables et 35% sont recyclés en matières premières.</b></p>
---------------------------------	--	--

<p><b>InBW</b></p>	<p><b>Accepté</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Vêtements</li> <li>Chaussures (appareillées)</li> <li>Cuirs</li> <li>Autres textiles (rideaux, essuies, mouchoirs, nappes, draps de lit,...)</li> <li>Peluches</li> </ul> <p>Ceux-ci doivent être propres, secs et conditionnés dans des sacs fermés !</p>	<p><b>Refusé</b></p> <p>Textiles sales, mouillés et/ou en mauvais état → sac poubelle d'ordures ménagères</p> <p><b>Destination</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Revente dans des magasins de seconde main</li> <li>Expédition vers les pays en voie de développement</li> <li>Déchetage en vue de fabriquer des chiffons industriels (pour les pièces de moins bonne qualité)</li> </ol>	<p><b>Conseils pratiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avant de jeter, pensez que des vêtements qui ne vous servent plus peuvent faire le bonheur de quelqu'un dans votre entourage (famille, amis, CPAS, mouvement de jeunesse, écoles, paroisses, brocantes, ventes de la ligue des familles, associations locales diverses,...)</li> <li>Ne laissez rien aux abords de ces cabines ! Les amendes prévues pour ce genre de dépôt illicite peuvent atteindre plusieurs centaines d'euros</li> </ul>
--------------------	---	---	---

Hyg�a	<b>AUTORIS�S</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• v�tements de tous types en bon �tat</li> <li>• chaussures attach�es par paire</li> <li>• cuirs (sacs, ceintures, etc.)</li> <li>• couvertures</li> </ul>	<b>INTERDITS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• v�tements, chaussures, couvertures ou cuirs souill�s et/ou d�chir�s &gt; ordures m�nag�res</li> <li>• chaussures d�pareill�es &gt; ordures m�nag�res</li> <li>• peluches &gt; ordures m�nag�res ou encombrants incin�rables selon leur taille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• linges de maison (draps, essuies, etc.) &gt; ordures m�nag�res</li> <li>• oreillers, couettes et coussins &gt; encombrants incin�rables</li> </ul> <p style="text-align: right; font-size: small;">&gt; = � destination de</p>
-------	--	--	---

Ipalle	<b>Sont accept�s :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les v�tements tels que pantalons, chemises, anoraks, t-shirts, sous-v�tements,...</li> <li>• Le linge de maison : uniquement les rideaux, essuies, mouchoirs, nappes, et draps de lit</li> <li>• Les sacs � main et les ceintures</li> <li>• Les chaussures et baskets</li> </ul>	<p><b>Fili�re de recyclage</b></p> <p>Seconde main ou chiffons.</p> <p style="color: red;">Ces articles sont accept�s en bon �tat.</p> <p style="color: red;">Les textiles abim�s sont � d�poser dans le sac poubelle classique.</p>
--------	---	--

Intradel	<b>ACCEPT�S</b> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ V�tements propres</li> <li>✓ Maroquinerie (sacs, portefeuilles...)</li> <li>✓ Chaussures li�es par paires</li> </ul> </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lingerie</li> <li>✓ Linge de maison (couvertures, essuies...)</li> <li>✓ ...</li> </ul> </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ V�tements propres</li> <li>✓ Maroquinerie (sacs, portefeuilles...)</li> <li>✓ Chaussures li�es par paires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lingerie</li> <li>✓ Linge de maison (couvertures, essuies...)</li> <li>✓ ...</li> </ul>	<b>REFUS�S DANS LES TEXTILES / � METTRE DANS...</b> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• V�tements d�chir�s, sales ou mouill�s</li> <li>• Chaussures d�pareill�es</li> </ul> <p style="text-align: center; font-size: small;">Collecte des d�chets r�siduels en porte-�-porte</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bottes en plastique</li> <li>• Coussins et �dredons</li> <li>• Morceaux de tissus</li> </ul> <p style="text-align: center; font-size: small;">Collecte des d�chets r�siduels en porte-�-porte</p> </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• V�tements d�chir�s, sales ou mouill�s</li> <li>• Chaussures d�pareill�es</li> </ul> <p style="text-align: center; font-size: small;">Collecte des d�chets r�siduels en porte-�-porte</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bottes en plastique</li> <li>• Coussins et �dredons</li> <li>• Morceaux de tissus</li> </ul> <p style="text-align: center; font-size: small;">Collecte des d�chets r�siduels en porte-�-porte</p>	<b>ET APR�S LE TRI ?</b> En collaboration avec l'A.S.B.L. Terre, les textiles collect�s dans les recyparcs sont tri�s et redistribu�s dans les magasins de seconde main �Terre.  <a href="http://www.terre.be" style="color: white;">www.terre.be</a> 
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ V�tements propres</li> <li>✓ Maroquinerie (sacs, portefeuilles...)</li> <li>✓ Chaussures li�es par paires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Lingerie</li> <li>✓ Linge de maison (couvertures, essuies...)</li> <li>✓ ...</li> </ul>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• V�tements d�chir�s, sales ou mouill�s</li> <li>• Chaussures d�pareill�es</li> </ul> <p style="text-align: center; font-size: small;">Collecte des d�chets r�siduels en porte-�-porte</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bottes en plastique</li> <li>• Coussins et �dredons</li> <li>• Morceaux de tissus</li> </ul> <p style="text-align: center; font-size: small;">Collecte des d�chets r�siduels en porte-�-porte</p>						
<p> Les textiles doivent �tre emball�s dans un sac avant d'�tre d�pos�s dans la bulle. Merci de laisser le pr�pos� contr�ler le contenu de votre sac afin de s'assurer de la qualit� de votre tri.</p>	<b>LEFFORT �Z�RO D�CHET</b> ... Et si vous transformiez vos vieux v�tements en d�guisements, tabliers de bricolage, ou chiffons ?						

	✓ ACCEPTÉS DANS LE CONTENEUR TEXTILES	✗ REFUSÉS DANS LE CONTENEUR TEXTILES	
<b>Tibi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Vêtements (hommes, femmes, enfants)</li><li>- Lingerie</li><li>- Literie (couvertures...)</li><li>- Linge de maison (draps, essuies, ...)</li><li>- Chaussures par paire et autres produits en cuir (sacs, ceintures, portefeuilles...)</li></ul>	<p>collecte sélective à partir du 01.01.2023 - projet pilote en cours</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Matelas</li><li>- Chutes de tissus, vêtements déchirés, sales, mouillés... (→ déchets résiduels)</li><li>- Oreillers (→ déchets résiduels)</li><li>- Couettes, coussins, édredons (→ déchets résiduels)</li><li>- Déchets de couture (→ déchets résiduels)</li><li>- Chaussures dépareillées (→ déchets résiduels)</li><li>- Bottes en plastique (→ déchets résiduels)</li></ul>	<p><b>Que deviennent vos déchets ?</b></p> <p>Vos vêtements sont repris par une asbl d'économie sociale. Les vêtements sont triés. Ceux en bon état sont proposés à la vente en magasins de seconde main, les autres sont transformés en chiffons ou en panneaux de feutres dans l'industrie automobile.</p> <p><b>Infos pratiques</b></p> <p>Tous les apports doivent impérativement être propres, en bon état et emballés dans un sac fermé.</p>

### 6.3 Annexe - Analyse des actions possibles pour faire face aux freins identifiés pour la filière textile belge

Ces solutions proviennent des entretiens avec les acteurs de la filière belge, du retour d'expériences de la REP française, de réflexions à l'échelle européenne et de différentes données bibliographiques.

Différents aspects sont analysés pour chacune de ces actions :

- Bénéfices qu'elle peut apporter à la filière belge ;
- Freins identifiés ;
- Aspects organisationnels qu'il convient d'envisager ;
- Niveau décisionnel auquel il convient d'agir ;
- Risques potentiels de ces mesures.

Cette analyse est faite par maillon de la chaîne de valeur de la filière textile.

- Production ;
- Collecte ;
- Tri ;
- Réutilisation ;
- Recyclage.

Ces actions portent sur les textiles issus des ménages et/ou des professionnels. Quand il est fait référence spécifiquement à certains flux, l'action l'indique clairement.

6.3.1 Production

Tableau 54 : Actions possibles en vue de lever les freins de la filière au niveau de la production

Freins actuels identifiés	Solutions possibles	Avantages attendus	Enjeux / Organisation	Risques	Niveau de décision possible <sup>152</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu d'exemples d'écoconception orientés vers la fin de vie / le recyclage des textiles</li> <li>- Importance de la fast fashion</li> <li>- Tendance à l'augmentation des mélanges de matières moins propices au recyclage...</li> </ul>	Inciter à la durabilité, la recyclabilité ou l'incorporation d'un % de fibres recyclées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure qualité pour réutilisation et recyclage</li> <li>- Mobilisation des producteurs</li> <li>- Indirectement : possible réduction de la production (long terme)</li> </ul>	Définir des critères normalisés et objectifs pour la durabilité et la recyclabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mal calibrer les incitations par rapport au prix du produit (bonus / malus)</li> <li>- Complexité du dispositif</li> <li>- Divergence de certaines incitations</li> </ul>	F, RHA, EU
	Mettre en place des guidances à l'écoconception  (Certaines guidances peuvent constituer un niveau minimal obligatoire)			Moins incitatif qu'un incitant financier sauf si obligatoire	F, EU
Faible incorporation de textile recyclé en boucle fermée	Mettre en place une obligation d'un % de recyclé dans les produits textiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les producteurs</li> <li>- Lutter contre le manque de demande de matières recyclées et inciter au développement du recyclage</li> <li>- Lutter contre les allégations environnementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'un mode de preuve (certification tierce) et d'une bonne traçabilité</li> </ul>	Si cette obligation est mal calibrée par rapport aux enjeux de la qualité des fibres, risque de perte de durabilité des produits  Manque de soutiens pour développer la filière de recyclage	F, EU

<sup>152</sup> EU : européen, F : fédéral, R : régional, RHA : régional harmonisé

Freins actuels identifiés	Solutions possibles	Avantages attendus	Enjeux / Organisation	Risques	Niveau de décision possible <sup>152</sup>
		controversées sur le contenu recyclé <sup>153</sup>	- Avoir une démarche progressive		
	Pénaliser les matériaux vierges dans les textiles	- Inciter au développement du recyclage	Avoir une démarche progressive		F, EU
Faible connaissance de la mise en marché des textiles	Mise en place d'un suivi pour les producteurs	- Disposer d'une référence pour établir un taux de collecte des textiles et des marges de progression - Caractériser les produits et la nature des producteurs.	- Définir les catégories de produits et unités pertinentes (pièces ou poids) - Identifier les bases de données		RHA
Méconnaissance des invendus et de leur destination	Mettre en place une obligation de communiquer sur les invendus	- Mobiliser les producteurs - Caractériser les produits et la nature des producteurs.	- Définir les types d'invendus concernés		F
	Mettre en place une obligation de dons des invendus	- Mobiliser les producteurs - Inciter à la réutilisation et/ou au recyclage			F
	Interdire la mise en CET ou l'incinération des invendus				R, RHA

<sup>153</sup> Par exemple le fait que de nombreux produits textiles revendiquent le terme recyclé à partir de boucle ouverte (recyclage de bouteilles PET)

Freins actuels identifiés	Solutions possibles	Avantages attendus	Enjeux / Organisation	Risques	Niveau de décision possible <sup>152</sup>
Application du principe pollueur payeur	Faire financer par les producteurs les coûts de la filière aujourd'hui financés par les régions	Transfert de charge vers les producteurs	Mise en place d'une obligation de reprise		R, RHA

### Commentaires généraux sur ces actions :

Les actions liées à la production doivent être décidées en général à un niveau fédéral, car il s'agit d'une approche « produit ».

#### ■ Incitations à l'éco-conception

Les incitations à l'éco-conception peuvent prendre plusieurs formes : éco-modulations des contributions dans le cadre d'une REP (bonus/ malus par rapport à une contribution de base en fonction de critères d'éco-conception par exemple), subsides, guidances...

Les acteurs interrogés souhaitent que ces actions soient le plus possible harmonisées, si possible même à l'échelle européenne pour permettre une action de grande ampleur. La stratégie Textiles européenne mentionne d'ailleurs que des règles harmonisées pour une REP textile, avec la modulation des contributions doit être étudiées au plan européen.

Note : Si ces incitations sont mises en place à une échelle uniquement belge, le marché évoluera moins fortement et ses effets associés, comme par exemple la baisse de la production liée à une augmentation de la durée de vie des produits, seront peu effectifs.

Les actions doivent être suffisamment incitatives pour faire changer les comportements des consommateurs et/ou des producteurs. La REP française a montré que les critères mis en place actuellement étaient soit peu incitatifs (faiblesse du niveau des contributions par rapport au prix du produit) soit faciles à atteindre (la plus grande demande porte sur le critère de durée de vie).

L'étude Eunomia<sup>154</sup> insiste sur le risque que des mesures incitatives aillent dans des directions opposées : « Par exemple, l'incitation à une durabilité accrue ne devrait pas, dans l'idéal, se faire au détriment d'une recyclabilité réduite. Passer d'un article en pur coton à un mélange de polycoton peut rendre le vêtement plus durable, mais peut compliquer le processus de recyclage ». Sa recommandation est donc, pour remédier à ce problème, de fixer des exigences minimales pour la conception des produits. Ainsi une modulation des contributions financières n'entraînera pas de changement négatif dans les attributs couverts par les exigences minimales.

#### ■ Exigences minimales de conception

Fixer des exigences minimales de conception est un niveau plus spécifique que des guidances sur l'éco-conception ou même des incitations. Ce niveau peut être imposé au niveau réglementaire ou rester suggéré dans un document de guidance. Plus il est imposé, plus il a d'impact.

L'étude Eunomia suggère des critères intrinsèques aux produits comme :

- Interdiction de l'utilisation de certains produits chimiques et de matériaux dangereux dans les vêtements et les produits textiles (et notamment substances SVHC<sup>155</sup>),
- Exigences minimales d'éco-conception pour la résistance aux contraintes et la durée de vie des produits,
- Exigences minimales d'éco-conception pour les pratiques de conception par catégorie de produits qui permettent le démontage pour le remplacement et la réparation, ou pour le recyclage,
- Exigences minimales de réparabilité et de modularité.

Note 1 : Le projet de Règlement Eco-conception pour des Produits Durables en cours d'élaboration, devrait couvrir toute une série de principes pour développer des exigences d'éco-conception ; dans un deuxième temps, vers 2024, des actes délégués par secteur devraient fixer ces exigences. Le textile est envisagé comme un secteur prioritaire par la Commission Européenne.

---

<sup>154</sup> Driving a Circular Economy for Textiles through EPR, Eunomia for Changing Markets Foundation and the European Environmental Bureau (2022)

<sup>155</sup> SVHC: substances of very high concern

Note 2 : pour ces deux derniers points le PEFCR Apparel and Footwear<sup>156</sup> européen est en train de définir, pour 13 catégories de produits (vêtements et chaussures), des règles de durabilité, prenant en compte :

- Pour la durée de vie : des seuils auxquels répondre sur base de tests normalisés ;
- Pour la réparabilité : une fréquence de détérioration et des types de détérioration à réparer avec des seuils.

D'autres acteurs suggèrent également dans ces conditions minimales l'intégration d'un pourcentage de matériaux recyclés utilisés ou la biodégradabilité.

#### ■ Pourcentage de recyclé dans les produits textiles

Si des objectifs de contenu en recyclé sont fixés, cela pourrait inciter les acteurs de la collecte ou du tri à orienter les textiles post-consommation vers le recyclage, plutôt que la réutilisation, ce qui ne serait pas conforme à la hiérarchie des déchets. Il convient d'éviter ce risque en pérennisant la réutilisation et en démontrant la complémentarité des débouchés.

Par ailleurs, en l'absence de systèmes de certification et de vérification adéquats pour évaluer les déclarations de contenu recyclé, ces déclarations pourraient être fausses. Ainsi ce manque mesure pourrait avoir un impact sur l'utilisation de fibres issues d'autres filières comme les emballages (PET) dans les textiles. Il est donc nécessaire d'exiger ces certifications afin d'assurer la traçabilité des matières.

Note : Le Passeport numérique prévu dans le cadre de la stratégie textile et de la proposition de Règlement Eco-conception pour des Produits Durables pourrait aider au suivi de la traçabilité par l'intégration d'un ensemble de données utiles sur le teneur des matières recyclées.

---

<sup>156</sup> Le PEFCR apparel and Footwear est un document développé par la Commission européenne visant à permettre d'évaluer l'empreinte environnementale des produits textiles et chaussures selon des règles de calcul harmonisées. Il est en cours de développement et devrait être publié courant 2023.

6.3.2 Collecte

Tableau 55 : Actions possibles en vue de lever les freins de la filière au niveau de la collecte

Freins actuels identifiés	Solutions possibles	Avantages attendus	Enjeux / Organisation	Risques	Niveau de décision possible <sup>157</sup>
Consignes de tri (textiles en bon état et usagés) pas toujours appliquées par les collecteurs et les usagers	Communiquer les consignes de tri vers le citoyen en lien avec les objectifs de la filière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clarification de la destination des produits (réutilisation/ recyclage / les 2)</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer une campagne de communication</li> <li>- S'assurer de la bonne mise en œuvre sur le terrain</li> </ul>	Augmentation du textile non réutilisable fragilisant le modèle économique de la filière	R ou RHA
	Faire respecter par les collecteurs les consignes de tri	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des distorsions de concurrence entre acteurs de la collecte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle de terrain</li> <li>- Inclure des pénalités dans les conventions</li> </ul>		R ou RHA
Quantités encore élevées de textiles dans les OMB	Fixer un objectif de collecte	Augmentation des quantités collectées Baisse des quantités d'OMB collectés	Plusieurs objectifs de collecte sont possibles : maillage, tonnages, taux de collecte sélective, quantité résiduelle dans les OMB		R ou RHA
	Interdire l'incinération des déchets textiles non souillés	Augmentation du recyclage	Exemption des déchets textiles souillés		R ou RHA

<sup>157</sup> EU : européen, F : fédéral, R : régional, RHA : régional harmonisé

Freins actuels identifiés	Solutions possibles	Avantages attendus	Enjeux / Organisation	Risques	Niveau de décision possible <sup>157</sup>
Collectes sauvages et opportunistes face aux acteurs implantés	Lutter contre les collectes illégales <sup>158</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des quantités collectées et suivies</li> <li>- Préservation d'un niveau de qualité des collectes</li> </ul>			R ou RHA
Méconnaissance des quantités collectées de textiles professionnels et de certains textiles ménagers (déco textile, ameublement)	Développer un suivi des déchets professionnels et pour les flux déco textile et ameublement	Etat des lieux plus précis de la gestion des textiles professionnels pour identifier les actions à mener			R ou RHA
	Mettre un place un plan de collecte pour les PME	Augmentation des quantités collectées			RHA

<sup>158</sup> Mesure définie dans le Plan Wallon des Déchets

### Commentaires généraux sur ces actions :

- Objectif de collecte

La fixation d'un objectif de collecte peut permettre de fixer un cap d'amélioration dans le temps. Il peut être échelonné et fonction des types de déchets (déchets ménagers vs professionnels).

Les objectifs peuvent être définis en fonction de la mise en marché. Cette valeur de référence en tonnes est toutefois approximative pour un certain nombre de produits textiles, car les données disponibles sont généralement des données par pièce. Il est nécessaire d'établir un poids moyen par pièce, qu'il convient d'actualiser. L'éco-organisme français a identifié cette difficulté. Comme la tendance est à l'allègement des produits, les performances de collecte peuvent virtuellement diminuer lors de la révision d'un tel ratio.

D'autres objectifs basés sur un ratio / hab / an ou une réduction des quantités de textiles restant dans les OMB sont possibles. Le premier est plus facile à mesurer, le second, permet de disposer d'un réel indicateur de performance d'extraction des déchets des OMB, mais est difficile à mesurer (coût de suivi, collaboration avec les communes / intercommunales).

Note : La qualité de la gestion de la collecte ne doit toutefois pas être occultée par le souci de performance (maximiser les volumes collectés), car le contenu des collectes peut se dégrader. Ces points sont déjà compris dans les exigences de la Région wallonne.

- Suivi de la gestion des déchets professionnels et de décoration textile et de textiles d'ameublement

En l'absence de données disponibles solides concernant les déchets des professionnels, il est difficile d'identifier les axes d'amélioration pour ces déchets en termes de collecte, tri, réutilisation et recyclage. Il est donc nécessaire, dans un premier temps de collecter des données de la part des collecteurs de ces vêtements auprès des acteurs professionnels pour identifier les volumes, et leurs destinations. Notons que les circuits de collecte pourront être différents pour ces flux de déchets, les canaux actuels n'étant pas nécessairement adaptés : dimension des objets, objets multi matériaux nécessitant un traitement différent.

6.3.3 Tri

Tableau 56 : Actions possibles en vue de lever les freins de la filière au niveau du tri

Freins actuels identifiés	Solutions possibles	Avantages attendus	Enjeux / Organisation	Risques	Niveau de décision possible <small>159</small>
R&D en cours mais lent développement de l'automatisation du tri pour le recyclage	Soutenir le développement de technologies de tri automatisées pour le recyclage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimiser les coûts du tri</li> <li>- Développer un recyclage de qualité à grande échelle</li> <li>- Diversifier et relocaliser les débouchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les acteurs de la filière</li> <li>- S'appuyer sur les premiers retours d'expériences existants</li> <li>- Développer des banques de données de reconnaissance des matières / couleurs pour le secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de voir certains acteurs privilégier le recyclage au détriment de la réutilisation pour bénéficier des aides (effet d'aubaine)</li> <li>- Perdre de vue l'impact social du tri (emploi en insertion)</li> <li>- Approche de long terme</li> </ul>	R
Manque de suivi des données sur les débouchés des textiles collectés	Développer un suivi précis sur les types de débouchés	Meilleur suivi et pilotage de la filière			R ou RHA

<sup>159</sup> EU : européen, F : fédéral, R : régional, RHA : régional harmonisé

**Commentaires généraux sur ces actions :**

- Soutiens financiers pour le développement de technologies automatisées et le recyclage

Les actions proposées ci-dessus visent à une plus grande automatisation des centres de tri, en particulier pour permettre un recyclage de meilleure qualité via des tris plus fins (matières, couleur...). Des technologies (spectrométrie, reconnaissance des pièces sur les tapis avant coupe...) sont en cours d'expérimentation.

Si les soutiens sont mis en place sans réaffirmer la pertinence du positionnement de l'économie sociale dans le tri et l'importance de la réutilisation comme débouché (tant en termes environnemental qu'économique), des effets d'aubaine des acteurs pourraient pousser les acteurs à déséquilibrer la filière vers le recyclage plutôt que la réutilisation via l'économie sociale. Il est donc souhaitable d'associer ces actions avec des critères garde-fous comme : un cahier des charges à respecter pour les opérateurs de tri, un niveau minimum de réutilisation dans les débouchés des opérateurs de tri, ...

### 6.3.4 Réutilisation

Tableau 57 : Actions possibles en vue de lever les freins de la filière au niveau des débouchés de réutilisation

Freins actuels identifiés	Solutions possibles	Avantages attendus	Enjeux / Organisation	Risques	Niveau de décision possible <sup>160</sup>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse de la réutilisation rendant ce débouché le plus bénéfique environnementalement moins rentable économiquement</li> <li>- Concurrence de la vente entre particuliers</li> <li>- Dépendance des débouchés d'export</li> </ul>	<p>Aider à la réutilisation locale, intégrant les frais de boutiques <sup>161</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser et développer la réutilisation, notamment locale</li> <li>- Réduire l'export et la dépendance aux fluctuations de marché</li> </ul>	<p>S'assurer du bon niveau de soutien prenant en compte le coût croissant des boutiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas considérer le besoin complémentaire de recyclage nécessaire pour les opérateurs de tri lié à la détérioration de la qualité</li> <li>- Si l'aide n'est pas bien qualifiée :</li> <li>- Une surestimation pourrait mener à une surconsommation (réduction du coût de la réutilisation qui augmenterait la consommation de textiles sans réelle substitution des produits neufs ;</li> <li>- Une sous-estimation pourrait n'avoir aucun</li> </ul>	<p>R ou RHA</p>

<sup>160</sup> EU : européen, F : fédéral, R : régional, RHA : régional harmonisé

<sup>161</sup> Des aides régionales pour la réutilisation locale existent déjà, voir § 3.2.2.1B.8 p 25.

Freins actuels identifiés	Solutions possibles	Avantages attendus	Enjeux / Organisation	Risques	Niveau de décision possible <sup>160</sup>
				effet sur la concurrence de la fast fashion - Ne pas agir sur la qualité des textiles produits qui entrainerait une détérioration continue des gisements	
	Fixer un objectif minimum de réutilisation / de réutilisation locale (distinct du recyclage)	Pérenniser / conserver le respect de la hiérarchie des déchets	Identifier si l'objectif est collectif ou individuel par centre de tri, pour garantir une harmonisation des pratiques	- Si la réutilisation vers l'export et la réutilisation locale sont considérées dans un seul et même objectif, les flux restent dépendants d'un marché encore international. - Si aucune mesure d'éco-conception n'est prise en considération et notamment l'allongement de la durée de vie, l'objectif pourrait avoir du mal à être atteint.	R ou RHA

Freins actuels identifiés	Solutions possibles	Avantages attendus	Enjeux / Organisation	Risques	Niveau de décision possible <sup>160</sup>
	Inciter les producteurs à l'écoconception	Voir tableau ci-dessus pour le maillon « Production »			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût croissant de l'installation et de la gestion des boutiques pour réutilisation locale</li> <li>- Concurrence de la fast fashion sur les prix de la réutilisation</li> </ul>	S'assurer que le soutien à la tonne réutilisée localement intègre bien le soutiens à l'investissement de la création de boutiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la réutilisation locale</li> <li>- Développer l'emploi local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un maillage de boutique au-dessus duquel un opérateur ne peut plus être soutenu</li> <li>- Identifier quelles boutiques dédiées à la seconde main doivent être accompagnées et les freins juridiques associés (EES + distributeurs classiques)<sup>162</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir se développer des boutiques sans que la demande ne suive</li> <li>- Développement d'une concurrence entre acteurs de l'ESS et économie classique</li> </ul>	R
Concurrence de la fast fashion sur la valeur et le renouvellement des collections des produits réutilisés en boutique de seconde main	Alléger la fiscalité pour l'achat de produits de seconde main <sup>163</sup>	Plus forte demande de produits réutilisés			F

<sup>162</sup> Actuellement le dispositif à la réutilisation est cadré par les mandats SIEG (AGW). Il n'est pas sûr que les distributeurs classiques puissent être couverts par ce dispositif.

<sup>163</sup> La fiscalité alléger sur les produits de seconde main issus des EES existe déjà (TVA à 6 % au lieu de 21%). L'objectif est de généraliser la mesure afin que les consommateurs identifient plus directement cet incitant, quel que soit le distributeur

Freins actuels identifiés	Solutions possibles	Avantages attendus	Enjeux / Organisation	Risques	Niveau de décision possible <sup>160</sup>
Manque d'attractivité des boutiques de seconde main	Augmenter l'attractivité des boutiques de seconde main	Développement de la réutilisation locale	Actions prévues dans le PWD-R		R
	Mener des campagnes de communication sur les gestes favorables à la réutilisation				
Réparation peu développée	Mettre en place des instruments fiscaux favorisant la réparation : réduction de TVA des services de réparation, allègement des charges de main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allongement de la durée de vie</li> <li>- Augmentation de la réutilisation</li> <li>- Développement de la réutilisation locale</li> <li>- Développement de l'emploi local</li> <li>- Nouveaux modèles d'entreprises intégrant la réparation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir des critères normalisés pour la réparation (durée de vie standard, détériorations les plus fréquentes, coût acceptable de la réparation)</li> <li>- Mailler le territoire en réparateurs</li> </ul>	Concurrence des produits d'import à faible valeur	F
	Développer un indice de réparabilité avec obligation d'affichage de cet indice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la réutilisation</li> <li>- Développement de la réutilisation locale</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un score de réparabilité sur base de critères dédiés</li> <li>- Harmoniser son mode de restitution</li> </ul>		

Freins actuels identifiés	Solutions possibles	Avantages attendus	Enjeux / Organisation	Risques	Niveau de décision possible <sup>160</sup>
	Communiquer sur le secteur de la réparation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la réutilisation</li> <li>- Développement de la réutilisation locale</li> </ul>	Utilisation de l'observatoire de la réparation <sup>164</sup>		R
	Inciter les producteurs à l'écoconception	Voir tableau ci-dessus pour le maillon « Production »			
Manque de suivi des données sur les débouchés des textiles des ménages collectés	Développer un suivi précis sur les types de débouchés	Meilleur suivi et pilotage de la filière			R ou RHA
	Communiquer sur les services de seconde main	Développement de la réutilisation locale			R ou RHA
Méconnaissance de la fin de vie des textiles professionnels collectés	<i>S'il y a un financement pour la collecte des textiles professionnels par un organisme, mettre en place une obligation de fournir les destinations de traitement pour obtenir des financements</i>	Meilleur suivi et pilotage de la filière	S'appuyer sur ce qui est prévu dans l'agrément Val-i-PAC (plus la destination de traitement est éloignée, moins le financement est élevé)		RHA

<sup>164</sup> L'observatoire de la réparation en Région wallonne va intégrer les textiles prochainement.

Commentaires généraux sur ces mesures :

- Aide à la tonne réutilisée à pérenniser

Il existe un agrément réutilisation en Région wallonne qui rémunère la réutilisation locale, vendue dans les magasins en Région wallonne. La hausse de la réutilisation serait corrélée à la hausse du nombre de boutiques selon certains acteurs. Il faut donc encourager l'ouverture de boutiques et développer leur maillage.

Certains acteurs envisagent des surfaces de boutiques plus grandes et de se positionner plus proche de zones commerciales.

L'investissement dans ces surfaces est un frein important au développement des boutiques et donc à la réutilisation locale. Ce coût doit être pris en considération dans le soutien à la tonne réutilisée.

De plus, le coût des boutiques tend à croître dans le contexte où la qualité de la réutilisation diminue ; les recettes baissent donc avec des coûts fixes de boutiques qui tendent à rester constants voire croître.

Note : il peut être nécessaire d'encourager la réutilisation auprès des consommateurs par des mesures complémentaires.

- Objectif minimum de réutilisation

Mettre en place un objectif minimum de réutilisation permet de garantir que la réutilisation sera pérennisée et qu'elle est considérée préférable au recyclage. Le périmètre de cet objectif peut varier tant au niveau géographique (régional ou national), ou encore en termes d'acteurs (objectif collectif vs. Individuel par opérateurs de tri). L'objectif régional permet de laisser les opérateurs libres de leur organisation et de leur stratégie. Ainsi certains acteurs pourraient ne pas contribuer à l'objectif collectif. Avoir un objectif individuel par opérateur de tri est un garde-fou qui peut être utile pour garantir une certaine harmonisation des méthodes de tri et une optimisation des coûts. C'est l'approche qui a été retenue par l'éco-organisme français. L'inconvénient de cette approche individuelle est de ne pas laisser une libre organisation des opérateurs de tri d'une part, et d'augmenter la lourdeur du contrôle et du suivi.

Un objectif de réutilisation locale pourrait de plus être proposé, qui permettrait d'inciter les consommateurs à participer davantage à la réutilisation.

Sans mesure prise au niveau de la conception pour améliorer la durée de vie des produits, il est possible qu'avec la tendance à la baisse de la qualité de réutilisation, les objectifs soient difficiles à atteindre. Il est donc nécessaire de cumuler ces types d'instruments.

- Fiscalité allégée pour l'achat de produits réutilisés

Il n'est pas simple pour les boutiques de se développer en raison de la pression de la fast fashion : les coûts de gestion des boutiques augmentent mais les prix de vente baissent ou au mieux restent stables. La mise en place d'une TVA allégée sur les produits réutilisés pourrait permettre de favoriser une demande plus importante et d'atténuer les écarts de prix entre fast fashion et produits réutilisés.

Cet allègement de fiscalité peut passer par différentes voies comme : la réduction de la TVA sur les produits de seconde main, des réductions fiscales des acteurs en fonctions des dons pratiqués directement.

Cette mesure s'appliquerait potentiellement à tous les acteurs vendant des articles de seconde main, tant les acteurs de l'EES que de l'économie classique<sup>165</sup>.

- Soutien à la réparation par des mesures fiscales permettant de réduire son coût pour le consommateur

L'accompagnement à la réparation permet aux consommateurs de prolonger la durée de vie des produits textiles et contribue ainsi à la réutilisation. Ainsi, indirectement les producteurs sont conduits à

---

<sup>165</sup> En effet les acteurs de l'EES peuvent déjà prétendre à une TVA réduite pour la vente de produits de seconde main.

développer des produits plus durables ou à prévoir et identifier les principales détériorations et proposer les solutions d'y remédier, sans quoi ils risquent de perdre des consommateurs et parts de marché. Ces mesures permettent également de contribuer indirectement à la réutilisation locale, les acteurs de la réutilisation pouvant le cas échéant compléter leur activité de tri d'une activité de réparation.

L'import de produits textiles à très bas coût constitue un risque d'échec de la mesure car la réparation pourrait, malgré ces soutiens, rester non compétitive par rapport à l'achat de tels produits neufs.

- Augmentation de l'attractivité des boutiques de seconde main

Le volet « prévention et réutilisation » du PWD-R prévoit différentes actions :

- Encourager et poursuivre la professionnalisation des magasins de biens de seconde main en proposant des facilités de paiements et de livraison, site web... ;
- Favoriser l'organisation de formations commerciales (marketing différencié) pour les vendeurs du secteur du réemploi ;
- Renforcer l'efficacité des ateliers de réparation par la mutualisation des informations, des connaissances, des outils, de l'accès aux pièces... ;
- Développer et mieux faire connaître les points de vente et leur maillage en Wallonie ;
- Favoriser les systèmes de garantie offerts au consommateur en cas d'achat d'équipements de seconde main.

- Développement d'un indice de réparabilité avec obligation d'affichage de cet indice

Un label ou une mesure d'affichage de la réparabilité des produits présente l'avantage de restituer aux consommateurs de réelles différences de prise en compte de la réparation par les producteurs. Cette mesure nécessite des travaux conséquents sur l'établissement de critères de réparabilité (identification des principales détériorations des produits, des solutions, présence de pièces détachées, prix de la réparation).

Note 1 : Ce travail est déjà proposé dans le cadre du développement de l'initiative européenne pour donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique (Empowering Consumers for the Green transition), notamment au travers d'une proposition de modification de la directive Droit des consommateurs, où il est mentionné le développement d'un score de réparation ainsi que l'ajout d'autres informations du type : disponibilité de pièces détachées, manuel de réparation...

La proposition de Règlement européen Eco-conception pour des produits durables prévoit que la facilité de réparation fasse partie des critères d'écoconception pouvant faire l'objet de seuils de performance, et que les exigences d'information possibles couvrent également les méthodes de réparation. Les exigences qui s'appliqueront au secteur textile devront encore être déterminées via des actes délégués.

Le concept de droit à la réparation est également à l'étude et devrait faire l'objet d'une proposition européenne au deuxième semestre 2022. Plusieurs options sont à l'étude.

Note 2 : Le PECFR Apparel and Footwear contribue à la définition de critère de réparation pour 13 catégories de produits vêtements et chaussures des ménages.

- Communication sur le secteur de la réparation

Le secteur de la réparation manque de visibilité pour que les consommateurs sachent où aller. Le secteur est parfois encore artisanal et nécessite d'être mis en valeur sous différentes formes (sites internet, sensibilisation grand public, sensibilisation des professionnels) et sur différents sujets : disponibilité de kits de réparation, type de réparation possible...

6.3.5 Recyclage

Tableau 58 : Mesures possibles en vue de lever les freins de la filière au niveau des débouchés de recyclage

Freins identifiés	actuels	Solutions possibles	Avantages attendus	Enjeux / Organisation	Risques	Niveau de décision possible <sup>166</sup>
Recyclage principalement orienté vers la boucle ouverte (chiffons, effilochage)		Soutenir la R&D via des appels à projet pour le recyclage <sup>167</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer un recyclage de qualité en boucle fermée</li> <li>- Mobiliser les producteurs et les recycleurs en même temps</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserver un budget annuel</li> <li>- Lancer des appels à projets</li> <li>- Identifier les enseignements et besoins complémentaires pour un passage à une échelle industrielle</li> </ul>	Ne pas parvenir à passer du stade pilote au stade industriel	R
		Mettre en place une obligation d'un % de recyclé dans les produits textiles	Voir tableau plus haut pour le maillon « Production »			
		Développer des certificats de recyclage <sup>168</sup>	Mobiliser les producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir le prix du certificat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix des certificats trop élevés en l'absence</li> </ul>	RHA, F ou EU

<sup>166</sup> EU : européen, F : fédéral, R : régional, RHA : régional harmonisé

<sup>167</sup> Mesure déjà proposée dans le Plan Wallon des Déchets

<sup>168</sup> Cet instrument est notamment proposé dans le cadre d'une étude scandinave (EPR-systems and new business models, Policy packages to increase reuse and recycling of textiles in the Nordic region, 2015)

Freins identifiés	actuels	Solutions possibles	Avantages attendus	Enjeux / Organisation	Risques	Niveau de décision possible <sup>166</sup>
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier le champ des certificats (par fibre, toutes matières confondues...)</li> <li>- Administrer les règles d'échanges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'opérations de recyclage</li> <li>- Risque de déséquilibres entre les produits d'import et les produits locaux dont le prix va augmenter</li> </ul>	
Débouchés de recyclage présentant encore de nombreux freins techniques et économiques	Fixer un objectif de recyclage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le recyclage à grande échelle</li> <li>- Mobiliser l'ensemble de la chaîne de valeur</li> </ul>		Positionner le recyclage après la réutilisation en conformité avec la hiérarchie des déchets	L'objectif de recyclage seul peut générer une tendance vers des applications à basse valeur ajoutée pour respecter l'objectif	R
	Soutenir à la tonne recyclée (boucle fermée et/ou boucle ouverte)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer de nouveaux débouchés pour les matières recyclées</li> <li>- Mobiliser les acteurs de la chaîne de valeur</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imposer un travail en relation avec les utilisateurs de matière secondaire</li> <li>- Définir des cahiers des charges</li> <li>- Fixer un niveau de performance environnementale des projets</li> </ul>	Niveau de soutien pouvant diminuer le niveau de la réutilisation	R

Commentaires généraux sur ces instruments :

- Objectif de recyclage

Mettre en place un objectif de recyclage permet de donner un cap au développement nécessaire du recyclage pour les produits non réutilisables. Ce taux peut d'ailleurs s'exprimer en fonction du gisement restant après réutilisation et ainsi être très élevé.

Il peut être nécessaire de distinguer un objectif de recyclage en boucle fermée et un recyclage en boucle ouverte, et éviter les risques de recyclage dans des applications avec un gain environnemental faible. Des critères pour définir la qualité du recyclage attendue seront nécessaires.

De la même façon que pour l'objectif de réutilisation, cet objectif peut être défini au niveau régional ou au niveau des installations de tri.

Développer un objectif de recyclage sans un objectif de réutilisation apparaît risqué pour la réutilisation, qui pourrait être abandonnée au détriment d'installations industrielles considérées par certains acteurs comme plus rentables économiquement que des installations orientées vers la réutilisation et très intensives en main d'œuvre.

- Soutiens à la R&D pour le recyclage en boucle fermée / Soutien à la tonne recyclée

Développer des soutiens pour le recyclage et le recyclage en boucle fermée permettrait de tester des technologies non encore matures et les conditions de leur développement industriel après des étapes pilotes. Ils peuvent permettre de valider des process de tri, des cahiers des charges de matières, de comparer la performance des produits intégrant les matières recyclées à ceux intégrant des matières vierges.

Accompagner de tels projets nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs d'une filière. L'approche par appel à projets permet de stimuler des réponses structurées à un cahier des charges et d'éviter, le cas échéant, de créer des effets d'aubaine pour des solutions de recyclage peu pertinentes du point de vue environnemental.

- Certificats de recyclage

Cette mesure est complémentaire de l'exigence d'un pourcentage de matière recyclée dans les nouveaux produits textiles (voir §6.3.1p. 197). Les certificats de recyclage sont délivrés aux producteurs qui utilisent une certaine quantité de matériaux recyclés dans les nouveaux produits. Les producteurs qui utilisent moins que la part requise de matériaux recyclés devront acheter des certificats à ceux qui ont un excédent. Cela crée un marché où les certificats peuvent être achetés et vendus. Pour les textiles, le commerce des certificats générerait ainsi des revenus supplémentaires pour ceux qui recyclent les matériaux. En introduisant des certificats de recyclage, des incitations sont créées pour une meilleure gestion des ressources, tandis que l'utilisation de matériaux recyclés est encouragée et plus justifiée économiquement. Le système de certification oblige les producteurs à être plus efficaces, car il entraîne une augmentation du prix des textiles localement.

De ce fait, le déséquilibre de compétitivité entre la production locale et l'import de produits de faible qualité, existant déjà, pourrait s'accroître. Il faudrait donc prévoir que la mise en marché de tous les produits soit soumise à ces certificats de recyclage. Cela peut poser des difficultés de traçabilité qui nécessite un travail au fédéral.

### 6.3.6 Gouvernance

Si des lieux existent aujourd'hui pour un dialogue entre professionnels, aucun lieu formalisé n'existe pour l'ensemble de la filière.

Par ailleurs ces lieux de formation sont plus des lieux de discussion et non de pilotage.

Selon les instruments mis en œuvre, le degré de mobilisation/d'inclusion de tous les acteurs de la filière dans la gouvernance des mesures (producteurs, opérateurs de collecte, opérateurs de tri, recycleurs, pouvoirs publics aux différents niveaux concernés) varie.

Or, chaque acteur ayant un rôle actif dans cette filière, il est nécessaire de caractériser ces rôles, de les mobiliser afin de définir conjointement des objectifs et de mesurer la contribution de chacun à ces objectifs.

Il est donc recommandé de mettre en place un système de gouvernance adapté.

### 6.3.7 Synthèse des actions à mettre en place

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des différentes actions proposées, réorganisées par maillon de la filière et en fonction des grands objectifs pour la filière, permettant de lutter contre les freins majeurs identifiés, notamment :

- Réduire les quantités des déchets ;
- Augmenter l'efficacité de la collecte des textiles ;
- Augmenter la réutilisation locale ;
- Pérenniser la réutilisation comme principal débouché ;
- Améliorer l'efficacité du recyclage des textiles non réutilisables.

Une réflexion sur certaines mesure alternatives ou complémentaires est également proposée en commentaires.

Tableau 59 : Synthèse des actions proposées et effets synergiques

Objectifs généraux	Actions		Approche <sup>169</sup>	Synergie	Commentaire
Réduire les quantités des déchets	1	Mettre en place un suivi de la mise en marché des textiles	Produit		
Réduire les quantités des déchets	2	Mettre en place une obligation de communiquer sur les invendus	Fin de vie	3-4	
Réduire les quantités des déchets	3	Mettre en place une obligation de dons des invendus	Fin de vie	2	
Réduire les quantités des déchets	4	Interdire la mise en CET ou l'incinération des invendus	Fin de vie	2	
Tous	5	Inciter à la durabilité et la recyclabilité	Produit		Niveaux d'exigence à définir (guidance ou incitation ou les 2)
Tous	6	Mettre en place des guidances à l'écodesign	Produit		Niveaux d'exigence à définir (guidance ou incitation ou les 2)
Respect du principe pollueur payeur	7	Faire financer par les producteurs les coûts nets de gestion de la fin de vie des textiles usagers	Produit et Fin de vie		
Augmentation des volumes collectés	8	Communiquer sur les consignes de tri à la source auprès des consommateurs	Fin de vie	11-16-20	Si on ajoute des objectifs alors plus grande efficacité
Augmentation des volumes collectés	9	Faire respecter par les collecteurs les consignes de tri	Fin de vie		
Augmenter l'efficacité de la collecte des textiles	10	Développer un suivi pour la gestion déchets professionnels et ménagers hors habillement	Fin de vie		Préalable à toute action
Augmenter l'efficacité de la collecte des textiles	11	Définir des objectifs de collecte	Fin de vie	16-20	Si 3 objectifs : vision globale de la filière FDV
Augmenter l'efficacité de la collecte des textiles	12	Lutter contre les collectes illégales	Fin de vie		

<sup>169</sup> Les compétences des pouvoirs publics à mobiliser le cas échéant ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit de l'approche produit (compétence fédérale) ou gestion de la fin de vie (compétence régionale)

Objectifs généraux		Actions	Approche <sup>169</sup>	Synergie	Commentaire
Augmenter l'efficacité de la collecte des textiles	13	Interdire l'incinération des déchets textiles non souillés	Fin de vie		
Augmenter l'efficacité de la collecte des textiles	14	Mettre en place un plan de collecte pour les PME	Fin de vie		
Tous	15	Développer un suivi des débouchés des textiles collectés	Fin de vie	11-17-25	
Augmenter la réutilisation locale	16	Aider à la réutilisation locale, intégrant les frais de boutiques	Fin de vie	17	Minimum pour la réutilisation locale
Augmenter la réutilisation locale	17	Fixer un objectif minimum de réutilisation / de réutilisation locale (distinct du recyclage)	Fin de vie	16	Minimum pour la réutilisation locale
Augmenter la réutilisation locale	18	Alléger la fiscalité pour l'achat de produits de seconde main	Produit	17-19 - 20-21-22-23-24	Effet maximal pour la réutilisation locale Choix possible entre 13 et 14
Augmenter la réutilisation locale	19	Mettre en place les instruments fiscaux favorisant la réparation : réduction de Tva, allègement de charges de main d'œuvre	Produit	17-18-20-21-22-23-24	Effet maximal pour la réutilisation locale Choix possible entre 13 et 14
Augmenter la réutilisation locale	20	Développer un indice de réparabilité avec obligation d'affichage de cet indice	Produit	17-18-19-21-22-23-24	-
Augmenter la réutilisation locale	21	Communiquer sur les services de réparation	Fin de vie	17-18-19-20-22-23-24	
Augmenter la réutilisation locale	22	Communiquer sur les services de seconde main	Fin de vie	17-18-19-20-21-23-24	

Objectifs généraux		Actions	Approche <sup>169</sup>	Synergie	Commentaire
Augmenter la réutilisation locale	23	Augmenter l'attractivité des points de vente de seconde main	Fin de vie	17-18-19-20-21-22-24	
Augmenter la réutilisation locale	24	Mener des campagnes de communication sur les gestes favorables à la réutilisation	Fin de vie	17-18-19-20-21-22-23	
Améliorer l'efficacité du recyclage des textiles non réutilisables	25	Fixer un objectif de recyclage / recyclage en boucle fermée	Fin de vie	5-6 et 11-17	Avec mesure 2,3 efficacité plus élevée
Améliorer l'efficacité du recyclage des textiles non réutilisables	26	Pénaliser les matériaux vierges dans les produits textiles	Produit	25	18 et 19 sont des actions alternatives
Améliorer l'efficacité du recyclage des textiles non réutilisables	27	Mettre en place une obligation d'un % de recyclé dans les produits textiles	Produit	25	Effet maximal pour le recyclage en boucle fermée
Améliorer l'efficacité du recyclage des textiles non réutilisables	28	Développer des certificats de recyclage	Produit	25-27	
Améliorer l'efficacité du recyclage des textiles non réutilisables	29	Soutenir le développement de technologies de tri automatisées pour le recyclage	Fin de vie		
Améliorer l'efficacité du recyclage des textiles non réutilisables	30	Soutenir la R&D pour développer le recyclage	Produit		Démarches consécutives dans le temps
Améliorer l'efficacité du recyclage des textiles non réutilisables	31	Soutenir la tonne recyclée (boucle fermée et/ou boucle ouverte)	Produit		Démarches consécutives dans le temps
Tous	32	Mettre en place un système de gouvernance adapté	Produit et Fin de vie		
Tous	33	Obligation de fournir les destinations de traitement pour obtenir des financements	Fin de vie		